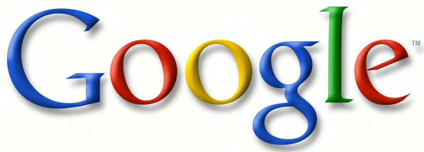
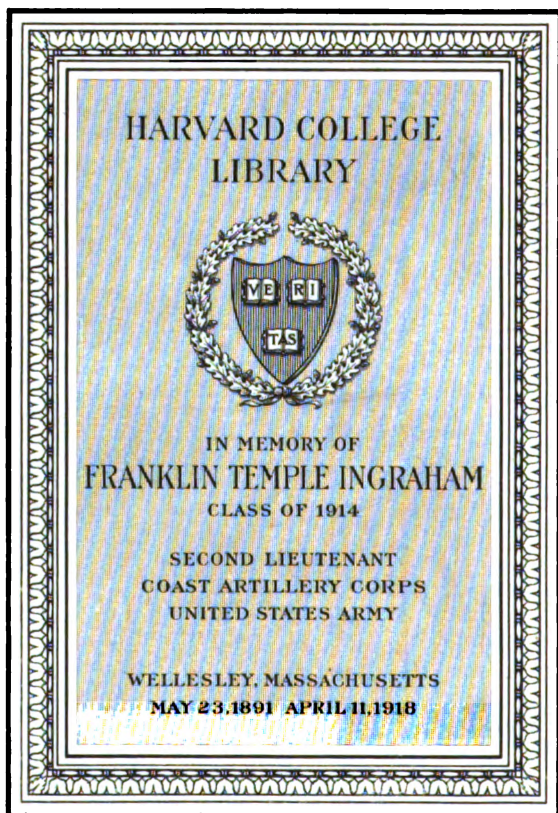



HARVARD COLLEGE
LIBRARY
VE RI
TAS
IN MEMORY OF
FRANKLIN TEMPLE INGRAHAM
CLASS OF 1914
SECOND LIEUTENANT
COAST ARTILLERY CORPS
UNITED STATES ARMY
WELLESLEY, MASSACHUSETTS
MAY 23, 1891 APRIL 11, 1918
TIFFANY & CO

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DES VOSGES



La Société d'Emulation du département des Vosges, fondée à Epinal, le 8 janvier 1825, a été reconnue comme établissement d'utilité publique par Ordonnance royale du 28 octobre 1829.

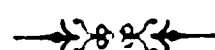
ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DES VOSGES



LXXIIe ANNÉE

1896

ÉPINAL
A L'IMPRIMERIE KLEIN & Cie, RUE DE LA FAYENCERIE, 17

—

PARIS
CHEZ M. AUG. GOIN, LIBRAIRE, RUE DES ÉCOLES, 82

—

1896

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE PUBLIQUE ET SOLENNELLE

DU 10 NOVEMBRE 1895

TENUE AU THÉATRE

Président d'honneur : **M. FOSSE, Préfet des Vosges.**
Président : **M. GAZIN, Vice-président.**
Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. AMANN, DERAZEY, FRICOTEL, GARNIER, GAUTHIER, GAZIN, GLEY Gérard, GUYOT, HUOT, HAILLANT, HERVÉ, LEBÈGUE, LEBRUNT, LE MOYNE, LOUIS, MERLIN, MONGENOT et STEIN, membres titulaires ou libres.

Excusé : M. VOULOT.

M. le Préfet est accompagné de MM. Lemoine, président du conseil de préfecture; Boivin, conseiller de préfecture, et Richard, secrétaire particulier.

M. Claudé, président de la Société d'horticulture; M. Launay, directeur de l' « Harmonie Spinalienne » ; M. Jeandidier, notaire, et un grand nombre d'officiers et de dames assistent à cette solennité.

M. Gazin prononce une allocution sur la part que la Société a prise dans le développement des beaux-arts, il indique les travaux qu'elle pourrait entreprendre dans le domaine des sciences économiques et sociales et termine en adressant les regrets que la Société a éprouvés par le décès ou le départ de quelques-uns de ses membres et en souhaitant la bienvenue aux nouveaux membres nommés.

M. Derazey lit le compte-rendu de la Commission d'agriculture.

M. Amann donne lecture du concours artistique, rédigé par M. Pierson et par lui. Ce rapport contient notamment le compte-rendu du cours de modelage, suivi par de nombreux élèves, et dont les travaux ont été exposés sous le péristyle du Théâtre, le jour de la séance solennelle.

MM. Bourgeois et Tremsal ont rédigé le rapport du concours d'histoire et d'archéologie, et en leur absence, M. Haillant en donne lecture.

M. Haillant rend compte du concours littéraire. Puis il proclame les noms des lauréats.

M. Gazin, prie ensuite M. le Préfet de recevoir les remerciements les plus sincères de la Société, pour la sympathie qu'il lui a toujours témoignée.

Il dit que M. le Préfet sera profondément regretté, si ses hautes capacités administratives l'appellent prochainement à un poste plus élevé, mais que la Société lui sera toujours reconnaissante.

M. le Préfet remercie M. le Président de ses paroles flatteuses ; il dit qu'il s'est toujours fait un devoir d'encourager et soutenir les efforts de ceux qui concourent à la prospérité du département, de ses progrès dans les sciences, les arts et l'industrie et surtout dans l'agriculture, qui est la plus importante des Vosges.

Il adresse ses gracieux compliments à l' « Harmonie Spinalienne », qui a donné ses plus jolis morceaux.

Il lève ensuite la séance, fréquemment interrompue par les plus chaleureux applaudissements.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

SÉANCE SOLENNELLE DU 10 NOVEMBRE 1895

ALLOCUTION

PRONONCÉE PAR

M. Edgard GAZIN

Président

Messieurs,

Ceux de nos Collègues qui n'ont pu assister à notre dernière réunion mensuelle ont, sans doute, éprouvé quelque surprise en apprenant que notre Assemblée solennelle se tiendrait dans la salle où nous nous trouvons en ce moment réunis; cette dérogation à nos usages n'est point l'effet du hasard et la Municipalité d'Epinal aurait continué à nous accueillir à la Mairie, avec la même bienveillance qu'elle a montrée, et je l'en remercie, à mettre à notre disposition la salle du théâtre.

C'est que, si nous devons rester fidèles aux traditions qui font notre force et aux statuts qui nous ont constitués, il nous est permis de vouloir donner à notre réunion plus d'éclat et attacher plus de notoriété aux récompenses que nous décernons.

Nous sommes constitués pour encourager l'Agriculture, les Beaux-Arts et les recherches archéologiques ; grâce à la répartition de nos Membres en Commissions spéciales, composées des personnes les plus compétentes indiquées par leurs travaux antérieurs, leur profession ou la tournure de leur esprit, nous pouvons suffire à cette triple tâche et les Beaux-Arts viennent compenser ce que la science agricole pourrait avoir de trop ardu pour ceux qui n'y sont pas initiés ; c'est ainsi que l'*Harmonie spinalienne*, dont nous apprécions si vivement le bienveillant concours, viendra saluer tout à l'heure les noms de nos lauréats.

Vous avez déjà tous admiré l'élégante décoration apportée au pérystile du théâtre par un artiste de goût, notre collègue, M. Amann, auquel nous devons la féconde initiative de la création d'un cours de modelage qu'il a bien voulu diriger lui-même avec un zèle, un désintéressement et un talent dont je suis heureux de le remercier publiquement.

Apprécier les œuvres qui nous sont soumises, en récompenser les auteurs par l'attribution de médailles et de diplômes, c'est fort bien ; mais nous avons pensé que nous pouvions faire devantage. Depuis un certain nombre d'années s'est produite une évolution qui est sur le point d'aboutir : Pendant longtemps, pour des causes multiples, dont les principales tiennent, je crois, à notre éducation trop classique, trop livresque et à l'excès de la centralisation politique et administrative, le domaine de l'Art a paru comme une région inaccessible à la masse ; les initiés seuls avaient le droit de pénétrer dans le temple, de prendre part aux mystères sacrés dont les profanes étaient soigneusement écartés ; il y a une cinquantaine d'années encore, au beau temps du romantisme, l'artiste professionnel considérait le bourgeois ; c'était l'expression employée, comme un être à part, en dehors de l'humanité intellectuelle.

Des artistes de génie se sont révélés, des œuvres admirables ont été enfantées, mais le sentiment de l'art semblait dénié à la masse de notre race française, si profondément artistique cependant au moyen-âge. Quel recul depuis cette époque où tous, ignorants et savants, vivaient imprégnés du goût du Beau, où des chefs-d'œuvre apparaissaient en quelque sorte spontanément, ainsi qu'un arbre croît dans une forêt, produit du travail inconscient de tous plutôt que de la conception d'un maître.

Il semblait aussi, il n'y a pas encore longtemps, que les conceptions artistiques ne pouvaient se réaliser qu'en certaines formes, la sculpture proprement dite, la peinture à l'huile; que les autres procédés n'atteignaient pas à l'art, au grand art. Ces idées ont vécu : l'art est à sa place partout où on peut le mettre; partout où celui qui manie un outil réussit à imprimer à la matière la forme qu'il a conçue.

Ces réflexions sont celles qu'ont fait ceux d'entre nous qui ont pensé que la Société devait s'associer à ce mouvement rénovateur et continuer par la création du cours de modelage ce qu'elle avait commencé en organisant différentes expositions dont personne n'a oublié le brillant éclat.

Cet essai a produit, vous le voyez, les plus heureux résultats, qui doivent nous encourager à continuer dans cette voie.

Dans un autre ordre d'idées permettez-moi, Messieurs, d'indiquer une direction dans laquelle la Société pourrait élargir le cadre de ses études locales : d'excellentes monographies de communes nous sont adressées chaque année, principalement par nos vaillants et laborieux instituteurs; on y trouve une notice historique sur la localité, sa description topographique et géologique, la statistique de la population et des produits du sol, quelquefois, aussi, l'histoire d'une famille rurale. Ne pourrait-on pas donner à ces

travaux plus d'ampleur et en même temps, je ne dirai pas plus d'attrait, mais une utilité plus générale? Il s'agirait de considérer non plus une commune, mais une région géographiquement déterminée; une vallée, par exemple, dont tous les habitants sont placés dans les mêmes conditions économiques.

Ne serait-il pas intéressant de connaître les variations proportionnelles des populations agricole et industrielle; d'établir scientifiquement la hausse ou la baisse des salaires, du loyer des terres, et leurs causes, de rechercher le prix des principaux objets de consommation et la valeur des denrées ou des produits manufacturés?

Ces études se rattachent à l'histoire et ont en même temps une application d'une actualité immédiate; les lois économiques ne s'établissent pas, en effet, par une pure conception de l'esprit comme l'algèbre, elles résultent des faits et, en cette matière, où l'expérimentation n'est pas possible, l'observation seule nous est laissée; de ces faits complexes, multiples, on ne peut dégager une loi et arriver à quelque précision qu'en opérant sur de longues séries afin d'éliminer les causes accidentelles et perturbatrices.

Qui, mieux que nos correspondants, pourra entreprendre cette tâche? Le champ ouvert à leurs recherches est vaste, presque illimité; la forme à donner à leur travail est absolument souple et modifiable au gré de chacun; ce n'est pas la réponse à une enquête agricole ou économique, c'est une œuvre personnelle à laquelle tout chercheur sérieux, comme il y en a tant dans le département, attachera un véritable intérêt.

Dès 1882, notre éminent compatriote, Jules Ferry, invitait les sociétés savantes de province à creuser ce nouveau et fécond sillon; à la réunion solennelle tenue au mois d'avril de cette année, il s'engageait à créer au Comité des

travaux historiques et scientifiques une section des sciences morales et politiques ou des sciences économiques et sociales, et s'exprimait en ces termes :

« Je réalise un de mes vœux les plus chers en établissant dès aujourd'hui, pour le prochain congrès, une section des sciences morales et politiques. Il serait vraiment surprenant et peu respectueux pour la science que les sciences politiques qui invoquent de plus en plus la méthode exacte et expérimentale des autres sciences, fussent seules tenues à l'écart de ces congrès scientifiques. »

Qui pourrait mieux dire et qu'ajouterai-je à ces paroles ? Tous les travailleurs vosgiens répondront à l'appel de celui que l'impartiale postérité a déjà salué du nom de véritable homme d'Etat et de grand patriote.

Je signalerai seulement, dans le programme de 1896, quelques questions dont l'étude me semble plus spécialement indiquée dans notre département.

1° Déterminer, dans une région plus ou moins étendue, le sort des biens communaux depuis 1789;

2° Comparer l'organisation et la vie des familles rurales, dans un ou plusieurs villages, au XVIII[e] siècle et de nos jours;

3° Etudier les changements les plus considérables qui se sont produits dans certaines propriétés rurales; morcellement ou reconstitution des grands domaines. En rechercher le mode.

Je ne veux pas, Messieurs, dépasser les limites d'une simple allocution et je termine en donnant, comme il est d'usage, un dernier souvenir, en votre nom, aux collègues que nous avons perdus.

Notre Société s'est vue cruellement éprouvée par la mort d'un de nos membres titulaires les plus distingués, M. Mallarmé, qui en faisait partie depuis 1875. Son grand âge

ne lui permettait plus d'assister à nos séances, mais il suivait nos travaux avec le plus vif intérêt. Ancien bâtonnier de l'ordre des avocats de Strasbourg et d'Epinal, M. Mallarmé avait mérité la réputation d'un jurisconsulte savant, d'un orateur brillant, d'un esprit fin et délicat, fervent ami des belles-lettres.

Nous regrettons également la perte d'un autre de nos compatriotes d'Alsace, M. le docteur Faudel, secrétaire de la Société d'histoire naturelle, à Colmar.

M. Morel a du nous quitter au cours de sa seconde année de Présidence, dont il avait bien voulu accepter le renouvellement sur nos plus vives instances. Nous avons tous encore présent à la mémoire le remarquable discours prononcé par lui à la séance du 15 décembre 1892. Ses rares qualités d'artiste et de lettré l'avaient désigné pour être à notre tête; la grande compétence, le tact et la courtoisie avec lesquels il dirigeait nos travaux et nos discussions, ne nous ont rendu que plus sensible la perte qu'a causé à la Société le départ de M. le Président Morel.

M. Poirson a été également éloigné d'Epinal par ses fonctions. A l'Assemblée générale de 1894 on a pu dire de lui, sans exagération : « Philosophe, moraliste, jurisconsulte, littérateur, poète, compositeur et critique musical, M. Poirson s'est essayé dans tous les genres avec une égale compétence et un égal succès. »

Il est difficile de rien ajouter à cet éloge ; vous avez apprécié tous, chez notre collègue, sa modestie de vrai savant, son assiduité à nos séances, son ardeur au travail et son zèle pour tout ce qui pouvait contribuer au bon renom et au progrès de la Société.

Nous espérons que MM. Morel et Poirson voudront bien nous rester attachés comme membres correspondants.

Nous avons reçu comme membre associé M. le docteur Vrain, ancien interne provisoire des hôpitaux de Paris, ancien professeur à l'Association philotechnique, qui, pendant la saison, est installé à Martigny-les-Bains comme médecin consultant.

A la lecture qui va être faite des rapports des Commissions vous pourrez reconnaître, Messieurs, que cette année encore, notre Compagnie est restée à la hauteur de sa mission ; qu'elle a continué à se montrer digne des encouragements du Gouvernement et du Conseil général et qu'elle a répondu à l'attente de tous ceux qui s'intéressent à nos travaux.

XVI

RAPPORT

DE LA

COMMISSION D'AGRICULTURE

SUR LES CONCOURS OUVERTS EN 1895

Dans l'arrondissement de Mirecourt

Par M. DERAZEY, Membre titulaire

Messieurs,

La reconnaissance n'est plus chose si commune qu'il soit banal de manifester ce sentiment. Sous ce rapport, cependant, votre compagnie ne s'est pas mise à la hauteur pu progrès, et je suis bien certain d'être l'interprète de tous en adressant à M. le Ministre de l'Agriculture nos remerciements respectueux, pour l'honneur qu'il fait à la Société d'Emulation des Vosges, en lui confiant la délicate mission de distribuer annuellement, au nom du Gouvernement de la République, une somme de treize cents francs aux cultivateurs vosgiens.

Je serai votre interprète également en témoignant notre très vive gratitude à l'Administration des Forêts, et en particulier à MM. les inspecteurs Parisot, à Mirecourt, et Ménestrel, à Darney, qui nous ont prodigué leur précieux concours dans une tâche où leur haute compétence nous était garante d'une plus juste répartition des récompenses, et que le nombre des concurrents n'eût que difficilement permis à votre Jury-Voyageur de mener à bonne fin.

L'arrondissement de Mirecourt, en effet, s'est toujours fait remarquer par l'empressement des cultivateurs à solliciter vos récompenses ; et, cette année, plus de soixante demandes ont été examinées aussi impartialement que possible par votre Commission d'agriculture (1).

Ne voulant pas abuser de vos instants, je vous les résumerai aussi brièvement que possible.

Bonne exploitation

M. Jules Galland, propriétaire à Damas et Bettegney d'un domaine d'environ 56 hectares, est un vétéran de la culture. Pendant plus de cinquante ans, au moyen d'acquêts et surtout d'échanges, grâce à une patience infatigable et à une remarquable ténacité, d'une propriété morcelée, il a fait des parcelles variant de 3 à 14 hectares d'un seul gazon. Par l'emploi simultané des engrais chimiques et du fumier de ferme, il les a couvertes d'une végétation vraiment extraordinaire. Tout dans son exploitation est raisonné. Voulant éviter toute cause d'épidémie pour son bétail, il a près de l'étable une cour close où se trouve l'abreuvoir. Le bétail lâché dans cette cour ne peut avoir aucun contact avec un bétail étranger. Le refroidissement pendant l'hiver pourrait lui être préjudiciable : il suffit de tourner un robinet et l'eau arrive à l'étable même, dans une auge établie spécialement à cet effet. Dans la plupart des exploitations agricoles, la machine à battre se trouve en communication directe avec les greniers à fourrages, et les poussières produites par le battage retombent sur le foin. Souvent dans ce cas, les chevaux toussent quand l'in-

(1) Un des membres de notre Société, qui désire rester anonyme, informé que nos ressources étaient insuffisantes pour mettre les récompenses à la hauteur des mérites, nous a fait don d'une somme de 50 francs qui a servi à augmenter quelques-unes des primes. Tous nos remerciements à ce généreux donateur.

digestion ne les emporte pas, et le cultivateur se demande la cause de ces accidents ! La cause, ce sont ces poussières ! M. Galland a placé sa machine à battre dans une maison voisine dont ses gerbes remplissent les greniers.

Pour la culture, même initiative longuement réfléchie. M. Galland a déplacé des centaines de mètres cubes de terre non seulement pour niveler ses prés, mais pour leur donner la pente nécessaire à une bonne irrigation. Il s'est assuré le trop-plein des eaux des fontaines de Damas, lesquelles, par la négligence des cultivateurs du pays à construire des fosses à purin, sont chargées de matières organiques, ayant ainsi une très grande puissance fertilisante. Par un aqueduc, dont il peut à volonté régler le débit, il les conduit sur ses prés dont la production le dédommage amplement des sacrifices pécuniaires qu'il a consentis, puisqu'il récolte annuellement de 125 à 150,000 kilogrammes de fourrages.

La santé de M. Galland ne lui permettant plus de s'occuper activement de son exploitation et, son fils, sur lequel il compte pour le remplacer (votre Commission ne saurait trop l'engager à suivre cette voie), devant faire incessamment son service militaire, ce père a songé, tout en retirant de son domaine une rémunération suffisante, à préparer à son fils une brillante entrée en possession. Dans ce but, il a planté une grande quantité de luzernes qu'il loue à raison de 150 francs l'hectare et qui, lorsqu'elles seront rompues, donneront par suite de l'accumulation d'azote qu'elles auront occasionnée, des blés et des avoines d'une fertilité exceptionnelle.

Ne serait-ce abuser de votre bienveillante attention, de vous parler d'un champ de betteraves d'un hectare environ, dont la récolte peut être estimée à 75,000 kilogrammes ? Mais, dans cette exploitation, tout serait à admirer.

Chose curieuse, Messieurs ! Ce cultivateur, qui nous

réservait de si agréables surprises, n'a jamais sollicité la moindre récompense, et ce n'est qu'après plus de cinquante ans d'un labeur sans trêve, lorsque sa main défaillante va lâcher la charrue qu'elle ne peut plus tenir, qu'il nous convie à regarder ce qu'il a fait pendant ce demi-siècle et à couronner une vie donnée toute entière à l'agriculture et au progrès. Votre Commission, Messieurs, ne pouvait qu'être profondément émue de tant de modestie jointe à tant de mérites, et c'est d'une seule voix qu'elle sollicite pour M. Galland sa plus haute récompense, la médaille de vermeil du prix CLAUDEL, en y ajoutant ses plus sincères félicitations.

M. Marchal, Charles, propriétaire de la ferme du Joly, près Mirecourt, a obtenu de la Société d'Emulation, en 1891, pour bonne exploitation, une médaille d'argent de 1re classe et une prime de 150 francs. C'est un cultivateur intelligent et laborieux. Les améliorations apportées par lui depuis cette époque consistent dans un échange de terres avec M. Mersey, ce qui lui a permis d'augmenter de deux hectares la superficie de ses prairies naturelles. Il a, en plus, défoncé et nivelé deux autres hectares de terrain qu'il a également transformé en prairies naturelles. Il s'est rendu adjudicataire pour 60 francs des boues de la ville de Mirecourt, qu'il répand comme engrais. Enfin, dernièrement, il a fait l'acquisition d'une moissonneuse lieuse dont il est très satisfait.

Chaque année, dans son exploitation, marque donc un nouveau progrès, et votre Commission propose de lui décerner, pour le confirmer dans cette voie, une médaille de vermeil et une prime de 100 francs.

M. Grandeury, Alfred, exploite à Battexey une propriété d'environ 34 hectares. Il a cherché sa rémunération dans

l'élevage. Nous avons trouvé dans ses écuries cinq juments poulinières réunissant à notre avis toutes les qualités nécessaires pour donner de beaux produits, et, en fait, l'écurie contenait un certain nombre de poulains de un et deux ans, très beaux types de trait léger. A l'étable, même système. La vente des poulains de trois ans et du bétail gras constitue à M. Grandeury un revenu très rémunérateur.

Ce système de culture exigeait la création de nouvelles prairies. C'est ce qu'a fait votre candidat. Il a créé en 1890 deux hectares de prairies naturelles, en bon rapport grâce au fumier et aux scories de déphosphoration avec lesquels il les engraisse.

Le Comice agricole de Mirecourt lui a décerné en 1890 une médaille d'argent grand module. Votre Commission vous propose d'accorder à M. Grandeury une médaille d'argent avec prime de 100 francs.

M. Mathis, Marc, de Valleroy-aux-Saules. Il y a quatre ans, son père, dont vous avez en 1890 couronné par la médaille de vermeil la carrière agricole, lui abandonnait la direction d'une exploitation de 110 hectares. Il semblait difficile qu'on pût encore innover utilement après toutes les améliorations apportées par M. Mathis père. Notre candidat, cependant, l'a fait. Il a nivelé des écuries contenant 30 bêtes à cornes et 15 chevaux, enfermées dans le même bâtiment et contiguës, et surtout créé une porcherie modèle pouvant contenir de 50 à 60 porcs.

M. Mathis emploie pour sa culture des semences sélectionnées dont il hâte la végétation par les engrais chimiques. Cette méthode lui a permis d'obtenir avec le blé rouge précoce d'Alsace un rendement de 2.000 kilos à l'hectare. Les avoines qui lui ont donné le meilleur rapport sont la noire commune et la noire de Brie. L'avoine jaune

du Nord qui lui avait été recommandée a donné de moins bons résultats.

Les améliorations apportées par M. Mathis aux bâtiments se sont étendues aux terres. En construisant une portière en travers d'un petit ruisseau qui arrose sa propriété, il a pu irriguer à volonté environ 150 ares de prairies déjà existantes et 150 ares de prairies qu'il a nivelées et créées et qui sont en magnifique rapport.

Votre Jury voyageur ne me pardonnerait pas d'omettre de parler de la propreté méticuleuse qu'on remarque partout dans l'exploitation et dont il rapporte la cause à Mme Mathis, qui, au rebours de ce qui se voit d'ordinaire, née et grandie dans une ville, l'a quittée sans regret pour devenir une parfaite campagnarde, aimant la campagne et certainement s'y faisant aimer.

Votre Commission prie Mme Mathis de recevoir ses respectueuses félicitations et vous propose de décerner à M. Mathis, qui bientôt pourra prétendre à vos plus hautes récompenses, une médaille d'argent.

M. Hubert Brice, fermier à La Malmaison, près Vittel, vous est bien connu. En 1890, vous lui accordiez, pour bonne exploitation, une médaille de vermeil avec prime de 200 francs. Cette année, M. Brice nous demandait de nous assurer de la bonne tenue de ses écuries et de son bétail, de la propreté de ses plantes sarclées et de la mise en valeur de 19 hectares environ de terrains improductifs.

L'écurie des chevaux est ce qu'elle était en 1890. L'étable, par contre, s'est augmentée : de 27 elle a été portée à 32 bêtes à cornes, de races assez diverses mais toutes fort belles et surtout excellentes laitières. M. Brice nous assurait que l'une d'elles donnait jusqu'à 30 litres de lait par jour. La porcherie et la bergerie comptent un moindre nombre de bêtes qu'en 1890. La ferme est tenue avec beaucoup d'intelligence et de propreté.

Votre Jury voyageur a trouvé dans les greniers de La Malmaison de fort belles récoltes. M. Brice se dit très satisfait, comme semence, d'un mélange de blé rouge et de blé de pays qu'il fait revenir de la Seille.

Pour les plantes sarclées dont il cultive 6 hectares 40 a. et pour la mise en valeur de terrains improductifs, nous ne saurions en faire un plus grand éloge qu'en vous rappelant qu'ils lui ont valu au Comice agricole de Mirecourt une médaille de vermeil et une médaille d'argent.

Votre Commission vous propose de récompenser M. Brice par le rappel de sa médaille de vermeil et l'allocation d'une prime de 100 francs.

M. Jean Neyhauser exploite depuis 34 ans la ferme de Braquemont, commune de Poussay, appartenant à Mme veuve Duchêne. Il s'occupe surtout d'élevage. Dans ses écuries, nous avons vu 14 chevaux et poulains de cette petite race de pays si robuste et si vaillante, 28 vaches et 12 veaux. L'exploitation, d'une contenance totale de 67 hectares, est en parfait état. M. Neyhauser nous a fait voir en particulier quatre hectares de prairies naturelles créées par lui et irriguées par des eaux amenées des fonds supérieurs.

Le Gouvernement a récompensé récemment par la croix du Mérite agricole les 53 ans de services rendus à l'agriculture par Neyhauser. Votre Commission propose de lui attribuer pour les améliorations introduites dans la ferme une médaille de vermeil.

M. Edmond Villemain, fermier de M. Vernet, à Monthureux-sur-Saône, est un cultivateur qui doit passer pour entreprenant dans un pays où, comme Monthureux, on redoute encore les nouvelles méthodes de culture. Rompant avec la routine, il a employé les drainages, les boues de ville et surtout les engrais chimiques. La ferme qu'il

exploite, moyennant un loyer annuel de 1,000 francs, est d'une contenance de 24 hectares dont 18 en terres et 6 en prés. Sur les 18 hectares de terres dites labourables, deux hectares n'étaient que pierriers improductifs. Villemain les a défoncés, en a planté une partie en vergers, une autre en topinambours. Les pierres lui ont servi à faire dans des prés humides 350 mètres de drainage pour lesquels, devons-nous ajouter, il n'a reçu aucune indemnité de son propriétaire. En semant des scories dans un pré voisin de sa maison et d'une contenance de 2 hectares, en utilisant pour y conduire les purins les eaux de fontaine de Monthureux, il est arrivé à faire annuellement trois coupes lui donnant une totalité de 16 à 18,000 kilogrammes de fourrages.

Pour récompenser le mérite de Villemain, pour le donner en exemple à ses compatriotes, votre Commission vous propose de lui décerner une médaille d'argent et une prime de 100 francs.

La ferme de Grange-Brûlée, commune d'Attigny, d'une contenance de 39 hectares, se trouve dans les conditions les plus défavorables pour permettre à un fermier la rénumération de son travail : pas de sol, la terre arable ne recouvrant la pierre que de quelques centimètres ; impossibilité de se refaire avec l'élevage, les locaux étant exigus et absolument insuffisants. Cependant, M. Perrin s'est efforcé d'en tirer le meilleur produit possible. Par l'emploi des scories et du nitrate de soude, il est arrivé à obtenir 20,000 kilogrammes d'avoine à l'hectare, soit pour les 4 hectares cultivés un total de 80,000 kilogrammes. Pour se rendre compte du rendement de la pomme de terre, il a établi un champ d'expérience où il ne cultive pas moins de 14 espèces. Il a notamment de très beaux champs de légumes, mais le manque absolu d'eau ne lui permet

pas de donner à cette culture l'extension qu'il voudrait. Les résultats obtenus comparés aux conditions défavorables de l'exploitation font le plus grand honneur à M. Perrin, qui paie un loyer de 730 francs pour des terrains loués autrefois 300 francs au détail, et votre Commission vous propose de récompenser ses efforts et son labeur par une médaille d'argent et une prime de 100 francs.

M. Petit, Louis, exploite aux Vallois environ 7 hectares de terrain. C'est un modeste travailleur qui a cherché à se tenir à la hauteur des progrès de l'agriculture. Dans une partie de ses champs, deux hectares environ, il a semé des prairies artificielles. Il fait usage dans son exploitation des engrais chimiques.

Votre Commission, estimant qu'il y a lieu de l'encourager dans cette voie, propose de lui décerner une médaille de bronze.

Création de prairies

Avec de modestes ressources à l'origine, M. Henri Irroy a fondé l'usine des Rochottes, une des plus importantes pour le débit et le travail des bois. Tout en la dirigeant, il a réalisé des améliorations diverses qui en ont transformé les environs : créations de prés, d'un bois de 12 hectares sur des versants originairement nus, etc... Les améliorations qu'il signale dans sa demande datent de moins de trois ans : transformation d'un terrain abandonné de cinq hectares en prairie (2 h. 20) (le rendement de cette année, supérieur à ses prévisions, se serait élevé à 5,000 kilog. par hectare) et en champs de plein rapport en céréales; amélioration d'un pré de 1 hect.; création de vergers et d'une nouvelle pépinière ensemencée avec les graines récoltées sur place.

Les résultats remarquables qu'il obtient sont dus, en partie, à un intelligent emploi des engrais ; il tire notamment très bon parti de la sciure de bois de son usine, soit comme litière, soit en la mélangeant, par lits alternatifs, avec de la chaux en poudre et l'arrosant avec le contenu de la fosse à purin.

Pour utiliser ses produits, il a une écurie remarquablement tenue qui tranche avec l'état ordinaire des étables dans ce pays. 14 à 20 vaches laitières lui ont donné annuellement pour 2,800 à 3,000 francs de lait ; il a choisi la race et la maintient à l'aide de reproducteurs dont il fait bénéficier les localités avoisinantes.

Il a déjà obtenu de nombreuses récompenses, notamment le premier prix d'irrigation au dernier Concours régional à Epinal (médaille d'or et 1,000 francs). Votre Commission vous propose de décerner à M. Irroy une médaille de vermeil.

M. Paul Collardé, chevalier du Mérite agricole, propriétaire à Darney, est bien connu de vous. Vous lui avez décerné en 1885 une médaille d'argent pour reboisements. Cette année, M. Collardé nous a fait visiter un pré créé par lui, près de Darney, d'une contenance d'environ deux hectares.

Rompant avec la routine, votre candidat s'est bien gardé de répandre sur le pré à créer de la fleur de foin. Il a fait revenir de la maison Vilmorin, des semences appropriées et la récolte a compensé amplement ses débonrsés.

Votre Commission ne saurait laisser inaperçu un aussi bon exemple et vous propose de décerner à M. Collardé, une médaille d'argent grand module.

M. Paquet est un laborieux, qui, en exploitant une ferme de 30 hectares, à Battexey, a trouvé le moyen d'acquérir

quelques terres qu'il cultive en même temps que sa ferme. Il sollicitait de la Société une récompense pour création de 3 hectares de prairies naturelles. Ces prairies sont en bon rapport. Toutefois, le nivellement nous a paru insuffisant. M. Paquet, sur la remarque que nous lui en avons faite, nous a expliqué que la couche argileuse affleurant le sol, le nivellement ne pouvait se faire que par des terres rapportées. C'est ainsi qu'il y a déjà mis environ 300 voitures et qu'il compte bien continuer.

Votre Commission estime qu'il y a lieu de l'encourager et vous propose de lui décerner une médaille d'argent avec une prime de 50 francs.

M. Henri Gantois, cultivateur à Fignévelle, se présente au concours pour création et amélioration de prairies naturelles. En 1893, après une bonne fumure, il a préparé par trois labours (le premier dans la longueur des sillons, les deux autres transversalement) et autant de hersages un terrain d'environ 1 hectare et demi. Au printemps de 1894, il a donné deux nouvelles cultures puis égalisé le terrain et enfin semé à l'abri d'une orge peu épaisse, des graines appropriées.

La construction d'un aqueduc sous la route, permet d'irriguer le pré. M. Gantois vient de terminer dernièrement les mêmes travaux sur une pièce de même superficie. Le contenu d'une fosse à purin de 3 mètres cubes lui sert à l'amélioration de ces prés.

Votre Commission vous propose de lui accorder une médaille d'argent.

M. Edouard Diez, de Relanges, nous a fait visiter deux prés créés par lui, dont l'un d'une contenance de 1 hect. 60 promet une abondante récolte. L'autre, d'une contenance de 44 ares, très bien situé et facilement irrigable, demande

encore beaucoup de soins. Votre Commission pense qu'il y a lieu d'encourager M. Diez, en lui accordant une médaille d'argent.

M. Félix Houillon, de Rapey, a déjà été honoré par la Société d'Emulation et les Comices de nombreuses récompenses. C'est un cultivateur laborieux qui a certainement beaucoup amélioré sa propriété. Toutefois, les créations faites par lui depuis le dernier concours nous ont paru se borner au nivellement et à l'ensemencement en prairie naturelle d'un étang de trois ares environ. La mousse et le chardon y dominent, et nous engageons M. Houillon à y essayer les drainages et les engrais, particulièrement le sulfate de fer.

Il y a lieu cependant de reconnaître ce qu'a fait M. Félix Houillon. S'il progresse lentement, néanmoins il progresse, et votre Commission vous demande pour lui le rappel de ses précédentes récompenses avec prime de 25 francs.

M. Alphonse Pérosé, cultivateur à Damas-et-Bettegney, a créé environ six hectares de prairies naturelles dans des terrains ravinés par les eaux pluviales et, par suite, inutilisables en grande partie. Après les avoir nivelés, M. Pérosé les a ensemencés avec de la fleur de foin. Votre Commission croit lui rendre service en le mettant en garde contre cette manière de procéder, dont les résultats sont souvent défavorables, les graminées non fourragères renfermées dans la fleur de foin étant plus robustes que les autres et souvent empêchant la germination de ces dernières. Le prix d'achat de bonnes graines eût été facilement compensé par le plus grand rendement de la récolte. Sous cette réserve, M. Pérosé a tenté un effort sérieux, et votre Commission estime qu'il y a lieu de l'en récompenser par une médaille de bronze.

M. Collin, de Gircourt-les-Viéville, a créé en 1891, des prés dans des terrains improductifs. Il n'a pas semblé à votre Commission que le succès ait couronné ses efforts. Cependant il a déjà trouvé des imitateurs et il serait surtout à désirer qu'il continuât à en trouver dans les propriétaires des fonds inférieurs au sien. Il y a là un vallon facilement irrigable où devraient pousser des prairies cent fois supérieures à celles qui bordent le ruisseau du Xouillon, dont le drainage paraît impossible et qui produisent surtout, pour ne pas dire uniquement, des joncs.

Votre Commission propose d'attirer l'attention des cultivateurs du pays sur l'exemple donné par M. Collin, en lui décernant une médaille de bronze.

Mise en valeur de terrains improductifs

M. Ponscarme, commandant de l'armée territoriale, officier de la Légion d'honneur, dès qu'il eût pris sa retraite à Nonville, en 1881, s'est appliqué à des améliorations agricoles et forestières qui font le plus grand honneur à son activité et à son esprit de progrès : création de vergers, au nombre de 30, d'une surface approximative de 5 hectares, dans lesquels il a introduit spécialement les cerisiers et les pommiers à cidre, appropriés au sol, donnant ainsi à la population, qui voit péricliter son vignoble, un bon exemple à suivre ; plantation de bois très réussie, sur plus de 1 hectare, dans un terrain des plus ingrats ; création ou amélioration de vignes, de prés. En même temps, il tire un intelligent parti de ses produits. Il a déjà obtenu 16 récompenses diverses, notamment une médaille d'argent grand module, au Concours régional d'Epinal, une médaille d'or, pour son kirsch, au Concours annuel de 1892 à Paris, une autre, également en or, au Concours régional de Bar-le-Duc. Votre Commission vous propose de décerner à M. Ponscarme, une médaille d'argent grand module.

M. Hippolyte Barbier, chef cantonnier à Darney, a planté lui-même, dans ses instants libres, un terrain de 1 hect. 26 en arbres fruitiers, spécialement en pommiers à cidre et cerisiers. Grâce à de profonds drainages, aux engrais et plants appropriés. il a obtenu un remarquable résultat que met bien en relief une plantation voisine conduite avec les méthodes usuelles dans le pays. Il utilise lui-même ses produits, fabriquant eau-de-vie de prune, kirsch, cidre, d'une façon particulièrement appréciée. Il a en même temps un jardin et un rucher très bien conduits.

M. Barbier se distingue par son intelligence, son activité, ses connaissances, surtout en agriculture, qui sont au-dessus de sa position sociale et qu'il a acquises seul, n'ayant été qu'à l'école primaire. Il est en contact, par ses fonctions. avec les habitants de la campagne ; très serviable de nature, il leur donne de bons conseils auxquels il joint libéralement les greffes de son verger.

Votre Commission vous propose de lui accorder une médaille d'argent avec prime de 30 francs.

MM. Alexandre et Constant Mangin, cultivateurs à Pierrefitte, ont déjà reçu de la Société, une médaille d'argent en 1890, pour drainages et plantations de vergers. Ces drainages ont produit un excellent effet et les vergers sont en pleine production. L'année dernière notamment, les frères Mangin ont retiré de lèur récolte 1,200 litres d'eau-de-vie. Ils persévèrent dans la même voie et continuent à emplanter des arbres fruitiers.

Votre Commission vous propose pour MM. Mangin le rappel de la médaille d'argent que vous leur avez décernée avec prime de 40 francs.

M. Charles Vilminot, cultivateur à la Grande-Catherine, commune de Claudon, a fait des plantations d'arbres sur

4 parcelles d'une superficie approximative d'un hectare, plantant et greffant lui-même. Les arbres, d'une dizaine d'années, plantés de 4 en 4 mètres, sont très vigoureux.

Il a de plus transformé en prés 3 hectares environ de terrains improductifs et entouré d'une clôture en fil de fer, pour y parquer son bétail, un pré de un hectare.

Dans ses écuries 2 vaches, 1 taureau, 2 bœufs et 3 veaux.

C'est un cultivateur actif, intelligent, laborieux, à qui votre Commission décerne une médaille de bronze avec prime de 30 francs.

M. Joseph Pinot, facteur rural à Darney, a défoncé 32 ares de terrains absolument improductifs et y a établi une pépinière de 3,500 sujets greffés par lui. En ce moment, il draine et défonce 120 ares de terrains également improductifs pour y planter un verger. Il a installé un rucher de cinq paniers et une ruche à cadres. Ce modeste employé est un travailleur intelligent, infatigable, digne d'encouragement et de récompense, et votre Commission lui décerne une médaille de bronze et une prime de 25 francs.

M. l'abbé Ledroit, curé d'Attigny, s'est rendu dans cette commune acquéreur d'un terrain inculte de 40 ares. Sous sa direction, il l'a fait défoncer, niveler, fumer, assoler, mettant lui-même la main à la pioche pour améliorer les résultats que lui laissaient espérer ses faibles ressources de curé desservant. Il est arrivé ainsi à transformer en jardin potager et fruitier un terrain improductif. Son intention serait d'encourager par l'exemple la replantation des arbres fruitiers enlevés par les grandes gelées. Le résultat obtenu comme le but poursuivi signalaient l'abbé Ledroit à l'attention de votre Commission, qui propose pour lui une médaille de bronze et une prime de 25 francs.

M. Eugène Boyer, des Vallois est plutôt un négociant qu'un cultivateur. Il possède dans la commune des Vallois un certain nombre de terrains cultivés par son père. Il a à lui un petit bétail enfermé dans une écurie en face de sa maison. Cette écurie, adossée au côteau était enterrée de deux côtés. M. Boyer a fait enlever sur un des côtés environ 140 mètres cubes de terre qu'il a transportés à 800 mètres de là dans un pré humide. Cette opération lui a permis d'améliorer environ cinquante ares de prés. Il a en outre créé un verger dans un terrain tout à fait improductif et établi près de sa maison un rucher de dix paniers.

Votre Commission propose pour lui une médaille de bronze.

M. Jenesson, Jean-Baptiste, cultivateur à Rapey, nous a fait visiter une vigne qu'il a créée en défonçant et emplantant un terrain improductif d'une contenance de 40 ares. Il y a là une amélioration certaine, mais nous rappellons à M. Jenesson que sa vigne péchait sous le rapport de la propreté ; beaucoup de ceps manquaient et surtout nous nous élèverons fortement contre le mauvais principe de cultiver dans les vignes, les choux, haricots, asperges et autres légumes. Nous avons recueilli sur M. Jenesson les meilleurs renseignements et votre Commission vous propose de lui accorder à titre d'encouragement une prime de 25 francs.

M. David, Marie-Victor, militaire en retraite à Monthureux-sur-Saône.

Nous avons reconnu exacts les faits énoncés dans la demande de M. David, et certifiés d'ailleurs par M. le Maire de Monthureux. Le défrichement, commencé il y a deux ans seulement, d'une bonne partie d'un terrain improductif d'un demi hectare a été opéré déjà, ainsi que la

mise en valeur par la création d'un champ et d'un jardin et par la plantation d'arbres fruitiers. Une prime de 30 francs récompensera M. David de ce qui est fait, et l'encouragera à continuer son travail.

Monsieur Suprin, Charles, maire de Relanges est un cultivateur intelligent, qui a planté lui-même, greffé et entretenu d'une façon irréprochable 156 cerisiers, pruniers ou pommiers à cidre dans trois vergers d'une surface de 52 ares.

M. Ferry, Paul, cultivateur à Dombasle-devant-Darney, a planté et greffé sur trois parcelles d'une surface totale de 44 ares, des pommiers à cidre, cerisiers et pruniers; les plantations sont réussies et entretenues aussi bien que le lui permettent les loisirs dont il dispose; il a donné des greffes à diverses personnes, les mettant parfois lui-même en place.

M. Charrière, Aimé, scieur de long au Banbois, commune de Nonville, a planté sur 42 ares, 100 cerisiers ou pruniers et créé près de sa maison un pré de 1 hectare 20 ares qu'il arrose avec du purin et dont il obtient un rendement supérieur.

Enfin, M. Page, François, manœuvre à Bleurville a également réalisé un certain nombre d'améliorations.

Votre Commission vous propose de décerner à chacun de ces candidats une mention honorable.

Travaux divers

M. Théophile Foissart, à Bainville-aux-Saules, a fait de réelles améliorations. Il a augmenté la valeur de ses prés par des travaux intelligents et considérables et créé un verger de 3 hectares dans un terrain en pente qui n'était guère susceptible d'aucune culture.

Votre Commission estime qu'il y a lieu de récompenser le travail de M. Foissard, par une médaille d'argent.

M. Aimé Viriot, cultivateur à Hennecourt, a fait de grands travaux dans ses prés ; il a aussi tiré bon parti de mauvais terrains, par la création de vergers.

Votre Commission vous propose de lui accorder une médaille de bronze avec prime de 25 francs.

M. Jules Henry, cultivateur à la Rue-sous-Harol, a obtenu en 1890, de la Société d'Émulation. une médaille d'argent pour la bonne tenue de son étable, la beauté de son bétail et le boisement d'un hectare de terrain. Cette année, il nous a fait voir différents drainages, dont un d'une parcelle de 21 ares au Maix, fort bien exécuté. Ceux des deux autres parcelles devront être étendus au fonds inférieurs en nature de pré, qui offrent encore des parties marécageuses.

M. Victor Vauthier, à Dompaire, a transformé en verger 16 ares de terrain en nature de vignes devenus improductifs. Le verger ainsi créé est aujourd'hui en plein rapport.

Votre Commission vous propose de lui décerner, ainsi qu'à M. Henry, une médaille de bronze.

Boisements

M. Melchior-Victor-Joseph Brouland, depuis 28 ans qu'il est garde forestier à Monthureux-sur-Saône, a pris part à des reboisements communaux sur une étendue de 60 hectares environ, en coteaux arides ou terrains délaissés par l'agriculture. Il y a toujours apporté du goût et de l'activité. Ces reboisements représentent une assez grande somme de travail personnel au service de la commune, pour qu'une récompense de la Société d'Emulation soit

justifiée, et votre Commission vous propose de lui accorder une médaille d'argent avec prime de 50 francs.

M. Parisot, ancien notaire à Dompaire, a converti deux hectares environ de prés d'un très mauvais rapport en bois. Il y a planté des aunes, frênes, saules et bouleaux, qui ont de 1 à 16 ans. Cette plantation est très bien réussie et votre Commission vous propose de décerner à M. Parisot une médaille d'argent.

Enseignement agricole

M. Balaud, instituteur à Evaux-et-Ménil, a sollicité de la Société d'Émulation une récompense pour des conférences faites par lui dans la commune où il enseigne. Votre Commission a pensé qu'il y avait lieu d'encourager M. Balaud, mais qu'il était depuis trop peu de temps à Evaux pour y avoir eu une action réellement efficace, qu'il lui fallait encore y continuer ses études spéciales et locales et surtout mettre plus de méthode dans son enseignement agricole pour aspirer à une récompense sérieuse de la Société d'Émulation. Toutefois, dès à présent et à titre d'encouragement, elle vous propose de décerner à M. Balaud, une mention honorable.

Mémoires agricoles

M. Paul Fèvre, à Socourt, nous a envoyé un mémoire qui se divise en deux parties.

Du rapport de M. Lebœuf, il résulte que la première partie ne renferme guère que des généralités dans lesquelles, cependant, se sont glissées nombre d'erreurs relatives soit aux exigences des principaux produits alimentaires, soit à la composition chimique des différents sols du département.

La seconde partie, dans laquelle M. Fèvre fait une comparaison entre la culture actuelle et une culture intensive qu'il rêve, n'est appuyée sur aucun fait expérimental. Ce système, du reste, l'exposerait forcément à des désillusions, soit sur les bénéfices de la récolte qu'il évalue sur le poids brut, mettant sur la même ligne le blé et les racines, soit sur les bénéfices de l'élevage où il estime que 18 vaches donnent forcément 18 veaux, négligeant l'entretien des étables. Enfin il n'évalue pas la main-d'œuvre, devenue beaucoup plus onéreuse par la culture de plantes sarclées.

D'autre part, M. Fèvre a fait une étude intéressante sur la taille de la vigne et nous a fait voir une vigne qu'il avait plantée il y a dix ans dans un terrain en friche. Cette vigne péchait un peu sous le rapport de la propreté, mais était en plein rapport et faisait espérer une récolte abondante. Votre Commission propose de décerner à M. Fèvre une médaille d'argent.

Monographie rurale de la commune de Saint-Baslemont, par M. Crouvizier, instituteur audit lieu.

En rédigeant cette monographie, l'auteur s'est proposé principalement de faire connaître aux cultivateurs de Saint-Baslemont, le climat de leur localité et les propriétés du sol et du sous-sol; et ensuite de leur indiquer les modifications qu'il serait bon d'apporter aux systèmes de culture généralement usités dans ce village.

Il a très bien rempli toute cette partie de son programme et nous ne pouvons qu'approuver les conseils qu'il donne sur la culture du blé et de la pomme de terre, sur la suppression des jachères, sur les engrais complémentaires à employer, sur le drainage des prés humides, la fumure de la vigne, l'utilisation des purins, l'emploi de bœufs au lieu de chevaux, etc., etc...

Nous avons lu aussi avec beaucoup d'intérêt, dans son manuscrit, la monographie d'une famille de cultivateurs de Saint-Baslemont, dont le chef, un modèle d'ordre et de travail, a mis ses livres, ses notes et son savoir à sa disposition, et lui a montré qu'on peut vivre, économiser et amasser une petite fortune en cultivant un petit domaine de 7 à 10 hectares. Seulement, nous ferons remarquer que le ménage dont il parle est exceptionnellement travailleur, s'est marié tard, n'a eu que deux enfants, et ayant eu le malheur de les perdre jeunes, n'a point été dans l'obligation de les doter; de là, la possibilité qu'il a eue d'économiser et d'agrandir sa fortune.

A la suite de cette monographie, M. Crouvisier a ajouté quelques pages contre le biberon à tube de caoutchouc, contre l'affectation des jeunes filles à la production de la dentelle au lieu de la couture et de l'entretien des vêtements, et il termine par une invitation pressante à ses lecteurs d'adhérer à une association nouvelle, la *Sécurité des familles*, qui promet une rente viagère de 600 francs à tous ceux de ses membres frappés d'incapacité de travail par une infirmité, qui auront versé à partir de 16 ans une cotisation annuelle de 3 fr. 50, invitation suivie d'un article du journal de M. Francisque Sarcey, à l'éloge de cette nouvelle institution. Malgré l'appui de ce grand nom, nous voudrions retrancher du mémoire de M. Crouvizier, toute cette dernière partie, moins rurale que la précédente. Mais nous ne pouvons que faire l'éloge du zèle et de la conscience avec lesquels ce jeune instituteur a étudié les questions agricoles intéressant la commune où il exerce; nous croyons qu'il sera bon et utile pour les habitants de cette commune qu'il leur développe ses conclusions dans des conférences, comme il a l'intention de le faire, et pour l'encourager dans ces études et dans cet enseignement agricole,nous lui décernons une médaille d'argent.

Hygiène rurale, par M. A. Besson, instituteur aux Rouges-Eaux.

Le travail que M. Besson a rédigé sous le nom d'*Hygiène rurale* est très étendu, trop étendu peut-être. Il traite successivement des agents atmosphériques, du sol, des eaux, des aliments, des boissons, des vêtements, de la propreté corporelle, de l'habitation, de l'hygiène des sens, de la veille, du sommeil, de l'hygiène des professions, de l'hygiène de l'enfance, de l'hygiène morale, etc., etc. Je suis loin d'avoir nommé tous les chapitres.

La table alphabétique ne contient pas moins de 633 articles, traités dans 214 petites pages.

Par une conséquence forcée de cette extrême diversité des sujets traités, le manuscrit de M. Besson renferme beaucoup de choses étrangères à une simple *hygiène rurale* ; et par contre, en beaucoup de points, il n'est pas assez étendu et assez précis sur les précautions hygiéniques qu'il déclare nécessaires.

Son manuscrit est accompagné de 60 figures parfaitement dessinées, mais dont beaucoup sont peu utiles ; un vasistas, une baie de myrtille, un cône de houblon, etc., sont choses trop connues des habitants des campagnes pour avoir besoin d'être figurées dans un livre destiné à leur usage.

Aussi, Messieurs, tout en rendant justice au but louable que s'est proposé M. Besson, et tout en tenant grand compte de la préface élogieuse que notre collègue, le docteur Daviller a écrite pour être mise en tête de ce travail, nous ne pensons pas qu'il y ait lieu de le publier aux frais de notre Société, et nous ne croyons pas non plus devoir engager l'auteur à le publier à ses frais.

Mais, comme nous avons déjà décerné à M. Besson, en 1892, une médaille d'argent grand module, pour ses cartes géographiques et sa collection de dessins à l'usage des

Ecoles primaires, nous lui décernerons aujourd'hui, pour le nouveau travail qu'il vient de nous soumettre, un rappel de cette médaille d'argent, rappel qui l'encouragera à persister dans des études utiles à la fois à lui-même et à ses jeunes élèves.

Aides ruraux

Je ne sais, Messieurs, si c'est bien dans la catégorie des aides ruraux que nous devions classer M. Joseph Poirot, de Mazirot. Dans l'aide rural, vous récompensez de longues années de dévouement, l'attachement à un patron, une obéissance intelligente mais dépourvue de toute initiative. Si par le dévouement, M. Poirot rentre dans cette catégorie, l'initiative qu'il doit prendre le placerait dans une classe supérieure.

Depuis vingt ans, Joseph Poirot donne ses soins à 1 hectare 60 ares de vignes sises ban de Chauffecourt et appartenant à Mme Derazey. La direction lui en a été absolument abandonnée. Par un travail opiniâtre, par une culture intelligente, par l'emploi des engrais naturels et chimiques, par le sulfatage fait en temps opportun, il a totalement modifié l'aspect des cultures confiées à ses soins et modifié à tel point que les parcelles cultivées par lui se distinguent, à plus d'un kilomètre de distance, par des taches d'un beau vert au milieu des feuilles jaunies des parcelles voisines.

Véritable modèle d'économie et de tempérance, il est arrivé, parti de rien, à élever ses deux enfants âgés l'un de huit, l'autre de six ans, et à se constituer, au bout de vingt ans de bons et dévoués services, un petit patrimoine. Aujourd'hui, Poirot possède une maison à Mazirot, un hectare 50 ares de terres, 50 ares de prés et 25 ares de vignes. Dans son étable, deux vaches et un porc.

Votre Commission a pensé que 44 années d'honneur, de travail et de dévouement méritaient un encouragement exceptionnel, et votre rapporteur, qui l'a vu à l'œuvre, est heureux d'annoncer à Joseph Poirot que vous lui décernez une médaille d'argent grand module avec prime de 50 fr.

Léon Chatelain serait aussi, à proprement parler, plus qu'un aide rural. Agé de 47 ans, marié, père de quatre enfants, il est depuis 24 ans, chez M. Edouard Mathis, maire de Ville-sur-Illon. Retenu par d'autres occupations, celui-ci lui abandonne complètement la direction d'une exploitation de 75 hectares et la conduite et l'entretien des machines agricoles. Sa probité et sa moralité nous ont été certifiées irréprochables, et M. Mathis déclare n'avoir qu'à se louer de l'intelligence apportée par Chatelain dans l'exploitation de ses terrains.

Votre commission vous propose de décerner à Châtelain une médaille d'argent grand module avec prime de 30 francs.

Messieurs,

Je ne puis passer aux aides-ruraux proprement dits sans vous demander un souvenir pour un de nos candidats, Sophie Damien, née à Raucourt en 1822 et pour laquelle la sœur supérieure de l'hôpital de Mattaincourt, où elle était en service depuis 34 ans, le curé de la paroisse et le maire étaient unanimes à demander une récompense. Cette récompense si méritée, nous l'aurions accordée de grand cœur, mais la mort, qui n'attend pas, ne l'a pas voulu. Puisse l'expression de nos regrets montrer, à ceux qui viennent ici chercher leurs récompenses, que nous savons nous souvenir de l'honneur dû, même au-delà du tombeau, à une vie toute de travail et de dévouement.

Dans les aides ruraux proprement dits, nous classerons :

Emile Caisse, domestique chez M. Mathis, à Valleroy-aux-Saules, depuis 46 ans. Vous lui avez décerné, en 1890, une médaille d'argent. Nous vous demanderons pour lui un rappel de cette médaille avec prime de 40 francs.

Léon Laurent, domestique depuis 35 ans au service de M. Grandjean, de Thiraucourt. Médaille de bronze et 30 fr.

Joseph Aubry, chez M. Jules Henry, à La Rue-sous-Harol, depuis 33 ans. Aubry a déjà obtenu de nombreuses récompenses, notamment une médaille de bronze en 1884. Nous demandons pour lui un rappel de cette médaille avec prime de 30 francs.

Marie Merciol, chez M. Eustache, à Mattaincourt, depuis 32 ans. Médaille de bronze et prime de 30 francs.

Victor Lachaise, domestique au service de Mme Salmon, de Ville-sur-Illon, depuis 30 ans. Médaille de bronze et 30 francs.

Nicolas Parisse, chez M. Bellort à Bocquegney, domestique depuis 24 ans. Médaille de bronze et 25 francs.

Charles Gilet, chez M. Mathis à Valleroy-aux-Saules depuis plus de 20 ans. Vons avez décerné en 1890 à Gilet une médaille de bronze dont nous vous demandons le rappel avec prime de 25 francs.

Jean-Hubert Koller, depuis 20 ans domestique au service de Madame Maucotel-Evrard à Mirecourt. Médaille de bronze et 25 francs.

Enfin votre Commisssion a estimé qu'en dehors des domestiques, il y avait lieu de récompenser des journaliers qui n'ont cessé pendant de longues années de revenir sans cesse travailler chez le même maître ainsi que l'ont fait chez M. Mathis de Valleroy-aux-Saules les époux Lamy depuis plus de 40 ans et Jacqueré Dominique depuis plus de 30 ans. Elle vous demande pour les premiers une médaille de bronze et 40 francs ; pour le second, une médaille de bronze et 25 francs.

Ainsi qu'il résulte de cet examen, vous voyez, Messieurs, que nombre des demandes qui vous avaient été adressées méritaient d'être prises en considération. Nous avons dû en écarter quelques-unes, soit parce qu'elles ne rentraient pas dans les conditions du concours, comme celles relatives au prix Castel qui n'est pas à distribuer cette année, soit parce qu'elles étaient contraires aux usages de la Société, comme les demandes de récompenses pour des serviteurs ruraux ayant moins de 20 ans de service.

De ses opérations dans l'arrondissement de Mirecourt, votre Jury voyageur a rapporté une excellente impression. Les cultivateurs s'engagent franchement dans la voie du progrès ; les nouvelles méthodes de culture sont franchement admises. C'est la récompense de ceux qui les leur ont enseignées : c'est la gloire des différentes sociétés agricoles de Mirecourt, c'est la gloire de la Société d'Emulation des Vosges.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

PAR

MM. TREMSAL et BOURGEOIS

Membres Titulaires

MESSIEURS,

La *Monographie de la commune de Damas-devant-Dompaire*, par M. A. Virtel, est un ouvrage intéressant et bien documenté. L'auteur a consulté les Archives départementales et communales; il donne les extraits de nombreux documents : actes de baptême, de décès, anciens baux, comptes, procès-verbaux, déclarations de biens privilégiés, etc.

Il a en outre emprunté à différents auteurs ou publications. qu'il a soin de citer, les biographies de quelques hommes éminents, originaires de Damas, puis différents travaux concernant la géologie, la météorologie, les antiquités de cette localité.

Bien que ces emprunts occupent une place importante dans ce travail, ils rentrent généralement dans le cadre de l'ouvrage et contribuent à lui donner de la variété et de l'intérêt.

Nous pourrions peut-être en excepter un récit consacré au commandant du 1er bataillon de mobiles des Vosges, et une poésie de M. l'abbé Chapiat, intitulée *l'Agite*, qui nous ont paru en dehors du sujet.

Mais M. A. Virtel fait œuvre personnelle en se servant des documents authentiques qu'il a consultés, pour nous renseigner sur le mouvement de la population à différentes époques, nous donner le recensement décennal des naissances, mariages, décès, de 1680 à 1890, pour établir les listes des maires, des curés, des instituteurs, et nous fournir des renseignements intéressants sur l'administration communale, le clergé et l'instruction primaire.

Il consacre un chapitre aux mœurs et coutumes des habitants ; il décrit les anciennes et naïves coutumes qui peu à peu (est-ce un bien ?) tendent à disparaître des campagnes, et les superstitions et préjugés d'autrefois qui, heureusement, n'existent plus aujourd'hui qu'à l'état de souvenir, grâce aux progrès de l'instruction et de la civilisation.

Nous trouvons dans ce travail des renseignements sur le nombre des habitants ayant pris part aux guerres du second Empire, ou actuellement au service, avec les grades et les décorations obtenus. L'auteur, sans doute pour ne blesser la modestie de personne, n'a cité aucun nom ; nous aurions cependant aimé à y trouver au moins les noms des soldats qui se sont distingués ou qui sont morts pour la Patrie. On aurait eu ainsi le *Livre d'or* de la commune.

La partie consacrée à l'agriculture présente un vif intérêt. Dans cette localité exclusivement agricole, le chiffre de la population et la valeur de la propriété se sont maintenus. « L'habitant, dit l'auteur, quitte rarement le village ; le fils continue à faire valoir les biens de ses parents et il sait y trouver l'aisance et le bien-être. » Aussi l'agriculture y est en progrès : presque tous les cultivateurs possèdent un outillage agricole complet et commencent à employer les engrais chimiques. Cette partie se termine par des renseignements statistiques sur le commerce, l'industrie, l'agriculture, sur la surface occupée par les

différentes cultures, sur l'outillage agricole, le prix des denrées et des journées d'ouvriers en 1789 et en 1889, puis par une liste des récompenses obtenues dans divers concours agricoles ; cette liste me paraîtrait plus intéressante si elle donnait les noms des lauréats.

Après avoir complété le travail emprunté à M. Florent Parisot sur les antiquités découvertes à Damas en 1825, par la liste et la description des nombreuses médailles et monnaies anciennes, des statuettes, des inscriptions découvertes depuis cette époque, l'auteur donne les éphémérides importantes de 1475 à 1893.

L'ouvrage se termine par une courte monographie du hameau de Bettegney, réuni à Damas en 1790.

En résumé, M. Virtel s'est livré à des recherches sérieuses qui lui ont permis de produire un ouvrage bien documenté et intéressant ; les emprunts y sont bien nombreux et on pourrait y trouver quelques hors-d'œuvre, quelques omissions, quelques tournures douteuses ; ce ne sont là, il est vrai, que les ombres d'un tableau qui n'est pas sans valeur et votre Commission espère, Messieurs, que vous voudrez bien encourager ce travailleur qui vous annonce pour l'an prochain un *Recueil en patois des vieux mots et expressions tombés en désuétude, traditions populaires*, etc., et que vous lui décernerez une médaille d'argent comme témoignage de votre estime.

MESSIEURS,

Votre Commission a pris connaissance du mémoire que vous lui avez renvoyé.

Il est rare de rencontrer parmi les amateurs, qui ne sont pas des spécialistes des études historiques, le souci critique. A ce seul titre, M. Bergerot mériterait d'être encouragé.

Ne pas accepter tous les témoignages, quelle que soit leur valeur, pour essayer d'en faire une macédoine plus ou moins cohérente, est chose assez méritoire pour être signalée.

M. Bergerot, dans son étude sur les différentes versions relatives aux translations de l'abbaye de Remiremont, a fait preuve, à défaut d'une connaissance et d'une investigation suffisantes des sources, du moins d'un bon sens et d'une pénétration très méritoires.

Votre Commission vous aurait proposé d'ordonner l'impression aux Annales, si les conclusions adoptées par l'auteur n'avaient déjà été développées deux fois dans notre Recueil par MM. Duhamel et Alban Fournier.

Elle pense du moins devoir vous demander de décerner à M. Bergerot une médaille d'argent grand module.



RAPPORT

DE LA

COMMISSION LITTÉRAIRE

PAR

N. HAILLANT

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL



MESSIEURS,

La Société n'a reçu cette année qu'une demande pour le concours de littérature.

C'est un *Recueil de proverbes expliqués*, présenté par M. Perrin, instituteur à Girovillers.

L'auteur appartient à ce vaillant groupe d'instituteurs laborieux, toujours en éveil, si nombreux dans nos Vosges et dont la plupart ont l'honneur de venir solliciter les suffrages de la Société d'Emulation.

M. Perrin a consacré à ce travail un temps considérable ; encore tous les cahiers composant son manuscrit ne nous sont-ils pas parvenus : six de ces cahiers, prêtés à un ami de l'auteur qui habitait Uxegney, ont été emportés par les eaux dans la terrible catastrophe, avec la maison où on les lisait.

Les fragments importants qui nous sont soumis méritent cependant de retenir quelques instants l'attention de la Société. C'est pour instruire ses élèves et aider ses collègues que M. Perrin s'est dévoué à cette tâche, ingrate ou même frivole en apparence, mais féconde en aperçus nouveaux, en souvenirs curieux de nos anciennes mœurs et de notre vieil idiome, en tableaux variés de la vie moderne.

Toutefois, on s'aperçoit rapidement que l'auteur a plus visé à la quantité qu'au choix ; il a même accumulé les matériaux, au risque de se perdre dans de simples variantes sans grande importance.

Il n'a malheureusement pas non plus toujours évité la trivialité, ni de trop nombreuses répétitions.

On pourrait également demander si l'auteur n'aurait pas plutôt atteint son but en groupant ses proverbes, maximes ou pensées par ordre de matières, qui auraient formé autant de chapitres de morale ou de sujets d'enseignement. Il aurait ainsi imprimé à son travail le vrai caractère d'une œuvre pédagogique, recommandable par son mérite littéraire, la haute valeur morale des pensées choisies, et par l'heureuse disposition des matériaux élaborés.

Ces observations ne diminuent en rien les longs et laborieux efforts de l'auteur, ni l'importance de son ouvrage, qui est nouveau, je crois, pour la Société. Elles prouvent, au contraire, que nous avons consciencieusement examiné et lu en leur entier les fragments présentés ; nous devons en toute sincérité et loyauté avouer que nous y avons trouvé plaisir et profit, et nous croyons qu'il en sera ainsi pour ceux qui se contenteraient même d'une lecture plus rapide.

En résumé, l'auteur nous a paru digne d'être proclamé lauréat de la Société et mériter une récompense de son labeur, en même temps qu'une compensation de la perte d'une partie de son manuscrit.

Sur notre avis, la Commission littéraire a proposé à la Société de lui accorder la médaille de bronze grand module, qui lui est décernée et remise aujourd'hui en séance solennelle.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION DES BEAUX-ARTS

PAR

MM. C. POIRSON et AMANN
Membres Titulaires

MESSIEURS,

Deux artistes seulement se sont présentés cette année à votre concours des Beaux-Arts, un musicien et un peintre. La section que j'ai l'honneur de présider s'est réunie le 8 août dernier pour examiner les œuvres qui nous avaient été soumises, et m'a chargé de vous rendre compte du résultat de ses opérations.

M. Launay, professeur de musique à Epinal, nous avait envoyé trois morceaux de genres différents : le premier, intitulé *Leïlah*, est un air pour ténor dans la composition duquel l'auteur a cru devoir accumuler tous les procédés d'une science musicale très sérieuse ; nous pensons cependant que les changements de tonalité trop fréquents, les transitions enharmoniques qui en sont la conséquence, enfin les ornements un peu chargés de l'accompagnement doivent rendre très difficile l'exécution de ce morceau et nuire à la clarté de la mélodie. En le composant, l'auteur a manifestement subi l'influence de l'école wagnérienne, qui se fait si malheureusement sentir aujourd'hui dans la musique française et stérilise les efforts de nos artistes les mieux doués. Le second morceau présenté par M. Launay est une gavotte pour orchestre symphonique, intitulée : *Souvenirs du temps passé*. Le principal motif de cet air de danse consiste en un dessin gracieux, dans le ton d'*ut*, exécuté par les violons, entrecoupé d'heureuses phrases

en imitations par la flûte et le hautbois ; la seconde reprise, en *la* mineur, et la troisième, en *fa*, s'enchaînent habilement au motif du début à l'aide d'une jolie rentrée. Cette composition claire et bien orchestrée, sans avoir les prétentions harmoniques de la première, nous a paru néanmoins plus achevée et digne d'une approbation sans réserve. Le troisième et dernier morceau est intitulé : *La Chanson des hirondelles*, paroles d'André Theuriet. Dans cette mélodie pleine de sentiment, sobrement accompagnée, le musicien s'est élevé à la hauteur du poète, et c'est, à notre avis, le meilleur éloge que nous en puissions faire.

Mme Douillard, artiste peintre à Epinal, nous a soumis trois petits tableaux. Le premier est une copie sur porcelaine du tableau de Bouguereau, intitulé : *l'Armistice*. D'un dessin correct, d'un coloris très tendre, cette œuvre dénote chez l'auteur un sérieux talent d'imitation et un véritable sentiment artistique que le travail fortifiera. Nous en dirons autant de son second tableau, sur bois, imité de Boucher. Quant au troisième, un portrait d'enfant, il est loin d'avoir la valeur des deux autres, ce qui s'explique d'abord parce que c'est une œuvre originale, ensuite par la difficulté qu'il y a à peindre de face un jeune enfant dont les traits arrondis sont presque insaisissables.

En résumé, malgré les légères critiques que nous avons cru devoir formuler dans l'intérêt même des artistes concurrents, votre section des Beaux-Arts s'est montrée très satisfaite des œuvres qui lui ont été présentées ; aussi vous propose-t-elle d'accorder à M. Launay un rappel de médaille de vermeil, et à Mme Douillard une médaille d'argent.

Le Président de la Commission des Beaux-Arts,

C. P.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous rendre compte de la marche du cours de modelage créé par la Société d'Émulation et des résultats qu'il a donnés jusqu'à ce jour.

Grâce à l'obligeance de M. le Maire d'Épinal, qui a bien voulu mettre à notre disposition une salle qu'il a fait aménager spécialement dans le bâtiment de l'école Guilgot, ce cours a pu commencer le 25 février et se continuer sans interruption tous les lundis et jeudis, de huit heures un quart à neuf heures trois quarts du soir, jusqu'au 27 juin dernier. Trente-six séances, soit cinquante-quatre heures de travail, lui ont été consacrées.

A son début, et pendant les deux premiers mois, il a été fréquenté assidûment par dix élèves; pour des causes diverses (maladies, déplacements, travaux au dehors, etc.), il ne l'a plus été ensuite que par sept; mais ce chiffre s'est maintenu jusqu'au 27 juin, date fixée pour la clôture.

Les travaux exécutés et les progrès faits par tous, et principalement par les sept élèves de la première et dernière heure, pendant cette courte période, démontrent l'utilité de ce cours et ce qu'on est en droit d'en attendre dans l'avenir.

Afin de faire connaître publiquement les résultats obtenus par ce premier essai, j'ai l'intention d'exposer les travaux des élèves en y joignant un sujet modelé par moi, sous le péristyle du théâtre, le jour de la réunion solennelle de notre Société.

Je soumets à votre appréciation cette proposition.

A titre d'encouragement, je sollicite de la Commission des Beaux-Arts et de la Société d'Émulation les récompenses suivantes en faveur de mes élèves :

1° Premier prix : M. Ch. Royer, sculpteur sur bois, une somme de 30 francs pour achat de photographies représentant nos palais et monuments nationaux.

2° Second prix : M. Méline, instituteur-adjoint dans l'école dirigée par M. Tremsal, une somme de 20 francs pour achat de photographies.

3° Troisième prix : M. Joseph Aubert, élève sculpteur, une somme de 15 francs.

4° Premier accessit : M. Émile Bala, ornemaniste, une somme de 10 francs.

5° Second accessit : M. Émile Milion, plâtrier, une somme de 10 francs.

6° Mention honorable : M. Deflin, élève sculpteur.

Si je n'ai pas fait figurer le nom de notre sympathique collègue, M. Husson, l'un des meilleurs élèves du cours, ce n'est pas par suite d'une omission, mais pour obéir au désir qu'il nous a exprimé.

Cependant, malgré sa trop grande modestie, je veux signaler les progrès sérieux qu'il a faits et le remercier de l'appui moral qu'il m'a prêté.

Ce rapport a été adopté à la séance du 16 septembre 1895, et la Société a voté de chaleureuses félicitations et ses sincères remerciements à M. Amann, qui a consacré avec une entière abnégation son temps et son talent à la création et à l'organisation du cours de modelage.



RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES PAR

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES

dans sa séance publique et solennelle

DU 10 NOVEMBRE 1895

Sur le rapport de ses diverses Commissions, la Société d'Emulation a décerné les récompenses suivantes :

CONCOURS AGRICOLE

PRIMES DU GOUVERNEMENT ET DE LA SOCIÉTÉ

spécialement affectées, en 1895, à l'arrondissement de Mirecourt (1)

M. le Ministre de l'Agriculture a bien voulu accorder, en 1895, à la Société d'Emulation, une subvention de *treize cents francs* pour être décernée, au nom du Gouvernement de la République, à titre de primes et encouragements aux améliorations agricoles.

(Prix Claudel)

M. *Galland*, Jules, propriétaire à Damas-et-Bettegney (Dompaire), pour l'ensemble de son exploitation, médaille de vermeil.

BONNES EXPLOITATIONS

M. *Marchal*, Charles, propriétaire au Joly (Mirecourt), une médaille de vermeil et une prime de 100 francs.

---

(1) Les primes sont affectées : en 1896 à celui de Saint-Dié ; en 1897 à celui d'Épinal ; en 1898 à celui de Neufchâteau ; en 1899 à celui de Remiremont.

M. *Grandeury*, Alfred, propriétaire à Battexey (Charmes), une médaille d'argent et une prime de 100 fr.

M. *Mathis*, Marie, licencié en droit, propriétaire à Valleroy-aux-Saules (Mattaincourt), une médaille d'argent.

M. *Brice*, Hubert, fermier à la Malmaison (Vittel), un rappel de la médaille de vermeil de 1890 et une prime de 100 francs.

M. *Neyhauser*, Jean, fermier à Braquemont (Mirecourt), une médaille de vermeil.

M. *Villemain*, Edmond, cultivateur à Monthureux-sur-Saône, une médaille d'argent et une prime de 100 francs.

M. *Perrin*, Jules, à Grange-Brûlée, commune d'Attigny (Darney), une médaille d'argent et une prime de 100 francs.

M. *Petit*, Louis, cultivateur aux Vallois (Lerrain), une médaille de bronze.

PRAIRIES

M. *Irroy*, Henri, industriel aux Rochottes (Darney), une médaille de vermeil.

M. *Collardé*, Paul, propriétaire à Darney, une médaille d'argent grand module.

M. *Paquet*, Edouard, cultivateur à Battexey (Charmes), une médaille d'argent et une prime de 50 francs.

M. *Gantois*, Henri, cultivateur à Fignévelle (Monthureux-sur-Saône) une médaille d'argent.

M. *Diez*, Edouard, propriétaire à Relanges (Darney), une médaille d'argent.

M. *Houillon*, Félix, cultivateur à Rapey (Charmes), un rappel de ses médailles antérieures et une prime de 25 fr.

M. *Pérosé*, Alphonse, cultivateur à Damas-et-Bettegney (Dompaire), une médaille de bronze.

M. *Collin*, Frédéric, maire de Gircourt-les-Viéville (Mirecourt), une médaille de bronzs.

MISE EN VALEUR DE TERRAINS IMPRODUCTIFS

M. le commandant *Ponscarme*, Alexandre, à Nonville (Monthureux-sur-Saône), une médaille d'argent grand module.

M. *Barbier*, Hippolyte, cantonnier chef à Darney, une médaille d'argent et une prime de 30 francs.

MM. *Mangin frères*, Alexandre et Constant, cultivateurs à Pierrefite (Ville-sur-Illon), un rappel de la médaille d'argent de 1890 et une prime de 40 francs.

M. *Vilminot*, Charles, cultivateur à la Grande-Catherine, commune de Claudon (Monthureux-sur-Saône), une médaille de bronze et une prime de 30 francs.

M. *Pinot*, Joseph, facteur rural à Darney, une médaille de bronze et une prime de 25 francs.

M. l'abbé *Ledroit*, curé à Attigny (Darney), une médaille de bronze et une prime de 25 francs.

M. *Boyer*, Eugène, négociant aux Vallois (Lerrain), une médaille de bronze.

M. *Jenesson*, Jean-Baptiste, cultivateur à Rapey (Charmes), une prime de 25 francs.

M. *David*, Marie-Victor, militaire retraité à Monthureux-sur-Saône, une prime de 30 francs.

M. *Suprin*, Charles, maire de Relanges (Darney), une mention honorable.

M. *Ferry*, Paul, propriétaire à Dombasle-devant-Darney, une mention honorable.

M. *Charrière*, Aimé, cultivateur au Banbois (Monthureux-sur-Saône), une mention honorable.

M. *Page*, François, manœuvre à Bleurville (Monthureux-sur-Saône), une mention honorable.

AMÉLIORATIONS ET TRAVAUX DIVERS

M. *Foissard*, Théophile, cultivateur à Bainville-aux-Saules (Dompaire), une médaille d'argent.

M. *Viriot*, Aimé, cultivateur à Hennecourt (Dompaire), une médaille de bronze et une prime de 25 francs.

M. *Henry*, Jules, cultivateur à La Rue-sous-Harol (Ville-sur-Illon), une médaille de bronze.

M. *Vauthier*, Victor, coiffeur à Dompaire, une médaille de bronze.

BOISEMENTS

M. *Brouland*, Joseph, garde-forestier communal à Monthureux-sur-Saône, une médaille d'argent et une prime de 50 francs.

M. *Parisot*, ancien notaire à Dompaire, une médaille d'argent.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

M. *Balaud*, instituteur à Evaux-et-Ménil (Charmes), une mention honorable.

MÉMOIRES AGRICOLES

M. *Fèvre*, Paul, cultivateur à Socourt (Charmes), une médaille d'argent.

M. *Crouvizier*, instituteur à Saint-Baslemont, une médaille d'argent.

M. *Besson*, instituteur aux Rouges-Eaux (Brouvelieures), un rappel de sa médaille d'argent de 1892.

BONS SERVICES RURAUX

M. *Poirot*, Joseph, vigneron à Mazirot (Mirecourt), une médaille d'argent grand module et une prime de 50 francs.

M. *Chatelain*, Léon, domestique chez M. Mathis, maire de Ville-sur-Illon, une médaille d'argent grand module et une prime de 30 francs.

M. *Caisse*, Emile, domestique chez M. Mathis, à Valleroy-aux-Saules (Mattaincourt), un rappel de la médaille d'argent de 1890 et une prime de 40 francs.

Les époux *Lamy*, Nicolas, domestiques chez M. Mathis, à Valleroy-aux-Saules (Mattaincourt), une médaille de bronze et une prime de 40 francs.

M. *Laurent*, Léon, domestique chez M. Albert Grandjean, à Thiraucourt (Mirecourt), une médaille de bronze et une prime de 30 francs.

M. *Aubry*, Joseph, domestique chez M. Jules Henry, à La Rue-sous-Harol (Ville-sur-Illon), un rappel de la médaille de bronze de 1885 et une prime de 30 francs.

Mlle *Merciol*, Marie, domestique chez M. Eustache, à Mattaincourt, une médaille de bronze et une prime de 30 fr.

M. *Lachaise*, Victor, domestique chez Mme Irma Salmon, à Ville-sur-Illon, une médaille de bronze et une prime de 30 francs.

M. *Parisse*, Nicolas, domestique chez M. Jean-Baptiste Bellord, à Bocquegney (Dompaire), une médaille de bronze et une prime de 25 francs.

M. *Gilet*, Charles, domestique chez M. Mathis, à Valleroy-aux-Saules (Mattaincourt), un rappel de la médaille de bronze de 1890 et une prime de 25 francs.

M. *Koller*, Jean-Hubert, chez Mme veuve Maucotel-Evrard, à Mirecourt, une médaille de bronze et une prime de 25 francs.

M. *Jacqueré*, Dominique, journalier à Valleroy-aux-Saules (Mattaincourt), une médaille de bronze et une prime de 25 francs.

CONCOURS D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

M. *Bergerot*, V.-A., instituteur à Remiremont, médaille d'argent grand module pour son *Etude critique sur la translation du monastère de Saint-Romaric, du Saint-Mont dans la vallée de la Moselle*.

M. *Virtel*, Albert, propriétaire à Damas-devant-Dompaire, médaille d'argent pour sa *Monographie de la commune de Damas-devant-Dompaire*.

CONCOURS LITTÉRAIRE

M. *Perrin*, instituteur à Girovillers, médaille de bronze pour son *Recueil de Proverbes expliqués*.

CONCOURS ARTISTIQUE

M. *Launay*, professeur et compositeur de musique à Epinal, rappel de la médaille de vermeil qu'il a obtenue, en 1890, pour ses nouvelles compositions musicales.

Mme *Douillard*, artiste peintre à Epinal, médaille d'argent pour trois tableaux.

SÉANCE DU 18 JUILLET 1895

Président : **M. GAZIN, Vice-Président.**
Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. GAZIN, GLEY (Gérard), GUYOT, HAILLANT, LOUIS, LE MOYNE MÉNA et TREMSAL.

Excusés : MM. AMANN, GARNIER, POIRSON.

Correspondance. — L'Union commerciale des horticulteurs et marchands grainiers de France, 84, rue de Grenelle, à Paris, informe la Société qu'elle a émis le vœu suivant : « Que le Gouvernement français s'associe à la demande dont le Gouvernement italien a saisi la Confédération suisse pour réclamer la révision de la Convention de Berne, la libre circulation sans certificat d'origine de tous les végétaux autres que la vigne. » Elle prie la Société de bien vouloir se rallier également à ce vœu. Renvoi à la Commission agricole.

M. Voulot signale à la Société l'existence de deux monuments gallo-romains, situés dans la forêt de Housseras, et en demande le transport au musée. Renvoi à la commission d'histoire.

M. Lebrun, membre correspondant, adresse un nouveau supplément à la bibliographie de la Révolution de 1789; la Société remercie M. Lebrun de son envoi, qui sera réuni à son ouvrage.

M. l'abbé Pierfitte fait présenter par M. Haillant un manuscrit intitulé : « Étude critique sur la translation du monastère de saint Romaric du Saint-Mont dans la vallée de la Moselle, par M. A.-V. Bergerot, instituteur à Remiremont, et en demande l'impression. Renvoi à la Commission d'histoire.

M. Crouvisier, instituteur à Saint-Baslemont, par Darney, présente au concours ouvert par la Société, un manuscrit intitulé : « Monographie rurale de Saint-Baslemont. » Renvoi à la Commission scientifique.

M. A. Bresson, instituteur aux Rouges-Eaux, présente au concours ouvert par la Société un manuscrit intitulé : Hygiène rurale. Renvoi à la Commission agricole.

Nomination de deux membres titulaires en remplacement de MM. Malarmé et Morel ; MM. Jolly et Pucelle sont nommés.

Il est donné lecture de la candidature de M. Ménestrel, inspecteur des forêts à Darney, présenté par MM. Mena et Gley (Gérard). Renvoi à la Commission d'admission.

M. Chaudey, devant s'absenter à la rentrée, prie la Société de vouloir bien l'excuser s'il ne peut prononcer le discours à la séance annuelle. M. Chevreux sera prié de prononcer ce discours.

M. le Président rappelle que Mlle Delphine Colle, domestique à Mattaincourt, chez M. Henri Boulanger, doit être inscrite pour prendre part au concours agricole de cette année. Renvoi à la Commission agricole.

M. le Secrétaire perpétuel annonce que Mme Douillard, professeur de peinture à Epinal, a fait envoyer trois tableaux sur porcelaine et sur bois, qu'elle présente au concours artistique de cette année. Renvoi à la Commission artistique.

SÉANCE DU 14 AOUT 1895

Président : **M. OHMER, Vice-Président.**

Secrétaire : **M. HUSSON, Membre titulaire.**

Présents : MM. OHMER, DERAZEY, GUYOT, HUOT, MÉNA, GLEY, GARNIER, LOUIS, POIRSON, TOUREY, HUSSON.

Excusés : MM. AMANN et HAILLANT.

La demande de M. Perrin, instituteur à Girovillers, est renvoyée à la Commission littéraire pour présenter des conclusions fermes et se prononcer sur la nature de la récompense à accorder.

Commission d'histoire et d'archéologie.— M. Gley n'a pu la convoquer, la majeure partie des membres étant absents.

M. Gley a remis à M. Tremsal une monographie de la commune de Damas-devant-Dompaire. Le compte-rendu en sera lu à la prochaine séance.

La demande d'admission au concours, présentée par l'instituteur de Mandray (Carte historique), est ajournée à l'année prochaine.

M. Ménestrel, inspecteur des forêts à Darney, est nommé membre associé.

M. Poirson est nommé membre de la Commission littéraire.

M. Hervé est nommé membre titulaire.

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 1895

Président : **M. GAZIN, Vice-Président.**

Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. BOURGEOIS, DERAZEY, GAZIN, GLEY (Gérard), GUYOT, HAILLANT, HUOT, LEBRUNT, LE MOYNE, OHMER, POIRSON.

Hommages reçus. — Charles Guyot : 1° De la situation des campagnes en Lorraine sous le règne de Mathieu II.

2° M. Bardy : Le général Haxo.

3° M. Benoit : Promenade dans les Vosges par l'abbé Grégoire.

4° MM. Givelet, Jadart et Demaison : Catalogue du Musée Lapidaire Rémois.

La Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire à Châlons-sur-Saône sollicite l'échange de ses publications avec celles de la Société d'Emulation. Adopté.

RAPPORT DES COMMISSIONS. — *Commission d'histoire.* — M. Bourgeois lit le rapport de la commission pour le concours de cette année et propose d'accorder à M. Virtel une médaille d'argent petit module et à M. Bergerot une médaille d'argent grand module. Adopté.

Commission artistique. — M. Poirson lit le rapport de la Commission, qui propose d'accorder à M. Launay une médaille d'or ; mais sur l'observation que la Société ne dispose pas de médaille de ce genre, il est décidé d'accorder à M. Launay la plus haute récompense et de lui décerner un rappel de la médaille de vermeil.

La Société donne à la Commission d'agriculture les pouvoirs les plus complets pour arrêter la liste et la nature des récompenses à décerner au concours agricole.

M. Bourgeois lit le compte-rendu qu'il a fait d'une pièce du Théâtre populaire jouée récemment à Bussang, intitulée : « Le Diable marchand de goutte ». Il en fait l'analyse et donne son appréciation sur cette inovation importante dans notre pays, et il indique à grands traits le caractère du théâtre libre et du théâtre populaire. M. le Président remercie M. Bourgeois de son intéressante communication.

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 1895

Président : **M. GAZIN, Vice-Président.**

Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Amann, Gazin, Gley (Gérard), Haillant, Huot, Lebrunt, Louis et Le Moyne.

Excusé : M. Derazey.

Hommages reçus. — M. Claudot : Recherches sur la production ligueuse.

M. Papier : Sur un bas relief de sarcophage.

M. Papier : Description de deux sarcophages.

MM. Papier et Vœhrel : Le Golfe de Bône.

M. Œhler (Raymond) : Les Ports de Carthage.

M. Carnoy : Biographie de M. l'abbé Pierfitte.

Correspondance. — La Société philomathique de Verdun a perdu une grande partie de sa bibliothèque par suite d'un incendie ; elle prie la Société de lui envoyer ses publications pour compléter sa collection. La Société décide de lui envoyer les exemplaires des *Annales* dont elle peut disposer dans les conditions d'usage.

Commission littéraire. — M. le Secrétaire perpétuel annonce que la Commission n'a qu'une demande à examiner, celle de M. Perrin, instituteur à Girovillers, auteur d'un manuscrit intitulé : *Recueil de proverbes expliqués*. La Commission avait conclu précédemment à une récompense, mais sans en déterminer la valeur. Bien qu'il y ait quelques critiques à faire sur la composition de cet ouvrage, M. le Secrétaire perpétuel propose d'accorder une médaille de bronze à M. Perrin. Adopté. La Société prie M. Haillant de rédiger le compte-rendu de ce concours.

M. le Secrétaire perpétuel communique à la Société six conférences agricoles faites à Evaux-et-Ménil, par M. Balaud, instituteur, et en fait un exposé sommaire. M. Balaud, devant continuer ses conférences pendant l'hiver, la Société attendra l'envoi des nouvelles conférences.

SÉANCE DU 21 NOVEMDRE 1895

Président : **M. GLEY (Gérard).**

Secrétaire : **M. HUSSON.**

Presents : MM. DERAZEY, GLEY (Gérard), AMANN, GUYOT, HUOT, HUSSON.

Excusés : MM. GAZIN et HAILLANT.

Hommages reçus. — Arsène Thévenot : Les Rurales, poésies.

L. Baradez : L'Anthropologie criminelle et le Roman.

F. Haouy : Agriculture pratique. Renvoi à la Commission d'agriculture.

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 1895

Président : **M. GAZIN, Vice-Président.**

Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. AMANN, BOURGEOIS, DERAZEY, GARNIER, GAZIN, GLEY, GUYOT, HAILLANT, HERVÉ, HUOT, HUSSON, LEBRUNT, LE MOYNE, LOUIS, TREMSAL.

Correspondance. — M. le Ministre de l'Instruction publique adresse deux nouvelles lettres concernant le Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne.

M. le Ministre de l'Agriculture adresse le Programme du Concours général agricole qui aura lieu à Paris au mois de mars prochain.

Hommages reçus. — M. Boürgeois : Un chapitre de l'histoire du travail. « Les Métiers de Blois. »

M. Léon Louis : Annuaire général des Vosges. Année 1896.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU. — Président, M. Le Moyne ; vice-présidents : MM. Gazin et Huot ; secrétaire-adjoint, M. Husson ; Trésorier, M. Guyot ; bibliothécaire-archiviste-adjoint, M. Garnier.

Nomination des membres des Commissions annuelles :

Commission d'agriculture. — MM. Derazey, Guyot, Ména, Huot, Lebrunt, Le Moyne et Mongenot.

Commission d'histoire et d'archéologie. — MM. Bourgeois, Bour, Chevreux, Gazin, Gley (Gérard), Tremsal et Voulot.

Commission littéraire. — MM. Bour, Chaudey, Derazey, Gley (Gérard), Husson, Gauthier et Ohmer.

Commission scientifique et industrielle. — MM. Gauthier, Hausser, Huot, Kampmann, Lebrunt, Le Moyne,

Commission des beaux-arts. — MM. Amann, Chevreux, Hervé, Husson, Louis, Tourey et Voulot.

Commission d'admission. -- MM. Garnier, Gazin, Gley (Gérard), Guyot, Lebrunt, Ohmer et Tremsal.

SÉANCE DU 16 JANVIER 1896

Président : **M. GLEY (Gérard), Doyen d'âge.**

Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. DERAZEY, GARNIER, GLEY (Gérard), GUYOT, HAILLANT, HUSSON et LEBRUNT.

Excusés : MM. Le Moyne et Tremsal.

M. Guyot, trésorier, rend compte de l'exercice financier, de l'année 1895, duquel il résulte que malgré de nouvelles dépenses imprévues, la situation continue à être prospère. Des remerciements sont votés à M. Guyot.

M. le Secrétaire perpétuel annonce que les Commissions ont constitué ainsi leurs bureaux :

Commission d'agriculture. — M. Lebrunt, président, Huot, vice-président, Derazey, secrétaire,

Commission d'histoire et d'archéologie. — M. Gley (Gérard), président ; Bourgeois, secrétaire.

Commission littéraire. — M. Chaudey, président ; M. Bour, secrétaire.

Commission scientifique et industrielle. — M. Le Moyne, président ; M. Hausser, secrétaire.

Commission artistique. — M. Chevreux, président ; M. Husson, secrétaire.

Commission d'admission. — M. Guyot, président ; M. Garnier, secrétaire.

M. Garnier présente de la part de M. Fournier, membre associé, le manuscrit du cinquième fascicule de la *Topographie ancienne du département des Vosges*, et en demande l'impression ; cette partie de l'ouvrage ne sera pas accompagnée de carte. Renvoi à la commission d'histoire.

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 1896

Président : **M. LE MOYNE, Président ;**

Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel :**

Présents : MM. Amann, Garnier, Gazin, Gley (Gérard), Guyot, Haillant, Husson, Le Moyne et Louis,

Excusés : MM. Derazey, Huot et Lebrunt.

M. Le Moyne remercie la Société de l'avoir élu de nouveau président; il s'efforcera de continuer à mériter la confiance dont ses collègues l'ont honoré, et il remercie M. Gazin qui a bien voulu se charger de la direction de la Société pendant ces derniers mois.

Correspondance. — M. Poirson, nommé juge de paix à Lyon, écrit à la Société pour la prier de recevoir l'expression de ses regrets et d'être obligé de quitter les travaux auxquels il a été heureux de prendre une large part.

Le bibliothécaire de l'Université d'Upsala adresse à la Société les tomes II et III des *Scriptores rerum suecicarum medii ævi* et quelques autres ouvrages suédois. Il demande à la Société les *Annales* antérieures à 1865 dont la Société peut disposer. Avis favorable dans les conditions d'usage.

Hommages reçus. — M. Merlin : Annuaire de l'instruction publique pour 1896.

M. Benoit : Une inscription funéraire de Geoffroi de Kaysersberg.

Il est donné lecture de la candidature de M. l'abbé Leroy, curé d'Archettes, présenté par MM. Gazin et Haillant.

La Société examine les propositions faites par M. l'Inspecteur d'Académie à la Société pour l'instruction élémentaire en faveur des instituteurs et institutrices des Vosges. La Société adopte ces propositions et prie M. le Président de répondre à cette demande.

SÉANCE DU 19 MARS 1896

Président: **M. GAZIN, 1er Vice-Président ;**

Secrétaire : **M. HUSSON, Secrétaire-Adjoint.**

Présents : MM. AMANN, DERAZEY, GLEY, GARNIER, GUYOT, GAZIN, HUOT, HUSSON et LEBRUNT.

Excusés : MM. LE MOYNE, HAILLANT.

Correspondance. — Hommage de M. Claudot : Influence des forêts sur la grêle. Remerciements à l'auteur et renvoi à M. Garnier.

La commission d'admission donne un avis favorable à la candidature de M. l'abbé Leroy, curé à Archettes, présenté par MM. Gazin et Haillant. Il est procédé ensuite au vote et M. Leroy est élu membre de la Société.

SÉANCE DU 16 AVRIL 1896

Président : **M. LE MOYNE, Président ;**

Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. DERAZEY, GARNIER, GLEY (Gérard), GUYOT, HAILLANT, LEBRUNT et LE MOYNE.

Excuse : M. MONGENOT.

Correspondance. — M. Gervais, instituteur à la Haute-Mandray, envoie une carte historique de la France pour le concours. Renvoi à la Commission d'histoire.

M. Garnier lit un compte-rendu de la publication de M. Claudot intitulé : De l'influence des forêts sur les orages à grêle. La Société remercie M. Garnier et vote l'insertion de son rapport dans les Annales de cette année.

SÉANCE DU 21 MAI 1896

Président : **M. LE MOYNE, Président** ;

Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Derazey, Gley (Gérard), Guyot, Haillant, Lebrunt, Le Moyne et Ohmer.

Excusé : M. Huot.

Correspondance. — Lettre de la Société française d'archéologie, indiquant que le 73e Congrès se tiendra cette année à Morlaix, le 3 juin.

Lettre de M. Lebrun, membre correspondant à Lunéville, et envoi d'un nouveau *Supplément à la Bibliographie de la Révolution.*

Lettre de M. Burger et envoi de sa publication intitulée : *Le Pain de Ménage, sa Mouture, sa Farine, sa Fabrication* (2e édition).

Hommage reçu. — *L'Algérie sous son vrai jour. Colonisation*, par M. Frichard à Mostaganem.

La Société vote l'achat du tome premier de la publication ayant pour titre : *Le Vieux Mulhouse.*

M. C. Lemasson, professeur au collège de Bruyères, adresse à la Société, en vue du Concours, un manuscrit intitulé : Histoire de Bruyères pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle. Renvoi à la Commission d'histoire.

SÉANCE DU 18 JUIN 1896

Président : **M. LE MOYNE, Président** ;

Secrétaire : **M. HUSSON, Secrétaire-adjoint.**

Presents : MM. Castier, Claudot, Derazey, Gar-

NIER, GAZIN, GLEY (Gérard), GUYOT, HUOT, HUSSON, LE MOYNE, OHMER et TREMSAL.

Excusés : MM. CHEVREUX, HAILLANT et LEBRUNT.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Claudot, inspecteur des Forêts, et la Société se félicite d'avoir retrouvé en lui un membre aimable et dévoué, et un collaborateur précieux.

M. le Président signale les distinctions accordées à nos collègues, M. Juillard, nommé chevalier de la Légion d'honneur, M. Gazin, officier de l'Instruction publique, MM. Amann et Stein, officiers d'académie, et leur adresse les félicitations de la Société,

M. le Président annonce qu'à l'occasion de son arrivée à Epinal, M. le Ministre du Commerce a reçu les autorités, les corps constitués, et MM. les fonctionnaires. La Société a été représentée par MM, Le Moyne, président, Ohmer, Lebrunt et Stein, membres titulaires. M. le Ministre du Commerce a rappelé que la Société d'Emulation avait pris l'initiative, il y a 15 ans, des médailles d'honneur aux ouvriers fidèles à leur patron, que le Ministre du Commerce leur délivre maintenant.

M. le Ministre de l'Instruction publique annonce par sa circulaire n° 1 en date du 31 mai 1896, que la 21ᵉ réunion annuelle des Sociétés des beaux-arts, des départements, s'ouvrira en 1897 rue Bonaparte n° 14 en même temps que la réunion des Sociétés savantes, c'est-à-dire le mardi 20 avril 1897.

Il est donné lecture d'une circulaire de M. Gerland, professeur à l'Université de Strasbourg, demandant la création de stations séismiques. Renvoi à l'examen de M. Garnier.

Il est donné lecture du rapport de M. Chevreux sur l'ouvrage dont M. le docteur Fournier a demandé l'impres-

sion; M. Chevreux conclut à l'accueil favorable de cette demande. La Société adopte cette proposition.

M. Chevreux dépose au nom de M. V.-A. Bergerot, instituteur à Remiremont, un manuscrit intitulé : *La Délivrance des Prisonniers au chapitre de Remiremont*, et en propose l'impression demandée également par l'auteur. Renvoi à la Commission d'histoire.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Derazey, concernant une étude de M. Clément, cultivateur à Marainville, sur le château de Marainville actuellement détruit. Renvoi à la Commission d'histoire.

INFLUENCE DES FORÊTS
SUR LES CHUTES DE GRÊLE

par C. CLAUDOT
Inspecteur-Adjoint des Forêts
Attaché à la station d'expériences de l'Ecole forestière

COMPTE-RENDU

PAR

Ad. GARNIER

Notre distingué collègue, M. Claudot, inspecteur-adjoint des forêts, attaché à la station d'expériences de l'Ecole forestière de Nancy, a publié dans le bulletin des observations météorologiques de Meurthe-et-Moselle, pour l'année 1895, une étude très instructive sur l'influence des forêts sur les chutes de grêle.

Un exemplaire du tirage à part, qui comprend 14 pages in-octavo, a été adressé à la Société d'Emulation des Vosges qui, à sa séance du 19 mars, nous a confié le soin de lui en lire une analyse.

Le travail de M. Claudot est si condensé, si bourré de faits du commencement à la fin, qu'une simple analyse ne suffit pas et qu'il est nécessaire de citer, pour ainsi dire une à une, les intéressantes constatations qu'il met en lumière.

M. Claudot commence par rappeler que « depuis longtemps un grand nombre de personnes, parmi lesquelles

des météorologistes de profession, ont pensé que les forêts exercent une influence bienfaisante sur les orages à grêle et sont capables d'en atténuer les dégâts. On croit généralement, dit-il, qu'elles auraient pour effet, soit d'arrêter et de faire dévier de leur marche, soit de diminuer la grosseur des grelons, voire même de transformer ces redoutables phénomènes météorologiques en simples averses de pluie, ou en inoffensives giboulées de grésil.»

M. Claudot a bien étudié la question ; il a tout lu ce qui a été écrit à ce sujet : Mémoires et communications à l'Académie des sciences; annales du bureau central météorologique de France ; bulletins de sociétés savantes, publications étrangères, etc., etc.

Nous extrayons de son ouvrage, et nous résumons aussi brièvement que possible, les faits ci-après :

1° D'après Becquerel, tous les orages qui ont à maintes reprises ravagé la Beauce, ont formé une espèce de ceinture autour de la forêt d'Orléans et celle-ci semble avoir protégé les cantons de Lorris et de Bellegarde situés en arrière, au N.-E. du massif;

2° La forêt de Montargis paraît avoir toujours tenu à l'abri trois cantons situés dans les mêmes conditions ;

3° Tandis que, dans son ensemble, l'arrondissement de Blois est fréquemment exposé aux ravages de la grêle, les abords des forêts de Marchenais et de Boulogne semblent épargnés ;

4° Les arrondissements de Melun et de Fontainebleau paraissent préservés en grande partie par la forêt de ce nom ;

5° Avant 1830, le cirque de Voiteur (dans le Jura) complètement entouré de bois de haute tige, n'avait jamais été atteint par la grêle ; depuis cette époque, les arbres ayant été coupés, seize orages ont plus ou moins ravagé la concavité dont Voiteur est le centre.

6° Un inspecteur des forêts de Suisse a constaté dans le canton d'Argovie, que jamais une chute de grêle ne provient d'orages qui ont passé sur des forêts de sapins situées sur des hauteurs et en massif plein. Un orage du 28 juillet 1872 a cessé d'envoyer des grêlons lorsqu'il eut passé sur la forêt de sapins de Lenzhard; la grêle a recommencé plus loin, sur les terrains dénudés.

7° D'après le même fonctionnaire, la largeur des zones de grêle répond à peu près aux intervalles déboisés et les accidents superficiels du sol exerceraient la plus grande influence sur la forme des lignes de grêle.

8° Enfin, les jeunes taillis à peuplement irrégulier ne suffiraient pas sur les hauteurs pour arrêter un orage déjà formé. Par contre d'étroites forêts de sapins constituent à elles seules d'excellentes barrières.

9° Becquerel aurait encore constaté dans le Bas-Rhin que « les forêts n'arrêtent pas brusquement les orages à « grêle, que les lisières placées sous le vent de ces orages « sont quelquefois atteintes; mais que ceux-ci perdent « peu à peu de leur intensité en pénétrant dans l'intérieur, « tandis que les terres situées au delà de la forêt sont en « général préservées ».

10° Le frère Ogérien, qui s'est livré à de patientes recherches dans le Jura, a émis l'avis que les grêles sont nulles ou très rares sur les cultures entourées de grands bois; d'après lui, les terres voisines ne seraient pas atteintes par la grêle quand bien même la topographie du sol ne se prêterait pas au déversement des orages. Les forêts feraient d'autant mieux l'office de paragrêles, que les arbres sont plus élevés et surtout qu'ils sont placés à l'ouest des terres, c'est-à-dire du côté du vent qui nous amène les orages.

Après avoir rappelé ces diverses constatations, M. Claudot indique les dommages causés par la grêle à l'agricul-

ture française pendant les cinq années 1884 à 1888; ces dommages se sont élevés, en moyenne, à 105 millions par an.

« En présence de désastres aussi importants, frappant régulièrement notre agriculture, dit M. Claudot, il n'y a pas lieu de s'étonner que de tous côtés on ait jeté les yeux sur ces forêts dont l'action est depuis longtemps réputée si bienfaisante pour certaines régions qu'elles abritent de la grêle. On s'est demandé, dit-il toujours, s'il est vraiment exact que, grâce aux milliers de pointes dont sont hérissés les arbres, particulièrement ceux d'espèce résineuse, il s'opérait entre les nuages et le sol d'innombrables combinaisons d'électricité. capables de dégager une somme de chaleur assez grande pour empêcher l'atmosphère de se refroidir jusqu'au point de formation de la grêle. »

A la séance de la Chambre des députés du 17 novembre 1891, un membre de cette assemblée, M. Audifred, a demandé aux Ministres de l'Instruction publique et de l'Agriculture de mettre simultanément cette question à l'étude.

Pour répondre à ce désir, les commissions départementales de météorologie ont été invitées à inscrire dans le programme de leurs travaux la recherche de cet important problème. En même temps, l'Ecole forestière de Nancy a été chargée de cette étude dans les départements de Meurthe-et-Moselle et de la Meuse. A cet effet, elle a installé 49 postes d'observations qui ont été confiés à autant de brigadiers forestiers, convenablement éloignés les uns des autres.

M. Claudot, chargé personnellement de cette étude, a centralisé les renseignements fournis dans le cours de ces quatre dernières années et mis en évidence dans sa brochure, les circonstances qui ont accompagné plusieurs orages à grêle constatés par ses observateurs.

Nous les résumons ci-après :

Le 29 juillet 1892. — Un orage à grêle se dirigeant du S.-O. au N.-E., a traversé un massif forestier traité en taillis sous futaie. Avant la traversée de la forêt, les territoires de Souilly, Osches et Lemmes (Meuse) ont été assez éprouvés. La grêle qui avait commencé à 6 kilomètres environ en avant de la forêt, a cessé de tomber à 2 kilomètres en arrière du massif.

Le même jour, un orage à grêle a traversé du S.-O. au N.-E. la forêt d'Amanty traitée en taillis sous futaie. La grêle, qui n'a commencé qu'à un kilomètre en avant du massif, a causé pour 40,000 fr. de dégâts aux récoltes.

Les dommages ont été insignifiants après la traversée de la forêt et les grêlons ont cessé de tomber à 500 mètres de la lisière du bois.

Le 19 mai 1893, à Ancerville (Meuse), un orage à grêle se dirigeant du S.-O. au N.-E. a traversé des taillis sous futaie. La grêle a commencé à 3 kilomètres environ de la forêt, a littéralement haché les vignes; les grêlons ont cessé complètement à 2 kilomètres au-delà du bois.

Le 7 juillet 1894. — Un orage à grêle a traversé un massif forestier, traité en taillis sous futaie et se dirigeant du S.-O. au N.-E. Avant la traversée de la forêt, les territoires de Flin et Chenevières (Meurthe-et-Moselle ont été fortement endommagés; mais celui de Buriville, situé de l'autre côté du massif, a été beaucoup moins atteint que les précédents. La grêle a cessé de tomber à environ 1,500 mètres en arrière de la forêt.

Le 28 juillet 1895. — Un orage à grêle se dirigeant du S.-O. au N.-E a traversé la forêt de la Reine, exploitée en

taillis sous futaie. Avant la traversée du massif, les grêlons étaient gros comme des œufs de pigeon, aussi le territoire de Boucq a-t-il été ravagé entièrement. De l'autre côté de la forêt, les dégâts ont été presque insignifiants et les grêlons ont cessé de tomber à 2 kilomètres en arrière de la forêt.

Le même jour, un orage à grêle, allant du S.-O. au N.-E., a traversé un massif de taillis sous futaie. La grêle, qui a commencé à plusieurs lieues en avant de la forêt, a sévi sur la plaine de Saint-Agnant et d'Apremont (Meuse), où les récoltes ont été anéanties.

En arrière du massif, les dégâts ont été beaucoup moins considérables.

M. Claudot estime que ces dernières observations, faites dans des régions de plaine, à des altitudes variant de 100 à 200 mètres, où, par conséquent, les orages n'ont pu être influencés par les accidents du sol, « paraissent démontrer d'une façon assez péremptoire que, sans arrêter brusquement les chutes de grêle, les forêts, surtout les forêts résineuses et autres à massif plein, diminuent l'intensité du fléau et qu'elles protègent les régions cultivées situées en arrière, dans le sens de la marche des orages ».

Notre collègue termine en exprimant l'espoir que « si les faits recueillis sur l'ensemble du territoire paraissent concordants et tendent à prouver que les forêts ont une action bienfaisante, indiscutable, contre les chutes de grêle, on sera conduit à prendre un jour certaines dispositions capables de réduire, dans la mesure du possible, le lourd tribut prélevé chaque année sur la France par le terrible fléau ».

Telle est l'analyse, aussi succincte que possible, du consciencieux travail de M. Claudot.

Nous espérons qu'on voudra bien nous permettre de la

faire suivre de quelques considérations sur le même sujet, et qui tendent à démontrer que si, dans un certain nombre de cas, comme ceux que cite M. Claudot, les forêts ont pu exercer une certaine influence sur les orages à grêle, dans d'autres circonstances, tout au moins dans les pays comme le nôtre, cette influence ne se manifeste pas toujours d'une façon aussi heureuse.

***

Tout le monde sait comment se forme la grêle : pendant les orages surtout, l'atmosphère présente des couches d'air extrêmement variables, qui peuvent être alternativement sèches et humides, chaudes ou glaciales.

Si la goutte d'eau qui s'échappe d'un nuage traverse une couche d'air froide, elle gèle instantanément, et cette goutte glacée, ce grêlon maintenant, se développe et grossit de toute l'humidité qu'il recueille sur son parcours entre le nuage et la terre.

D'après M. Riniker, l'inspecteur des forêts Suisse que cite M. Claudot, « les orages à grêle ne se forment pas dans la plaine, mais seulement lorsque, après une série de jours chauds, des *nuages orageux* passent sur des hauteurs nues ou peu boisées, et sont arrêtés ensuite sous l'influence de vents *contraires* ou *latéraux* au-dessus des vallées profondes, bien cultivées et chaudes ».

Les nuages orageux viennent du quadrant compris entre le Sud et l'Ouest ; ils peuvent être croisés dans leur marche par des vents ou d'autres nuages venant des régions comprises entre le N.-O. et le N.-E.

Les premiers ont une température plus ou moins élevée ; les autres sont glacials.

Si la rencontre de ces deux courants contraires a lieu à angle droit ou à peu près droit, la grêle qui tombe est

localisée et il ne nous paraît pas qu'il soit possible de l'éviter.

Pour fixer les idées sur ce point, imaginons deux couches de nuages, l'une poussée par le vent du S.-O. vers le N.-E., et l'autre, ce qui est généralement le cas, par le vent du N.-O. vers le S.-E. Ces deux couches se rapprochent l'une de l'autre et finissent par se croiser perpendiculairement; les vapeurs glacées du N.-O. refroidissent brusquement les masses humides du S.-O., la condensation se produit et la pluie et la grêle tombent simultanément.

Non seulement le même phénomène se produit si le nuage du N.-O. est remplacé par un vent venant de la même région, mais le seul conflit d'un vent polaire avec un vent équatorial, à la même hauteur au-dessus de nous, peut amener la production immédiate de la grêle.

Il semble évident pour nous que, dans tous les cas analogues, rencontre en plan et à angle droit de deux courants contraires, la grêle tombe exactement au point d'intersection de ces deux courants, que la projection de ce point sur le sol soit boisée ou non.

Nous en avons eu ici un exemple bien frappant, le 28 juin 1885. Tout le monde s'en souvient encore, puisqu'il s'agit de l'orage qui a rompu les digues de la rigole de Bouzey et causé tant de dégâts dans les vallées de Bertraménil et d'Olima.

Pendant une demi-heure, il est tombé sur Epinal des grêlons dont beaucoup pesaient 40 à 50 grammes; et cependant cet orage, venant du S.-O., avait traversé l'important massif forestier, traité en taillis sous futaie, qui enveloppe tout le territoire de Renauvoid et nous sépare du bassin du Coney.

La grêle n'a commencé à tomber qu'à Epinal et ne s'est pas étendue au-delà, comme l'orage lui-même. C'est que,

un courant d'air froid venant du N.-O. remontait la vallée de la Moselle, en même temps que la tête de colonne des nuages orageux du S.-O. se présentait pour traverser perpendiculairement cette vallée. La précipitation s'est produite au-dessus de la ville, et des grêlons énormes, bien que mêlés de beaucoup de pluie, ont saccagé les récoltes et brisé une grande quantité de vitres.

Nous connaissons d'autres chutes de grêle qui se sont produites dans des conditions analogues ; nous les négligeons pour ne pas trop sortir des limites d'un compte-rendu.

Ce sont là, nous le répétons, des phénomènes locaux, qui se produisent dans tous les pays qui, comme le nôtre, présentent de nombreux accidents et ont leurs vallées ouvertes au N. ou au N.-O. ; les nuages ou courants d'air froid qui viennent de ces régions remontent nos vallées et glacent les nuages du S.-O. qui les coupent perpendiculairement.

Il ne nous semble donc pas, quoi qu'on fasse, que l'on puisse garantir ces pays contre les chutes de grêle, comme celle que nous venons de rappeler.

Restent celles produites par le croisement de deux courants latéraux, l'un venant des régions du Sud et l'autre des régions du Nord. On comprend facilement que ce dernier, en glaçant dans toute son étendue la partie du courant orageux du Sud contre lequel il circule, occasionne des chutes de grêle qui peuvent s'étendre, comme les nuages eux-mêmes, sur plusieurs départements à la fois.

On peut admettre que les orages à grêle de cette nature, en se rapprochant insensiblement du sol qui les réchauffe, ou pour toute autre cause encore ignorée, soient plus ou moins influencés par les forêts au-dessus desquelles ils passent, et qu'ils épuisent tout ou partie de leur activité sur ces forêts et surtout sur la lisière des bois ou le revers des montagnes tournées vers le vent.

Les observations qui se font maintenant un peu partout, et notamment dans le département des Vosges, par les soins de 65 brigadiers et gardes-forestiers, diront un jour prochain, il faut l'espérer, pour quelle cause et dans quelle limite l'influence des forêts s'exerce sur les orages à grêle de cette seconde catégorie ; enfin, le cas échéant, les mesures qu'il conviendrait de prendre pour en atténuer les désastreux effets.

En attendant, la Société d'Emulation peut justement se féliciter qu'un de ses membres ait répondu le premier à l'appel du monde savant, réuni, condensé et en quelque sorte confirmé, tout ce que l'on connaît aujourd'hui de cette importante question.

Epinal, le 16 avril 1896.



TOPOGRAPHIE ANCIENNE

DU

DÉPARTEMENT DES VOSGES

Par A. FOURNIER

CINQUIÈME FASCICULE

Ce cinquième fascicule de la **Topographie ancienne du département des Vosges** comprend toutes les localités du bassin de la Moselle seule, avec celles des affluents qui la joignent dans le département ; c'est-à-dire : de la *Moselotte*, *Vologne* et *Neuné*, *Durbion* et *Avière*, sauf *Epinal*, *Arches*, *Bruyères*, *Châtel* et *Charmes*, dont l'importance aurait grossi outre mesure ce présent fascicule. Il en sera réservé un spécial pour ces cinq localités.

A. FOURNIER.

Rambervillers, 31 décembre 1895.

Arches. — (Paraîtra dans un fascicule spécial avec Epinal, Bruyères, Châtel, Charmes.)

Archettes. — Sur la rive gauche de la Moselle, en face d'Arches ; ces deux localités étaient reliées par un pont, (voir : *Arches*) disparu, puis rétabli il y a vingt années. Ce pont servait à la voie romaine de Langres à Deneuvre. Sur chacune des deux localités se trouvaient les deux culées du pont ; *Arches* étant la plus importante (voir ce mot), l'autre prit le nom d'*Archettes*, non pas parce que l'*arche* de ce côté était plus petite, mais comme diminutif d'Arches, dont une portion d'Archettes relevait.

La *voie romaine*, le pont franchi, « monte dans les bois de Mossoux et de La Baffe, où elle est encore bien conservée sur les points les plus élevés ». (Jollois, 1843.)

M. Chevreux (*Département des Vosges*) écrit : « Le village d'Archettes, comme le précédent (Arches), tire son nom des arches d'un pont qui se trouvait sur la Moselle à 150 mètres environ au S.-O. du village, et servait de passage à la voie romaine qui se dirigeait vers le Nord par les lieux dits aujourd'hui *Neufprés*, jusque vis-à-vis la prairie qui a conservé le nom de *Prairie d'Arches*, à un kilomètre à peu près d'Archettes ; et remontait le coteau de *Mogino*, dans un enfoncement qui semble avoir été fait de main d'homme, pour se diriger vers l'orient par le *Bois-formé*, les hauteurs de *Mossoux*, *La Baffe* et le *rez de Chevelle*, entre Aydoilles et Charmois ». Là, dit de son côté M. Jollois (*Antiquités du département des Vosges*), la voie paraît se confondre avec la route d'Aydoilles à Rambervillers. On la retrouve ensuite à Rambervillers (voir ce mot).

Les maisons d'Archettes remontent, dans un vallon, le cours du *Rupt-d'Argent* venu de La Baffe et Mossoux.

Ce ruisseau divisait en deux portions ce village :

Le *côté gauche* dépendait du ban d'Arches et de sa prévôté ;

Le *côté droit*, du bailliage d'Epinal.

Le village entier, au contraire, formait une seule paroisse dont dépendaient La Baffe et Mossoux.

Il y avait un ermitage dans le voisinage — *Conception de Notre-Dame* — aujourd'hui une ferme.

...« que de la part des habitants d'Archette, ban d'Arches, 1623... ; *Tannière* (1623).

Archatte (1621).

Bailliages de Voge et d'Epinal ; Prévôté d'Arches (1594) ; Bailliages de Remiremont (1751) et d'Epinal (1751) ; district et canton d'Epinal (1790).

ARRENTÈS DE CORCIEUX. — Formé de maisons éparses sur un plateau dominant, au sud, Corcieux. Pas un seul de ces groupes de maisons ne porte le nom d'Arrentès.

Ceux-ci, comme il a été dit (*fasicule 1 et 4*), étaient répandus sur la surface d'autres communautés ou des droits de défrichement avaient été concédés par les ducs Lorrains.

Avant 1789, ces *Arrentès de Corcieux* formaient une communauté :

« Les Arrentès de Corcieux avec un fief appelé Martin, les Arrentès sont au nombre de 32 » (Bugnon 1719).

« Ils étaient composés, dit Durival, de maisons situées à Vanémont, à Ruxurieux, Mariemont, et de plusieurs censes. »

Le territoire actuel de la communauté des *Arrentès de Corcieux* est limité, à l'Est par le faîte qui borde la rive gauche du Rayerant, et à l'Ouest par le faîte qui sépare la Corbeline de la Vologne. Des groupes épars sur toute la surface de la commune forment celle-ci : Mariemont, Sarrimont, Devant-les-Voids, la Grande-Fonie, Behulmont, en sont les principaux.

La communauté est groupée, formant un tout entier, et les « maisons » situées à Vanémont, Ruxurieux, dépendent aujourd'hui de la Houssière ou de Corcieux. C'est de tous les *nombreux Arrentès*, les seuls qui forment un village en ayant conservé le nom.

Mariemont est appelé *Macymont* par T. Alix et *Marienhauss* par Bugnon. Singulière idée de donner un nom allemand à ce lieu éloigné de l'Alsace !

Le *Pouillé du diocèse de Toul* (1711), donne un certain nombre de noms de lieux habités par les *Arrentès* de Corcieux, je les reproduis avec leur orthographe : Marimont, La Vergotte (Lenvergoutte), Froide-Fontaine, Les Haitteaux (Heuteau), Rompré (Rond-pré), La Grande-Fouye (Fouie), Vrayfayne (Vraie feigne), Bedinfaing (Beninfaing), Le Popey (Popet), Loise-pré (L'oiseau-pré), Les Vonés (Vonnerées), Chapon, Fainmoré (Faing-Morel).

Tous ces lieux disséminés sur la montagne, à la lisière de la forêt, dans des enclaves, portant des noms dus à la configuration du sol, à ses accidents, à sa forme, etc., etc. nous montrent bien qu'il s'agit ici de population moderne, venue pour défricher le sol (1).

Bailliage de Vôge et prévôté de Bruyères (1594) ; bailliage de Bruyères (1751); district de Bruyères et canton de Corcieux.

AUTMONZEY. — Monzey, comme *Moncel*, désigne un *monticule*, un *petit mont*. *Autmonzey* appartenait à la

(1) *Marie-Mont*, que Bugnon traduisait en allemand : Marie-Hauss, maison de Marie.

La Vergotte, *Loise-pré*, sont des exemples de la façon dont les copistes estropiaient les mots : La Vergotte est *l'Enver-Goutte*, L'Oise-Pré, *l'Oiseau pré*. De même *Faing-Moré* est Faing de *Morel*. On sait qu'on ne prononçait ni les *l*, ni les *r*, ainsi *Chaté* pour *Châtel*, *Moré* pour *Morel*, *Gérardmé* pour *Gérardmère*, etc., etc.

Les *Haitteaux* sont un lieu où il y a des *hêtres*, des *Hètes* (patois) ; *Fouye* signifie *fouille*. *Vonés*, *Vannes ?* *Vrayfayne*, vraie feigne ; *Rompré*, rond-pré ; *popey*, peuplier ; On le voit c'est du sol et de l'homme que proviennent tous ces noms de lieux.

mairie de Bruyères; il est cité dans T. Alix et désigné comme communauté par Bugnon et Durival.

Amonzey (1594), *Amouzey* (1711), *Autmonzey* (1779).

Ce village est situé sur la rive droite de la Vologne.

Bailliage de Voge, prévôté et mairie de Bruyères (1594); bailliage de Bruyères (1751); district de Bruyères et canton de Granges (1790).

AYDOILLES. — Sur le versant N.-O. du faite de grès vosgien séparant la Vologne du Durbion et de petits ruisseaux descendant vers la Moselle. C'est sur un de ces derniers que se trouve Aydoilles, le *ruisseau des Bolottes* qui prend sa source au-delà d'Aydoilles, sur le territoire de *Fontenay*. Ce ruisseau se jette dans celui de St-Oger et de là à la Moselle, au-dessous de Dogneville.

Au-delà d'Aydoilles, se trouve la bifurcation de la route venue de Bruyères et Rambervillers, vers Epinal et Remiremont. On appelle ce lieu : la *Croisée des routes*.

Il y a aussi des lieux dits : les *Bolottes*, les Bouleaux ou les petits Bouleaux ; *Baudières*, lieux boueux, du patois : *Bodère*, boue.

On a écrit le nom d'*Aydoilles* de bien des façons : *Aidolium*, *Aidello* (1105), *Aidolle* (1355), *Audalles* (1402), *Aidalle*, *Adalle* (1421), *Aidoille* (1472), *Aidolle* (1594), *Edouelle* (1719), *Edoille* : « Jean dit le Gentishons demorant à *Aidolle* » (1355); « Pierre Bricion de *Adalle* » (1421).

D'où vient ce nom? Ne serait-ce pas *Hadol*, devenu *Aidol?* Il y a dans les Vosges une commune de ce nom (voir : Hadol) que l'on écrivait *Adolle*, *Hadols;* serait-ce un nom de personne, comme le font remarquer MM. Haillant et Thiriat. *Aidolium* serait le lieu d'*Aidol* ou *Adol*.

Aydoilles appartenait en partie au *ban de Vaudécourt* (voir ce mot) et au *ban de Dompierre*, mais il formait une paroisse unique dont Fontenay était annexe.

Bailliage de Voge et prévôté de Bruyères (1594); bailliage de Bruyères (1751); district de Bruyères et canton de Gugnécourt (1790).

BADMÉNIL-AUX-BOIS. — Situé sur la lisière ouest du grand massif forestier de Padoux, Romont et Rambervillers; sur le *ruisseau du Bonvillers*.

C'est un très ancien lieu : en 1136, les habitants entourèrent — dans le cimetière — leur église de fortifications.

Divers droits étaient perçus sur les cantons de *Champ-St-Pierre, Grandes-Voyes, Coteau de l'Auney.*

La voie romaine de Langres à Strasbourg traverse le territoire de cette commune.

A fait partie du bailliage d'Epinal, puis de Châtel.

Balderici-Mansile, Baldini-Mansile. Badani-Mansile (1132); *Baldemanillo* (1222), *Wauldemesnil* (1433), *Baudesmenil* (1494), *Baudesmesnil* (1594), *Beaudemesnil, Baldemenil, Ban-de-Mesnil* (XVIIe s.), *Bademénil* (1779).

« Les dampmaiges fais à *Wauldemesnil* » (XVe s.); « Demenge Jehan, maire de *Baudemesnil* eaigié (âgé) d'environ quatre-vingtz ans.. » (1444).

Bailliage d'Epinal (1594); bailliage de Châtel (1751); district de Rambervillers et canton de Domèvre-sur-Durbion (1790).

BAFFE (LA). — Sur le Rupt d'argent, ainsi que *Mossoux* qui dépend de cette communauté.

La *Baffe* ne figure pas sur le *dénombrement* de 1594; mais *Mossoux*, s'y trouve et dépendait du bailliage d'Epinal, avec un fief relevant de la prévôté d'Arches, bailliage de Voge.

« La mairie de La Baffe, composée des hameaux de *La Baffe, Mossoux* et de la partie d'*Archettes* qui est à droite

du ruisseau qui le traverse » (Durival) (Voir : Archettes). Ce ruisseau, le Rupt d'argent, passe au pied de La Baffe placée sur un côteau et à Mossoux.

Mossoulx (1559), *Moussou* (1554); *Moussaux* (1719) vient de *Mousse*.

Baffe, *Labaf* (1453), j'ignore l'origine de ce nom.

Bailliage d'Epinal, district et canton d'Epinal (1790).

BARBEY-SEROUX. — Sur la droite de la vallée de la Vologne, et sur le ruisseau de *Corbeline* qui devient, en aval, le *Barbey* ou *Barbas*.

Serou (1594) figure comme fief dans le dénombrement de T. Alix.

« *Serroux*, village de la mairie de *Barbas* avec lequel il fait partie de la communauté, il est de la prévosté de Bruyères » (Bugnon, 1719).

« La mairie de *Barbay* composée de *Seroux* et des censes et granges qui en dépendent » (Durival, 1779).

Au nombre de ces granges on trouve au XVIIe siècle, l'*Etang d'Oron* et *Chabado* (Chabadois).

Il ne faut pas confondre le ruisseau de *Barbey* ou *Barba* avec un autre qui rejoint la Vologne à Docelles. *Barbey* est le vieux nom de *Barba*.

Bailliage de Voge et prévôté de Bruyères (1594); bailliage de Bruyères (1751); district de Bruyères, canton de Granges (1751).

BASSE-SUR-LE-RUPT. — Le territoire de Basse-sur-le-Rupt est parfaitement délimité; il comprend une vallée profonde, encaissée, une véritable *Basse*, aujourd'hui cultivée; il s'étend sur toute la longueur de la vallée : de la *Croix-du-Moinats* à la Moselle. Le *Rupt*, qui l'arrose, part du flanc S.-O. du Rondfeing.

Cette vallée de Basse-sur-le-Rupt forme la corde de

l'arc décrit par la Moselotte, elle part du point où la courbe se forme (amont de Cornimont), mais à 300 mètres au-dessus. Il semble qu'elle fut jadis la continuation de la Moselotte avant qu'un cataclysme ne soit venu en abaisser le cours et en changer la direction.

Quoiqu'il en soit, c'est par la Basse-sur-le-Rupt que passait le chemin de Remiremont, Vagney et La Bresse et le val de Munster : c'est cette route qu'empruntaient les messagers que s'envoyaient les monastères de Munster et Remiremont, établis tous deux par des disciples de saint Colomban ; ils suivaient cette route pour éviter les marécages de Saulxures.

C'est par là que la légende fait passer les ouvriers envoyés par le Saint-Mont à Munster. (Voir : *La Bresse.*) Une croix — Croix des Moinats — rappelle le chemin suivi par les religieux des deux monastères.

Aujourd'hui, l'antique voie est devenue une route des plus pittoresques qui, partant de Vagney, aboutit à La Bresse en passant à la *Croix-des-Moinats* et en contournant le Rocher du Chastela, au pied duquel furent bâties les premières maisons de La Bresse. (Voir ce mot.)

Il résulte de tout ce qui précède que les noms de lieux de la Basse-sur-le-Rupt étaient formés dès le Moyen-Age et que nous les trouvons tels qu'ils sont aujourd'hui.

A la naissance de la vallée, proche la Croix ou *Col des Moinats*, on trouve d'abord *Presle* qui est, dit Bugnon, « un village du ban de Vagney, avec une cense du même nom ». (1719)

Aujourd'hui on l'appelle encore la « Grange de Presle ». Ce nom de *Presle* indique la nature du sol qui l'entoure, des prairies ; du reste, à cette altitude, il ne pourrait pousser autre chose.

Puis, c'est *Planois* « au ban de Vagney avec une grange sur le finage appelé Tongoutte ». C'est à Planois que se trouve le centre de la commune et l'église.

« Planois contenant dix maisons, quarante arpens, où qu'on dit *ez droit de Plain.* » (1569)

Cette citation donne la définition du mot *Planois :* un *lieu plan.*

T. Alix l'écrit : *Planoy* (1594).

On descend après, pour arriver à Trougemont; la vallée est profonde, encaissée, les pentes gazonnées très raides. *Trougemont vient de Truche, Trouche* qui signifient éminence couverte de prairies. C'est bien le cas ici. Quand le Rupt arrive à la Moselle (amont de Zainviller), il traverse un hameau qui porte le nom caractéristique de *Pubas : le plus bas.*

T. Alix l'écrit *Peubas;* si l'on ne tenait compte de la façon fantaisiste dont les scribes du XVIe siècle écrivaient les noms de lieux, on pourrait croire que ce lieu signifierait le *peu* (vilain) *bas.* Du reste, le même T. Alix écrit *Bresle* pour *Presle.*

Il y a un autre hameau sur la crête qui sépare Basse-sur-le-Rupt de Vagney et Gerbamont, au point où la route, abandonnant la Basse, traverse ce faîte, *Contrexard :* contre le *Xart, l'essart.* On remarquera que comme pour nombre de communes de la Montagne, il n'y a pas un seul hameau qui s'appelle Basse-sur-le-Rupt, nom donné à l'ensemble de la communauté.

« ... C'est li raport dou ban de Waigney, par Jehan de *Plainoy*, 1345 ; *Planois* contenant dix maisons, où qu'on dit es *droit de Plan*, 1559. »

Ban de Vagney; bailliage de Voge et prévôté d'Arches (1594); bailliage de Remiremont (1751); district de Remiremont et canton de Vagney (1790).

BAYECOURT. — Se prononce *Bécourt,* tandis qu'autrefois on disait : *Bayécourt.*

Baycourt, Baycuria ; Bay est la transformation d'un nom propre, peut-être *Baptiste.*

Bayecourt, situé sur le Durbion, était le chef-lieu d'un ban comprenant (1594) « Bayécourt, Domepvre, Villoncourt ». Au XVII[e] siècle, Villoncourt n'en fait plus partie et il est composé (1753) : « de Bayécourt, Domèvre-sur-l'Urbion, la seigneurie de Darnieulle et les fiefs Petard ».

Enfin (1779), il ne reste plus que *Bayecourt*, Domèvre étant communauté distincte.

Bailliage de Voge et prévôté de Bruyères (1594) ; bailliage d'Epinal (1751) ; district de Rambervillers et canton de Domèvre-sur-Durbion (1790).

BEAUMÉNIL. — Son nom dispense de toute explication sur son étymologie : belle ferme.

Il est situé sur la rive gauche de la Vologne, au point où celle-ci, décrivant sa courbe vers l'ouest, gagne le versant gauche de sa vallée.

Beauménil dépendait de la mairie de Bruyères, et Durival (1779) l'indique comme formant une communauté avec la *cense de Rondchamp*.

Bailliage de Voge, prévôté et mairie de Bruyères (1594) ; bailliage de Bruyères (1751) ; district et canton de Bruyères (1790).

BIFFONTAINE. — Le territoire de cette commune est en presque totalité sur la rive droite du Neuné, qu'il déborde à peine sur sa gauche.

Biffontaine est placé au sommet de la grande courbe (dont la convexité est au Nord) décrite par la vallée du Neuné, et au pied d'un cirque de montagnes boisées.

En 1594, Biffontaine dépendait du *ban de Belmont* sur versant de la Mortagne, ce qui explique peut-être cette anomalie qu'il dépende du canton de Brouvelieures dont il est séparé par une chaîne de montagnes, et que pour y arriver, il faille traverser Bruyères.

Puis, nous le trouvons chef-lieu lui-même d'un ban composé de « Biffontaine et censes de Lespoch et Lambanie ». (Durival.)

Il y avait une chapelle dédiée à saint Antoine avec une croix de 1626. Aujourd'hui, l'église remplace la chapelle, et la croix a été transportée au cimetière.

Ce nom de Biffontaine s'explique de lui-même : deux fontaines.

Le hameau de l'*Epaxe*, l'ancien *Lespoch*, veut dire le *fourré*.

Byffontaine (1594).

Bailliage de Voge et prévôté de Bruyères (1594); bailliage de Bruyères (1751); district de Bruyères et canton de Corcieux (1790).

Le Boulay. — Nom provenant du *bouleau*. *Le Boulay* se prononce : *Boulé*, exactement comme l'arbre. *Le Boulay* : lieu où il y a des *bouleaux*.

Ce village est situé sur la rive gauche de la Vologne, en amont de Docelles.

Il figure comme appartenant à la seigneurie de « Faulcompierre » sous la forme *Le Boullay*, dans T. Alix. Avant la Révolution, son territoire actuel dépendait des deux bailliages de Bruyères et Remiremont (1751), et auparavant des deux prévôtés d'Arches et Bruyères (1594), toutes deux de l'ancien *bailliage de Voge* (Voir : 1er fascicule).

Du *bailliage de Bruyères*, il formait une communauté distincte ; tandis que l'autre portion dépendait du *ban de Tendon* (voir fasc. 4), bailliage de Remiremont (1779).

Avant de former une communauté, la portion du bailliage de Bruyères relevait de la *juration de Frambeménil* (aujourd'hui commune de Granges ; voir ce mot).

Bailliage de Voge ; prévôtés d'Arches et Bruyères (1594); bailliages de Bruyères et Remiremont (1751) ; district de Bruyères et canton de Docelles (1790).

BOUXIÈRES-AUX-BOIS. — *Buxeriæ* (1147). Son surnom montre sa situation au milieu des forêts. Ce nom de *Bouxières* ne signifie pas : lieu où il y a du *buis*, mais un *lieu buissonneux*, du vieux langage *bouxhon*, *bouxeux* : *buissons*.

Bouxières figure dans le *Dénombrement* de T. Alix comme chef-lieu d'un ban formé de Bocquegney, Gorhey, Fomerey et Hennecourt (1594).

Durival l'indique comme formant une communauté avec *Regney* et *Madegney*.

Bailliage de Voge et prévôté de Dompaire (1594); bailliage de Darney (1751); district de Mirecourt et canton de Dompaire (1790).

BOUZEY. — Hameau dépendant autrefois de la commune de *Sanchey*, puis divisé entre *Chaumousey* et *Sanchey* après la construction de la digue de Bouzey, le ruisseau l'Avière — sortant du réservoir — formant la limite.

Bouzey est un lieu ancien : *Bouzei* (1109); « *Alodium-Bulzeio* » (1136); on le retrouve sous la forme *Bulzei*. *Bouzey* a été détruit presque en entier, lors de la rupture de la digue de ce nom (27 avril 1895); onze maisons furent détruites et vingt-sept personnes périrent.

BRABANT-BRÉBAN. — Sont les mêmes noms donnés à un lieudit situé sur les territoires de Cornimont et de La Bresse. La portion située sur cette dernière partie porte le nom de *Bra*bant, l'autre sur Cornimont est appelée *Bré*bant.

Autrefois les deux greffiers de ces deux communes de La Bresse et de Cornimont s'entendirent entre eux pour modifier l'orthographe du nom de lieu suivant la portion du territoire où il se trouvait.

On évitait ainsi toute confusion, à la vérité; mais ce fait

est un exemple de la façon dont les scribes modifiaient les noms de lieux.

La Bresse. — La superficie du territoire de La Bresse est de *5,799 hectares* et la population de *4,146 habitants.*

Cette vaste surface est limitée, à l'*Est*, par la crête vosgienne, du *Haut de Falimont* à l'*Altenberg* ou *Vielle-Montagne*. C'est là que se trouvent le Hohneck, les Hautes-Fées, le Rothenbach, le col de Brâmont, bien connus des touristes.

Au *Nord*, cette limite s'étend du Haut-de-Falimont à la *Chaume-Saint-Jacques*, le long de cette chaîne qui sépare la Vologne de la Moselotte et où se rencontrent les deux cols de la *Basse-la-Mine* et des *Feignes-sous-Vologne*.

A l'*Ouest*, le territoire de La Bresse est borné par le faite s'étendant de la Chaume-Saint-Jacques au *Rond-Feing*, on y trouve la Chaume-de-Grouvelin, la Roche-des-Bioqués, le col de la Grosse-Pierre; enfin, au *Sud-Ouest*, la limite est formée par une ligne allant de la Vieille-Montagne au Rond-Feing au travers de la vallée de la Moselotte.

Dans cette pittoresque région on trouve divers lacs : *Lac Blanchemer*, *lac des Corbeaux*, appelé *lac Febueren* (1) dans un acte de 1626 et de *Peterhutte* (2), par Piganiol de La Force, du nom d'une chaume voisine reboisée aujourd'hui; les lacs à peu près comblés de *Lispach* (3) et *Marchet* (4).

---

(1) Appelé ainsi dans un acte de 1626. (Voir *Doc. inéd. de l'Hist. des Vosge*, t. IX, note p. 81.)

(2) *Peterhutte* est donné à ce lac par Piganiol de la Force. (*Nouvelle description de la France*, t. XIII, p. 399.)

Peterhutte était autrefois une chaume, aujourd'hui boisée depuis plus d'un siècle. On distingue encore l'emplacement du chalet et il existe encore une source dite *Fontaine de la Chaume*.

(3) *Lispach*, transformation de *Lust-bach :* clair ruisseau.

(4) *Marchet* veut dire : *Mer sèche*, seulement on a prononcé *Chèsse* pour *Sèche*, comme on dit *chesser* pour *sécher*. Mer-sèche ou *mer-chesse* est devenu *Mar-chet*.

Le territoire de la commune de La Bresse est divisée en deux régions bien distinctes : en *amont* du village il est formé par les deux vallées ou *collines du Chajoux* (1) et des *Feigne-sous-Vologne* (2), séparées l'une de l'autre par un massif montagneux qu'elles délimitent fort bien et que l'on appelle : ***Moyenmont*** ou ***Moyemont***.

En *aval*, c'est la vallée même de la Moselotte qui forme le territoire.

Sa plus grande longueur, à vol d'oiseau, est de 15 kilomètres; la largeur de 6 kilomètres 500.

Les deux ruisseaux du Chajoux et des Feignes-sous-Vologne, en se réunissant, forment la ***Moselotte***, qui ne prend ce nom qu'à partir de cette jonction. (Voir le mot : Moselotte.)

A cette réunion des eaux des deux vallées, se trouve la *Petite-Bresse;* plus bas, *La Bresse*, avec l'église et la mairie; le *Clérie* (3) ou *Clairie ;* le *Daval* (4). Tous ces groupes forment une suite continue d'habitations, longue de deux kilomètres et échelonnées le long de la vallée.

Les collines des Feignes-sous-la-Vologne et du Chajoux, sont deux profondes vallées partant, la première, du col des Feignes-sous-Vologne, l'autre de celui de la Basse-la-Mine et enserrant complètement un massif montagneux

---

(1) *Chajoux* pourrait bien provenir du patois *chaigé :* chargé, parceque de ce point on pouvait *chaigé* les bois ?....?....

(2) Pour le mot *Vologne*, voir l'article réservé à ce nom et à son origine.

Clément assure que dans le pays on dit : *La Faings-sau-V'logne*, ce qui veut dire Les Feignes ou les Faings *sans* la Vologne. Il est incontestable que le lieu dit *Les Feignes-sans-Vologne* est moins élevé que le ruisseau de ce nom, pourtant toutes les eaux de ces feignes coulent vers le ruisseau de Vologne.

(3) *Clérie* ou *Clairie* doit venir du patois *Tiè* ou *Thiai*, clair et *rie* ou *Rupt* : clair ruisseau, ce serait la même origine que pour le ruisseau de *Cleurie*. (Voir ce nom.)

(4) *Daval* vient du patois *aivau* ou *daivau : aval*.

qui porte, ainsi que je l'ai dit, le nom bien expressif de *Moyenmont*. A son extrémité *nord* (amont) ce massif est séparé de la crête située entre Vologne et Moselotte, par une coupure caractérisée : la *Grande-Basse* : « Le nom de La Bresse, disent les Archives (FF. 35), tire son origine d'une fontaine située à la Grande-Basse, qui se sépare ou se divise pour donner naissance à deux ruisseaux (Chajoux et Feigne-sous-Vologne) qui *embrassent* une montagne dite de *Moyenmont*, au pied de laquelle est le village de La Bresse. » *Embrasse*, *l'Embrasse* se dit en patois *l'Ebresse* qui répond bien au nom du village. Cette explication du nom de La Bresse a ce double mérite de répondre à la configuration du sol et de provenir du langage local.

Dom Calmet en donne une autre plus scientifique : La Bresse viendrait du celtique *Brixia*, *Brexia* : bois, broussailles; ou encore de *Brix*, *Brissa* : rupture, brèche.

A l'appui de la première explication, Lepage fait remarquer qu'il existait, en aval du village, des îles formées et entourées — embrassées — par les eaux de la Moselotte portant le nom de *Bresse*.

Par contre, on trouve sur le territoire avoisinant des enclaves cultivées dans la forêt du nom de *Broche*, *Bruche*..., mots qui pourraient bien venir de *Brixia*, *Brexia*, puisque ces enclaves forment une véritable brèche dans la forêt.

Voici comment la légende conte l'origine de La Bresse : Au VIIe siècle, des moines irlandais, sous la direction d'un des leurs, Colduvinus, fondèrent un couvent dans le val de Munster.

Manquant d'ouvriers, ces Irlandais s'en allèrent en chercher au Saint-Mont, où saint Romaric, comme eux disciple de saint Colomban, venait de fonder un monastère (depuis Remiremont).

Ces moines débouchèrent dans la vallée des Feignes-

sous-Vologne par le Rothenbach, gagnèrent ensuite l'origine du val de Presle et de Basse-sur-le-Rupt, par un col qui, depuis, a porté le nom de *Croix-des-Moinas*; arrivés au Saint-Mont, où il y avait un centre important de population, ces moines irlandais recrutèrent les ouvriers nécessaires et avec eux regagnèrent leur couvent de Munster. (1)

Au retour, une partie de ces ouvriers, Alsaciens, séduits par le pays, s'établirent dans la colline des Feignes-sous-Vologne et y fondèrent un hameau qu'ils appelèrent *Woln, Wolle.*

Parmi ces ouvriers se trouvaient des *tourneurs*, c'est pour cela qu'il y en a toujours eu à La Bresse.

Une tradition des plus vraisemblables — nous le verrons par la suite — veut qu'au VIIe ou VIIIe siècle, une colonie alsacienne, descendue par le Rothenbach, serait venue s'installer dans le pays de La Bresse; il ne faut oublier, en effet, que l'Alsace, bien plus peuplée que le versant lorrain des Vosges, a toujours empiété sur ce dernier; que, pendant des siècles, les marcaires alsaciens occupèrent non-seulement les hauts pâturages, mais ceux des

(1) *Colduvinus* ou *Voldivinus* a réellement existé; il fut le premier abbé de l'abbaye de Munster. Seulement il y avait trentre-trois années que des moines étaient déjà installés à Munster (635). « Au confluent de deux ruisseaux qui ont leur source dans les montagnes de Voge et dont l'une s'appelle *Mullbach* et l'autre *Fachina*, les deux ruisseaux réunis forment une petite rivière appelée le *Fech*, » (Dom Calmet : *Hist. de l'abbaye de Munster.*)

Ce ne fut qu'en 667 que le monastère prit une réelle importance, aussi est-ce à cette date que l'on fixe la fondation de l'abbaye de Munster. Le premier abbé fut *Colduvinus* ou *Volduvinus*. C'est sous sa direction que l'on édifia ou agrandit le monastère : il y a donc ici un fait vrai, quand la légende constate qu'il eut besoin d'ouvriers.

La qualification d'Irlandais répond aussi à un fait historique : c'était le moment de la grande réforme irlandaise prêchée par saint Colomban; de tous côtés ses élèves, ses disciples fondaient des monastères. *Colduvinus* dut être un de ses disciples; Irlandais ou non, la population le considérait comme tel.

environs de Gérardmer, La Bresse, etc... Ils les exploitèrent exclusivement, je le répète, et l'on en trouve la preuve dans ces noms d'origine alsacienne donnés à toutes les chaumes; il y a mieux : de nos jours ce sont encore des marcaires alsaciens qui les afferment en presque totalité.

La colonie nouvelle créa un hameau qu'elle appela *Woln* ou *Wolle*. (Voir le mot : Vologne.)

Il est incontestable que *Wolle* a existé : C'est le nom que les Alsaciens ont toujours donné à La Bresse, ainsi que le prouve un accord entre les habitants de Munster et de Gérardmer et *Wolle* « *Wolle und Geratsee* » (1603), ainsi qu'on peut le lire dans une copie de cet acte rédigé en « *hoh deutsch* » (haut allemand) conservé aux archives de Gérardmer.

Jusqu'en 1585, les Hattstatt, famille alsacienne, furent les seigneurs en partie de La Bresse; aussi dans les actes d'hommages faits par eux — pour leurs possessions lorraines — aux ducs Lorrains, nous retrouvons le nom de *Wolle* cité en 1344, 1355, 1371, etc., etc.

Wolle fut le noyau primitif de La Bresse : il était établi sur la rive droite du ruisseau des Feignes-sous-Vologne, au lieu où se trouve l'usine Bodenreider; cet endroit est le *seul lieu dit* portant le nom de *Vologne*. (1).

Détruit (2) en août 1466, dans une de ces guerres entre

---

(1) Pour tout ce qui concerne l'étymologie de ce nom de Vologne, je renvoie à l'article consacré à ce nom de *Vologne*. Je me contente de dire ici que ce nom vient de *Wolle*, nom alsacien du jonc cotoneux qui abonde dans la région.

(2) Voici à quel propos eut lieu cette guerre locale : Wilhelm de Hattstatt, un des seigneurs de La Bresse, ayant assassiné le prévôt de Kayserberg, de la famille des Landsperg, ceux-ci prirent les armes, franchirent les Vosges et détruisirent *Woll*, ne laissant debout que trois ou quatre maisons et emmenant prisonniers tous les habitants dont ils purent s'emparer.

seigneurs dont les populations faisaient les frais, *Wolle* ne fût pas rebâti au même emplacement et fut rétabli plus bas, à la jonction des deux ruisseaux, là où est actuellement la *Petite-Bresse*. Le nouveau village fut appelé *Saumpt* ou *Sommt* qui, en alsacien, signifie : agglomération.

Ce nom disparut bien vite et les Alsaciens lui conservèrent celui de *Wolle*, ainsi qu'on l'a vu dans un acte de 1603.

A cette époque (xve siècle), un mouvement de défrichement de la forêt vosgienne, partant des vallées lorraines, gagnait les Hautes-Vosges : un groupe lorrain était établi depuis longtemps au pied du *Châtelet* (1), vers le *Daval* (2) et y avait édifié une chapelle. Les alsaciens de la *Petite-Bresse* ou *Saumpt* n'en ayant pas, vinrent à celle des lorrains : ce fut le point de départ de la fusion entre les deux groupes.

Plus tard, au xvie siècle, toujours selon la tradition, la population se serait augmentée de fuyards Rustauds qui, après leur défaite par le duc Antoine, seraient venus se réfugier à La Bresse. Cela m'étonnerait fort ; car les Rustauds se disaient luthériens, et, à La Bresse, on est et on a toujours été très catholique. On peut affirmer, s'il est venu des Rustauds, que ceux-ci revinrent à leur religion première, c'est-à-dire au catholicisme.

En 1635, La Bresse fut détruit par les Suédois ; 80 mai-

---

(1) Le *Châtelet* est cette éminence rocheuse, couronnée d'arbres qui domine (rive droite de la Moselotte) la vallée à l'entrée de La Bresse. En arrivant de Cornimont on découvre de loin ces roches qui prennent — à distance — l'aspect de ruines féodales.

La route de La Bresse à Vagney, par la *Croix-des-Moinas* et Basse-sur-le-Rupt, contourne le pied de ces roches.

(2) *Daval*, groupe d'habitations à l'entrée de La Bresse. C'est là que se trouve le premier noyau d'habitations des défricheurs lorrains.

sons brûlées. Les habitants abandonnèrent leur emplacement primitif au pied du *Châtelet* (1), pour rebâtir plus haut dans la vallée ; c'est le village actuel. Ainsi ce dernier ne daterait que du XVIIe siècle.

Le souvenir de cette suite de transformations et de déplacements de La Bresse, a été conservé par les souvenirs, les traditions de la population et aussi par quelques chartes. Ces traditions se trouvent consignées dans une petite brochure de *M. Clément* (2), botaniste à Cornimont.

Je dois dire qu'à La Bresse on a conservé, par la tradition, le souvenir des faits intéressant l'histoire de cette localité. En voici un exemple : Pendant des siècles, c'est par la mémoire seule des habitants que l'on conserva de générations en générations, cette longue et si curieusee coutume — dont je n'ai pas à parler ici — avec une fidélité, une sûreté qui faisaient que, dans les conflits juridiques, on admettait pour vraie l'*affirmation verbale* de cette coutume faite par un magistrat de cette communauté. Du reste, l'on sait qu'au tribunal de La Bresse « *tout escrit* » était formellement interdit.

Il est un autre ordre de preuves en faveur de l'origine alsacienne de La Bresse :

J'ai déjà dit que La Bresse relevait en partie des seigneurs alsaciens, les Hattstatt.

---

(1) En souvenir de ce désastre, du village et de l'église détruits, on éleva au sommet du *Châtelet* une grande croix en pierre, sur laquelle était sculptée l'image de saint Laurent. Cette croix subsista jusqu'en 1793.

(2) *Clément*, menuisier à Cornimont, est un de ces Vosgiens, émule de Remy, de Géhin, de Pierrat, etc., qui, comme eux, sut se faire lui-même son instruction. Botaniste remarquable, il connaît à fond la flore vosgienne : *Kirschleger*, dans sa flore Vogeso-Rhénane, parle de Clément avec admiration. Clément, bien âgé aujourd'hui, occupe ses loisirs à recueillir toutes les traditions, les légendes de Cornimont, La Bresse, Saulxures.

Ensuite, La Bresse *n'avait de relations commerciales et de famille qu'avec l'Alsace.* Le chemin suivi par les Bressaux, pour gagner le val de Munster, porte encore le nom de *Chemin des Marchands.* Il remontait la colline des Feignes-sous-Vologne, gagnait le lac Marchet, traversait les chaumes de Walsch et de Rothenbach et de là, descendre en Alsace.

Été et hiver on partait toutes les semaines pour l'Alsace, par caravane de 20 à 30 chevaux ; on réservait, en amodiant la chaume lorraine de Rothenbach, le droit pour tous les marchands de La Bresse de « coucher et vainpaturer leurs chevaux sur ladite chaume en allant et revenant d'Alsace sans aucune indemnité. »

Faits bien plus caractéristiques encore : La Bresse n'avait aucune relation avec les localités lorraines de son voisinage ; il était interdit à tout habitant de La Bresse de vendre quoique ce soit des produits du pays en dehors du territoire : « Soixante francs d'amende et soixante francs de dommages et intérêts pour avoir vendu un demi-cent de planches à *des étrangers...* » (Archives de La Bresse.)

« Sentence qui condamne une veuve de Cornimont à 30 francs d'amende *pour avoir conduit huit planches de La Bresse à Cornimont...* » (Archives de La Bresse.)

« Sentence de la même Guerie, qui condamne un habitant de Vagney à 30 gros d'amende et un habitant de La Bresse, pour l'un, avoir acheté et l'autre avoir vendu le *derrière d'un chariot* ».

« Procès-verbal contre un officier de justice qui a conduit et *trafiqué du poisson hors de la communauté* ».

Tout était réservé pour l'Alsace, chez laquelle on pouvait vendre tous les produits du pays.

On échangeait temporairement les enfants des familles des deux versants : Après quelques années de séjour, chacune des familles reprenait son bien ; les mariages

étaient fréquents entre Bressaux et Alsaciens, on trouve dans les archives des phrases comme celle-ci : « en la même année, Jeanne Abel passa la montagne pour aller épouser à Munster » (1671).

Un moment, les dissensions religieuses faillirent rompre toutes ces relations : au XVI° siècle, Munster devenue Luthérienne se refusa à toutes relations avec les Catholiques, ou tuait ceux-ci quand ils franchissaient le Rothenbach ! On interdit les mariages entre catholiques et réformés !.... Cela ne dura pas, les intérêts de chacun eurent raison de cette exaltation et les choses reprirent comme auparavant.

On voit, par tout ce qui précède, que La Bresse était une véritable annexe alsacienne d'outre Vosges, et il me semble que la tradition qui lui donne pour origine une colonie alsacienne, doit être exacte.

J'ai déjà dit qu'il existait, avant la destruction de Wolle, en 1466, un groupe lorrain établi au pied du Chatelet, au Daval ou environs.

Cette population est bien antérieure à cette date de 1466, puisque celle-ci figure sous le nom de La Bresse dans un acte de 1285 (1) : « Medietatem villœ dictœ de *La Bresce* quœ sita est ex altera parte Cornemont ». On remarquera ces derniers mots : « *de l'autre côté de Cornimont* », ils précisent l'emplacement du lieu, afin, sans doute, d'éviter toute confusion avec Wolle.

Si, en 1285, il existait un groupe d'habitants en ce lieu,

---

(1) Ce précieux document, qui a permis aussi de fixer la date exacte de Gérardmer (1285), n'existe plus.

Le *Vidimus* que possédait le trésor des Chartes est également disparu ; il n'en reste plus qu'une copie de la fin du XVI° siècle dans un cartulaire intitulé : Bailliage de Vosges pour le domaine, t. 1er (B. 380) f° 170 (H. Lepage).

c'est qu'il était antérieur à cette date. Le Pouillé de 1402 (1), qui est la reproduction de celui de 1303, indique *La Brasse* comme paroisse. Cela nous montre qu'au début du xive siècle, ce lieu avait déjà une certaine importance. Par la suite, *La Bresce* apparaît en 1404, 1426, 1431, 1456. Il y avait donc à cette époque deux localités bien distinctes : *Wolle* l'alsacienne, au fond de la colline des Feignes-sous-Vologne; *La Bresce* au pied du Chatelet, dans la vallée de Moselotte. Toutes deux étaient séparées par un grand massif forestier, sur une distance d'au moins dix kilomètres. Pourtant, c'est à La Bresse que se trouvait l'Eglise et les Alsaciens de Wolle devaient y venir, ce qui permet de croire qu'il y avait entre les deux groupes des relations; une preuve de plus, est, qu'après la destruction de Wolle (1466), les Alsaciens abandonnèrent la colline des Feignes-sous-Vologne, pour venir s'établir tout proche du centre religieux, à *Saumpt*, que les Lorrains de La Bresse appelèrent *La Petite Bresse*, nom qui lui est resté.

Aux xiiie et xive siècles, Wolle et La Bresse avaient les mêmes seigneurs: les ducs lorrains et les Hattstatt qui se partageaient par moitié les droits afférents à cette seigneurie.

M. Chevreux (2) fait remarquer avec raison, que par cet acte de 1285, le territoire de La Bresse a tout l'aspect d'une *marche* entre Alsace et Lorraine ; cette suzeraineté par moitié ou les Hattstatt doivent la défendre contre les Alsaciens et les ducs contre le Lorrains, semble lui donner

(1) *Pouillé du diocèse de Toul, rédigé en 1402*, publié pour la première fois par H. Lepage. (Nancy : 1863. L. Wiener, éditeur).
Cet ouvrage fait partie du *Recueil de Documents*, publié par la *Société d'Archéologie lorraine*.

(2) Voir : *Document rares ou inédits de l'Histoire des Vosges*. T. IX. Voir, page 106, une très intéressante note de M. Chevreux, au sujet de La Bresse et des pâturages.

cette physionomie du zône neutre, intermédiaire, qui est bien la caractéristique d'un territoire contesté, d'une marche; ce qui en est une preuve de plus, ce sont ces deux localités sur même territoire, dont l'une est Alsacienne et l'autre Lorraine.

Enfin, cette célèbre *coutume* (1) qui donnait à La Bresse une quasi indépendance, n'est-elle pas aussi la conséquence de cette situation particulière entre Alsace et Lorraine ?

Par tout ce qui précède, on voit que la tradition est d'accord avec les faits historiques.

On remarquera aussi que, malgré la fusion entre Alsaciens et Lorrains, c'est le premier élément qui prédomina, au moins dans les coutumes et les mœurs et que ce fut avec l'Alsace que continuèrent exclusivement les relations de toute nature.

La place où se tenaient les plaids portait le nom de *Champ-Thil*, aujourd'hui : *Champ-Tel* (2), *Champ du Tilleul*, à cause de deux gros tilleuls qui se trouvaient là : « de tout temps on rend la justice verbalement sur cette place, sous *deux gros tilleuls*, cette place n'est pas trop spacieuse, la construction de Laurent fera mourir les tilleuls et empêchera la circulation.. » (*Archives de La Bresse*. DD. 4). Sur un de ces tilleuls était placé le carcan, signe de la justice du lieu.

Une déclaration (3) des conduits de La Bresse en 1559 en donne 118; en comptant six habitants par maison, on trouve qu'à cette époque, La Bresse avait 768 âmes. Au siècle suivant, cette population disparut presque en entier :

(1) Cette coutume se trouve dans l'Inventaire imprimé des archives de La Bresse. On la trouvera aussi dans les *Documents inédits de l'Histoire des Vosges*.

(2) Cette place existe encore, elle est devant l'Hôtel-de-Ville.

(3) *Documents inédits de l'Histoire des Vosges*. — T. IX.

la destruction du village par les Suédois, les longues guerres du XVIIe siècle et surtout la peste qui ne laissa vivante qu'une famille, en furent les causes.

Aussi en 1710, il n'y a plus que 150 habitants; mais au début de notre siècle, cette population s'était relevée à 2438 et 4146 en 1891.

Au XVIe siècle, il y avait cinq moulins « au mesme lieu de La Bresse, y a pareillement et ruysseaux d'illec cinq molins à mouldre le bled.. » (1515) :

« Item, y a encore sur la mesme ripvière et ruysseau de La Bresse une scye à scyer planches.. »

« La ripvière de La Bresse sçavoir, depuis le pont de la Plaine jusques au pont de la Clairie, s'appelle le ban Vanne, en laquelle personne n'ose pescher à peine d'amende.. » (1585) (1).

T. Alix fait figurer La Bresse dans la *mairie des Usuaires,* dépendant du Chapitre de Remiremont. Ce dernier pouvait posséder quelques redevances sur une ou deux métairies sises sur le territoire de La Bresse, mais celle-ci relevait des seigneurs de Hattslatt et des ducs de Lorraine qui devinrent seuls propriétaires à partir de 1593.

La Brasse 1285... ; la rivière de La Bresse sçavoir depuis le pont de la *Plaine* en hault jusque au pont de la *Clairie,* s'appelle la ban-Vanne... (1585)...; au même lieu de la *Bresse* y a pareillement sur la rivière et ruys-

---

(1) *Documents inédits de l'Histoire des Vosges.* — T. IX. Il y avait aussi deux ponts à la fin du XVIe siècle. Il existe encore à La Bresse un quartier dit : Les *Vieux-Moulins.*

On remarquera qu'il n'y avait qu'une *scierie* au XVIe siècle pour La Bresse. Au XVIIIe siècle, Pierre Derel, propriétaire de la verrerie de Wildenstein, faisait remarquer (1770) que « les bois de La Bresse n'ont aucun débouchés, que quantité gisent et périssent sur place, qu'une verrerie et quelques scieries à La Bresse procureraient des secours aux habitants... » (*Archives de La Bresse*).

Les habitants s'opposèrent à la requête de Pierre Derel, en disant : « Les habitants de La Bresse sont nés pour la culture et non pour être verriers.... » (*Archives de La Bresse*).

seaux d'illec cinq moulins a mouldre bled et bastans... ; *Item*, y a encore sur la mesme ryvière et ruysseau de la *Bresse* une scye à scyer planches... (1585).

Bailliage de Voge et prévôté d'Arches (1594) ; Bailliage de Remiremont (1751) ; district de Remiremont et canton de Cornimont (1790).

BRUYÈRES. — (Paraîtra dans un fascicule spécial avec Epinal, Arches, Châtel et Charmes).

BUSSANG. — On fait naître la Moselle au pied du col de Bussang (versant lorrain). Il y a là, en effet, une source que l'on appelle : *Source de la Moselle.*

La vallée formée dès le col, reçoit à droite les eaux du *Petit Drumont*, qui réunies, forment le ruisseau du *Petit Gazon ;* puis à gauche, et un peu plus bas, arrivent celles du *Sechenat.*

A un kilomètre plus bas encore, la Moselle — bien petite — qui coulait vers le Nord, s'infléchit brusquement vers le S.-O., au point où vient se joindre la *Colline de la Hutte*. Sur tout le territoire de Bussang, et en aval, elle conservera cette direction S.-O.

La commune de Bussang est uniquement formée par les vallons et vallées ou coulent la Moselle et ses premiers affluents. C'est le pays des sources de la Moselle : *Colline de Taye* qui part du col ; vallon du *Petit-Gazon* à droite ; *Colline de Sechenat* à gauche ; *Colline de la Hutte* a droite ; *Vallée de la Moselle* enfin. Sur les versants de ces vallons et vallées, se trouvent épars les hameaux et écarts qui, avec le centre, forment la communauté de Bussang.

Ce sont surtout dans la *Colline de Taye* et la vallée de la Moselle qui en est la suite, c'est-à-dire le long de la grande route, que se trouvent les centres principaux de population.

Il y en a deux surtout : le *village de Bussang;* les *Sources Minérales.*

Par son altitude (601 mètres), sa situation en pleines montagnes, Bussang ne pouvait se livrer qu'à la culture pastorale, élever du bétail, fabriquer du fromage. Voici comment les habitants décrivaient leur pays : «... Que les citoyens de cette commune habitent une des collines des montagnes des Vosges les plus resserrées et dont le territoire est moins étendu; ils n'ont d'autres moyens que ceux que leur offre la culture de leurs prés et le commerce du bétail, en sorte que la plupart mènent une vie dure et pénible...; que, pendant la majeure partie de l'année, ils sont exposés aux glaces et aux neiges, et que, pendant plusieurs mois de l'hyver, toute communication leur est interdite... Le patrimoine de la communauté consiste en quelques terrains escarpés, pour ainsi dire stériles et hérissés d'affreux rochers ; il est abandonné aux malheureux qui n'ont point de propriétés et au parcours du bétail...» (22 août 1791).

Bussang est situé sur la rive droite de la Moselle, en aval de la jonction des *Collines de Taye* et de *la Hutte,* dont les eaux réunies forment véritablement la Moselle naissante, il est traversé par la grande route d'Epinal à Mulhouse, route qui existe depuis vingt siècles, car c'est par là que passait la voie romaine de Bâle à Metz.

De tous temps, les voyageurs allant de Lorraine vers Mulhouse, la Suisse, ont suivi cette voie; Michel Montagne allant de Plombières en Suisse, s'arrêta à Bussang : « *Bossan,* meschant petit village le dernier du langage français.... après disner, nous suivimes par les montagnes, où on nous montra, entre autres choses, sur des rochers inaccessibles, les aires où se prennent les autours (oiseaux que l'on dressait pour la chasse) et ne coustent là que trois testons la paire et la source de la Moselle... » 580).

Un siècle plus tard (1698), Dom Ruinart décrit aussi son passage à Bussang : « le lendemain nous partîmes de très grand matin, gravissant par les chemins les plus rudes et à travers les rochers le *Mont Bussan*, qui est à peu près entre l'Alsace, le comté de Bourgogne et la Lorraine, on *trouve sur sa cîme* une source minérale analogue à celle de Soultzbach...» La source minérale *sur la cîme du Mont Bussan !!* Dom Ruinard a une excuse, c'est qu'il fit cette traversée du col de Bussang, par une pluie torrentielle.

Il est certain que cette situation sur une route toujours suivie, au pied d'un col, devait nécessairement provoquer l'établissement d'auberges, tavernes, ce qui semble le prouver, c'est ce très vieux droit, au profit du souverain, de cinq francs pour tenir taverne.

Autour de ces auberges dut se former le premier noyau d'habitants, qui devint le centre de la commune de Bussang.

Ces premières habitations doivent remonter très haut, peut-être à l'époque Gallo-Romaine. Quoiqu'il en soit, elles formèrent, avec celles qui se construisirent dans la suite, une dépendance de la commune de Saint-Maurice ; elles y restèrent jusqu'en 1420, époque où Bussang forma une communauté distincte.

La région comprenant Saint-Maurice et Bussang était appelée *Vixenterius*, *Wicentin;* l'église, dédiée à saint Maurice, fut établie au lieu où se trouve le village de ce nom. Tout naturellement il s'éleva des habitations autour de l'église et ce groupe prit le nom du saint qui en était le patron. Ce nom de Saint-Maurice resta à la portion aval du *Wicentin* et ce fut la région d'amont qui fut appelée plus spécialement de ce nom, c'est-à-dire la région de Bussang.

On s'est livré à de grands efforts d'imagination pour découvrir l'origine du nom de Bussang : on le fait venir de

Bitzen-bach, *Bitzen*, altération de *bitter*, signifiant aigrelet, acide; et *bach*, ruisseau. *Bitzen-bach*, source, eau, acide.

Les sources de Bussang étaient *inconnues absolument* au XVIe siècle ; Montaigne n'en dit mot lors de son passage en ce village et le nom de Bussang *était formé depuis des siècles*. Il en résulte que ce ne sont pas les sources qui ont donné leur nom au village, mais au contraire celui-ci. On voit que cette étymologie en... chambre n'a aucune raison d'être, car comment des *sources inconnues* auraient-elles pu donner un nom au village ?

Bullet, auteur d'un dictionnaire celtique, en donne une autre : *Bud* utile et *san* source. *Bud-san* : *source utile*. Ici encore même ojection, c'est toujours le nom de la source que l'on donne au village.... passons.

J'ai dit que la région de Bussang portait le nom de *Wicentin*, *Wixenterius*, *Wicentine*, *Wissandine* (1343); *Visantigneyo* (1402); *Vissent*, *Bissen*, *Bussan* (1560); *Bossan* (1580); *Busans*.

On sait la faculté qu'avait, dans le vieux langage, le *v* ou le *b* de se remplacer, donc rien de plus naturel que la transformation de *Vissent* en *Bissent*.

En 1420, Bussang, devenu communauté indépendante, continua à faire partie de la paroisse de Saint-Maurice. Vers 1560, à l'époque de l'exploitation des mines (voir plus loin), il se créa une chapelle dédiée à sainte Barbe « où le curé (de Saint-Maurice) bine par acord avec les habitants et avec la permission de l'Evêque, excepté aux fêtes solennelles ». Ce ne fut qu'en 1727 qu'on nomma un vicaire et en 1746 que Bussang devint paroisse.

L'église actuelle fut construite en 1725, sur un terrain en nature de jardin, que l'on échangea contre d'autres appartenant à la commune ; la nouvelle église n'est donc pas bâtie sur l'emplacement ancien de la chapelle de Sainte-Barbe.

Celle-ci fut démolie à l'époque où l'on rectifia la route nationale traversant Bussang. Cette route — à l'état de chemin aujourd'hui — passait sur le plateau qui borde la rive droite de la Moselle, devant l'usine Pottecher, derrière les baraquements militaires. La rectification, en abattant le plateau de diluviums qui bordait la rive droite de la Moselle, a provoqué la construction du quartier nouveau par lequel on arrive venant de Saint-Maurice. C'est donc sur cette terrasse, aujourd'hui nivelée, que devait se trouver l'ancienne chapelle Sainte-Barbe; elle aurait occupé le point S.-O. de la place actuelle, alors que l'église nouvelle est placée à l'angle N.-E.

Le cimetière, placé autour de la chapelle, fut transféré près de la nouvelle église; depuis 1855, il occupe l'emplacement actuel (derrière la gare).

Le 4 août 1560, Christine de Danemark, régente de Lorraine, créa tous les samedis un marché franc à Bussang, à la requête « des comparçonniers besongnant et travaillant ez mynes de Bussan nouvellement découvertes audict lieu ou proche, où un grand nombre de personnes sont venues s'établir... »

C'est, en effet, à l'époque de la découverte de ces mines que commence le développement de Bussang. Cette exploitation de mines ne dura pas longtemps (60 années au plus), mais la population immigrée resta, se fusionna avec les habitants primitifs, au rebours des mineurs des Charbonniers (voir *St-Maurice*) et du hameau des Mines (voir *Le Thillot*), qui vécurent longtemps isolés des populations avoisinantes.

Ces mines ne furent pas très productives ; en 1562, elles donnèrent « seize milliers de cuivre » et ...« LXX (70) florins XIX gros, toutes choses déduites d'argent ».

Montaigne raconte (1580) que, vêtu « d'une soucquegnie (souquenille)... il parcourut dans « le creus d'une montagne » une galerie longue de deux mille pas.

Ces exploitations furent abandonnées au commencement du XVIIe siècle et ne furent jamais reprises sérieusement.

Les habitants de Bussang montrèrent à Dietrich (1785), « au centre du village, une galerie d'écoulement qui passe sous leurs maisons ; on l'appelait le *Stohl* ». En 1855, on tenta quelques recherches, la galerie fut rétablie telle qu'elle existe encore aujourd'hui ; elle traverse la propriété Arnould, la place, et se jette dans la Moselle entre les maisons Wintemberger (Hôtel des Deux-Clefs) et Briot-Walroff.

On peut encore voir des vestiges de deux puits entre le chemin du Sauté et la propriété Arnould.

Les sources minérales sont à deux kilomètres en amont, dans la colline de Taye, à droite de la Moselle, au pied de la montagne le *Haut-de-Charat.*

Elles sont desservies par la vieille route qui suit le fond de la *colline de Taye* pour gagner ensuite le col ; tandis que la route nouvelle se développe sur le versant gauche de la même colline et au-dessus de la Moselle, même rive.

En 1580, Montaigne, passant à Bussang, ne souffle mot de ces sources. On ne lui en parla certainement pas — quoiqu'il ait passé devant — car il s'intéressait fort à ces questions d'eaux minérales, ayant visité, dit-il, toutes celles d'Europe, en quête d'une guérison de coliques néphrétiques « étant de subjection graveleuse », ce qu'il devait à la « libéralité des ans ».

Ce n'est qu'en 1615 qu'il est parlé pour la première fois de ces eaux, et ce ne fut qu'en 1705 — presque un siècle plus tard — qu'un très sommaire captage fut fait et qu'un abri la protégeait.

Il y avait deux sources : celle *d'en bas* ou du *Grand-Bassin*, la *Salmade* aujourd'hui. Elle prit le nom du *Grand-Bassin*, en suite des aménagements que l'on y fit en 1705.

Celle *d'en haut*, du *Petit-Bassin*, source des *Demoiselles* actuelle. Arrangée après la précédente, elle est de même composition et semble avoir le même point de départ.

Il y en a actuellement une troisième, remontant à 25 années : la *source Marie*.

Vers 1730, un grand promenoir long de 70 pieds (23 m.) et large de 30 (10 m.) fut installé près des deux sources *d'en haut* et *d'en bas*. Puis, 1752, un hôtel de *douze chambres* fut construit, un nouveau promenoir, des bains, une chapelle et ...« jusqu'à des latrines en trois ou quatre endroits différents ».

On le voit, il y avait un véritable établissement hydrominéral.

Les choses subsistèrent ainsi jusqu'en 1800, où un incendie détruisit tout.

Il ne resta que les sources que l'on continua à exploiter. Ce n'est que dans ces dernières années que de grands hôtels ont été créés.

Bussang. — *Col.* — Ce col est, sans contredit, le plus intéressant et le mieux caractérisé des Vosges. Sa coupure est profonde ; vers le versant alsacien, il se prolonge par un couloir étroit d'un kilomètre de long, bordé des deux côtés (au nord surtout) par des montagnes à pentes fort raides. C'est là le vrai *Perthuis*, comme l'appelaient les anciens auteurs.

Le niveau du col est à 734 m. ; au *nord* s'élève, presque à pic, la *Tête des Russiers* (alt. 1192), soit 458 mètres de différence de ce côté ; de l'autre, c'est la *Tête des Allemands*, haute de 1,004, soit 270 mètres.

La différence de niveau entre Bussang et le col est de 133 mètres, tandis que sur le versant alsacien, on descend de 290 mètres pour atteindre Urbès.

Sur le versant alsacien, les pentes sont bien plus fortes que du côté lorrain ; la route, de ce côté, descend par une pente faible en longeant le côté gauche de la *colline de Taye*.

Au moyen-âge, le *col de Bussang* était appelé *Pertux d'Estaye* : Conrad de Thann, dit Lepage, possédait les droits de pâture, « les haiches et yssues de bois », dans la région des hauts plateaux, depuis Longemer jusqu'au « *Pertux d'Estaye* » (1344). En 1321, dans un acte on lit : « montaigne derrière Thanne dict le *Pertuex d'Esté* » ; plus tard, en 1628, pendant une épidémie de peste, on ferme du côté lorrain le passage « de la *montagne de Thaye* aux voictures et aultres, pendant la contagion qui régnoit à Thann ». Enfin, la vallée de la Moselle, du col à la jonction de la colline de la Hutte, porte le nom de *colline de Taye*; il y a aussi, au sud du col, un sommet de ce nom, et l'ensemble des habitations forme le hameau de *Taye* (265 habitants).

Le *perthuis d'Estaye* est donc bien le col de Bussang. *Estaye*, *Esté*, *Thaye*, *Taye*, noms donnés au perthuis et aux environs, le démontrent de façon indiscutable (voir : le *Perthus d'Estaye* que j'ai publié dans les *Annales de l'Est*, 1889).

Que veut dire *Estaye* ou *Taye ?* Un auteur le fait venir de l'allemand *Steig*, chemin à pente rapide *(Journal de la Société d'archéologie*, 1888). Je ferai remarquer que ce n'est que du côté lorrain où l'on emploie cette expression *Steige*, *Estaye*, *Taie ;* qu'on la retrouve à *Steige* en Alsace, il est vrai, mais dans une région où l'on a toujours parlé français ; à Etival sous la forme *Lesteige*, à *Steigigoutte* (Ban-sur-Meurthe), régions où la langue allemande est inconnue. Ce mot ne viendrait-il pas de *Strata ?* Il passait une voie romaine au col de Bussang ; le *Lesteige* d'Etival est sur une autre de ces voies, et très probablement le *Steige* d'Alsace aussi.

Enfin, près de Ramonchamp, nous avons *Letraye*, sur la voie de Bâle à Metz, et donnant au moyen-âge son nom à un autre col : « hastivement se mirent en chemin par le *pertuys de Lestraire* (xv[e] s., *Chronique de Lorraine*). A mon sens, *Steige*, *Estaye*, *Taye*, sont des transformations du mot latin *strata*.

Le souvenir de cette voie romaine est resté vivace dans les souvenirs des populations : une tradition rapporte que tout près du col, à *Mosello* (il y a encore un lieudit de ce nom dans le voisinage du col), se trouvait un *château*, reste des travaux de défense élevés par les Romains pour défendre le *perthuis d'Estaye*.

La route actuelle passe en tunnel sous le col. Autrefois celle-ci passait par-dessus, l'ancien chemin existe encore.

T. Alix : « *Busans* » de la grande mairie et *ban de Ramonchamp* (voir ce mot) (1594).

« *Bussang* avec trois censes sur le ban » (1719, Bugnon).

« *Bussang* où est une église annexe de Saint-Maurice », ban de Ramonchamp (1753, Durival).

En 1779, Durival désigne Bussang comme indépendant du ban de Ramonchamp : « C'est un village frontière d'Alsace — le dernier de langage français, disait Michel Montaigne — dans le ban de Ramonchamp. Il est à une des sources de la Moselle, cinq lieues de Remiremont et pareille distance de Thann, sept de Plombières, dix de Bain, trois de La Bresse-en-Vôge et trois et demie de Giraumagny. La chaussée de Saint-Amarin et Thann y passe ». (1779, Durival.)

Bailliage de Vôge et prévôté d'Arches (1594) ; bailliage de Remiremont (1751) ; district de Remiremont et canton du Thillot (1790).

Celles. — Hameau dépendant de la commune actuelle de Saint-Amé.

Avant 1789, il était chef-lieu d'une « mairie composée de Celles, de Lanol en partie et Meillevillers ».

Cette mairie relevait directement de la mense abbatiale du Chapitre de Remiremont. On lit dans *l'aveu et dénombrement* des biens de ce Chapitre : « La Franche-Chambre maire et mairie de Celle nous appartiennent seul en tous droits de haute, moyenne et basse justice et nous y créons et instituons le maire... La rivière de Celle (Moselotte), nous appartient, elle commence à deux grosses roches, entre les villages de Maillevillers (Meyvillers) et de Franoult et finit à l'épine de la Racine...»

La « dame abbesse » possédait aussi, en ce lieu, « un moulin et une scie (scierie) » et une « maison champêtre » habitée quelque temps par le chevalier de Boufflers.

Celle est un lieu fort ancien, il date de l'établissement, au Saint-Mont, du monastère des saints Amé et Romaric, peut-être était-il auparavant un lieu cultivé et habité.

On lit dans le Pouillé de 1711 : « Celles, patron St-Amé, lieu de retraite de St-Amé »; C'est, en effet, au pied du St-Mont (côté Est) et au-dessus du hameau que, selon la légende, se trouvait la *Cellule* où vécut Amé ; de là le nom de *Celle* donné à ce lieu.

Primitivement une chapelle fut édifiée proche la cellule; elle était fréquentée par la population voisine, celle-ci augmentant, on bâtit une église (XIIe siècle) qui devint le centre d'une paroisse considérable, comprenant le territoire des communes actuelles de St-Amé, Cleurie, La Forge, Le Tholy et Syndicat. Plus tard, cette vaste paroisse fut démembrée.

Le lieu où se trouvait l'église avec le presbytère et le cimetière portait le nom de *St-Amé*. On le retrouve cité par T. Alix sous les formes de *St-Avet*, *St-Amet* (1594).

Cette église isolée, élevée loin de tout centre et à l'ex-

trémité de la paroisse, fut supprimée en 1725 (1); démolie en 1749 et transférée au hameau de La Nol, plus central, le St-Amé de nos jours : On voit que le nom de saint s'imposait aux populations, ce qui s'explique par la grande vénération dont il était l'objet dans la région.

Celle dépendait du bailliage de Voge et Prévoté d'Arches (1594), puis du bailliage de Remiremont (1751); il n'est plus aujourd'hui qu'un hameau de la commune de St-Amé, l'ancienne La Nol.

CHAMAGNE. — *Campus-Agni*, *Chamaigne*. Cette traduction de *Chamagne* en latin, *Campus-Agni;* champs de l'*agneau*, me semble douteuse ; *Chamagne* ne voudrait-il pas signifier le *grand champ*, ce qui répond bien à sa situation, sur la lisière de la grande forêt de Charmes, qui entoure son territoire sur trois côtés et l'entourait bien plus autrefois. Il est clair que Chamagne est le résultat d'un défrichement de la forêt voisine. *Chamagne* aurait le même sens (grand champ) que *Charlemagne* (Charles-le-Grand).

Chamagne est situé sur une terrasse de diluviums, au pied de laquelle passe le *ruisseau de forêt* et sur la droite de la Moselle.

Chamagne est une vielle localité mentionnée dès 1194. Au lieu dit : *Vieille chapelle* on croit à des restes de constructions de Templiers. J'ai déjà dit que le plus souvent ces débris, attribués à des Templiers, étaient Gallo-Romains.

Au *Dénombrement de Lorraine* (1594), Chamagne

---

(1) Aujourd'hui il ne reste plus rien de l'emplacement de cette ancienne église, ni du cimetière où furent enterrés pendant huit siècles les paroissiens. Une croix seule en rappelle le souvenir au milieu des broussailles.

Quand à la cavité que l'on appelait la grotte de St-Amé, elle a été à peu près détruite par des entrepreneurs de pavés !!

figure comme dépendant en partie de Bainville-aux-Miroirs et du *bailliage de Châtel* et pour l'autre de la *prévôté de Rosières, bailliage de Nancy.*

Bugnon l'indique comme du bailliage de Châtel (1719); *Durival* (1779) : Bailliage de Charmes. *Chamaingne* et *Chamaigne* (1448).

Bailliages de Châtel et Nancy (1594); bailliage de Charmes (1751); district de Mirecourt et canton de Charmes (1790).

CHAMPDRAY et *Plateau de Champdray.* — Figure dans le dénombrement de T. Alix (1594).

Chandras, Champ-dra (1111), *Chandray* (1417). Ce nom signifie *Champ-droit* (campus rectus), en patois *drot, drès,* droit. Il doit ce nom à la configuration du sol où il est situé, d'un plateau, relativement (aux montagnes qui l'avoisinent) plan, droit:.... « remontrent très humblement habitants de *Chandray* ». (1644).

Si une carte (80,000ᵉ) sous les yeux, on étudie cette région où se trouve le village de Champdray, on voit sur la rive gauche de la Vologne (depuis Kichompré jusqu'à son coude au-dessous de Bruyères) un long rectangle montagneux, orienté S.-O., N.-O., des plus caractérisés et délimité de façon très nette au Sud par le lac de Gérardmer et les deux vallées de la Jamagne (Est) et de Cleurie (Ouest); au N.-O. c'est la Vologne, ainsi qu'au Nord après son changement de direction; au S.-O. c'est la vallée du Barba.

Ce rectangle, si nettement déterminé, a pour angles : Kichompré (Est), le Beillard (Ouest), Fiménil (N.-E.) et Docelles (N.-O.). Sa longueur est de 17 à 18 kilomètres, sa largeur de 5 à 6 kilomètres.

Il est divisé en trois portions bien nettes :

A son extrémité S.-E., vers Gérardmer, il est formé par

des montagnes partant des Xettes, Rougimont (Nord de Gérardmer) et s'étendant vers Liézey et amont de Granges.

Au N.-O., c'est-à-dire à l'autre extrémité, est un autre massif montagneux qui le termine de ce côté, dont le point culminant est le *Spiémont* (811m) au-dessus (N.) de Champdray et se termine sur la rive gauche de la Vologne, selon une ligne courbe s'étendant de Jussarupt (amont) à Docelles.

Entre ces deux massifs montagneux se trouve une troisième région, de tous points dissemblables aux deux autres. C'est un plateau cultivé, d'une altitude moyenne de 740 mètres, c'est le *Plateau de Champdray*.

Vers le Nord, ce plateau se continue sans interruption avec le massif montagneux qui le termine de ce côté.

C'est le *Spiemont*, immédiatement au-dessus de Champdray, qui en est le point culminant (811 m.) ; après et à côté (N.-E.), un autre de 764 m. ; tous les autres ont une altitude inférieure au niveau du plateau de Champdray, c'est-à-dire à 720 mètres : on trouve — du S.-E. au N.-O. — une série de sommets oscillant entre 650 et 700 mètres ; puis entre 500 et 550, et enfin ceux qui bordent la rive gauche de la Vologne ne dépassent pas 500 mètres.

On voit, par ces abaissements successifs, que le plateau de Champdray ne se termine pas brusquement, mais par une série de chaînons ayant sept kilomètres d'épaisseur (Champdray à Prey), et séparés par des vallons profonds, couverts de forêts, ce qui donne à cette région un aspect tourmenté et d'un accès difficile.

Au contraire, vers le *Sud*, le plateau de Champdray est séparé du massif montagneux S.-E. par une profonde coupure : en amont de Granges, sur la rive gauche de la Vologne, on voit se détacher une vallée remontant vers le plateau, le coupant presque en deux. Cette vallée, où coule le ruisseau des Voids, remonte jusqu'à un petit col — *Pertuis* — où passe la route de Liézey à Champdray. En ce

point, le plateau est réduit à *un kilomètre* à peine à la seule montagne de *Firbacôte* (821 m.) qui le rattache au massif S.-E. du rectangle montagneux.

On voit qu'en amont, le *plateau de Champdray* est on ne peut mieux délimité. Il l'est également sur ses côtés N.-E. par la Vologne, et S.-E. par le Barba. Il s'étend du pied *N.* du *Firbacôte* jusqu'au pied *S.* du Spiemont, sur une longueur de 5 à 6 kilomètres ; la largeur varie de 1 à 2 kilomètres. La partie culminante est sur le versant de la Vologne, aux cotes *797* m., *770* m., *734* m., *740* m., *725* m. (Champdray).

Sur *versant N.-E.*, vers la Vologne, les pentes sont très accentuées, infiniment moins au *S.-O.*, vers le Barba. Sur celui-ci, le versant est à pentes douces, cultivées (prairies) ; il y a — en amont surtout — des feignes, des tourbières ; il est habité, ce qui s'explique puisqu'il est orienté au *Sud-Ouest*. La différence de niveau avec le Barba est de 120 à 130 mètres.

Au contraire sur la Vologne, au N.-E. Ces différences de niveau sont de 200 à 230 mètres ; le rebord en est très tourmenté, sinueux, les pentes fort raides, rocailleuses, couvertes de genêts ; de ce côté, le plateau de Champdray a l'aspect d'un antique *oppidum* (1). Ces pentes se maintiennent aussi sur le vallon du ruisseau des Voids.

Le *plateau de Champdray* est traversé dans toute sa longueur par une route venant de Liézey et suivant le rebord du plateau sur la Vologne, c'est-à-dire le plus élevé et le moins humide. De *Champdray*, cette route descend vers *Jussarupt* avec une différence de niveau de 240 mètres sur un développement de 5 kilomètres environ.

---

(1) On n'a jamais rien trouvé qui permette de soupçonner un *oppidum*. Ce mot est employé pour mieux caractériser la configuration du plateau de Champdray de ce côté.

Un autre chemin descend de Champdray vers Rehaupal et la vallée du Barba.

En amont, au côté N. du Firbacôte, un autre chemin, se détachant de la route, passe à Varinfête et joint la vallée du Barba en aval du Trou-de-l'Enfer.

Un sentier relie Granges à la Croix-de-Champdray ; la différence de niveau est de 235 m. sur 2 kil. 500.

La limite de la commune suit le couronnement du plateau. Il y a, en dehors du centre, de nombreux écarts et fermes. On trouve des noms comme Renaufaing, Jonfaing, La Grande-Feigne, Les Feignes..., qui rappellent des marécages ou feignes. Un autre, très caractéristique de la région, est celui de *Platicôte* : côte plate.

Bailliage de Vôge et prévôté de Bruyères (1594) ; bailliage de Bruyères (1751) ; district de Bruyères et canton de Granges (1790).

Champ-le-Duc. — Ce village est situé sur les dernières pentes du plateau où se trouve Bruyères, sur la droite de la vallée de la Vologne.

Toute cette région dont Bruyères occupe le point culminant est on ne peut mieux située : entourée de montagnes boisées au Nord, elle est exposée au Sud-Ouest ; c'était un lieu à défricher, un emplacement tout désigné pour une exploitation agricole, pour une *villa*.

Cette région comprenant les territoires de Champ, Bruyères, Laval, Fays, en tout 2,845 hectares, formait la *Villa de Campus*, de *Champ*.

Des constructions de cette *villa* il ne reste rien, ce qui n'est pas étonnant, le plus souvent elles étaient en bois ; mais par contre, on y trouve une église romane.

Les chroniques rappellent qu'en 805, Charlemagne séjourna dans la *villa de Champ* et que son fils vint l'y rejoindre en août de la même année, au retour d'une guerre :

« ...puis retourna à son père en la forest de Vousague, en un lieu qui est nonmez *Chans...* ».

(Gestes du grant roy Charlemagne. L. vi. Ch. iii).

Un chapiteau orné d'un bas-relief, encadré dans un cercle, se voit dans le transept de l'église de Champ. Il représente deux personnages à cheval allant l'un vers l'autre; celui de gauche, dit M. Save, tient à la main un objet ressemblant à une palme; celui de droite, plus grand, se penche sur son cheval, tendant les bras, exprimant la joie de Charlemagne de revoir son fils après une campagne victorieuse.

Après Charlemagne, son fils Louis séjourna également à Champ; mais les souverains carolingiens lui préférèrent la *villa d'Habend* (Remiremont).

Mais si, dès 805, Charlemagne y séjourna avec sa suite, y tenant, comme il le faisait partout où il résidait, des réunions, il fallait qu'il y eût là de grandes installations. et aussi que cette villa fût antérieure à cette même époque. Il est plus que probable que ce domaine remontait à la période mérovingienne et que, comme à *Habend* (Remiremont), il y eut là une grande installation agricole. On peut, en tout cas, faire remonter *Champ* au viiie siècle de notre ère.

Cette origine purement agricole explique ce nom de *Champ* (Campus) donné à cette région : un défrichement en avait fait un *champ*, une terre mise en culture.

Le P. Benoit (*Hist. ecclés. du diocèse et de la ville de Toul*) donne une autre explication de ce nom : la présence des souverains provoquait à ces réunions annuelles des seigneurs franks, aux époques mérovingienne et carolingienne, des *Champs de mars ou de mai*, comme on les appelait. De là ce nom de *Champ*, rappelant le souvenir de ces assemblées.

Cette explication est plausible, et le nom de *Champ*

donné à l'emplacement de ces réunions en serait un souvenir conservé dans les traditions de la population : le lieu de la réunion eût été le *champ* par excellence.

Quoiqu'il en soit, *Champ* fut une de ces villas dépendant du domaine royal aux VIIIe et IXe siècles. On en trouve le nom *(Campus)* cité dans la *Chronique de saint Arnould*, dans les *Annales Tiliennes*, celles de *Loisel*, d'*Eghinard*, les *Chroniques de saint Denis;* toutes constatent la présence de Charlemagne à *Champ*.

La *villa de Champ*, comme celle de Remiremont (Habend), comme les centres anciens agricoles de Vagney, de Docelles, était placée près de la jonction de deux vallées : celles de la Vologne et du Neuné. Elle fut le point initial de défrichements remontant le cours de la Vologne, du Neuné ; ils s'étendirent sur les plateaux de Champdray, de Bruyères, allant sur l'autre versant vers St-Jean-du-Marché, Laveline-du-Houx pour le premier, et Belmont, Domfaing pour le second.

C'est la *Topographie religieuse* qui — à défaut d'autres textes — nous donnera des renseignements sur l'importance ancienne de *Champ-le-Duc* et son rôle dans le défrichement de cette région.

Avec la *villa*, il y avait une église desservant toute la colonie. On sait qu'aux premiers siècles du christianisme, les divisions religieuses correspondaient aux divisions politiques (v. *Fasc.* Ier) ; il est hors de doute que tout ce qui relevait de la cure de Champ avait également fait partie de la communauté du même lieu ; puis ces créations devenant plus importantes, devinrent à leur tour indépendantes du centre primitif. Il n'en fut pas de même au point de vue religieux ; on y créa bien des églises, mais longtemps celles-ci ne furent que des annexes de l'église-mère. Si elles parvenaient à se rendre tout à fait indépendantes, on imposait à la nouvelle paroisse des obligations qui rappe-

laient son ancienne dépendance. Ainsi à Bruyères (1612) : « Pour l'honneur, a écrit le curé Sommier, dû à l'église de Champ, les habitants de Bruyères seraient tenus et obligez d'y aller processionnellement, tous les ans, entendre le saint-service le mercredi des Rogations, et d'assister à la messe paroissiale le lendemain de la Pentecôte... ». Plus tard (1629), on modifia cette obligation et les habitants de Bruyères allaient une fois l'an, à l'église de Champ, « y laisser un cierge en reconnaissance de ce que l'*Eglise de Bruyères est une fille de la mère-église de Champ* ».

On obligeait ainsi les cures nouvelles à se reconnaître, pour ainsi dire, les *vassales* de leur mère-église primitive.

L'énumération des annexes de la cure de *Champ* nous donnera les lieux qui faisaient partie autrefois du territoire primitif de Champ. Cette cure de Champ, même au milieu du siècle dernier, était des plus importantes, et ce n'était pas sans raison qu'on l'appelait « *la chrétienneté de Champ* ».

Cette *chrétienneté* formait en 1736 *neuf paroisses :*

1° *Bruyères*, postérieur à Champ ; il devait y avoir là, au VIII° ou IX° siècle, les ruines de fortifications gallo-romaines, remplacées plus tard par un château-fort. Ces ruines étaient perdues dans les broussailles, les *bruyères* qui valurent plus tard son nom au château rétabli. (Voir : *Bruyères*.)

2° *Champdray* dont le nom (*champ droit, plan ; un véritable plateau*) rappelle l'origine agricole.

3° *Champ* avec *Laveline, Prey, Lépanges* (en partie), *Fiménil, Beauménil,* « plus trois granges ou métairies ». Toutes ces localités formaient, en 1736, la paroisse de la mère-église.

4° *Belmont*, avec une église annexe dont relevaient : *Vervezelle, Haut-de-Belmont, Void-de-Belmont, Malieu, Domfaing* et « quantité de granges et scieries dans les *vallées des Rouges-Eaux* ».

5° *La Chapelle,* avec *La Rosière, Ivoux, Biffontaine, Les Poulières* et quelques granges.

6° *St-Jacques-du-Stat* et *Neuné, Thiriville,* le fief de *Vienville* et « granges appelées les Neuves-Granges ».

7° « La grande paroisse de *Granges* » avec le *Vinot, Lètre, les Voids, Seroux, les Evelines, Boulay, Frambéménil, Berchigranges* « et quantité de métairies répandues dans les vallons et montagnes de cette grande paroisse ».

8° *Jussarupt, Autmonzey,* dont *Herpelmont* et quelques granges dépendaient.

9° *St-Jean-du-Marché,* avec *Houx, Laveline-du-Houx* et quelques granges.

De nos jours, l'ancienne *cure de Champ* est divisée en *12 paroisses* et *25 communes,* représentant une population de *16,472 habitants.*

On voit, par ces chiffres que cette cure méritait bien d'être appelée « *la chrétienneté de Champ* ». (1)

Il résulte de tout ce qui vient d'être dit sur cette cure que la *Villa de Champ,* fut le centre de 25 communes qui, à l'origine, étaient de simples dépendances ou annexes de la villa royale et de plus en relevaient au spirituel. On peut donc dire que c'est de *Champ* que provient l'origine de ces 25 communes dont voici les noms : *Bruyères,*

(1) Voir dans le vol. XI, cahier 2, année 1862, *des Annales de la Société d'Emulation des Vosges, l'état de la cure de Champ,* dressé par *illustrissime et reverendissime seigneur Jean-Claude Sommier, archevêque de Césarée, évêque assistant du trône pontifical, grand-prévôt de l'insigne église collégiale de St-Dié, conseiller d'Etat de son A. R. et conseiller prélat en la cour souveraine de Lorraine et Barrois,* auquel notre Saint-Père le Pape Benoit XIII, *a laissé l'administration de ladite cure de Champ, en lui conférant la grande prévôté de Saint-Dié en 1725.*

On voit par l'énumération des titres que le curé de Champ en 1725, n'était pas une mince personnage. Ce qui prouve l'importance de cette cure.

Brouvelieures, Granges, Saint-Jean-du-Marché, Laveline-du-Houx, Jussarupt, La Chapelle, Belmont-sur-Buttant, Champdray, Laveline-devant-Bruyères, Laval, Fays, Lépanges, Prey, Fiménil, Beauménil, Bellefontaine, Les Poulières, Bois-de-Champ, Rouges-Eaux, Domfaing, Vervezelle, Herpelmont, Autmontzey, Saint-Jean-du-Marché, et Boulay.

Champ-le-Duc, prit à la révolution le nom de *Champ-sur-Lizerne.*

«....nes pouvons retenir hommes du *Vaul-de-Champ*, pour ce qui est dedans lou *ban de Champ* (1225)...; ou *Vaul de Champ* (1255)....; nous avons ou *Vaul de Champ* trente dous forestiers restorables (1255)...; et li ban de *Champ* (1285)...; der menans ou *Vaul de Champs* est accordé que li menans qui sunt autour lou cimeteire de Champ (1295)...; li *Waulz de Champ* » (1295).

Bailliage de Voge et prévôté de Bruyères (1594); bailliage de Bruyères (1751); district et canton de Bruyères (1790).

Chantraine. — (Voir *Les Forges.*)

Charmes (paraîtra dans un fascicule spécial avec Epinal, Châtel, Bruyères, Arches).

Charmois-devant-Bruyères. — Appartenait au *ban de Vaudécourt* (voir ce mot).

Il forma, à l'origine, une seule communauté avec *Le Roulier* et portait le nom de *Charmois-le-Roulier*, ce qui le distinguait de *Charmois-l'Orgueilleux* (canton de Bains). Aujourd'hui il est appelé *Charmois-devant-Bruyères*, qualification absurde, car ce village est loin de Bruyères et ne se trouve ni *au pied*, ni *devant* son chef-lieu de canton.

Au spirituel, *Charmois* fut primitivement une annexe de la paroisse d'Aydoille, puis de Deycimont; aujourd'hui il y a une église.

Un petit rameau du grand faîte de grès vosgien qui sépare la *Vologne* du *Durbion*, se détache vers le S.-O. (vers la Vologne) pour se terminer (R. D. de la Vologne) entre Docelles et Cheniménil.

A la naissance de ce rameau et *côté Ouest*, au pied du faîte, dans un cirque de coteaux, se trouve le village de Charmois, traversé par la route de Remiremont à Rambervillers, au point où cette route commence à gravir le faîte séparatif. Sur le *versant Est* du rameau se trouve *Le Roulier*, ainsi séparé par une arête montagneuse. La séparation des deux groupes formant la commune était tout indiquée.

Le nom de *Charmois* provient de la présence du *charme* dans les forêts environnantes ; mais il pourrait bien aussi dériver de *Charme*, équivalent, dans la montagne, de *chaume*, *chauve ;* il y a en effet, au-dessus de *Charmois*, des coteaux dénudés et chauves. Quoiqu'il en soit, la première étymologie est plus rationnelle.

Bailliage de Voge et prévôté de Bruyères (1594) ; bailliage de Bruyères (1751) ; district et canton de Bruyères (1790).

Chatel (paraîtra dans un fascicule spécial avec Epinal, Bruyères, Arches, Charmes.)

Chaumont. — « Les granges de Chaumont ou autrement appellées les *Arrentès du ban de Moulin*, lesquelles censes sont treize, savoir : Failleux (Fallières), Les Noëls, Malpierre, Danty (Anty), Les Grands-Fins, la Roille-Marchand (Roye-Marchand), Puchie ou Puxie (Puzieux), Lacheté, Dolmchamp, Lacquart, Rovurois (Rouverois), Derevillon et Tronches. » (Bugnon, 1719.)

Durival, de son côté, dit : « Arrentès de Chaumont, granges éparses et le hameau de Faillières ».

D'après Bugnon, ces treize granges avaient *31 habitants*. Elles formaient une communauté indépendante qui, aujourd'hui disparue, dépend de St-Nabord.

Comme elles étaient presque toutes placées dans le voisinage d'une région déboisée, cette région prit le nom caractéristique *Chaumont* : mont chauve.

Bailliage de Voge et prévôté d'Arches (1594) ; bailliage de Remiremont (1751).

CHAUMOUSEY. — *Calmosiacum*, *Calmosiacus*, *Calmosacensis* (1090-1128) ; *Calmosiaci* (1181) ; *Chaulmouzey* (XIIe s.) ; *Chaumousil* (1297) ; *Chalmoisey* (XIIIe s.) ; *Calmosiaco* (1402) ; *Chalmossey* (1472) ; *Chaulmoizier* (1583) ; *Chamoysy* (1594) ; *Chaumousier*, *Charmusey* (1274) ; *Charmussey* (1301) ; *Chermousey*, *Chaumouzey* (XVIIe s.)

L'origine de ce mot ne fait pas de doute, il vient du bas latin *calma* ou *calmis : chaume*. C'est-à-dire un lieu cultivé, dépouillé de ses bois — chauve. — Il est certain que *Chaumousey* fut occupé par les Gallo-Romains, qu'ils eurent là une exploitation agricole : des tumuli dans la forêt voisine de Trusey, quelques substructions, une voie romaine se détachant à Escle de celle de Corre à Charmes, pour venir — en passant par Chaumousey — joindre, près d'Epinal, celle de Bâle à Metz, nous en fournissent les preuves. *Chaumousey*, au milieu d'un massif forestier considérable, présentait le seul endroit cultivé où l'on trouvât du *chaume*, et qui fût dépourvu de tout arbre qui fût *chauve*; car dans notre région, *calvis* et *calmis* (chauve et chaume) finirent par avoir le même sens : une surface cultivée — un chaume — était aussi *chauve* de ses arbres.

Le lieu de *Calmosiacum* était donc formé depuis des siècles quand Sehère y fonda le monastère. L'emplacement lui en fut donné (1090) par le seigneur du lieu, celui-ci finit par lui concéder le fief entier; Chaumousey existait donc bien avant la fondation de l'abbaye. Celle-ci était située à quinze cents mètres au sud du village ; de là, une division en *Chaumousey-la-Ville* et *Chaumousey-l'Abbaye.*

T. Alix (1594), Durival (1779), désignent ainsi Chaumousey :

« *Chamoysy-la-Ville, Chamoysy-l'Abbaye* » (1594) ;

Bugnon : *Chaumouzey*, prévosté de Dompaire, il y a une abbaye » (1719) ;

Durival : « *Chaumouzey-la-Ville, Chaumouzey-l'Abbaye* et ses dépendances » (1779).

« Chaumouzey, abbaïe de chanoines réguliers de saint Augustin, à un quart de lieue de Chaumouzey-la-Ville » (1753).

Du *village*, rien à dire.

Quant à l'*abbaye*, il en reste une faible portion des bâtiments abbatiaux, quelques chambres à l'entrée et à gauche ; un mur du pavillon central du monastère, des caves immenses ; un caveau funéraire placé au-dessous du maître-autel et où l'on déposait les abbés décédés. C'est tout.

Pourtant, ce monastère était considérable.

Il était placé sur la rive droite du ruisseau d'Ambafosse, venant de l'étang St-Jean, pour se jeter plus bas dans l'Avière. Ce ruisseau coulait au nord de l'abbaye ; au midi se trouvait, et tout proche les bâtiments, une forêt de hêtres (bois d'Ambafosse).

Les bâtiments de l'abbaye formaient un rectangle long de 74 mètres et large de 56. Ils étaient orientés, dans leur grande largeur, Nord-Sud.

Le côté Nord était occupé par l'église. La façade *Est* donnait sur les jardin et verger des religieux, celle de l'Ouest sur la grande cour Ouest.

C'est par l'*Ouest* que l'on entrait au monastère, par le chemin venant de Chaumousey-la-Ville ; à gauche, dans la cour, se voyait l'hôtel abbatial « qui n'est pas de si bon goût et qui fut bâti près de l'église en 1726 ». Il avait 38 mètres de long sur 12 de large ; à un étage au-dessus du rez-de-chaussée, il était séparé à son côté Ouest et de l'église par un étroit passage de 1 m. 30; à l'opposé — côté Ouest — se trouvaient les communs, une cour et la serre.

Au derrière de la maison abbatiale se trouvait « le jardin de M. l'abbé », vers lequel on descendait par un perron. Ce jardin, en pente, était coupé transversalement, au milieu, par un mur nécessaire pour racheter la différence de niveau. Le ruisseau d'Ambafosse traversait ce jardin, on l'avait transformé en un canal dont les rives étaient maçonnées et servant de vivier; trois passerelles permettaient de passer sur l'autre rive où se trouvait le verger de « M. l'abbé ». Le tout était entouré de murailles. En amont de celle-ci, vers l'ouest, se trouvait l'*étang Saint-Jean*, long de trois cents mètres; c'étaient les eaux qui s'en écoulaient qui traversaient le jardin abbatial.

De l'autre côté de la cour, à droite (midi), se trouvait le colombier, une muraille demi-circulaire où l'on mettait le fumier; enfin, plus à droite encore, les écuries, remises, etc. Au milieu de la cour se trouvait une grande fontaine.

Au fond de la cour, la grande façade ouest du monastère; à gauche (nord), l'église dont la nef avait 36 mètres de long et 16 de large ; elle était orientée *ouest-est :* « On prétend que l'église est du temps de la fondation du monastère », le chœur est de 1713; il y avait une seule tour surmontée d'une flèche; celle-ci fut emportée en 1756, mais refaite immédiatement.

En dehors de l'église, sur son *côté nord*, était une terrasse plantée d'arbres, dominant le vallon d'une vingtaine de mètres, on l'appelait le *promenoir du Mont Saint-Jean*.

La façade ouest donnait sur la cour : « C'est un beau bâtiment de dix-neuf croisées de face, construit en pierres de taille », le milieu des deux façades (*ouest* et *est*) faisait saillie « en avant-corps de deux pieds neuf pouces, lesquels avant-corps sont des portiques garnis de pilastres, entre lesquels sont ouvertes trois portes, dont celle du milieu sert d'entrée et les deux autres sont des croisées couronnées par un fronton triangulaire »... C'est une portion de muraille de l'avant-corps de la façade ouest qui subsiste encore.

Ces deux façades, ayant un premier étage au-dessus du rez-de-chaussée, reliées au nord par l'église, au centre et au midi par des bâtiments, présentaient deux cours : l'une près de l'église, appelée le *parterre*, l'autre *haute-cour*.

Ces constructions étaient en belles pierres de taille prises sur place. L'emplacement était une ancienne carrière, ce qui explique les belles caves qui subsistent encore. Le tout avait été bâti de 1730 à 1740, sur les dessins de Jadot.

Au-delà de la façade *Est* s'étendaient un jardin et un verger — le jardin et le verger des religieux — de deux hectares vingt-six ares; au centre de ce jardin se trouvait un bassin circulaire avec un jet d'eau et au fond une pièce d'eau pour l'arrosage. Il y avait aussi une glacière.

L'aumônerie, en dehors du monastère, n'avait pas été reconstruite; c'était un vieux et étroit bâtiment, en très mauvais état, long de 25 mètres et large seulement de 4.

En amont de l'abbaye, ou plutôt du jardin abbatial, se trouvait *l'étang Saint-Jean* « formé de sources qui sont dans son propre fond et des eaux qui s'y rendent des deux vallées bordées de forêts ».

Telle était, en 1740, l'abbaye de Chaumousey. On voit

qu'il ne restait rien de l'ancienne; il en a été ainsi pour celles de Senones, Moyenmoutier, Etival, etc., etc.

On a vu qu'il ne restait rien ou presque rien de ces énormes bâtiments, datant de 1740 et presque neufs en 1791, au moment où ils furent vendus comme biens nationaux.

On a beaucoup crié contre ces destructions des bâtiments de couvents. Mais véritablement que pouvait-on en faire ?

A Moyenmoutier, à Senones, à Autrey, on les utilisa en y créant des usines ; Chaumousey fut moins heureux ; on vendit toutes les pierres de taillle et c'est avec elles que sont construites les huit maisons formant le hameau nouveau dit : l'*Abbaye*.

Chose singulière, ces bâtiments, élevés sur une carrière, furent à leur tour démolis et les pierres vendues une à une comme si elles sortaient d'une autre carrière.

Il faut bien le dire, l'architecture et les constructions n'avaient rien de remarquable, les acquéreurs en ont tiré le seul parti possible : il valait encore mieux vendre ces bâtiments pierre par pierre que de les laisser tomber en ruines.

Il y avait sur le territoire de Chaumousey un certain nombre de terres et prés appartenant au monastère : Ferme de l'*Aumônerie*, ferme de la *Folie-Colette*, le *Moulin de Bouzey*, « avec deux tournants et l'étang d'environ dix jours »; la *Folie-Gérard*, achetée par l'Etat et démolie pour faire place au réservoir de Bouzey.

Des prés du nom de : *Saulxpré*, *Mont-Saint-Jean*, *Fontaine-du-Bois*, *Chaume de l'Etang*.

Les ruines de Chaumousey ont été achetées par l'Etat et étaient destinées à disparaître pour les besoins du réservoir de Bouzey.

« .... Fratris Poiresson Foirrier professo monasterii Sancta Maria de *Calmosiaco*, 1558;.... au finage dudit

Chaumousey y a un bois de haute fustié (futaie) appelé *Treuzey*.... 1662 ».

Bailliage de Voge et prévôté de Dompaire (1594); bailliage de Darney (1751); district d'Epinal et canton de Girancourt (1790).

Chavelot. — *Chaivelo* (1245), *Chairelot* (1458); « escript à *Charelo* aujourd'huy ». (xvi[e] siècle.)

Doit son nom à une transformation du mot *chaume* ou *chauve :* dénudé; on ne doit pas chercher l'origine dans *Xaive*, *Haive*, *Chave* (ornière, ravines), jusque dès 1245, nous trouvons ce nom écrit tel qu'il l'est de nos jours ou à peu près. Il me semble bien probable que *Chavelot*, *Chaivelot*, *Chauvelot* veulent dire un petit terrain sans arbres, *chauves*.

Il est situé sur un terrain de diluvium, laissé par la Moselle sur sa rive gauche et qui se prolonge vers la gauche de Thaon.

Bailliage d'Epinal; district d'Epinal et canton de Domèvre-sur-Avière (1790).

Cheniménil. — Situé sur la rive droite de la Vologne, dans un renflement de la vallée, à la jonction de la route de Rambervillers avec celle de Bruyères.

Cheniménil est à l'est de la *forêt de Tannières*. *Tan* désigne le chêne et *Taniec*, en celtique, est synonyme de *Cyenaie :* lieu où il y a des chênes. Les habitants de Cheniménil, enfin, jouissaient de droits divers dans cette forêt de Tannières.

Or, dans les vieux textes, on trouve le nom de ce village sous la forme de *Chesnu-Mecnil* : le Ménil ou la *ferme du Chêne*. C'est donc bien au *Chêne* que ce village doit son nom et pas à un *Chenil*.

Il y avait trois seigneuries à Cheniménil : *Rachecourt*,

autrefois *Jussy*, *Saint-Pierre* et *Parois*. Toutes trois étaient réunies en une seule qui appartenait à M. de Chainel, propriétaire de *Château-sur-Perlé*. (Voir : *Docelles*.)

Cheniménil formait une communauté avant 1789.

« Des menans de *Chemimesny* a de ceals que nous avons retenus ou fiey de Docelles. » (1295).

Bailliage de Voge et prévôté de Bruyères (1295); bailliage de Bruyères (1751); district de Bruyères et canton de Docelles (1790).

Cleurie (Val de). — Le ruisseau de *Cleurie*, transformation du patois *Tié-rupt* ou *Tié-ri* devenu *Kurie* (Le Tholy) : *Clair-rupt* ou *Clair-ruisseau*, doit son nom, dit X. Thiriat, à la limpidité de ses eaux.

Le *Cleurie* sert de limite, à partir du Tholy aux diverses communes de cette vallée :

Rive droite : Le Tholy, Laforge, Cleurie ;

Rive gauche : Vagney, Syndicat.

Avant de traiter des trois premières, il est nécessaire de parler de leur ensemble afin de bien comprendre leur organisation ancienne.

« Les Arrentès de *Cleury*, dit Bugnon, sont plusieurs granges du *ban de Moulin*, sçavoir : Barbonfain, Fainpourry, les Trois-Flaconnière, Pleurifain, Lanvercote, La Petière, les Kosnes, Charme, Charmes et les Cailles. »

Le même auteur ajoute :

« *Cleury*, les Arrantès de Cleury sont deux habitants au ban de Vagney... »

Ainsi il y avait des Arrentès de Cleurie sur le ban de Moulin et d'autres sur celui de Vagney.

« *St-Joseph*, chef-lieu d'un ban de même nom avec les granges de Stavanies, les Rayeux, le Belliard, Mangestat, Hourmes, Housseramont, Lanver, Prey-Didier, la Basse, les deux censes appelées Tolly, Celles de Rougeroyes, les

Charières, Noir-rupt, Thiébault, Vacon, Hutte-Morel, L'Estat, Neuf-Saulcy, Renifain, Champé, Mironfain et Sapena. Elles sont toutes scituées sur le même ban et sont en tout, la quantité de 75 habitants et ont sur ledit ban trois moulins » (1719 — Bugnon).

Il y avait sur le *ban St-Joseph*, des Arrentès : « Les Arrentèz de St-Joseph, sont composés des Arrentèz du village du *Tolly* et Granges de *Passage*, *La Neuvelotte*, *Ramé*, *Bénascote*, *Costain*, *Noirmont*, *Marel*, *La Forge*, *Coldoyet*, *Fain-du-port*, *La Biche*, *Grimauprey*, *Le Fourneau*, *Petinfain*, *Faillard*, *Lamberfain* et *Mourot*, tous lesquels sont au nombre de 43 habitants. » (1719.)

Toutes ces maisons et granges isolées et éparses sur tout le versant droit de Cleurie forment aujourd'hui les communes du *Tholy*, *Laforge*, et *Cleurie;* il s'en trouve quelques-unes sur les territoires de St-Etienne, Liézey, Syndicat, Vagney, Dommartin.

En voici le relevé par communes :

1° Le Tholy : Stavaniès (Stavagney) ; Les Rayeux, Mangestat (Demengestat) ; Tolly (Le Tholy) ; Housseramont, Prey-Didier, La Basse (ces deux fermes appelées aujourd'hui : Basse-Didier). Vacon, Neuf-Saulcy (Neuf-Saussy), Champé, Sapena (Sapenay), La Biche, Neuvelotte, Fain-du-Port, Mironfain, Les Charières (Les Cherrières).

2° Laforge : Petinfain, Faillard, Passage, Laforge, Ramé (Ramées), Fourneau (Les Founelles), Lamberfain, Castain.

3° Cleurie : Les trois Flaconnière (Flaconnière, la Haute et la Basse Flaconnière), La Petière (Puthière), Lanver (Envers), Germainchard (Germainxard), Charme, Fainpourry, Lanvercote.

4° Saint-Etienne : Pleurifaing (Purifaing), Thin, Les Cailles.

5° VAGNEY : Noirmont.

6° LIÉZEY : Le Belliard.

7° SYNDICAT : Le Mourot, Grimauprey.

8° DOMMARTIN : Barbonfaing.

Ainsi, cette série de granges dépendant, avant la Révolution des bans de Moulin, St-Joseph, de Vagney, sont réparties sur *huit communes ; trois cantons :* Saulxures, Remiremont et Gérardmer et *deux arrondissements:* St-Dié et Remiremont ; elles relevaient des paroisses de Vagney, St-Amé et Le Tholy.

Aujourd'hui ces communes de la rive droite du Cleurie, ont conservé leur aspect d'éparpillement et, sauf le Tholy, on ne trouve ni à Laforge, ni à Cleurie, une véritable agglomération. A Cleurie, il n'y a même pas un seul lieu de ce nom.

Il y a là un exemple de ces défrichements si nombreux aux xve et xvie siècles qui mirent en état de culture le sol boisé ou inculte de la montagne. Au Tholy, à Laforge, à Cleurie, ce mouvement ne semble pas être antérieur à la fin du xvie siècle : ainsi à *Passage*, à *Noirmont*, il y a des maisons remontant à 1608 et 1640. Au Syndicat, on en trouve en plus grand nombre. à Grimaupré : 1660, Mourot : 1664... etc..., etc...

Du reste, la population de cette région était bien faible au xviie siècle, jusqu'en 1719, Bugnon donne pour le ban St-Joseph, 75 habitants et 43 pour les Arrentès, en tout 118.

Les communes du Tholy et de Laforge sont formées, en presque totalité, par ce ban St-Joseph, il y avait donc, en 1719 118 habitants, alors que de nos jours, la population s'élève à 1782 : 1424 pour le Tholy et 358 pour Laforge.

Comme les communautés du *Tholy*, *La Forge*, *Cleurie* sont intimement liées à tout ce qui précéde, je préfère les placer à la suite et sous la rubrique du *Val de Cleurie*.

Le Tholy. — Cette communauté à une origine religieuse: « *Toly*, dit le Pouillé de 1710, patron St-Joseph. C'était une mission établie par la piété de M. Virion, conseiller d'état de Charles IV et son résident à Rome, en faveur des chanoines réguliers de St-Augustin, lequel donna la somme de 27,000 francs barrois pour la fondation... »

Mais les habitants continuèrent à dépendre des paroisses voisines de Docelles, Vagney, Gérardmer et St-Amé; la chapelle construite en 1626, restant au seul usage des chanoines. « Les habitants résidents ez confins des Vosges ez lieux éloignez des paroisses de Docelles, Vagney, St-Amé et Gérardmer, desquelles ils sont paroissiens disant qu'ilz sont au nombre de quatre vingtz habitants qui demeurent et occupent plusieurs granges dans nos montagnes de Voge et dont les plus proches et éloignés de sa paroisse de deux lieues et les autres de trois ou quatre lieues que les inconvénients qui arrivent.... à l'effect de quoy et dans cette considération, n'ayant point trouvé de lieu plus commode pour y bastir une église avec le logement d'un prestre pour la desservir, qu'au lieu de *Toly* situé au ban de Tandon, comme estant au centre de tous lieux et granges séparées et éloignés des paroisses sus-dites... »

La paroisse fut érigée le 16 décembre 1663 et l'église construite en 1664; ...« Habitans résidens ez confins des Vosges ez lieux éloigner des paroisses de Docelles, Vaigney, Saint-Amez et Gérarmer.... se proposent de construire à leurs frais et dépens une église audit lieu de *Tolly* scitué au ban de Tandon sur un petit coteau à l'entrée de la *Basse de Fleury*... 1664. »

Cette église, dit le Pouillé de 1711, n'a aucune dime, elle appartient toute aux paroisses voisines, desquelles on a démembré les granges qui composent la nouvelle cure... Le nombre des granges détachées de Docelles, Vagney, St-Amé et de Gérardmer est de quatre vingt dix-sept... »

En 1669 (10 juillet), cette paroisse fut constituée en communauté sous le nom de *ban St-Joseph*, du nom du patron de l'église.

Bugnon indique ainsi les deux fermes auprès desquelles fut élevée l'église :

« Le Tolly grange sur le finage au ban de St-Joseph... Le Tolly autre grange du même nom du ban de St-Joseph... » Ce nom de *Tolly* venait à ces deux granges d'un ou plusieurs tilleuls qui les environnaient, comme elles étaient sur une hauteur, il est probable qu'il y avait là une croix.

Le nom de Tholy ne fut adopté que bien plus tard, et au XVIIIe siècle on ne trouve que celui de *Ban-St-Joseph*, donné à la communauté.

Son territoire réduit par la formation de la commune de La Forge, a encore une surface de 2,303 hectares ; il est limité au S.-E. par le Cleurie (sauf une bande étroite sur le haut de Cellet) et s'étend au N.-O. entre les ruisseaux du Barba (Rehaupal) et de Tendon, il déborde sur ce dernier vers la Grande-Charme.

Prévôté d'Arches et bailliage de Voge (1594) ; Bailliage de Remiremont (1751) ; District de Remiremont et canton de Vagney (1790).

LA FORGE. — Petite commune détachée du Tholy et du Ban-St-Joseph dont il dépendait, d'une surface de 472 hectares, situé sur la rive droite du Cleurie.

Son nom lui vient d'une ancienne forge disparue depuis deux siècles, installée sur le Cleurie.

La population au dernier recensement n'était que de 472 habitants. On se demande véritablement quelle nécessité il y eut de faire de La Forge une commune distincte. Il valait bien mieux la laisser au Tholy, à l'ancien ban St-Joseph, auquel elle avait toujours appartenu.

Prévôté d'Arches et bailliage de Voge (1594) ; bailliage de Remiremont (1751) ; district et canton de Remiremont (1790).

CLEURIE. — Commune formée de hameaux et fermes dont pas un seul porte le nom de Cleurie.

Nous avons vu qu'il y avait des Arrentés de ce nom épars sur le territoire de ce nom et sur ceux de St-Etienne et Vagney.

Cleurie n'appartenait pas au ban St-Joseph, mais aux bans de Moulin et de Vagney dans sa presque totalité.

Le territoire de cette commune s'étend sur la montagne qui borde la droite du Cleurie : « le coteau de Cleurie, aujourd'hui cultivé, dit X. Thiriat, sur toute son étendue, offre un aspect riant et gracieux. Les maisons sont espacées, pour ainsi dire, à égale distance et entourées de prairies et de champs ».

Il doit son nom au ruisseau.

Prévôté d'Arches et bailliage de Voge (1594) ; bailliage de Remiremont (1751) ; district de Remiremont et canton de Vagney (1790).

CORCIEUX. — *Corcieux* est un chef-lieu de canton avec les hameaux suivants : Bellegoutte, Champ-d'Evroux, La Charmeille, Le Chenel, Les Cours, Les Collieures, Rambaville, Rennegoutte, Ruxurieux et Vichibure.

Au dénombrement de T. Alix (1594), nous trouvons : *Coursieux* (Corcieux), *Les Courtz* (Les Cours), *Rambeville* (Rambaville), *Rennegoutte*, *Vichibure* (ou Vichèvre) et *Rexurieux* (Ruxurieux).

En dehors des Cours et Rambaville, les trois autres formaient des communautés distinctes de Corcieux, ainsi que nous le dirons plus loin.

Bugnon désigne ainsi Corcieux : *Corsieux*, chef-lieu

d'un *doyenné* de même nom avec le fief de ***Vianville*** (Vienville), des ***Cours***, de la Houssière, en partie de ***Belgotte*** (Bellegoutte), *Marienhauss* (Mariémont) en partie, la *Nolle-Neuve*, *Thiriville* et de plusieurs censes (1719) ».

En 1779, Durival écrit : « Doyenné de Corcieux, ***Belgoutte***, Lanol, ***Les Cours***, Thiriville, Neuné, partie de Mariémont, La Houssière, La Coste, Vichibure et Ruxurieux.

Un ***doyenné*** était, dans les Vosges, un district ou une ***mairie du domaine;*** le chef ou maire s'appelait : ***Doyen***.

En résumé, ***Corcieux***, comme communauté, se composait des Cours et de Corcieux.

« ***Ruxurieux***, dit Bugnon, chef-lieu de la mairie de même nom, de laquelle dépendent encore ***Gerbéport*** (Gerbépal) en partie et ***Ramberville*** (Rambaville), avec plusieurs granges séparées ; il y a un moulin » (1719).

Durival donne les noms de deux de ces granges : ***Spongoutte*** (Sphongoutte) (1), les ***Fourneaux***.

Durival (1779) cite au nombre de ces « diverses maisons » la ***Basse de Martimprey***.

« ***Rennegoutte***, village-mairie » (Durival).

« ***Vienville***, fief, paroisse de Champ », dit également Durival, formait une autre communauté.

Il y avait aussi la « Mairie de la Tour », communauté composée de plusieurs maisons qui sont à Corcieux, La Cotte, Rennegoutte, La Houssière, Thiriville » (Durival).

Cette communauté, comme ***Vienville***, était constituée

---

(1) Le Pouillé du diocèse de Toul de 1711, donne un certain nombre de censes relevant de l'église annexe de Gerbépal qui se trouvent sur territoire de Corcieux.

Voici ces noms avec l'orthographe de l'époque :

Cheney (Chenel), Chermelle (Charmeille), Belgoutte (Bellegoutte), Les Cours, Ramboville (Rambaville), Vichèvre (Vichibure), Rexurieux (Ruxurieux), Rein-Goutte (Rennegoutte), Hautmont.

en fief appelé, dit Bugnon : « la Tour de Fléville et un moulin ». Enfin, une dernière communauté : « Les *Arrentès-de-Corcieux*, composée de maisons situées à Vanémont, Ruxurieux, Mariémont, et de plusieurs censes ». Il y avait en plus : « un fief appelé Martin ; les Arrentés sont au nombre de trente-deux » (Bugnon, 1719).

Ainsi toute cette région, formant un triangle d'une longueur de 11 à 12 kil. et de 5 à 6 de large, dont le sommet serait au col de Martimprey et les extrémités au col de Vanémont au N.-E. et Vienville à l'Ouest, comprenait, avant 1789, sept communautés : *Les Arrentès-de-Corcieux, Corcieux, Ruxurieux, Vichibure, La Tour, Rennegoutte, Vienville.*

Aujourd'hui, il y en a cinq : *Arrentès, Corcieux, Gerbépal, Vienville, La Houssière.*

1° *Corcieux* actuel comprend les localités suivantes que nous trouvons désignées par Alix, Bugnon, Durival : Les Cours, Rennegoutte, La Nol, Vichibure, Chenel, Ruxurieux, Rambaville, Bellegoutte.

2° *Gerbépal* comprend : Les Fourneaux, Sphongoutte (Spongoutte), la Basse de Martimprey.

3° *La Houssière* comprend : La Cote, Vanémont.

4° *Les Arrentés*, avec : Mariémont, La Nol (Neuve).

5° *Vienville*, avec : Neuné, Thiriville.

Corcieux est situé en amont d'une plaine formée par le coude décrit par le Neuné. Il est placé au point d'intersection de trois ruisseaux : Neuné, Goutte de Rayerant et ruisseau de Vichibure.

Ce nom, *Corsicula*, désigne une petite ferme.

Cursicula ; *Corsica* ; *Courreceul* (1290) ; *Courresuelx* (1370) ; *Courreseu* (xve s.) ; *Courrecealx* (1441) ; *Courresuel*, *Coursieux* (xvie s.) : ...« et si aucuns des cinq colpes échut à *Courreseul* (1255)... ; des sujets de *Renegoutte* et de *La Nole* (1683)... ; et aussi en la terre de Vosge c'est assavoir,.. *Houchiébure* (Vichibure) (1509),

Bailliage de Voge et prévôté de Bruyères (1594); bailliage de Bruyères (1751); district de Bruyères et chef-lieu de canton (1790).

Cornimont. — Cornimont est placé à la jonction des vallées de la Moselotte et de Xoulce. C'est une très vieille localité, puisqu'il en est parlé en 940 comme dépendant de la baronnie de Faucogney ainsi que de Xoulce.

Plus tard, le Chapitre de Remiremont en était seigneur en partie, ainsi qu'il a été dit aux mots : Ban de Vagney. Les Martimprey, les Lillebonne y avaient aussi des droits seigneuriaux.

A la fin du siècle dernier, Cornimont était déjà un lieu important : 1789 : 1,800 habitants ; 1804 : 1,916 ; 1830 : 2,352 ; 1867 : 4,517 ; 1891 : 4,821. Cornimont est surtout aujourd'hui un centre industriel.

D'où vient ce nom de *Cornimont?*

Un *corbeau* se dit en patois *counaye* et Cornimont se prononce en même langage : *Counimont*, d'où : *Mont-des-Corbeaux*. Ce qui donnerait un semblant de vérité à cette étymologie, c'est que nous retrouvons le nom du corbeau donné à un lac : *lac des Corbeaux*.

Mais en patois, *corne* se dit : *couone*. *Counimont* ressemble singulièrement à Cornimont : *Montagne de la Corne*.

J'ai dit que ce village se trouvait à la jonction des deux vallées de Moselotte et de Xoulce, au pied d'un sommet paraissant pointu, vu d'aval ; or, souvent *corne* est synonyme de *pointe ;* voilà déjà une considération topographique en faveur de *corne : Mont de la Corne*.

Il en est d'autres de nature toute différente qui viennent à l'appui de cette étymologie :

On sait qu'il existe à la mairie de Cornimont et « désignée sous le nom peu poétique de *corne de la mairie,*

une corne de dimension extraordinaire (1) », longue de 0,70 c., provenant d'un *urus*.

A-t-elle été trouvée sur place, c'est-à-dire sur un de ces animaux qui, il y a des siècles, vivaient dans nos Vosges ? Ou bien provient-elle d'un trafiquant, ou de chasseurs venus dans le pays ?

C'est ce que l'on ne peut dire.

Il semble que Cornimont a été un lieu de chasses préféré des suzerains de la région. Mais quels suzerains? Les Carolingiens? les ducs de Lorraine ? les seigneurs de Faucogney à qui Cornimont appartenait au xe siècle ? (2).

Une légende, qui procède directement du paganisme, raconte qu'un pêcheur, appelé Jehan, de Saint-Amé, servit de guide à Charlemagne et le mit en présence d'un *urus* énorme, qui était depuis longtemps la terreur du pays, ses méfaits étaient si nombreux, l'affolement des populations si grand, que celles-ci l'adoraient afin de le calmer, mais en vain : c'est Charlemagne qui le tua. Le lieu où périt cet *urus* porte depuis ce jour le nom de *Bœu* ou *Bœuf*, il est situé moitié sur Cornimont, moitié sur Saulxures, sur la rive gauche de la Moselotte, entre le pont

(1) Voir : *Annales de la Société d'Emulation*, année 1888. — *La Corne de Cornimont*, par M. X...

« On conserve à la mairie de Cornimont une corne de taureau d'une dimension colossale. Des dessins grossiers déparent plutôt qu'ils n'ornent cet instrument des plaids féodaux et des alarmes de guerre ; et peut-être avons-nous sous les yeux un curieux et partiel débris de cet auroch des Gaules qui, au temoignage de César, atteignait la taille d'un éléphant. » (Fréry, *Guide du touriste à Remiremont*.)

Cette corne a *31 centimètres* de circonférence à sa grosse extrémité, *58* de longueur droite et *79* en suivant sa grande courbure. Elle contient *0,82 centilitres* de liquide.

(2) En 940, Cornimont et Xoulce dépendaient de la baronnie de Faucogney.

du *Longènes* (Long-Chêne) et le ruisseau de Ventron ou Grand-Rupt (1).

En récompense, Charlemagne affranchit le pauvre pêcheur Jehan et lui donna une des cornes de l'animal, qu'il fit orner de garnitures d'argent avec ses armes (2). Jehan, devenu garde-chasse, s'établit auprès d'un rocher où Charlemagne avait fait construire, en bois, un rendez-vous de chasse. Cette roche, haute de six à sept pieds, existe encore de nos jours, quoique réduite par des constructions et en particulier par la maison de Raindé, bâtie en 1769.

Jehan et ses descendants avaient le privilège de convoquer, du haut du rocher, avec la corne, aux assemblées populaires les habitants des groupes épars de Cherménil, des Champs-à-Nabord, de Xoulce, du Daval.

Ces réunions avaient lieu sous *un tilleul*; les officiers de la mairie étant assis sur des pierres placées en demi-cercle. Sous ce tilleul se trouvait une croix, refaite en 1643 et qui existe encore aujourd'hui; à certaines fêtes on s'y rend en procession.

Plus tard, la communauté remplaça par une cloche la corne (3) et celle-ci, déchue, ne servit plus qu'aux publications de l'appariteur — elle servait de tambour ! Aujourd'hui, muette, dépouillée de tout ornement, elle se repose à l'hôtel-de-ville de Cornimont.

---

(1) Charlemagne et sa suite, sous la conduite de Jehan, remontèrent la vallée de la Moselotte ; après avoir contourné nombre de rochers (entre Vagney et Thiéfosse), il fallut traverser un bois presque impénétrable de *saules* (Saulxures aujourd'hui) et ensuite la rivière en face d'un bois de chênes : c'est le lieu dit *Longènes* (Longs-Chênes). C'est le point où la route de Saulxures à Cornimont traverse, sur un pont, la Moselotte; c'est là que se tenait le monstre et où Charlemagne le tua : cet endroit s'appelle : le *Bœu* ou le *Bœuf*.

(2) Inutile de dire qu'à cette époque il n'existait pas d'écussons et que si des armes furent gravées sur les ornements de la corne, ce ne fut que bien des siècles après.

(3) C'est en 1709 que la grosse corne fut remplacée par une cloche, pour les appels aux réunions populaires.

Cette jolie légende (1) nous montre le rôle qu'a joué la « corne de la mairie » dans les souvenirs de la population, elle en est devenue le *fétiche* et malgré d'avantageuses offres d'achat, on la conserve précieusement. On peut, sans hésiter, admettre son influence dans la formation du nom de Cornimont. (2)

Le grand gibier préféré du souverain abondait dans toute cette région, il fallut permettre aux habitants de « chasser aux montaignes et lieux circonvoysins... » parceque les fauves détruisaient trop de bétail et s'attaquaient à l'homme (1574).

Aux siècles passés il existait, à Xoulce, une maison de chasse, détruite aujourd'hui et remplacée par la maison actuelle de M. E. Mathey.

La population a toujours considéré le nom de Cornimont comme provenant de *corne :* il importe peu qu'il rappelle la montagne à *forme de corne*, ou la « *Corne de la Mairie* », aussi dirons-nous que *Cornimont* signifie : *Mont de la Corne* et non *Mont des Corbeaux*. Les textes alsaciens le comprennent ainsi en écrivant : *Hornenberg*.

Du reste, un acte de 1285 l'appelle : *Cornemont;* dans d'autres : *Cournemont* (1285); *Cournimont* (1435); *Conemont* (1478); *Coynimont* (1518); *Cornymont* et *Cornelmont* (XVIe siècle); *Coynemont* (1585).

« *Item* dient (disent) que cilz de *Cournimont* doient (doivent) iiij sergents pour la waite (garde) d'Arches (1345); ceux de *Cornymont* doivent... » (1582).

---

(1) C'est M. *Clément* qui m'a communiqué cette jolie légende qui a le grand mérite de rendre exactement la configuration du sol.

(2) Il est incontestable que cette légende procède directement des souvenirs du paganisme. Ce bœuf sauvage, mauvais génie de la région, que l'on adorait; comme dans l'antiquité on rendait un culte aux animaux nuisibles; tué par un personnage illustre (Charlemagne), rappelle les exploits de Thésée, d'Hercule.

« Fait très humble remontrance Nicolas Guerrien de *Xoulse...* » (1563).

Bailliage de Voge et prévoté d'Arches (1595); bailliage de Remiremont (1751); district de Remiremont et chef-lieu de canton (1790).

DAMAS-AUX-BOIS. — Singulière transformation de nom : *Damas* vient de *Dominus Medard, Saint-Médard !*

Domnus ou *Damnus Medardus*, *Damnahart* (1230); *Domart* (1402); *Domnay* (1441); *Domais* (1476); *Dompmart* (xvie siècle); *Dommey-au-Tocs* (xviie siècle); *Dommart* (xviiie siècle); *Domart :* « De *Dammahart* qui part au comte de Waudémont. » (1230)

Appartenant en 1594 « pour le tiers » à la prévôté de Rosière et du bailliage de Nancy « et les deux tiers à Chastel. »

Durival le désigne comme appartenant en entier au bailliage de Châtel.

Damas est situé sur la rive gauche de l'Euron et son territoire forme limite avec le département de Meurthe-et-Moselle.

Baillage de Nancy et prévôté de Rosière (1544); bailliage de Châtel (1594-1789); district de Rambervillers et canton de Fauconcourt (1790).

DARNIEULLES. — Sur deux petits affluents de la gauche de l'Avière et la route nationale de Neufchâteau à Epinal. Il y avait un château remontant au xiiie siècle, il n'en reste qu'une tour et deux murailles.

Darnolium, Darnolio, Darnole (1136); *Dornale, Darnuellez* (1390); *Darnuelle* (1402); *Dangnyeulle* (1559); *Dargnieulle, Darneuille* (1711); *Darneil* (xviie siècle).

« Pour le nom de *Darnieulles,* dit dom Calmet, il paraît que c'est le diminutif de *Darney :* Darneium. » Darney viendrait de *Darnus,* banquier !!!

On trouve ce nom sous les formes Darney, Darnieulles donné à plusieurs localités dans les Vosges.

Selon M. Mangin, auteur d'un travail sur Darney, ce nom viendrait du celtique *Daven-Haye* : Porte de la Forêt. Il est incontestable qu'il y a autour de Darney un immense massif forestier. La vérité est que jusqu'ici on n'a trouvé aucune explication véritable de *Darney* ou *Darneil*, ou *Darnieulle*.

« Faisant mencion de la dicte maison de *Darnuellez* (1371)... Je ancel si di *Darnielles* (1440).... Il m'a dict mondict maire de *Darneulle* (1440)... Per nobilem virum dominus ancelinium de *Darnuellez* (1390)... Octroyons audict de *Darneulles* pouoir faire drieier un gibet de bois (1482) ».

Bailliage de Voge et prévôté de Dompaire (1594) ; bailliage de Darney (1751) ; district d'Epinal et canton de Girancourt (1790).

Deycimont. — Sur la droite de la vallée de la Vologne et sur un petit ruisseau venant du *Faing-Vairel*.

Deycimont formait une communauté avant 1789. « *Deïcimont* et le fief de la *Haute-Verrerie* ». (Durival.) Aujourd'hui la Haute-Verrerie s'appelle *Haute-Verrière*.

Il est cité dans le dénombrement de T. Alix et son nom figure dans une transaction de 1232 : « ... qu'il avoit de *Decimont* (1284)...; par devers *Deicimont...* » (1286).

Deici-Mons; Deciimont et *Deïcimont* (1232 et 1285) ; de *Timonte* (1402) ; *Decymont* (1594) ; *Deïcimont* (1779).

Bailliage de Voge et prévôté de Bruyères (1594) ; bailliage de Bruyères (1751) ; district de Bruyères et canton de Docelles (1790).

Deyvillers. — Faisait partie de la *mairie de Saint-Arnould*.

Dei-Villari, *Deyvillei* (1355); *Daiviller* (1453); *Deviller*.

Ce nom signifie : *ferme de Dieu;* sans doute à cause d'une chapelle.

Ce village est situé sur le ruisseau de *Saint-Oger*, qui coule vers la Moselle en passant par Jeuxey et Dogneville.

Il y avait sur le territoire de Deyvillers un ermitage à « Clabay ou Nostre-Dame », situé dans un vallon dont les eaux viennent joindre le *Saint-Oger* en aval du village.

« Saichent que Moingins de *Deyvillei* (1355); Jehan Barbier, Hermitte à *Nostre-Dame de Clabay* ou Notre-Dame de *Clabay*, près Epinalz, aigié d'environ cent dix ans (1453). »

Deyvillers, avec « la *cense de Mussifontaine* », formait une communauté avant 1789.

Bailliage d'Epinal; district d'Epinal et canton de Longchamp (1790).

DIGNONVILLE.— Figure dans le dénombrement de T. Alix (1594). Communauté en 1789 : *Digno-ville; Dillonis-villa* (1182); *Dillonville* (1494).

Bailliage d'Epinal, district d'Epinal et canton de Longchamp (1790).

DOCELLES. — Situé à la jonction des deux vallées du *Barba* et de la *Vologne*.

Ce nom de *Docelles*, *Dominus-Cellæ*, *Domnus-Cellæ*, *Docellæ*, rappelle l'origine de cette commune : il y eut là, une installation agricole crée par un monastère qui ne pouvait être que celui de Remiremont, puisque le patronage de la cure lui appartenait et qu'il y possédait des droits. C'est une localité très ancienne.

En 1038, il est parlé de Docelles au sujet d'une contestation entre Gérard, comte d'Alsace, et l'abbesse de Remiremont, il s'agissait de droits perçus par le premier sur les

habitants. Il y avait donc, au début du XIe siècle un centre de population à Docelles, et l'on peut en conclure que dès le Xe siècle, Docelles existait déjà.

Il est probable que cette localité doit être contemporaine de *Champ* (voir ce mot), elle était située sur le chemin qui y aboutissait; ce n'était, bien entendu qu'une installation agricole.

Son étendue comprenait à l'origine, Tendon, Faucompierre, La Poirie, Cheniménil, Xamontarupt, qui relevaient de son église, car l'on sait qu'au début, les circonscriptions religieuses correspondaient toujours aux territoriales.

Docelles est cité par T. Alix; Durival, en 1753, fait de *Vraichamp et sa papeterie* une communauté à part, mais en 1779, il la réunit à Docelles.

Il y a depuis quatre siècles des papeteries à Docelles :

1551 : Nicolas Courvoisier, demeurant à Docelles, demande l'autorisation de « construyre une *papellerie* sur son propre héritaige, au finage de Docelles au lieu qu'on dit *la Breuverye* sur la rivière de Voullongne (Vologne), joindrait à une aultre *papellerie* a luy appartenant » L'autorisation fut accordée le 1er décembre 1551. Ainsi, à cette date, il y avait à la *Breuverye* une *papellerie* existant déjà en 1551.

1562 : Didier Harlachoux, de Cheniménil, expose « que puis naguère il aurait acquesté une usuyne ung peu loin du village de Docelles au lieudit au *Vray champ* où il y à un *moulin à papier et à bled*... lequel moulin il auroit oppinion oster et transporter du lieu où il est et le remectre et ériger en ung aultre lieu plus commode et proche dudict Docelles »... Le duc lui concède « une petite place et lieu de l'extendu d'ung quart de jour de terre, scitué au village de Docelles sur la rivière de *Barbey* (Barba), les ponts par où l'on entre et sort dudict Docelles du costé de

Bruyères, devers dessus et le dessoub à la rivière de Voulongne avec pouvoir d'y faire vanne et retenue d'eau ».

De cet acte, on tire ce fait qu'il y avait en 1562, des ponts pour traverser la Vologne.

La *papeterie de Vraichamp* ne fut pas détruite, puisque le 14 mars 1585, le duc Charles III, ascense à Marguerite des Hazards, veuve de René Bazoille « *la papellerie de Vraichamp*, le cours d'eau d'icelle avec les appartenances »... Dans ce même acte je relève le passage suivant : « Avons trouvé que de *bien long temps* noz prédécesseurs ducz permirent à un nommé Jean Gugeot de Chesnumesnil d'ériger une papellerie du cotté dudict Chesnumesnil sur le finage de Docelles et se servir du cours de la rivière de Voulongne... laquelle papellerie obvenue soit de succession où par achapt à Jean Vagney et Colin son frère, finablement seroit tombée ez mainz du sus-nommé René Bazoille... »

Ainsi, la papeterie de Vraichamp était bien antérieure à l'an 1562.

S'agit-il de celle que Didier Harlaçhoux abandonna pour aller s'établir sur les rives du Barbas, ou en étais-ce une seconde ?

En 1786, Docelles figure dans un état avec trois papeteries occupant 120 ouvriers.

«... des menans de Gromonmesny, de Chemimesny, a de ceuls que nous avons retenus on fiey de *Docelles* (1295).

Sur l'autre rive de la Vologne se trouvait le *château* (1)

(1) M. de Chainel, propriétaire du *Château-sur-Perle* est l'auteur de la *Cinthyperleiade*, poème en huit chants contenant 2328 vers. Selon la coutume de l'époque, ce poème avait deux titres et l'auteur y avait ajouté : ou *l'Ordre de Diane*. Antoine de Chainel chante dans ce poème, les perles de la Vologne.

Ce poème n'a jamais été imprimé. La Société d'Emulation en possède un exemplaire complet, portant la date de 1781.

sur Perle; Perle est synonyme de Vologne. Il était situé sur une petite montagne entre Docelles et Cheniménil (R. D. de la Vologne).

Détruit aujourd'hui, il n'en reste plus qu'une ferme. Longtemps ce château appartint à la famille des Lenoncourt. Mis en vente, il devint la propriété du curé de Docelles. Les héritiers de celui-ci le revendirent (1755) à Antoine de Chainel, qui le transforma, le répara et créa de fort beaux jardins sur le flanc de la colline.

Ce château disparut à la Révolution. La ferme fut vendue comme bien national a diverses personnes pour la somme de 415,000 livres.

Bailliage de Voge et prévôté de Bruyères (1594); bailliage de Bruyères (1751); district de Bruyères et canton de Docelles (1790).

DOGNEVILLE. — Des ruines gallo-romaines trouvées lors de la démolition de l'ancienne église (1873), des sarcophages mérovingiens et carolingiens découverts dans le sol environnant de cet édifice, nous montrent que *Dogneville* fut une villa romaine, occupée ensuite par les Francs.

On remarquera que cette portion de la rive droite de la Moselle était fort peuplée aux premiers siècles de notre ère; à Dogneville, Girmont, Vaxoncourt, aux environs de Châtel et Portieux on a trouvé les preuves de cette occupation gallo-romaine. Il y avait aussi des voies romaines, et la plus importante, celle de Bâle à Metz, devait remonter la rive droite de la Moselle et non la gauche comme le fait la route actuelle. La Moselle, à cette époque, et comme il y a encore soixante-dix ans, avait un cours capricieux, mobile, occupant tout le fond de la vallée, la couvrant de sables, de cailloux; ce n'est qu'à partir de 1825 que des entreprises privées en fixèrent le cours et créèrent les prairies que l'on y voit aujourd'hui. (Voir, fascicule 4.)

Cette *rive gauche* de la Moselle exposée au nord, bien plus basse que sa *voisine de droite*, mieux protégée, au midi, était à cette époque couverte de vastes forêts, dont on voit encore de beaux restes.

Dogneville est situé au débouché de la petite vallée du St-Oger, sur celle de la Moselle, il est placé à la sortie du défilé ou se cache Epinal.

Au commencement du VII[e] siècle, *Arnulph* ou *Arnoul* venait souvent séjourner à Dogneville; sa femme s'appelait *Doda* « fille, dit Wasserbourg, de Wiberès comte de Boulogne », en son honneur, il donna son nom à la villa *Dodanica*: *la Villa de Doda.*

Devenu évêque de Metz, Arnoul y vint d'autant plus souvent qu'il était voisin de Romaric (St-Mont), près duquel il finit par s'installer et y mourut (641).

Je trouve cité dans l'*Histoire des Evêques* de Metz, de Meurisse, le passage suivant extrait d'une chronique : « Nam Crebo in villæ quæ dicitur *Dodonica* in vosago. »

Arnulph ou Arnoul occupait à la cour du roi d'Austrasie d'importantes fonctions : il était *Domesticus* de premier rang; il avait, à titre viager, la jouissance de six grands domaines, dont Dogneville faisait partie, et qui par son séjour en ce lieu, en devint le chef-lieu. C'était la situation de Romaric et la villa d'Habend (Remiremont).

Fort religieux, Arnoul devint évêque de Metz. Dogneville, qu'il continua à fréquenter, devint alors le centre religieux de ces domaines. Comme je l'ai dit plus haut, il venait d'autant plus souvent à *Dodonica* qu'il était voisin de Romaric, auprès duquel, abandonnant son évêché, il finit par aller se retirer et y mourut (641).

Une *pierre d'autel* des premiers siècles, trouvée dans l'ancienne église, montre bien qu'à Dogneville était le centre religieux. Du reste, il devait en être ainsi : Aux premiers siècles, les divisions religieuses (petites ou

grandes) correspondaient toujours aux circonscriptions territoriales : Du moment qu'Arnulf séjournait à *Dodonica*, c'est là que devait être l'église.

Ces terres, dont Arnoul avait la jouissance à titre viager, nous les retrouvons *visitées* et *administrées* par ses successeurs ; ils y fondent même un monastère ; elles étaient donc devenues propriétés de l'évêché ? Ne serait-ce pas là l'origine de ces possessions du Temporel de l'Evêché de Metz dans cette région d'Epinal ?

« Avant que *Théodoric d'Hamelan* ou *Thierry Ier* du nom, évêque de Metz, commença la ville d'*Espinaultz*, en 980, et y tranféra le corps de saint Goëry; il n'y avait là que cinq habitations qui *dépendaient de la paroisse de Dogneville.* » (Durival.)

Ce *commencement d'Epinal* fut un monastère, dont quelques-uns attribuent la fondation à saint *Goëric*, successeur d'Arnulph, mais qui semble avoir pour véritable fondateur l'évêque Théodoric, trois siècles plus tard.

Ainsi Epinal dépendait au spirituel de Dogneville et bien sûrement aussi au temporel.

L'évêque Théodoric s'entendit avec saint Gérard, son collègue de Toul, dont relevait, au spirituel, Dogneville et sa paroisse, pour rendre indépendant de celle-ci le nouveau monastère et, ensuite, la ville qui se créa autour. (xe siècle.) Dans une charte de l'évêque Ricuin, de Toul, on lit le passage suivant, traduit par M. Chevreux : « Thierry de Hamelant, évêque de Metz, *a fondé l'église d'Epinal sur le territoire de Dogneville* (de Dogneiville) et attendu qu'elle était sur le ban de Dogneville, saint Gérard, évêque de Toul, ordonna, sur la demande de l'évêque de Metz, *à qui les dîmes de cette paroisse appartenaient*, que l'abbaye d'Epinal percevrait, pour la prébende de ses sœurs, toute la dîme des terres qui seraient cultivées sur le territoire de Dogneville... il leur donna

aussi, pour leur prébende, l'autel paroissial d'Epinal. » (30 mars 1119.) C'était l'affranchissement de l'église d'Epinal vis-à-vis de Dogneville.

Dogneville, comme *Champ*, essaima des colonies qui grandirent et prirent, au temporel comme au spirituel, leur indépendance ; deux communes cependant continuèrent à en relever au spirituel : *Jeuxey* et *Golbey*. (Pouillés 1402 et 1711.)

On peut arriver à *restituer* l'étendue du territoire primitif de la *ville de Dogneville :*

1. *Epinal* et son territoire, qui resta sous la suzeraineté de l'évêché de Metz;

2. *Dogneville ;*

3. *Girmont* relevait au xve siècle du temporel de l'évêché de Metz;

4. *Jeuxey ;*

5. *Longchamp*. Cette commune formait, avec *Jeuxey*, une mairie dont elle était le chef-lieu et dépendait du temporel de l'évêché de Metz;

6 : *Pallegney*; 7 : *Zincourt* ; 8 : *Vaxoncourt ;* ces trois villages formaient une mairie relevant de l'évêché de Metz, avec *Vaxoncourt* pour chef-lieu. Tous trois furent réunis à la Lorraine en 1567;

9. *Deyvillers*, qui faisait partie de la *terre de Saint-Arnould*, abbaye de Metz ;

10 : *Thaon ;* 11 : *Chavelot ;* 12 : *Domèvre ;* 13 : *La Baffe ;* 14 : *Sercœur;* 15 : *Vincey ;* 16 : *Dommartin-aux-Bois*, relevaient du temporel de l'évêché de Metz.

Dans un titre de 1003, l'empereur Henri II confirme des dons faits par l'évêque de Metz au monastère d'Epinal : huit habitations à *Longo-Campo* (Longchamp) ; dix à *Tadone* (Thaon); l'église de Vincey; celle de *Sarcos* (Sercœur), de *Dogneville* (*ad Dodiniacum villam*), avec ses annexes et la chapelle de *sancti Piete* (saint Piet); vingt

habitations ad *Vinciacum* (Vincey); une à Dommartin. (Chevreux.)

Ces quinze localités, dont les évêques de Metz étaient suzerains, où ils pouvaient donner au monastère d'Epinal, des habitations, les revenus des églises, formaient un tout bien compact, dont la majeure partie était sur la rive droite de la Moselle et qui devaient constituer la *villa Dodonica*. On voit quelle était l'importance de celle-ci, quoique aucun titre ne vienne le prouver; on peut pourtant conclure des faits que la possession viagère de ce domaine laissé à *Arnulph*, comme *domesticus* des rois d'Austrasie, a été le point de départ, l'origine des possessions du temporel de l'évêché de Metz dans cette région d'Epinal; que cette possession s'est transmise aux évêques ses successeurs et que ceux-ci ont fini par en devenir les véritables possesseurs et y avoir des droits souverains.

On voit le rôle joué dans la région par la villa *Dodonica : Dogneville.* (1)

Dodonica-villa; Dodiniacum (1003); *Dognei-villa* (1119); *Dogne-villa* (1128); *Domnivilla* (1216); *Daigne-villa, Doignevilla* (1402); *Doigneville* (1433); *Dongneu-ville, Dongnéville* (1458); *Dompniéville* (1474); *Dongne-*

(1) M. l'abbé *Chapelier* a publié un ouvrage de l'abbé Didelot : *Remiremont, les saints*, etc. Il a donné à cet ouvrage bien plus de valeur par les notes qu'il y a insérées. *Page 55*, il parle de la *villa Dodonica* et du séjour qu'y faisait saint Arnoul, il y émet cette opinion que cette villa fut, pendant plusieurs siècles, un centre paroissial et que par elle — devenue possession des évêques de Metz — les évêques de Metz devinrent les suzerains de cette région; cette opinion, ajoute-t-il, est absolument conforme aux faits historiques.

On a vu, par ce qui précède, que je partage absolument la manière de voir de M. l'abbé Chapelier, curé de Lamarche.

C'est avec ces localités, auparavant du Temporel de l'évêché de Metz, que les ducs de Lorraine formèrent en presque totalité le *Bailliage d'Epinal* (xv[e] siècle).

Dans un acte de 1453 : « Les *Bruz* (près) Jean Moulin... Bruz du *Copel;...*; *Douneville* (1550)... et infrà terminum parochiœ de *Dogne-villa* (1128). »

ville (1594) ; *Dognéville* (1779). « *Dodiniacam villam* (1041)... en la ville de *Doingniéville...* » (xv[e] siècle).

Au temps de la suzeraineté des évêques de Metz, toutes ces localités formaient, avec Epinal, la *Chatellenie d'Epinal,* qui devint sous les ducs lorrains le *bailliage d'Epinal* (xv[e] siècle).

Bailliage d'Epinal ; district d'Epinal et canton de Longchamp (1790).

Domèvre-sur-Avière.— *Domnus aper* ou *Evre, Saint-Evre, Domepvre-sur-Avière* (1594).

« Madame (Chapitre d'Epinal) a V quartiers terre à *Domeuvre* » (xiii[e] siècle); Jehan Mangin demeurant à *Dompmièvre* (1476).

Bailliage d'Epinal; district d'Epinal et chef-lieu de canton (1790).

Domèvre-sur-Durbion. — Situé sur les deux rives du *Durbion* et à la jonction avec le ruisseau d'*Ouzaine* ou *Onzaine.*

Dans le dénombrement de T. Alix, *Domèvre* figure comme appartenant au Domaine, *Ban de Bayecourt* et fief : « *Domepvre-sur-Durbion, chasteau* et village » (1594).

Bugnon le désigne comme relevant du ban de *Bayecourt,* ainsi que Durival dans son premier travail (1753) ; mais en 1779 il donne Domèvre comme formant une communauté indépendante : « *Domèvre-sur-l'Urbion,* la *seigneurie de Darnieulle* et les *fiefs Petard.* »

Il ne faut pas confondre le *Darnieulle* en question avec le village de même nom. La *Seigneurie de Darnieulle* est aujourd'hui une ferme appelée *la Seigneurerie;* c'est près de cette ferme que passait la voie romaine de Langres à Strasbourg.

Quant au *fief Petard* c'était, il y a vingt ans, une ferme, démolie à cette époque.

Il y avait à *Domèvre* un château détruit au XVIIᵉ siècle, il en reste un vieux puits.

Il y avait aussi une « chapelle et hermitage de Saint-Georges » qui n'existe plus.

Dominus Aper, *Aper* ou *Evre* désignent le même saint : *Saint Evre*, évêque de Toul, très vénéré, et qui explique le grand nombre de villages de ce nom en Lorraine.

Domno-Apro, *Dommêvre* (XIIIᵉ siècle), *Domeuvre* (1350), *Dompmeuvre* (XVᵉ siècle), *Doumeuvre* (1437), *Domepvre* (1594); « devant la maison Mariaite de *Dommevre* (XIIIᵉ siècle).... le dampmage fait à *Dommeuvre* (XVᵉ siècle). »

Bailliage de Voge et prévôté de Bruyères (1594); bailliage d'Epinal (1751); district de Rambervillers et chef-lieu de canton (1790).

DOMMARTIN. — Cette commune est composée des hameaux suivants : *Dommartin* où se trouvent l'église et le presbytère; *Pont*, chef-lieu jusqu'à la Révolution d'une mairie; *Franoult*, *La Poirie*, situés dans la Plaine, entre la Moselle et la Moselotte, près de leur jonction; sur l'autre rive de la Moselle se trouve un autre hameau, *La Croisette*, autrefois appelé *Destronches*, dépendant partie de Saint-Etienne, partie de Dommartin. A la Révolution, Vecoux fit partie de Dommartin jusqu'en 1847.

Dommartin était le chef-lieu d'une paroisse unie au prieuré du Saint-Mont.

« Dommartin au ban de Longchamp, lequel village est, avec Franoux et les granges de mêmes noms que sont, savoir : La Côte-Roselpré, La Grange-Louis, Haudecourt (Haut-du-Cours), Gérard-Chanois, Denieuvres, Gouillet (Gouilla) et le Haut-du-Chanois (Chanat). » (Bugnon : 1719).

La Poirie, aujourd'hui du territoire de Dommartin, re-

levait du ban de Longchamp : « La Poirie, du ban de Longchamp avec les censes appelées Les Feiches, Cottade, Moineau, Xonvillers et Rocherois et le Moulin-de-Pont. »

.,. « Le résident en la *Grange de Gotte* (Goutte), ban de Longchamp (1582)...; le prey de *Chauvegoutte* au finage de la *Poirie*, ban de Longchamp (1683). »

Ban de Longchamp, bailliage de Voge et prévôté d'Arches (1594); baillage de Remiremont (1751); district et canton de Remiremont (1790).

Dompierre. — Très ancienne localité, sur la rive droite du Durbion. On y a trouvé des vestiges de construction gallo-romaine et dans le *bois de Valere*, des traces de voie romaine. Ce ne peut être celle de Langres à Duneuvre, par Arches, puisqu'elle suivait depuis Aydoilles le tracé actuel de la route de Rambervillers. M. Maud'heux croit qu'il existait une voie transversale reliant cette voie à celle de Langres à Strasbourg et traversant la Moselle en amont de Portieux.

Il existait un marché à Dompierre en 1111 : « Mercatum villœ quœ dicitur *Domnum Petrum*.» L'antique voie dont on a trouvé des traces au bois de Valére, celle de Deneuvre avaient donné une certaine importance à Dompierre : il y avait là un péage établi sur les vins venant d'Alsace par Colmar et le Donon.

Dompierre était chef-lieu d'un *ban*; T. Alix l'intitule : Ban de *Dompierre et Grandvillers*. Plus tard, cette dernière commune devint indépendante et au xviii[e] siècle le ban était ainsi composé : « Dompierre, Mesménil, Viménil, et de partie d'Aydoylles et de Fontenay. » (Durival, 1778.)

Ce nom, *Domnus-Petrus*, indique l'origine du nom : *Saint-Pierre*; *Dompieire* (1329), *Dompiere* (1476). « ... Seigneur Bertran, curé de *Dompieire*. » (1327)

Bailliage de Voge et prévôté de Bruyères (1594); bail-

liage de Bruyères (1751); district de Bruyères et canton de Gugnécourt (1740).

Droit. — Envers. — Sont des noms que l'on trouve très souvent dans la Montagne : *Droit de Xoulce*, *Droit de Travexin*; *Envers de Longemer*, *Envers de Cleurie*... Il ne faudrait pas croire que le mot *Droit* indiquât la *droite* par un lieu habité, à une rivière. Le *Droit* indique un *lieu au Soleil* et l'*Envers* celui qui est à l'ombre.

Dounoux. — Situé sur un grand plateau cultivé et dominé au N.-E. par le *Bambois* (signal de Dounoux. Alt. 513 m.). Ce plateau forme le faîte de séparation entre Moselle et Saône; au point ou se terminent les Vosges et commencent les Faucilles, à la limite du grès des Vosges et du grès bigarré.

Le ruisseau — les Moises — coule vers la Moselle et se jette, sous le nom de *Rainjuménil*, à la Moselle, près de Dinozé. *Dounoux* figure dans le *dénombrement* de T. Alix (1594).

« *Dounoux* et *Uriménil* » formaient avant 1790 une seule communauté (Durival).

D'où vient ce nom de *Dounoux?* On pourrait rattacher ce nom « la racine celtique *Dun*, signifiant bien élevé, comme *Donon* par exemple ? mais il doit plustôt être une transformation du mot *Aulne*, *Aunouze*, *Aunoux*, *Anoux* et aurait pu devenir *Dounoux*; *Dinozé* est dans le même cas. Du reste, les transformations du mot *Aulne* sont bien bizarres, c'est ainsi que le nom de rivière *Ognon* (Haute-Saône) vient d'*Aulne*.

Dounous (1295); ...« c'est le rapport de *Donous* l'an xxxiij (1338) par lou maire moingenne... » (1338).

Bailliage de Voge et prévoté d'Arches (1594); bailliage de Remiremont (1751); district d'Epinal et canton de Xertigny (1790).

Eloyes. — Rive droite de la Moselle, tout près de la jonction du ruisseau la *Bornemartin* avec la Moselle, bâti sur une terrasse de diluviums laissé là par la Moselle et que d'autres attribuent à la période glaciaire.

Thierry *Alix* l'appelle *Les Royes* et le désigne comme dépendant du ban d'Arches.

Bugnon : « *Les Loyes* du ban et de la prévôté d'Arches avec les granges du Haut-Fresne (Le Erêne), Le Terrien, Latena (Lattenay), Boulmartin (Bornemartin) et les Fainharry (Faingherry » (1719).

Durival le désigne comme une communauté (1779). Ce village s'appelait autrefois *Les Loges : Lobis*, Loberiis (1402), *Les Loyes*, *Les Loyes*, *Esloyes*, *Eloyes.*

Un scribe transforma le *g* en *y*, de là *Les Loyes*, puis *Esloyes* au lieu de *Les Loges*, *Eloges.*

La façon d'écrire ce nom — *Les Royes* — d'*Alix*, est évidemment une erreur de copiste.

«... C'est li raport du ban d'Arches par Warnesson *des Loies* (1316);... Il prin l'amodiation a fort haut prix les moulins et bastans bannaux *des Loyes* et de Géromesnil... (1675).

Balliage de Voge, prévôté et ban d'Arches (1594); bailliage de Remiremont (1751); district de Remiremont et chef-lieu de canton (1790).

Epinal. — (Paraîtra dans un fascicule spécial avec Bruyères, Arches, Charmes et Châtel).

Essegney. — *Enceigneix* (1295), *Enceigney* (1594), *Asseigney-près-Charmes* (1563); *Esseigney* (1779).

Sur la rive droite de la vallée de la Moselle et le ruisseau (même rive) de la *Grand-fontaine*. Il y avait autrefois un hôpital de huit lits fondé en 1438.

La gare de Charmes est sur le territoire d'Essegney

ainsi que la *cense de la maison du bois*, derrière la gare et à la lisière de la forêt.

« *Esseigney* et la cense de la maison du bois » (1779). « Ce ban consiste ez villages d'*Essegney*, de la petite *Veincey*, de celui *d'Evaulx* devant Charmes et du *Mesnil...* » (1683); ce ban relevait du Chapître de Remiremont. *Asseigney* près de Charmes (1563); *Inseigney* (1573).

Bailliage de Voge et prévôté de Charmes (1594); bailliage de Charmes (1751); district de Mirecourt et canton de Charmes (1790).

Faucompierre. — Il y avait un château sur un promontoire dominant la région voisine où se trouvaient, sur un espace très restreint, les villages de *Laveline-du-Houx*, *St-Jean-du-Marché*, *Xamontarupt*, *Tendon* et *Faucompierre*. Ce château était à 600 mètres d'altitude, à l'extrémité Sud-Est d'une arête qui s'étend de Faucompierre à Docelles, sur la rive droite du Barbas; ce château commandait la jonction des deux vallées de Rehaupal (Barbas) et de Tendon.

T. Alix (1594) le signale comme château ruiné: « Seigneurie de Faulcompierre, *Faulcompiere château ruiné*, *les Foulz*, *St-Jean-du-Marché*, *le Boullay*. »

...« *Faucompière* et tout lou boix de Longeferre dès la porte de *Faucompière* jusques à la rivière de Voloigne (Vologne) desour Docelle... li chapèle de *Faucompière* et li tours et li puis... » (1255).

Ce *bois de Longeferre* s'étendait sur tout la montagne limitant la droite du Barbas, de Faucompierre à Docelles.

Ce château devait être fort ancien ...« dit outre qu'il a retenu des anciens que le roi Pépin de France eust trois fils bâtards dont l'un appelé Goudeffroy, fist le chastel d'Espinal, l'autre fist le chastel de Romont et l'autre fist le *chastel de Falcompierre* (1446)... »

Au pied de ce château, les seigneurs créèrent un *marché* dans le petit groupe d'habitations qui se trouvaient là; ce groupe s'appelait *Les Folz*, *Fouls*, *Faulx : C'est le premier nom du village;* du reste, la seigneurie qui subsista après la destruction du château, est aussi appelée seigneurie des *Foulz* ou *Faulx* : « *Merchel* desour *Faulcompierre* (1284)...; après la chapèle par devers *lou marchel*... (1285) »; en la ville de *Folz* séant desous le *chastel de Faulcompierre* ...ladicte *ville de Foulz* appartenant audit *chasteil de Faulcompierre* (1355); ...ou ban et en tout le resoirt (ressort) de la dicte *ville de Foulz*, appartiennent audit chasteil (1355).

T. Alix (XVIe siècle) précise bien que le village s'appelait *Foulz*, puisqu'il dit au sujet de la seigneurie : « *Faulcompierre chasteau ruiné*, *les Foulz*. » Le nom de Faucompierre étant seul réservé au château.

Bugnon, Durival ne parlent plus de *Foulz* : « *Ban de Faulcompierre*, composé de Faulcompierre et St-Jean-du-Marché » (Durival).

Il en est de même dans le pouillé de 1711, c'est *Faulcompier* qui est le nom donné au village.

Il ressort clairement que « *Foulz* ou *Folz* séant dessous le chastel » est le Faucompierre actuel. *Foulz*, *Faulz*, désignent un lieu où il y a des *hêtres*... *Faucompierre* était le chef-lieu d'un ban, comme il a été dit plus haut. On ne sait à qu'elle date le château fut ruiné : il l'était en tous cas en 1594, T. Alix le dit formellement.

Bailliage de Voge et prévôté de Bruyères (1594); bailliage de Bruyères (1751); district de Remiremont et canton d'Eloyes (1790).

FAYS. — *Faïs*, *Fays* (1711), *Fay* (1719), *Feys* (1779) sous toutes ces formes, ce nom signifie un lieu où il y a des hêtres.

Son territoire est situé sur le plateau, à droite de la Vologne.

Fays dépendait de la mairie de Bruyères.

Bailliage de Voge et prévôté de Bruyères (1594); bailliage de Bruyères (1751); district et canton de Bruyères (1790).

FERDRUPT. — Dépendait du *ban de Longchamp* (Voir ce nom), puis de la commune de *Rupt*, fut créé en commune indépendante en 1832.

On retrouve dans le *Dénombrement de Lorraine* divers noms de lieux qui dépendent de ce village : *Ferdruz*, *Xouaruz* (Xoarupt), *Liebauxar*, *Remanviller*. Situé sur la rive droite de la Moselle.

Son nom vient de *Rupt*, ruisseau et *Fer*, sans doute un diminutif de *Ferry*. De même *Liebauxar* (Libauxaire) de *Xart*, essart et Liébaut, nom de personne. Quant à *Xoarupt*, *Xo* pourrait être une transformation de *Xart*, ou de *Cho :* chou, ruisseau des choux.

Xart-le-Coucou, grande tourbière située sur le faîte séparant la Moselle de la Moselotte : *Xart*, essart du Coucou.

1594 : Ban de Longchamp, prévôté d'Arches, bailliage de Voge. — 1751 : Bailliage de Remiremont. — 1790 : district de Remiremont, canton du Thillot.

FIMÉNIL. — Sur la rive gauche de la Vologne, en face de Champ-le-Duc, figure dans le dénombrement de T. Alix sous la forme : *Fyménil* (1594); Bugnon l'appelle : *Finmesnil* (1719); pour Durival c'est : « *Fimesnil* et les censes qui en dépendent » (1779).

Il dépendait de la paroisse de Champ-le-Duc.

Ménil, c'est la ferme; *fin* est là pour *finage* sans doute, M. Haillant (*Dictionnaire du patois vosgien)*, au mot

finaige cite une phrase caractéristique : ***nos biès sont ai lai bouene fin***; ***bouene fin*** veut dire à l'endroit le plus fer ile; ce serait alors le *Ménil*, la *ferme* située sur bon terrain : le *Finménil*.

Bailliage de Voge et prévôté de Bruyères (1594); bailliage de Bruyères (1751); district et canton de Bruyères (1790).

FOMEREY. — Entre deux ruisseaux, le *Jaunay* et le *Rosaye* qui réunis en aval du village, forment le *Corbé* se jetant dans l'*Avière*.

En 1594, *Fomeray* dépendait d'un ban, dont Bouxières était chef-lieu avec Bocquegney, Gorhey, Hennecourt, « les manans de *Fommerey* estant aux seigneurs de Darnieulles (1486) ». Il figure comme communauté dans Durival.

Bailliage de Voge et prévôté de Dompaire (1594); bailliage de Darney (1751); district d'Epinal et canton de Domèvre-sur-Avière (1790).

FONTENAY. — Appartenait partie au *Ban de Vaudicourt* (Voir ce mot), et partie au *Ban de Dompierre*.

Il est situé au versant N.-O. qui sépare la Vologne du Durbion, entre Aydoilles et Méménil. ***Fontenetum*** : lieu où il y a une fontaine.

Bailliage de Voge et prévôté de Bruyères (1594); bailliage de Bruyères (1751); district de Bruyères et canton de Gugnécourt.

FORGE (LA). — Voir *Cleurie*.

LES FORGES. — Le centre de cette communauté est situé sur l'ancienne route nationale deNeufchâteau à Epinal. La nouvelle se détache de l'ancienne pour se diriger au

N.-O. des Forges, vers le *Bois-l'Abbé*, où passent à la fois la route, le chemin de fer et le canal, Golbey et Epinal.

« Il existait autrefois, dit Lepage, à l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la *ferme Charotte*, une forge dont, il n'y a pas plus de 50 ans (à la fin du siècle dernier), on remarquait encore des traces; il paraît certain que la construction de cette forge était antérieure à celle des habitations qui se sont successivement élevées à une distance assez rapprochée et qui lui doivent le nom qu'elles portent encore aujourd'hui. » (Statistique des Vosges — t. II.)

Ce village appelé au siècle dernier *La Forge*, dit M. Chevreux, relevait du *ban d'Uxegney* :

Je ferai remarquer que T. Alix, Bugnon Durival emploient le pluriel et disent *Les Forges;* il y aurait donc trois siècles que ce mode d'appellation était adopté par les géographes.

« *Les Forges*, dit Bugnon, sur le finage et communauté de Sanxey (Sanchey) au ban d'Uxegney... » (1719). Cette commune a été démembrée ces années passées; on en a fait deux villages : *Les Forges* et *Chantraine*.

Chantterayne (1554); *Chantreyne* (1559). Ce nom vient de la *reine* ou *reinette*, grenouille. Il y a des étangs dans le vallon où ce trouve ce hameau.

Bailliage de Voge et prévôté de Dompaire (1594); bailliage de Darney (1751); district d'Epinal et canton de Girancourt (1751).

Fresse.— Si, une carte sous les yeux, on étudie le massif montagneux qui borde la rive droite de la Moselle entre Bussang et Saint-Maurice, on constate que ce massif, limité au S.-E. par la Moselle, forme un carré dont les trois autres côtés sont parfaitement circonscrits au *Sud* par la Moselle (Saint-Maurice et Le Thillot) et dont le *Chaillon*

forme l'angle S.-O.; par le ruisseau du Ménil au N.-O, avec le *Rouauche* pour angle N.-O.; et, au Nord, par le ruisseau des Granges, le *Peu-Haut* en formant l'angle N.-E.

Le milieu de ce carré présente un vide, une colline orientée vers le S.-O. et dont le débouché se dirige vers la Moselle : c'est la colline de *Fresse*.

Dans sa partie supérieure, celle-ci s'infléchit vers le N.-E. pour aboutir au Sud du *Peu-Haut*, en un col dominant le village de Bussang et appelé la *Croix de Bussang*.

C'est dans cette colline que se trouvent éparpillées les habitations du village de Fresse. Le centre, avec l'église, se trouve au débouché, sur une terrasse dominant la Moselle.

Ce nom de *Fresse* est une transformation de celui de Frêne (*Fraxinatus*, *Frassinatus*). Son étymologie est la même que celle de *Fraise* que l'on écrivait : *Frasce* (1402); *Fresse* (XVI[e] siècle).

Prévôté d'Arches, bailliage de Remiremont (1594); bailliage de Remiremont (1751) ; district de Remiremont, canton du Thillot (1790).

Frizon. — Figure en deux communautés dans le *Denombrement* de Thierry Alix (1594) : *Frizon-la-Haute*, *Frizon-la-Basse*. Frizon est, en effet, divisé en *haute* et *basse ville*. Il y avait une borne qui séparait les deux.

Il y avait un canton où « le curé perçoit seul la dîme d'un canton de trois jours, dit la *cote de la basse-ville*. »

Il était également perçu des droits dans les cantons dits : « *Le Chenesieux*, *La Fraisière*, *Le Chenesieux de la Court*, les prés *Vautrey* et le *rang Chabosse*. »

Le « seigneur d'Ubexy est seul seigneur de Frison-la-Basse, *au-dessous de la borne*. (1711)

Frisonium, *Frizonis villum* (1038), *Frixonis-villa* (1104), *Frisonno* (1402); *Les Frisons* (au pluriel, puisqu'il y en avait deux).

Au XVIIIe siècle, *Frison* ne forme plus qu'une seule communauté.

Bailliage de Châtel, district d'Epinal et canton de Domèvre-sur-Avière (1790).

GÉRARDMER. — Le territoire de cette commune est le plus vaste du département des Vosges : *8,864 hectares*, le Val-d'Ajol venant ensuite avec *8,178 hectares*.

Sur ces 8,864 hectares, il y a : *586 hectares* en terres arables, *2,050* en prés, *484* en friches, *5,622* en forêt, le surplus représentant les jardins, vergers, cours d'eau, surfaces bâties.

La population s'élève (1891) à 7,197 habitants, répartis en treize sections. Quatre de celles-ci forment le centre ou chef-lieu : Gérardmer, c'est-à-dire l'agglomération principale avec 2,885 habitants ; les autres (4,312) sont éparpillées dans les neuf autres sections, divisées en plus de *deux cents* hameaux, écarts et fermes.

C'est la vallée de la *Vologne*, avec les lacs Retournemer et Longemer, depuis son origine jusqu'au territoire de Granges et celle de la *Jamagne*, avec le lac de Gérardmer, qui forment avec leurs versants de montagnes, la plus grosse portion du territoire. Celui-ci déborde sur le bassin de la Moselotte par le *Bouchot* (Hauts-Rupts) et le *Cleurie* (Belliard). : « Ces deux rivières, (Vologne et Jamagne) fluentes ban et finage, dont l'une prend sa source à L*ongemer* et l'autre dans le village de *Giramer*, comme aussi deux ruisseaux fluents par le finage d'illecques dont l'un flue dès les basses des *Haults ruz* jusqu'à la séparation du ban de Rochesson et l'autre le long de la basse du ruz de *Fourgotte*. » (1619)

On remarquera que, dans cette citation, la Vologne est désignée comme prenant sa source au lac Longemer, c'est qu'à cette époque tout ce qui était en amont de Longemer était inhabité et couvert de forêts.

La plus grande longueur du territoire atteint 19 kilomètres, sa plus grande largeur 13.

Gérardmer, avec la seule commune de *Liézey*, qui fut détaché de son territoire en 1836, forme un canton.

« Plus bas, vers le septentrion, se voit un autre lac plus ample et plus profond que celui de *Longue-mer*, qu'on dit *Gérar-mer*, arresté dans une planure environnée de montagnes haultes, mais utiles au pasturage des bestes rouges. Commodité certes qui a donné occasion à plusieurs de s'y habituer, où semblablement est une église dédiée au nom de sainct Barthélemy pour la parochiale du village, qui est une annexe de Coursieux. » (Corcieux.) (*Ruyr*, 1633.)

Gérardmer est situé sur la rive orientale du lac; celle-ci, à l'origine, dénudée, inculte, submersible, portait et porte encore le nom de *Trexau*, vieux mot signifiant : *lieu dépouillé*. C'est là que s'établirent les premiers habitants, dans des huttes, des cabanes, qui subsistèrent jusqu'à notre époque et ne disparurent définitivement qu'au moment où on les détruisit pour niveler le sol et y faire un chalet, occupé depuis par l'hôtel du Lac.

Ici se pose tout naturellement une question : A quelle époque vinrent s'établir là les premiers habitants ?

Jusqu'aux premiers siècles de l'occupation romaine, l'énorme forêt vosgienne qui couvratt la région ne présentait de vides qu'aux sommets, où se trouvaient alors, comme aujourd'hui, les chaumes et ceux des lacs, entourés d'arbres.

Plus que tout autre, le pays de Gérardmer était dans ce cas : il n'était traversé par aucune route mettant en relation, au travers de la montagne, les plaines dé l'Ouest avec l'Alsace; cette région devait être déserte. Tout au plus les lacs devaient-ils présenter, au point où les eaux s'en échappaient, quelques atterrissements fangeux, submersibles; ce dût-être l'origine du *Trexau* situé, en effet, en aval du lac.

La forêt vosgienne était remplie de grands animaux, de fauves, que les Franks aimaient tant à chasser : la présence de Charlemagne et de ses successeurs aux villas de *Champ* (voir ce mot) et d'*Habend* (Remiremont) venant, disent les chroniqueurs, pour « se délasser aux plaisirs de la chasse », nous montrent bien que les souverains, leur suite, venaient dans les forêts de la région pour y poursuivre le *bubale*, l'*ours*, le *cerf*.

Bien certainement avant les Carolingiens, les Mérovingiens durent y chasser aussi : Grégoire de Tours raconte que le roi Gontran (VIIe siècle), venait poursuivre le *bœuf sauvage* dans la *forêt de Vosge;* à la vérité, cette « forêt de Vosge » était dans le pays de Darney, Bains; mais à cette époque (VIIe siècle), il y avait à Remiremont une grande villa royale, dont un seigneur frank (Romaric) était le bénéficiaire; on a retrouvé des vestiges gallo-romains à Bruyères (Borémont), Jarménil (Haut-du-Bois), Arches, etc.; il n'est donc pas téméraire d'admettre que les Franks, propriétaires de ces vilas, ne soient venus chasser, dès le VIIe siècle, dans toute région boisée, remplie alors de grand gibier, dont Gérardmer occupe le centre.

Quoiqu'il en soit, il est certain que les rois Carolingiens chassaient dans cette région ; d'autre part, Gérardmer, placé à égale distance (ou à peu près) entre *Habend* et *Champ*, devait être un lieu où habitèrent quelques employés aux chasses. Les traditions populaires ont conservé jusqu'à nos jours le souvenir de la présence de Charlemagne dans tout le pays de Gérardmer, et si le souvenir en a été propagé c'est qu'il y avait une population.

Plus tard (XIe siècle), une autre tradition y fait venir chasser aussi Gérard d'Alsace, premier duc héréditaire de Lorraine : Il y aurait bâti une tour (Calvaire) lui servant de séjour.

Gérard d'Alsace était comte de Remiremont et par con-

séquent, seigneur de Gérardmer; il n'est donc pas impossible que cette tradition soit exacte.

C'est en 1285 qu'il est parlé pour la première fois de Gérardmer : le duc de Lorraine Ferry et le seigneur de Hatstatt s'associent pour fonder dans « les *lieux dits Géramer et Longuemer une ville neuve* ».

Si ces lieux *avaient un nom* en 1265, au moment de la fondation de « la ville neuve », c'est que là il y avait, ou il y avait eu, une population. On peut donc affirmer que dès le XIIIe siècle il existait un noyau de population que l'on voulait développer.

Cette *ville neuve* fut créée sur le *Trexau* et sur la rive droite de la Jamagne. Elle y resta longtemps, puisque là *seulement* on trouve des maisons portant le millésime de 1500.

De ce qui précède, il ressort que dès le IXe siècle, il dut y avoir quelques habitants sur la *rive Est* du lac ; que le lieu occupé par eux avait pris plus tard un nom : *Giramer*; mais ce noyau de population devait être bien peu de chose, puisqu'on parle de créer, sur le lieu même où il était installé, une *ville neuve*.

J'ai dit plus haut que Gérard d'Alsace aurait, selon une tradition, élevé au lieu dit le *Calvaire* une tour lui servant de rendez-vous de chasse. De là, toujours selon la tradition, le nom de *Gérard-mer* (lac de Gérard) donné à la pièce d'eau et aux quelques hahitations qui s'y trouvaient sur la rive, au *Trexau*.

En 1540, les habitants, obligés d'aller aux offices à Gerbépal et à la suite d'un accident, *élevèrent au Calvaire*, sur l'emplacement présumé de la tour, une chapelle où l'on put dire la messe et qui devint une annexe de la Cure de Corcieux (1563).

Cette chapelle fut dédiée aux saints *Gérard* et *Barthélemy*. Ce dernier, comme nous le verrons plus loin à

propos de Longemer, était très honoré dans le pays, donc rien d'étonnant à ce qu'on lui ait consacré la nouvelle chapelle.

Mais saint *Gérard ?* Est-ce en souvenir du duc de Lorraine de même nom, à qui l'on attribuait l'origine du nom de Gérardmer ?

Ou bien le Calvaire n'avait-il pas été jadis un sanctuaire, un ermitage habité par un nommé Gérard ?

La région qui entoure le Calvaire porte le nom caractéristique de *Champ*, c'est-à-dire le premier lieu défriché, le *champ* par excellence.

On remarquera que le Calvaire est à un kilomètre du Trexau, où était encore le village en 1540, qu'il en était séparé par des marécages, ce qui a toujours empêché d'y construire, quoique cette nouvelle chapelle restât paroissiale pendant deux siècles (1540-1732). La présence d'un cimetière n'était pas un obstacle, à cette époque, pour des constructions, puisque les cimetières étaient toujours autour de l'église, le plus souvent au centre de la communauté et qu'à Gérardmer, quand on édifia (1732) la nouvelle église, on y transporta le cimetière, ce qui n'empêcha pas d'y bâtir.

Je le répète, on ne bâtit pas autour du Calvaire parce qu'il était séparé du village par des lieux humides et marécageux.

Il est donc probable que, comme au lac de la Maix, comme à celui de Longemer, il y eut là un ermitage, que l'ermite défricha les alentours, — le champ ; que la sainteté de son nom, Gérard, firent donner au lac et au groupe d'habitations le nom de *Gérard-mer*.

C'est du reste l'opinion de Dom Calmet : « *Gérard-mer* doit son nom d'un officier du duc Gérard d'Alsace qui se retira sur le lac de Gérard-mer et y bastit une cellule qui s'est tellement accrue, qu'il forme un gros lieu où l'on voit environ sept cents feus. »

Quant à la tour du duc Gérard, il n'en existe aucune preuve : on a bien trouvé au Calvaire des fondations, des murailles, à formes rondes, mais la chapelle élevée en 1540 fut agrandie en 1628 ; puis abandonnée en 1732, au moment où l'on bâtit l'église actuelle. Le cimetière suivit le nouveau sanctuaire, si bien que le Calvaire, abandonné, sa chapelle tomba en ruines. Ce sont celles-ci que l'on trouva, en 1825, quand on en reédifia une nouvelle, et que parfois en creusant des fosses — puisque le cimetière y fut reporté en 1850 — on en découvre encore. Enfin, la forme circulaire de ces substructions peut aussi bien s'appliquer à une abside de chapelle qu'à une tour.

On voit, par tout ce qui précède, que le *Calvaire* est un des *lieux-dits* les plus anciens de Gérardmer. Il est probable qu'il en fut le premier défrichement, le nom de *Champ* en est la preuve; qu'il y eut là un ermite comme à Longemer, comme à la Maix, que la sainteté de cette ermite lui valût de donner son nom — Gérard — à la région et au lac.

Que tout naturellement ce lieu devint sacré, on en fit le cimetière, et s'il n'y avait plus de chapelle, il y eut un *Calvaire* et que dès lors il était tout indiqué d'y élever (en 1540) la nouvelle chapelle, quoique l'emplacement fut peu commode et éloigné du lieu habité : le *Trexau*.

En 1730, on décida la construction d'une église plus vaste; il y eut discussion sur l'emplacement : les uns — fidèles aux vieux souvenirs — voulaient la rebâtir au Calvaire; les autres préféraient un lieu plus commode au centre du village. A cette époque, le *Trexau* n'était plus qu'un quartier de Gérardmer ; celui-ci s'étendait fort loin, vers l'est et au pied des montagnes bordant le côté droit de la Jamagne. Le différend fut soumis au souverain qui délégua, pour en décider, l'abbé Sommier, archevêque de Césarée et curé de Champ. On abandonna le Calvaire pour

l'emplacement actuel de l'église, qui fut terminée en 1732.

L'église nouvelle occupe la place d'un *dansoir*. Il y avait — juste à l'endroit où se trouve le maître-autel — un énorme bloc de granit, appelé la *Roche de l'Aumereye* (de l'aumône), parce que les pauvres venaient s'y placer pour mendier. Sur cette roche se tenaient aussi les musiciens — en guise d'estrade — pour faire danser les jours de fêtes. Bien certainement, ce bloc de granit avait été l'objet d'un culte, comme tant d'autres dans les Vosges, et c'est sans doute pour cela que l'on y venait danser les jours de fêtes.

Les pierres — en grès — furent prises en partie aux montagnes du Pheny, au Faing-des-Meules. On raconte qu'à cette occasion, fut créé le chemin qui va au col du Pheny par Ramberchamp, pour que chaque paroissien pût amener tous les dimanches une pierre de grès destinée à l'église. Ce chemin devint celui de Gérardmer à Vagney et Remiremont par Menaurupt : c'est aujourd'hui la vieille route de Remiremont.

Ainsi que je l'ai dit, le cimetière suivit l'église et établi autour de celle-ci jusqu'en 1850, où on le reporta au Calvaire.

Enfin, c'est également en 1735 que l'on construisit le presbytère actuel.

En 1555, la population de Gérardmer était de *110 âmes ;* de *600* en 1585 ; *1,095* en 1631.

A cette date de 1631, commencent les malheurs de la Lorraine ; aussi la population baisse rapidement : 1657 : *600 habitants ;* 1664 : *190.* C'est le chiffre le plus bas, et en 1678 nous trouvons *837* ; 1710 : *1,932* ; 1756 : *3,500* ; 1789 : *4,062* ; 1793 : *4,243.*

Le mouvement de défrichement suit tout naturellement une proportion parallèle à celui de la population. En 1586, on ascence *75 jours* de terre (15 hect.) ; en 1612, on avait

ascensé, depuis 26 ans, *1,620 jours* de terre (324 hect., soit une moyenne annuelle de 13 hectares) ; en 1631 : *415 jours* (83 hect.) « pour fermer et convertir en preys ».

Depuis 1612 jusqu'en 1631, on avait ainsi ascensé 3,150 jours ou 712 hectares répartis entre 300 propriétaires, soit pour 19 ans une moyenne annuelle de 37 hectares.

Survient la période des guerres qui arrête le mouvement. En 1706, on ascense *300 jours* ou 60 hectares ; en 1730 (depuis 1706), le total s'élevait à *5,841 jours* ou 1,168 hectares.

Je renvoie pour plus de détails sur ce mouvement de défrichements au très complet travail de M. Géhin *(Gérardmer à travers les âges)*.

A l'origine, on installait dans les lieux défrichés une grange ou simple hangar où l'on rentrait le fourrage récolté ; et le bétail, en hiver, allait de granges en granges manger ces fourrages.

Peu à peu ces granges se transformèrent et devinrent des habitations ; ce sont ces fermes que nous voyons disséminées sur tout le territoire.

En 1631, il y avait *164 de ces granges* et *12 maisons*. Au siècle suivant, la proportion est renversée : il y avait, en 1732, *44 granges* et *248 maisons ;* en 1780, *30 granges* et *720 maisons ;* en 1789, on ne compte plus les granges, leur nombre est insignifiant, toutes sont devenues des maisons : il y avait *720 maisons* plus ou moins agglomérées et *236 isolées*. (Géhin.)

Au recensement de 1891, le nombre des maisons s'élevait à 1223 ; soit une augmentation, dans un siècle, de *267 maisons*. Actuellement, on ne trouve plus de ces granges.

Ces granges et fermes eurent des noms provenant de l'influence du sol, de ses accidents, de ce qui y poussait. A des noms semblables on ajoutait un qualificatif, soit un nom d'homme, d'animal ou tout autre.

Je reproduis un certain nombre de ces noms de lieux tels qu'on les écrivait au début du XVIIe siècle, époque de grands défrichements.

Surceneulx-Marion, devenu *Cercenée*. On appelait de ces noms un lieu où l'on avait fait périr les arbres en les *cerçant*, en leur *enlevant l'écorce*. Les souverains interdisant le feu pour faire disparaître les arbres, on ne se donnait pas la peine de les abattre ; ils étaient alors sans valeur. N'est-ce pas ainsi que font les pionniers du nouveau monde ? De là ce mot générique de Surceneulx, Sarceneux, Cercenée, donné à ces défrichements ; mais il fallait les distinguer les uns des autres, on leur ajouta les noms des propriétaires : *Surceneulx-Marion*, *Hans*, *Jacot*, etc., etc.

Bas-Ruz (Bas-Rupt) ; *Beuliard*, *Balliard*, aujourd'hui *Belliard*.

Basse de Cochon-prey, *Quischomprey* (1731), *Quichomprey* (1791), *Kichompré*. (Géhin.)

Corxard, *Corxelard*, *Corxelaire*, *Corxaire*, *Corsaire* actuellement. *Corxard*, mot primitif, signifie *l'essart des coudriers* de *Corre*, coudrier et *xart*, essart.

Le *Fany*, c'est le *Pheny*.

Goutte des Saps, Goutte des *Sapins*, de *Sepe*, *Saip* : Sapin. Une prononciation vicieuse en a fait de nos jours : Goutte du *Chat !!*

Noir-ruz (Noir-Rupt).

La Mer, signifie *le Lac*.

Le Polluel-la-Chèvre, est aujourd'hui *le Poly*. Doit venir du patois *polieil*, *polieu*, thym, serpolet.

Les Rayalz-de-Reylgotte, aujourd'hui *les Royes-des-Relles-Gouttes : rayals*, *roye*, *rate*, petites rigoles pour arroser les prairies ; *relle* a le sens de rapide, pente très forte : les *gouttes* (eaux) coulant dans des *raies* ou *royes* à pentes rapides. On conviendra que ce nom de lieu reproduit bien la configuration du sol.

Cerlieu : Clairlieu.

Xonruy, Xonruit ; en patois : *Hhonri, Hhon*, que l'on prononce *chon*, est une planche de rebut, celle qui est formée par le pourtour de l'arbre ; on appelait *hhon* ou *chon* une passerelle, sans doute parce que l'on employait une planche de rebut, un *chon* : « Il fallait, dit M. Géhin, beaucoup de ces *hhons* ou *chons* pour traverser la Vologne ; de là le nom de *Hhon-rupt* donné au ruisseau ». *Xonrupt* aujourd'hui.

Breuche de l'Aire, devenu *Broche du Lard*. *Breuche, Broche, Brèche*, est une clairière cultivée, essartée.

Aire désigne un jardin, un champ. Voilà encore une singulière transformation : *Aire* est devenu *Lard ! !*

Croisatte. Aujourd'hui *Croisette*, jonction de chemin, sans doute parce que ces chemins se joignent en forme de croix.

Chostel, Costel, Costet.

Ez Mareilles : Merelle. Marelles : petites mares, cette région est fort marécageuse.

Au Poirel ; Haut-Poirot de nos jours.

Ce mot vient de *parère, poiriel*, signifiant des carrières de pierres de taille. C'est dans cette région de Gérardmer que l'on trouve ces bancs de grès couronnant certains sommets et que l'on a exploités en carrières ; ainsi au *Faing-des-Meules*, où l'on prit une bonne partie des pierres de taille destinées à l'église de Gérardmer (1730-32).

Dans un acte de 1552, on lit : « Grainge Piérot du *Vinat* (Vinot), avec le prey alentour... séant au lieu dict sur *Rougimont*, joingnant devers le dessou bzaux rains dudict *Rougimont* ».

1554 : « Molin séant dessoubs l'église (Calvaire) dudict *Giraulmeix* sur les rivière et ruisseau qui vient de la mer ou lac dudit lieu »... Le meunier, Demenge Cugnin, avait droit de prendre l'eau et d'en user à sa guise, « sauf le

droit d'aultruy au-dessus du molin Jean Claudel en eust à suffisance... ». Ces deux moulins Cugnin (ou Cunin) et Claudel sont aujourd'hui les scieries Gaudier et Viry.

1708, la communauté possède quatre moulins : « sur le lacq. dessoubs *Fourgotte*, ez *Cuves* et *Ensalochamp* (Ensalechamp).

1789, on trouve six moulins : Ensalechamp, Dessus-Forgotte, Dessous-Forgotte, le Lac ou Jamagne « au sortir du lac », les Cuves ou Vologne, le Belliard ».

Scieries « sur le ruisseau des *Hauts-Rupts*, respandues de *Grouvelin* » (1630) ; ce ruisseau s'appelait aussi ruisseau de Grouvelin, c'est le *Bouchot* aujourd'hui.

1663 : « *Seye* du *haut du Beuliart* »... une autre « *Seye* du *Beuliart* dite de *Rondfaing* ».

« La *Seye* de *Xonruit* » (Xonrupt) (1662); « Scie à la Salochamp » (Ensalëchamp) (1).

En 1765, il y avait aussi une scierie au-dessous de l'orphelinat actuel.

Au siècle dernier, il y eut une faïencerie à Gérardmer ; le moulin à broyer était sur le *Rupt-du-Chêne*, à l'ouest des *Xettes*; les fours, au *pré de Cheny*.

Au XVIe siècle, on exploita du minerai de fer et de cuivre au pied de *Fachepremont*; le lieu où existaient ces extractions s'appelle encore *la Basse-la-Mine*.

L'exploitation remonte à 1550 et disparut en 1582. On chercha le minerai en plusieurs endroits, ainsi que le démontrent les noms divers des *porches* ou *galeries* : *porche St-Martin*, *porche St-Bartholomei*, *porche Nostre-Dame*. Toutes ces exploitations portaient toujours un nom de saint.

---

(1) On trouvera dans *Gérardmer à travers les âges*, par M. Géhin, de très nombreux renseignements sur les granges, scieries, moulins, etc., de Gérardmer.

Pendant des siècles, l'existence fut dure pour les habitants de Gérardmer : ils allaient aux offices, faire baptiser leurs enfants, se marier à Gerbépal (10 kil.) dont ils relevaient au spirituel. Une sage-femme, portant à Gerbépal un enfant pour le faire baptiser, se noya au passage de la Vologne débordée. Les habitants bâtirent la nouvelle chapelle du Calvaire (1540) et firent des démarches pour obtenir un vicaire, ce qui leur fut accordé en 1563. — Il y avait à cette époque 500 habitants. — Gérardmer devint annexe — au spirituel — de la cure de Corcieux et ne devint chef-lieu de paroisse qu'en 1804, au Concordat.

Au point de vue commercial et de l'approvisionnement, les relations étaient impossibles avec l'Alsace. Il fallait, pour y aller, remonter la gauche de la Vologne par Xonrupt, Longemer, au-delà duquel on prenait la droite pour arriver à Retournemer, ensuite monter au *Collet* par le chemin des Dames et, de là, aboutir au lieu où se trouve la *Schlucht;* il n'y avait point de passage, celui-ci était barré par une arête rocheuse détruite pour faire place à la cour et à la terrasse du Chalet ; le chemin longeait le côté ouest de la montagne, vers le Thanneck, au pied *sud* duquel on trouvait le chemin du Valtin vers Sultzeren et Munster.

Ce chemin que la tradition fait suivre à Charlemagne, allait de Remiremont (Habend) en Alsace, est moderne, et ne devint possible qu'au moment du défrichement de la région en amont de Longemer et de Retournemer.

Auparavant, pour aller en Alsace, de Gérardmer, on se rendait au Valtin par le col de Surceneux, le Grand-Valtin (la route actuelle), puis on prenait le chemin de Sultzeren et Munster par le Thauneck.

C'étaient aux marchés de Remiremont, Bruyères, Saint-Dié, qu'allaient s'approvisionner les habitants. Parfois ils eurent des difficultés, et dans une pétition, nous relevons

le passage suivant : « Vous remonstrent que combien ils soyent ez lieux et territoires et stériles et infructueuse où il n'y croist grains pour leur nourriture... et que d'aultant les pauvres habitants sont souvent enclos audict Géralmeix pendant le temps de six à sept semaines et plus ne peuvent aller ez aultres marchez pour cause de grande affluence de neiges et que sy aulcuns icelle, ils ne sont fournys de grains pour leur déffruitz ilz demeurent en très grande pauvreté et famine. »

A l'origine, le premier chemin fut celui de l'église, vers *Gerbépal* et de là à *Saint-Dié* : Ce chemin passait au point où se trouve le *Pont des Fées;* celui-ci n'existait pas au XVI[e] siècle, puisqu'une matrone (sage-femme) se noya en traversant à gué la Vologne débordée; de là, le chemin remontait par la ferme de Vologne vers le col de Martimprey, Gerbépal et Saint-Dié.

Plus tard, ce chemin fut amélioré, un pont (Pont-des-Fées) fut construit sur la Vologne et resta jusqu'en 1835 la route de Saint-Dié.

Pour *Bruyères*, on suivait — de la Croisette — la vallée de la Jamagne, puis de Granges. On voit encore, par places, le tracé de l'ancien chemin au-dessus de la route actuelle.

Vers *Remiremont*, on remontait le vallon de Ramberchamp, jusqu'au *col du Pheny* ou de *Sapois* et de là sur Ménaurupt, Sapois, Vagney et Remiremont.

Il y avait aussi le chemin de *La Bresse*, passant à la *Vierge de la Creuse*, remontait les *Hauts-Rupts*, le *Haut-de-la-Poussière* et gagnait le col de Grosse-Pierre, puis *La Bresse*. On passait aussi par la *Chaume de Grouvelin* pour aller à La Bresse, ce fut l'itinéraire suivi le 14 juin 1679 par l'évêque de Toul, allant de Gérardmer à La Bresse pour confirmer.

M. Géhin a reproduit dans son travail (*Gérardmer à*

travers les Ages), une carte forestière de 1756, où l'on voit indiqué un chemin vers Epinal par la *rive nord* du lac (c'est le tracé de la route actuelle); d'autres allant à *Grouvelin* par le Biazot, *St-Jacques* (Gouttridos), *Le Pheny*... etc...

On peut dire que la géographie agricole de Gérardmer était fixée dès le commencement du siècle dernier : à cette époque, cette région avait la même physionomie que de nos jours ; on y voyait ces *essarts*, enclos de pierres enlevées du sol et formant des murailles, entourant un sol péniblement mis en culture et laissant entre elles de nombreux passages gazonnés servant au pâturage.

Les blocs granitiques — *les moutons de Gérardmer* — épars dans les prairies et pâturages disparaissent peu à peu, transformés en mœllons, pavés, bordures de trottoirs.

En dehors du centre, les fermes ont conservé leur aspect ancien, avec leurs grandes toitures aboutissant au derrière de l'habitation, presque au niveau du sol, afin de pouvoir rentrer de plein pied les fourrages. La tuile, pourtant, se substitue peu à peu à l'antique *Ehhonde* ou *Xandres* ou *Aissis* —, le bardeau. Le *Costet* qui domine *au sud*. Gérardmer, aujourd'hui dénudé, était couronné d'une forêt renversée par un ouragan. On voit encore les trous, les *raies* laissées par l'arrachement des arbres; de là, ce nom de *Rayée* donné à la section voisine.

Plus haut et en arrière du Costet, se trouvent le *Biazot* et la *Goutte du Tour* : il y avait là une carrière de grès, on y prit, en 1628, la pierre nécessaire pour agrandir la chapelle du Calvaire, un treuil, *un tour* comme on appelait cet appareil, servait à enlever les pierres; de là ce nom de *Goutte du Tour*.

Jusqu'au siècle dernier, il y avait nombre d'étangs où l'on élevait le poisson, tous sont disparus : On en voyait, au fond du lac, au bas de la ferme du chalet Kattendyke ;

au pied de la Vierge de la Creuse, sur le Cheny; au Surceneux, où il y en avait deux, le lieu-dit s'appelle encore l'Etang; au Bas-Rupts, au Grand-Etang; au-dessus de la cascade de Merelle; au col du Pheny, près de la Tourbière; à St-Nicolas, etc., etc. On les reconnait encore par des restes de digues éventrées.

Il y eut autrefois des *chênes* au pays de Gérardmer : A la ferme St-Nicolas, il y en avait un très ancien, tombé de vieillesse. On avait placé, dans une niche creusée dans le tronc, une statuette de St-Nicolas. Cette ferme est très ancienne, il y avait un étang.

On en a retrouvé d'énormes à la *tourbière de Maixelle*, au-dessus de la Vierge de la Creuse et le ruisseau qui en coule porte le nom de *Cheny*. Un homme de bien, enfant de Gérardmer, M. Morand, officier retraité, qui a tant fait pour attirer le touriste à Gérardmer, mort à 80 ans, il y a quelques années, me racontait que son père, ouvrier charpentier, avait acheté un de ces troncs de chênes trouvés à la tourbière de Maixelle, l'avait débité, et qu'une partie avait été employée à la construction de la maison forestière de Retournemer (vers 1824).

Sur le versant opposé, en haut des Xettes, se trouve un lieu dit : *Chennezelle* qui rappelle la présence de ces arbres. Il y a là aussi une tourbière et le ruisseau qui s'en écoule porte le nom de *Ript-do-Chane :* Rupt-du-Chêne, c'est ce ruisseau qui faisait tourner le *pilon* pour la préparation des terres et pierres nécessaires aux faïences fabriquées à Gérardmer.

La montagne a toujours été le pays de la rêverie : on y croit volontiers au surnaturel, aussi la sorcellerie y fut-elle fort répandue. C'est au XVIe siècle que commença cette épidémie de sorcellerie qui se prolongea jusqu'aux trente premières années du siècle suivant.

On pratiqua nombre d'exorcisations, non seulement sur

les individus, mais sur des villages, des régions entières.

L'an 1555, fut une année d'exorcisations : A la *Roche des Fées*, près Saint-Dié, une inscription rappelle que par une de ces cérémonies on tenta d'en expulser le diable.

De même des croix — portant cette même date — placées sur le territoire de Gérardmer, sont les témoins de pareil acte religieux. Il reste aujourd'hui trois de ces croix : près de l'orphelinat, aux Bruches, au Grand-Etang.

Leur date — 1555 — a frappé l'imagination de la population qui les appelle : Croix des *trois cinq*.

Elles étaient fort vénérées : à la Révolution, on abattit celle du Grand-Etang, les débris en furent cachés et rétablis plus tard (1).

Longemer. — « L'an mil cinquante-six, un certain personnage dévotieux nommé *Bilon*, serviteur du duc Gérard, construisit une chapelle en l'honneur de St-Barthelemin dedans une forest en la Vosge que l'on appelle *Longe-Mer* ».

Ainsi parle de Longemer le moine de Senones *Richerius* dans sa chronique écrite dans la seconde moitié du XIIIe siècle.

C'est la première fois qu'il est parlé de *Longemer*. *Ruyr* résumant les auteurs (Richer, Herculanus), qui ont parlé de *Longemer*, dit ceci : « Cette considération le fit (Bilon) résouldre avec Dieu, d'aller le servir au désert le plus affreux qu'il rencontreroit dans le sein du mont de Vosge. Il va pénétrant si profondément les vallons obscurs

(1) Voir : Géhin — *Gérardmer à travers les Ages* — (chez l'auteur à Gérardmer).

Lepage — *Notice historique sur Gérardmer* — (Société d'Emulation des Vosges, 1877).

Abbé Jacquel — *Histoire et Topographie du canton de Gérardmer* — 1852.

d'iceluy, qu'enfin il se trouve au bord d'un petit lac appelé depuis *Longue-mer*. S'arrestant là, il y bastit une chapelle du nom de St-Barthelémy, et à luy une cellule. De ce lac flue la rivière de *Volumna* ou *Volange...»*

Cette chapelle devint un lieu de pèlerinage très suivi des habitants de la région ; ce pèlerinage se faisait le 24 août, jour de la fête du saint. On y venait de loin et il y eut, au XVIIe siècle, des désordres. Le fermier qui tenait Longemer et ses prés et pâturages, du chapitre Remiremont était tenu de faire dire (à ses frais) une messe dans la chapelle, le jour de la fête du saint. Les habitants de Longemer allaient à l'église de Gerbépal, comme ceux de Gérardmer, puis à ce dernier quand un vicariat y fut institué.

Bilon, venu à *Longemer* en 1056, y trouva certainement quelques habitants qui l'aidèrent à construire sa chapelle et sa cellule.

Longemer était la limite connue de cette région jusqu'au début du XVIIe siècle, époque de défrichements arrêtés ensuite par les guerre de Trente-Ans et l'occupation lorraine par la France. Ce n'est qu'au XVIIIe siècle et à la fin du précédent que l'on commença véritablement à mettre en culture la région de *Retournemer*.

On remarquera que les habitants aussi bien que les autres, font partir la Vologne du lac Longemer (voir, au début de cet article), une citation de 1619 extraite des archives de Gérardmer), ce qui prouve qu'au delà il n'y avait plus rien d'habité. *Retournemer* ne fut défriché qu'à la fin du XVIIe siècle et au XVIIIe. On conçoit très bien qu'en amont de Longemer, n'y ayant plus que forêts et marécages dans le fond, les habitants aient fait « fluer » la Vologne du lac Longemer.

C'est à l'époque de Bilon qu'un autre ermitage fut créé (1070) au *lac de la Maix*, et probablement aussi celui du Calvaire à Gérardmer.

Longe-mer, *Longue-mer*, traduisent bien la configuration de ce lac, très long et peu large.

Quant à *Retournemer*, je l'ai dit, ses environs ne furent défrichés que bien après Longemer, au XVIIIe siècle.

Son nom est bien l'expression de sa situation au pied du rempart formé par le versant ouest du massif du Hoheneck et contre lequel on vient se heurter : on ne peut plus passer, il faut s'en retourner ; c'est pour cela que le lac, la *mer*, est situé en un lieu où il faut revenir sur ses pas, *retourner* : *Retournemer*.

On a écrit le nom de Gérardmer sous bien des formes : *Géramer* (1285), *Giramer* (1495), *Giralmeix* (1552), *Giraulmeix* (1576), *Gyramei* (1615), *Giramei*, *Giraumé*, *Giraumey*, *Geraumey*, *Géraulmeix* et *Giromoue*, *Geromoué*, *Geromé* en patois.

Mar ou *mer* sont des mots celtiques signifiant *lac* ou *mare ;* on le trouve sous les noms de *Marsal*, *Marbache*, où il y avait des marécages.

Richer l'emploie de cette façon : Longum-*mare*, et les vieux textes : *lacq* ou *mer* de Gérardmer.

En patois, *mer* s'écrit et se prononce : *mwa*, *moué*, *moé*, *mé* (Haillant).

En vieux langage, on ne prononce pas les *r* finales : on dit Gérard*mé*, Rambervil*lé*, Deyvil*lé*, Xafféviv*lé*, etc., etc., et non Gérard*maire*, Rambervil*laire*, Deyvil*laire*, Xafféviv*laire*, etc., etc.

Si l'on dit Longe*maire*, Retourne*maire*, c'est que les touristes qui visitent ces lacs, dont les environs sont peu habités, où il n'y a aucune agglomération, ont fait adopter cette manière de prononcer. Pourtant, en patois on dit toujours : *Long'mé* et *Retourn'mé*. (Bugnon écrit : Longe*mer*, 1719.)

Il est donc hors de doute que cette désinence *moué*, *mé*, qui a transformé le nom propre *Gérard* en un vocable

ethnique *(Gérardmé)*, ne veut dire autre chose que la *mer* ou *lac* de Gérard.

Les copistes des xve, xvie et xviie siècles, qui écrivaient en français, *écrivaient* les noms comme ils les *prononçaient;* or, *mer* se prononçant *mé*, *mé* signifiait *mer*.

D'autre part, dans *meix*, *maix*, *meis* (champ, ferme, de *manse*), on ne prononçait ni l'*x*, ni l'*s*; il en résulta que ces mêmes copistes écrivaient aussi *maix*, *meix*, *meis*, pour *mé*. Le copiste avait si peu souci de l'orthographe des noms de lieux, que le même nom est souvent écrit de diverses façons dans le même acte. Ainsi, dans un même acte de 1574, on trouve : *Géraulmeix*, *Girarmé*, *Girardmer ; mer*, *meix*, *mé* se prononçaient *mé*.

Cette façon d'écrire *mer* sous les formes *maix*, *meix*, a fait demander à quelques-uns si Gérard-*meix* ne voulait pas dire le *champ* (la manse) *de Gérard*.

J'ai dit que le premier défrichement de Gérardmer, fait au Calvaire, porta le nom de *champ;* qu'il y eut là très probablement un ermite, comme à Longemer, du nom de Gérard : de là le nom de *maix* ou champ de Gérard.

On avouera qu'il y a bien là une apparence de vérité; mais il n'en est rien, *mé* vient de *mer*, lac. La preuve s'en trouve dans les textes des xiiie et xive siècles, à l'époque où l'on écrivait en latin, où l'orthographe des mots étai fixée, alors qu'aux xve et xvie siècles, ces mêmes noms, en français, ne l'étaient pas du tout.

Richer, qui écrivait dans la seconde moitié du xiiie siècle, écrivait à propos du lac *Longemer* : « in saltu vosagi qui *longum mare* dicitur »... L'acte de fondation de Gérardmer (1285) dit : « cos illis locis qui dicuntur Gera*mer* et Longe*mer* ».

Jean Herquel ou Herculanus (xvie s.) : « atque in saltu qui longum-*mare* vocatur ».

Au siècle suivant, Ruyr : « ...au bord d'un petit lac appelé depuis Longue-*mer* ».

Il est donc hors de doute que *mé* ou *meix* ne sont que les transformations... écrites de *mer*.

Du reste, le patois est bien formel : *mer* s'écrit et se prononce *mwa*, *moué*, *moé*, *mé*; or, nous trouvons les formes : Giro*moué*, Géro*moué*, Géro*mé*.

T. Alix désigne ainsi Gérardmer : « *Giradmer*, beau lac et village » (1594).

Bugnon : « Gérardmer avec 14 granges scituées sur son finage et 4 moulins » (1719).

Gérardmer faisait partie de la *mairie des Usuaires* du Chapitre de Remiremont.

Bailliage de Voge et prévosté d'Arches (1594) ; bailliage de Remiremont (1751); district de Bruyères et chef-lieu de canton (1790).

Gerbamont. — Communauté composée de maisons éparpillées.

Dépendait du ban de Vagney, *mairie des Usuaires*.

Bugnon la désigne sous le nom d' « Arrentès de Gerbamont » (1719).

Gerbaumont (1594).

« ...en la montagne dit l'*envers de Hermanfaing* et de *Gerbamont* » (1559).

Bailliage de Voge et prévôté d'Arches (1594) ; bailliage de Remiremont (1751) ; district de Remiremont et canton de Vagney (1790).

Gerbépal. — 633 alt., sur la route de Saint-Dié à Gérardmer.

Jusqu'en 1790, dépendit des deux communautés de *Ruxurieux* et *Vichibure* (voir : Corcieux).

S'écrivit parfois *Gerbéport*, ce qui doit être une erreur de copiste confondant avec *Gerbépol*, *Gerbépaul*, qui est la façon dont les habitants appellent leur village. Ce nom

doit venir de *palus*, *pal*, que nous traduisons par *patis* ou *champ de pâture*, ce qui est bien le cas pour cette localité, et *Gerber*, nom de personne.

Le Pouillé de 1711 donne la série des censes qui dépendaient de Gerbépal au spirituel ; voici ceux qui ont conservé les mêmes noms qu'en 1711 et appartenant à la commune de Gerbépal :

Les Fourneaux, Haut-du-Frais (Frêts), Bonne-Frais (Frêts), Voisimont (Voirimont), Grandes-Gouttes, Pré-Petit-Jean, Tounures (aux Tournures), Stousmeix (Stroumeix) (1).

C'est sur le territoire de *Gerbépal* que se trouvait l'ancien *fief de Martimprey* (voir ce nom).

Il figure dans le Dénombrement de Th. Alix comme fief et sous la forme *Gerbépault ;* aux XVIIe et XVIIIe siècles, on l'écrivait *Gerbépol* et aussi *Gerbéport*.

« ...et aussi en la terre de Vosge, c'est assavoir *Gerbepaul*... (1509) ; *Gerbépaux* au passage *Dawoux* et *Soinge* (1644).

Bailliage de Voge et prévôté de Bruyères (1594) ; bailliage de Bruyères (1751) ; district de Bruyères et canton de Corcieux (1790).

GIGNEY. — *Gigneum*, *Villam-de-Gineix* (1237), *Gigneio* (1204), *Villam-de-Geheiniez* (XIII[e] s.), *Geyneiz* (XIII[e] s.), *Gisniaco*, *Bisniaco*, *Villam Geheinicis*, *Tigneyum* (1402), *Gysney*, *Geneiz*.

---

(1) Les noms sont écrits tels que dans le Pouillé de 1711. *Frais* ou *Frêts* : il y a un *Fraiteux* au Ban-de-Sapt, *Fraiteusse* à Gironcourt. Gravier fait dériver *Fraiteux* ou *Freteux* de *Forestis*. Mais ne viendrait-il pas de *Fraitis*, terre en friche et sans propriétaire ? Un de ces *Frêts* mis en culture serait devenu une ferme : la *Bonne-Frais;* l'autre plus élevé : *Haut-Frêts*.

Peut-être *Frêts* est-il là pour *Traits*, ainsi que certaines cartes l'appellent. *Tretz* désigne une côte, une mesure de terre sur un lieu élevé. Ce serait ici le même sens (en partie du moins) que *Frêts*.

Il avait dans sa paroisse *Mazelay et Fomerey*, et elle était appelée *Grande-Paroisse*.

1594 : dépendant à divers titres du ban de Girancourt, prévôté de Dompaire, et du bailliage d'Epinal.

Bailliage de Voge et prévôté de Dompaire (1594), et bailliage d'Epinal; bailliage de Darney (1751); district d'Epinal et canton de Domèvre-sur-Avière (1790).

GIRECOURT-SUR-DURBION. — « A deux lieues de Bruyères sur l'Urbion et sur le chemin de Rambervillers à Remiremont... où il y a un château environné de fossés pleins d'eau ».

Ce château remplaçait un plus ancien dont il reste fort peu de chose.

Girecourt était le chef-lieu d'une seigneurie ayant des droits sur vingt-quatre villages.

T. Alix, dans son *Dénombrement*, donne *Girecourt* comme appartenant au domaine dépendant du *ban de Vaudicourt*, enfin comme fief : « *Girecourt*, chasteau et village » (1594).

Durival : « *Girecourt-sur-l'Urbion*, le fief de la *Basse-Verrerie* ». Celle-ci : *Basse-Verrière* aujourd'hui, est située sur le territoire de Viménil.

Girecourt formait une communauté en 1789. Le château « entouré de fossés » subsiste encore.

Cœrici-curtis, ce nom signifie la *curtis* ou ferme de *Gœric*, de Saint Gœric : « Allodium de *Girecurt*..... *Giricort* est in loco qui dicitur Houdon ru... » (1243).

Bailliage de Voge et prévôté de Bruyères (1594); bailliage de Bruyères (1751); district de Bruyères et canton de Gugnécourt (1790).

GIRMONT. — *Goerici mons*, le mont de *Goeric* ou de *Saint-Goeric*.

Ce village, placé sur une falaise dominant la rive droite de la Moselle et sur le ruisseau Saint-Adrian. On trouve dans cette falaise des gisements fossiles importants. (Coprolites du calcaire muschelkalk décrits par M. Hogard.) Au N.-E. de Girmont un côteau (Haut-de-Chêne, alt. 378^{m}) dit le *Mont*, d'où l'on découvre les Vosges et la vallée de la Moselle.

Figure dans le dénombrement de T. Alix (1594) : « *Giremont*, le *moulin d'Oblange* et autres bâtiments et dépendances. » (1779)

On a trouvé dans les environs des vestiges gallo-romains.

Bailliage d'Epinal ; district d'Epinal et canton de Longchamp (1790).

Golbey. — *Golbeirm*, *Goullebey* (1453);... les hoirs mengin de *Gollebey* doient pour les terres et preix qu'ils tiennent en la fin de *Gollebey*... » (1458) ;... « doyenné de *Gollebey* (1453);... « les Haies de *Gollebey* (1583);... « *Golbey* et la cense qui en dépend. » (1779)

Sur la gauche de la Moselle est le ruisseau de *Grand-rupt*.

Bailliage d'Epinal ; district et canton d'Epinal (1790).

Granges. — Commune des plus intéressantes ; elle comprend cinq communautés d'avant 1789 et une portion du village actuel de Liézey.

1° *Ban-mairie de Granges* composé de : *Granges*, *Berchigranges*, *des Esvelines*, du hameau de *Genasville*, *Le Jay*, *Les Paires*, *les Vœds*, le *Vinot-des-Champs* de *Charrière*, *Falurgoutte*.

2° *Arrentès au-dessus de Granges*, communauté composée de sujets et de maisons répandus dans le ban de Granges.

3° Vieux Arrentés de Granges, où sont les hameaux de *Cherrière* et du *Jay*.

4° *Les nouveaux Arrentès de Granges.*

5° *Juration de Frambéménil* composée de Frambéménil et de plusieurs maisons éparses.

Enfin, un certain nombre de censes (*Pinefaing, Pré-d'Anis, Strouéfaing, Le Page*, etc.), qui aujourd'hui dépendent de Liézey.

Ainsi cinq communautés occupaient le territoire actuel de Granges, les habitants en étaient enchevêtrés les uns aux autres et formaient des unités communales. Voici un certain nombre de lieux figurant dans les actes ou publications des XVIIe et XVIIIe siècles, je les donne avec leur orthographe :

Berloquey (*Berlogué*), *Breuchi* et *Berchégranges*, (*Berchigrange*), Rosey (*Rosè*), Sauteure (*Le Sauteur*), Fallourgotte (*Fallurgoutte*), Thihaugoutte (*Tichagoutte*), Les Vœds (*Les Voids*), Haut-du-Pré (*Haut-Pré*), Gaidaimont ou Godemont (*Gademont*), Crotey (*Crostés*), Goutte d'Aufour (*Goutte Dufour*), Nalagotte (*Nallangoutte*), Menaumont (*Monamont*), Grosse-Grange, Les Huttes, Spoix, Haut-Rein, Fein-musqué, Granges...; la Vive-Haye, Les Champs de Sanchay,... Les Liezey (Pinayfain — Pinefaing ; — Pré d'Auny — Pré d'Anis).

En résumé, les trois quarts des noms actuels des lieux-dits du territoire de Granges n'ont pas changé depuis deux siècles ; il y a des différences dans la façon de les écrire, mais ils sont les mêmes.

Les habitants de Granges faisaient partie de la « *terre de l'allœuf* »; d'autres dépendaient de la *juration* dont le siège était à Frambéménil. Les ducs lorrains étaient les seigneurs, mais il y en avait de particuliers ; aussi Granges figure au dénombrement de T. Alix (1594), comme du domaine et des fiefs.

« ... Sur la supplication à nous présentée par nos chers et bieu aimez les habitants de *Granges* hammeaulx, et *Bré-*

chigranges, Frambermesnil, les *Evelines* et hommages et dépendances... » (1619)

Le territoire de la commune de Granges est vaste : 3,421 hectares. Il commence, en amont, au bas de la scierie du Kertoff (vallée de Granges) et comprend les deux versants de montagnes qui bordent la Vologne; sur la gauche de celle-ci, il englobe tous les affluents. En aval, il se termine en avant de Frambéménil.

Le noyau primitif de Granges a du être le hameau de *Genasville*, situé à l'Ouest de Granges et un peu plus bas. On y voit des maisons datant du commencement du xv[e] siècle et, sur l'autre rive de la Vologne, se trouvait l'ancien cimetière. Pourtant Granges prit bieu vite le dessus, puisqu'en 1594 T. Alix le cite seul sans parler de Genasville.

Ce nom de *Granges* nous prouve que c'est aux défrichements que cette localité doit son importance : à l'origine une grange, simple hangar, servait à rentrer le fourrage et l'hiver le bétail allait de grange en grange le manger. Ce sont ces granges qui, plus tard, devinrent ces fermes qui couvrent la région.

C'est à partir de Frambeménil que défense était faite de pêcher dans la Vologne les moules perlières que l'on trouve surtout dans le Neuné,

Grainges (xvii[e] siècle).

Genasville vient de *g'nète*, *genets*. Cette plante abonde aux environs de Granges; il est tout naturel qu'elle ait donné son nom à la première instatlation de Granges, ce qui le prouverait encore, c'est le mot *villa* qui est accolé à ce nom.

Eveline, transformation de *Laveline*, *Aveline*, les petites eaux. Celles-ci abondent aux *Evelines*.

Les Voids, de *Vadum* : gué.

Berchigranges, autrefois *Bréchigranges*, de *Breuche* : clairière essarté.

Sauteure, vient de *Sauté :* petit bois.

Fallurgoutte : *Falure* est la fougère.

Tihaugoutte, de *Tiai*, *Tiaihh*, *Thié :* clair, la claire-goutte.

Crostés, me semble une déformation de *Costet :* côteau. Les *Crostés* sont sur une hauteur.

Tous ces noms sont empruntés soit à la configuration du sol, soit à ce qui y croît, ou bien aux eaux.

Ce sont bien là des noms que devaient adopter des défricheurs de la forêt vosgienne.

Bailliage de Voge et prévôté de Bruyères (1594); bailliage de Bruyères (1751); district de Bruyères et chef-lieu de canton (1790). (1)

GUGNÉCOURT. — Sur le Durbion et la route d'Epinal à Bruyères par Girecourt, était une communauté avant 1789.

Guigne-curia; Guiniecurt et *Gunecourt* (1115); *Guignecourt* (1711).

« Le ban de *Guygneicourt* (1295);... dessous le Chenay finage de *Gugnécourt.* » (1560)

Bailliage de Voge et prévôté de Bruyères (1594); bailliage de Bruyères (1751); district de Bruyères et chef-lieu de canton (1790).

HADIGNY-LES-VERRIÈRES. — Jusqu'en 1843, cette commune en formait deux : *Hadigny* et les *Verrières d'Onzaines*.

---

(1) La belle et si pittoresque vallée de Granges commence à 3 kil. en amont du village, au-dessus du hameau des Evelines. Elle se trouve, dans ses deux tiers, sur le territoire de Granges. Elle porte le nom de vallée de Granges, plutôt que de la Vologne qui en suit le fond, sans doute parce que là aussi passe la route de Gérardmer à Granges, que la population de Gérardmer, obligée de gagner la plaine pour ses acquisitions, allait bien plus à Granges que les habitants de cette dernière n'allaient à Gérardmer. Ce nom de vallée de Granges vient de la coutume de donner à une rivière, à un passage, à une route, le nom de la localité où ils aboutissent.

T. Alix (1594) les donne séparément et relevant du bailliage de Châtel; de même Durival : « Les *Onzaines* et les hameaux des *Grandes Verrières* et des *Petites Verrières* » (1779); *Hadigny*,

T. Alix constate qu'en 1594 les *Verrières d'Onzaines* étaient désertes : « *Verrières d'Onzaines* désertes. » Il s'agit évidemment ici des *Verreries* que l'on avait établies auparavant dans les vastes forêts de cette région.

Ainsi les *Verreries d'Onzaines* étaient abandonnées dès la fin du XVI[e] siècle, elles n'ont jamais été rétablies. Il resta une population qui habita deux hameaux : les *Grandes Verrières* et les *Petites Verrières*. Cette région des *Verrières d'Onzaines* est composée de quelques fermes, il y passe un ruisseau appelé *Maurupt* (mauvais Rupt). On a reboisé, depuis vingt années, une bonne partie des *Verrières d'Onzaines*. On y voit les restes d'un étang et un ancien moulin détruit.

Les Verrières relevaient du bailliage de Châtel et firent partie, en 1790, du district de Rambervillers et du canton de Domèvre-sur-Durbion.

Hadiniacus, *Hatignei* (1272); « qui furent pris à *Hatigney* (1272); *Hatignei* (XIII[e] siècle); *Hatigny*, *Hedigny* (1509); « seigneur de *Hedigney* en partie » (1509); *Adigny*, *Hardigny* (1633); « *Hatigny-devant-Espinal* ».

Ce village était, aux siècles passés, bien plus grand que de nos jours; on rencontre vers le Nord et l'Est des ruines qui le démontrent. L'église fort ancienne, fut rebâtie presque entièrement en 1825 et agrandie en 1870.

Il y avait un château, détruit au XVII[e] siècle, il en reste deux tourelles et une ancienne chapelle. Sur l'emplacement de ce château, les jésuites, à qui on l'avait donné, y élevèrent une maison et une ferme (au siècle dernier), qui subsistent encore.

Tout près du château se trouve un étang alimenté par

une fontaine et donne naissance à un petit ruisseau joignant en bas du village le *Beldon* ou *Bédon*, qui lui-même se jetait dans le Maurupt, venu des *Verrières d'Onzaines*.

Un côteau porte encore le nom de *La Justice*.

Une voie romaine passait sur le territoire de Hadigny, paraissant venir de Domêvre, sans doute la même qui passait à Dompierre et reliait les deux voix de Bourbonne à Deneuvre et Langres à Strasbourg (entre Aydoilles et Portieux).

Bailliage de Châtel; district de Rambervillers et canton de Domêvre-sur-Durbion (1790).

Hadol.— Situé sur le faîte séparatif de Moselle et Saône, tout à la fois sur le *grès vosgien* et le *grès bigarré*, c'est-à-dire à la fin des Vosges et au début des Faucilles. Un hameau, *Buzegney*, se trouve sur le versant de la Saône, sur le *Cône*.

Hadol dépendait du *ban d'Arches* (voir ce mot); T. Alix (1594) le désigne — *Hadon* — ainsi que les hameaux de *Giromesnil*, *Gimesnil*, *Senaydes* (Senade) ».

Durival le désigne comme faisant partie du ban d'Arches, il le donne aussi comme paroisse : « *Paroisse de Hadol*, où sont : *Hadol-la-Tour*, *Hadol-la-Haulte*, *Hadol-la-Basse*, *séparés par un ruisseau*, Clairgoutte, Guménil, Giroménil, La Rue, Senade, Le Rouiller ».

Hadol est sur le ruisseau la *Pierre-les-Claires* ou la *Nauve*, qui traverse Arches avant de joindre la Moselle.

Aujourd'hui *Hadol* est divisé en *haute et basse Hadol*; la troisième, *Hadol-la-Tour*, n'est plus ainsi appelée : Hadol-la-Tour « où était l'église ».

« *Buxegney* était un hameau sur le ban et prévôté d'Arches, lequel est entièrement ruiné. » (Bugnon, 1719.) Il y avait un ermitage, ruiné également en 1770. *Buzegney* est aujourd'hui un hameau de Hadol ayant plus de quatre

cents habitants, on le divise en *grande* et *petite* Buzegney.

« *La Houssière*, hameau sur le ban d'Arches » (Bugnon); par les ruines que l'on trouve en ce lieu, il a dû être bien plus important que de nos jours. Il y avait un ermitage disparu dès 1770.

« *Clairegoutte*, hameau du ban d'Arches, lequel fait partie de la communauté de Hadol. » (1719, Bugnon).

« *Le Rouillier* de Dounoux. » (1779, Durival).

Senaydes : Senade ; *Giménil* : Guménil.

« *Giboménil* » : Giroménil.

La voie romaine de Bourbonne à Deneuvre traversait les bois communaux d'Hadol, des recherches faites en 1822 ont permis d'en constater la présence en plusieurs points.

Hadon (1594); *Hadols* (1711).

Au mot *Aydoilles*, que l'on écrivait *Aidolle*, j'ai fait remarquer la ressemblance qui existe avec *Hadol*. Je ne puis que répéter ma question : Est-ce un nom de personne ?

Bailliage de Voge et prévôté d'Arches (1594); bailliage de Remiremont (1751); district d'Epinal et canton de Xertigny (1790).

HAILLAINVILLE. — Situé sur un plateau faisant partie du *Haut-de-L*orraine (voir Fascic. 3, *Bassin de la Mortagne*) et formant faîte entre la Mortagne et les affluents de la Moselle.

Haillainville est pourtant sur ce dernier bassin ; un petit ruisseau, y prenant naissance, coule vers l'*Euron* et la Moselle.

Toute cette région du Haut-de-Lorraine et d'Haillainville est le pays des riches cultures, des céréales surtout ; aussi a-t-elle été occupée et exploitée par les Gallo-Romains. On trouve dans les environs d'Haillainville des traces de voie romaine se dirigeant vers Essey (Meurthe), des ruines, des monnaies, dans les lieux dits : *Maximien-pré*, *Château-Masure*, *Champs-d'Argent*.

On a également trouvé des objets de l'époque mérovingienne dans un petit bois, entre Clézentaine et Haillainville, ce qui prouve que les Franks ont exploité ces mêmes fermes gallo-romaines.

On trouve, à droite du chemin de Fauconcourt à Haillainville (territoire de cette dernière), une ferme dite la *cense de la Fontaine;* celle-ci donne naissance au *ruisseau du Ménil* qui coule vers la Mortagne. Cette ferme s'appelait la *cense des Convers;* « Haillainville et la cense *des Convers* » (Durival); comme elle était la propriété du couvent de Beaupré, on l'appelait aussi « la *cense de l'abbé de Beaupré* ». Au XVII[e] siècle, il y eut là un drame : les habitants exploitant cette ferme furent enlevés par les Suédois, qui les massacrèrent dans un petit bois voisin appelé depuis : *Martymont* (montagne du Martyre).

Ces mêmes Suédois commirent bien des dégâts dans Haillainville, la peste se chargea du reste ; si bien que, le village dépeuplé, le gouvernement français, qui occupait la Lorraine, y installa une colonie étrangère, des Bourguignons surtout, ce qui indisposa les habitants. De là, des haines et l'expression *tête de Bouh'gnon* était une injure.

On appelait ce village : *Haillainville-au-haut-clocher;* la tour de l'église, haute de trente mètres, était surmontée d'une haute flèche, ce qui explique ce surnom. Un ouragan renversa cette flèche en 1704.

Avant la guerre de Trente ans, il y avait proche l'église une verrerie ; on en retrouve des scories. Cette verrerie, détruite au XVII[e] siècle, n'a jamais été relevée.

Haillainvilla ; *Halainvilla* (1402); *Heilleville* (1475); *Halainville* (1532); *Halanville-au-haut-clocher* (1557); *Haillanville* (1711); *Halienvelle*. Il s'agit, selon toute probabilité, d'un nom de personne donné à *villa*.

« A la requête et humble supplication des manans et habitants des villes de *Heilleville*, Moreville, etc. » (1475).

Bailliage de Châtel; district de Rambervillers et canton de Fauconcourt (1790).

HERPELMONT. — Rive gauche de la Vologne.

Happelmont (1594); *Herpemont* « où il y a une chapelle sous l'invocation de Notre-Dame-des-Neiges » (1711).

Formait une communauté avec « les censes qui en dépendent » (Durival).

En 1572, les habitants furent autorisés, ainsi que ceux de Jussarupt, à mettre en état de bois des « haies et rappailles » à *Jeheumont*.

Herpelmont, *Herpemont* autrefois, doit signifier le mont *aride*, *sauvage*, *âpre*. Il a dû se former la même transformation comme pour *Hérival* qui s'appelait *Aspera*-vallis, *Apre*vaux : *Apre*mont, *Erpre*mont, *Herpe*mont.

Bailliage de Voge et prévôté de Bruyères (1594); bailliage de Bruyères (1751); district de Bruyères et canton de Granges (1790).

IGNEY. — Le nom de cette communauté apparaît dès le douzième siècle; elle est donc fort ancienne.

Située sur la rive gauche de la Moselle et sur la route nationale de Besançon à Metz. Cette route, entre Nomexy et Igney, longe la rive gauche de la Moselle, contournant le pied du coteau boisé qui sépare ces deux villages. Autrefois, cette route gravissait ce coteau; c'est à l'entrée d'Igney que la vieille route et sa rectification se joignent, comme elles s'étaient séparées à la sortie de Nomexy.

« *Alodii Ignaei* (1109); partem *Alodii Ignati* (1136); *Igneis* (1221); *Ygneis* (1242); *Yneis* (1268); *Yegney* (XIIIe s.).

« Par devers les bois juriei d'*Yegney* » (XIIIe s.) ...« ce qui est entre lou finaige de Taon et d'*Yegney* » (XIIIe s.).

Bailliage d'Epinal; district de Rambervillers et canton de Châtel (1790).

JARMÉNIL. — Au confluent de la Vologne et de la Moselle, sur la rive droite de celle-ci et sur les deux de la première. Un vieux pont traverse la Vologne. Les habitants de la rive gauche relevaient de la paroisse d'Eloyes et ceux de la rive droite de celle d'Archettes. Cette portion du village porte le nom de *faubourg d'Archettes*. Aujourd'hui, tous appartiennent à la cure de Pouxeux.

Le village est dominé, des deux côtés, par de hautes falaises de grès qui forment un véritable étranglement de la vallée par où débouche la Vologne ; les habitations sont échelonnées au pied de ces falaises.

Des titres anciens donnent à ce village le nom de *Chamery ;* en 1655, il aurait pris définitivement le nom de *Jarménil*. Pourtant, on trouve ce nom de *Jarménil* dès le quinzième siècle : « Au maire de *Geharmesnil* pour une charriée, *1477...* ; T. Alix, en 1594, l'appelle *Jeharmesnil*. Il est encore dénommé *Jearmesnil* en 1615.

Bugnon (1719) le désigne ainsi : « *Jarménil, cense* sur le ban et la prévosté d'Arches ». Il semblerait qu'il y ait eu deux lieux : l'un appelé *Chamery*, et l'autre *Jarménil* qui était une cense ; celle-ci aurait fini par donner son nom à l'ensemble de la communauté.

L'étymologie de ce nom viendrait à l'appui de cette supposition : selon M. Lepage, *Jarménil* provient de *jar*, mâle de l'oie. Les seigneurs de Château-sur-Perle auraient eu là une ferme (ménil) où on *élevait des oies ;* de là ce nom de *Jar-ménil :* ferme de l'oie. C'est ce qui expliquerait qu'en 1594, T. Alix ait donné ce nom à « *Jeharmesnil* » *comme fief ; Chamery* restant (ni Alix, ni Bugnon, ni Durival n'en parlent) le nom du groupe central.

On le trouve aussi écrit sous la forme : *Geharménil*.

Il y a dans le village une croix de 1504.

On a trouvé sur le territoire de Jarménil des restes de voie romaine qui se détachait de la voie de Bourbonne à Arches et Deneuvre, se dirigeait au S.-E. au travers de la forêt de Tannières, traversait la vallée de la Vologne pour remonter le Ruptxilieu (Luxuriant) et aboutir au lieudit : le *Haut-du-Bois*. On a trouvé là quelques murailles antiques, des pierres à meules et des monnaies à effigies d'empereurs romains.

M. Maud'heux (1) assure qu'il exista une voie romaine se détachant de Mortagne pour se diriger par le plateau de Bruyères (Boremont), vers Champ, puis Docelles et Jarménil.

La voie passant par le *Haut-du-Bois* ne serait-elle pas un tronçon de celle décrite par M. Maud'heux ? Cela est d'autant plus certain qu'on en a trouvé des traces entre le Haut-du-Bois et Docelles. Cette voie, partant du camp de Mortagne, passait à Boremont (où l'on a trouvé des vestiges gallo-romains), à Champ, antique villa, puis à Docelles, remontait au Haut-du-Bois, et de là gagnait la grande voie de Bourbonne à Arches et Deneuvre (2).

Bailliage de Voge et prévôté d'Arches (1594) ; bailliage de Remiremont (1751) ; district de Remiremont et canton d'Eloyes (1790).

JEUXEY. — *Jeuxeium, Guexey* (1451), *Juessey* (1475), *Juxey* (1753), *Jussey* (1779).

Situé sur un coteau, les maisons descendent jusque sur la rive droite du St-Oger. Son territoire remonte sur l'autre

(1) Maud'heux (père) : *Etudes sur l'ancienne topographie du département des Vosges.*
(*Annales de la Société d'Emulation* des Vosges, 1874.)

(2) Fournier : *Topographie ancienne du département des Vosges*, Fascicule 1, et *Annales de la Société d'Emulation des Vosges*, 1892.

versant où se trouvait « le fief de *Fayoux* ». *Jeuxey* figure dans le dénombrement de T. Alix. « *Jussey* est la cense de *Fayoux* (Failloux) » (1779).

...« Guillaume de *Juessey* demorant audict Espinal (1475)...; Ont fait démonstration des limites et séparations de leurs dict bois commenciant sur le hault de *Razimont*, traversant la contrée de la *Molère*, près le chemin de *Chauld*, ont les dicts de *Juxey*... puis tirant sur la lizière du bois dit *la Hey*, cottoiant a senestre (gauche) celuy de *St-Arnoult*, jusqu'à la descente de l'étang de *Ramesnil* (1621);... Il y a encore une maison appelée la *Petite Failloux* (1735).

Bailliage d'Epinal; district d'Epinal et canton de Longchamp (1790).

Jussarupt. — Situé sur un ruisseau descendant du *plateau de Champdray* et sur la rive gauche de la Vologne, doit son nom à cette situation sur un *rupt*, un ruisseau : *Juxta-Rupeni*, *Juxaruz*, *Jussaruz* (1594), *Juxarupt*; C'est à dire tout à fait — *Juxta* — sur le rupt, le ruisseau. Telle est du moins l'explication de ce nom, telle que les auteurs anciens l'ont expliqué.

Jussarupt est coté dans le dénombrement de T. Alix. Durival (1774) de son côté dit : « Jussarupt, le *Haut-Vinot* le *bas Vinot* et plusieurs censes ».

Jussarupt relevait de la mairie de Bruyères; mais il formait une communauté ainsi que l'a dit Durival.

Avec *Jussarupt*, commence en amont et sur la rive gauche de la Vologne, cette série de villages placés aux derniers plans du plateau de Champdray : Jussarupt, Herpelmont, Beauménil, Fiménil, Prey, La Neuveville et Le Boulay.

Au village de *Juxaruz*... 1683... ; la rivière de Vologne est à notre église (chapitre de Remiremont) pour la moitié, elle commence à *Jussaruz* et finit à Moselle... 1683.

Bailliage de Voge et prévôté de Bruyères (1594); bailliage de Bruyères (1751); district de Bruyères et canton de Granges (1790).

La Chapelle. — Arrondissement de Saint-Dié et canton de Corcieux, comprend deux anciennes communautés :

1° *La Juration de La Chapelle* « composée de la *Chapelle, fief de Saulget* et plusieurs censes.

2° « Arrentès d'Yvoux village et censes ».

La Chapelle et *La Rosière* formaient le *fief Saulget* et diverses censes la *juration de la Chapelle.*

Les habitants du village étaient dits : *de l'Allœuf* ou plustôt de la *terre de Lallœuf* (Granges en dépendait aussi) et payaient des droits spéciaux pour faire pâturer leur bétail. Les habitants de la *juration* avaient à acquitter des redevances particulières.

La Chapelle, *La Rosière*. *Ivou* (Yvoux) sont cités dans le dénombrement de T. Alix.

Il y avait, dit Bugnon, 36 habitants aux *Arrentés d'Yvoux* (1719).

Les Arrentés d'Yvoux. village et des censes : Closel, Neufpré, Faigneulle, Lanez ou Laney (*Lanaye)*, Pedaigneul ou Pedaigné (*Padegney*), trois à la Bolle, Prey-du-Lait (*au Lait*), La Saulce, Hemlimont (*Hemenimont*), Houdry, Halle de St-Boisfaing (*Bellefin*), Rupt du Grand-Buisson, Moulure de Barcelone (*Vieille Moulure*), deux sur la côte (*sur la côte).*

Il y avait deux églises annexes de la cure de Champ : *La Chapelle* et *St-Jacques-du-Stat.*

Celle-ci très ancienne (XIIe siècle) avait pour paroissiens les habitants de *Vienville,* commune voisine, ainsi que les censes de Hemenimont, Padegney, au Lait, Neuf-pré, La Bolle.

A *la Chapelle* allaient ceux de Thiriville et Neuné, de Vienville, Yvoux, La Rosière, Les Poulières, Biffontaine.

Le territoire de la commune de La Chapelle est, dans ses trois quarts sur la rive gauche du Neuné, en face du centre, il passe sur la rive droite pour gagner le faîte de Bormont, sur une bande étroite et boisée. La Chapelle est à l'entrée de la vallée où passe la route de Bruyères à Corcieux (Epinal à Colmar) entre le *Cour Moinel* à l'Est (alt. 730^{m}) et le *Colimont* à l'ouest (704^{m} alt.).

Le nom de cette communauté — La Chapelle — indique son étymologie : *Capella*.

Divers auteurs traduisent le mot *Stat* de *St-Jacques du Stat* par *Statio* : *Sanctus Jacobus à statione*. Cette église champêtre, très ancienne (roman du XIIe siècle) a été le but de pèlerinages, de *stations* de la part des fidèles ; mais véritablement peut-on admettre que ce soit les habitants qui lui aient donnés cette qualification de *Statio ?*

Il y a un mot patois, très ancien : *Stot* qui veut dire *goutte* ou petit ruisseau, on le retrouve dans des lieux dits : *Vieux Stot*. Demang*estat*, goutte de Demange, ne serais-ce pas ici la même étymologie ? St-Jacques-sur-la-*goutte* (ruisseau), le *Stat*, *Stat?... Stat*, *Stot*, pourraient aussi dériver de *Strata*, chemin, route. Cette église était située sur le vieux chemin de Bruyères à Corcieux.

C'est dans la partie du territoire de La Chapelle, traversée par le *Neuné* que l'on trouve de grandes quantités de ces moules fournissant la *perle* dite de Vologne.

Bailliage de Voge et prévôté de Bruyères (1594), bailliage de Bruyères (1751), district de Bruyères et canton de Corcieux (1790).

LA HOUSSIÈRE. — Dans la vallée du Neuné, entre la Tête de Houlle (alt. 669^{m}) au nord, et le Thiriville (alt. 742) au sud : le centre (La Houssière) est placé sur la rive gauche du Neuné ; tandis que les hameaux de La Côte, Vanémont (la portion de la Houssière) le Grand-Bois (de-

vant) et ce qui dépend de cette commune de l'Epax, se trouvent sur la rive droite.

Le territoire de La Houssière s'étend sur les deux versants de la vallée, avec les crêtes pour limites, sur la rive droite (niveau de Grand-Bois) il déborde sur le versant du ruisseau des Rouges-Eaux (Mortagne), comprenant dans cette portion, la forêt de La Houssière.

La Houssière en tant que commune n'existait pas avant 1789 : il dépendait du doyenné de Corcieux et du fief de la mairie de La Tour (voir : Corcieux).

Il y avait une chapelle.

Son nom dérive du mot *houx :* La *Houssière*, lieu où il y a du houx.

Bailliage de Voge et prévôté de Bruyères (1594); bailliage de Bruyères (1751); district de Bruyères, canton de Corcieux (1790).

Langley. — Sur la rive droite de la vallée de la Moselle, « Dans le village de *Langlé*, il n'y a ny église ny chappelle, le suppléant pour la gloire de Dieu, aurait formé le dessein de faire construire à ses frais un hermitage et une chapelle dans un héritage qui lui appartient... (1706).... Anthoine Anatoil, natif de *Langlé*, demeurant à l'hermitage St-Jean-Baptiste auprès de *Pourcieu* (xviii[e] siècle)...; *Langlé* et Chermelle (1458). »

Bailliage de Châtel; district de Mirecourt et canton de Charmes (1799).

La Neuveville-devant-Bruyères. — S'appelait aussi *La Neuve ville et Gremomenil*.

La Neuveville avant 1789, dépendait de la prévôté de Bruyères, tandis que Grémomenil appartenait au ban de Tendon, prévôté d'Arches; plus tard (1751) du bailliage de Remiremont.

T. Alix cite La *Neuf ville* (1594) et Durival : « La *Neuve-ville* devant Bruyères et les censes qui en dépendent ».

Le nom de cette communauté dispense de toute explication au sujet de son origine; quant à *Grémomenil*, il s'agit évidemment d'un nom de personne donné à la ferme au Ménil : « des menans de *Gromonmesnil* que nous avons retenus au fiey de Docelle » (1295).

Bailliage de Voge, prévôtés d'Arches et de Bruyères (1544); bailliaages de Bruyères et Remiremont; district de Bruyères, canton de Docelles (1790).

LAVAL. — Ce nom indique la situation du village *en bas, en aval* de Bruyères. Il est bien, en effet, au pied du plateau où se trouve Bruyères, à l'extrémité *ouest* de la grande courbe décrite par la Vologne, cette rivière qui avait coulé depuis Kichompré selon une direction N.-O., est obligé de s'infléchir vers l'Ouest au pied du plateau de Bruyères, au niveau de Laval, elle prend une direction S.-O. jusqu'à sa jonction avec la Moselle.

Laval est situé sur la rive droite de la Vologne, à la jonction de cette rivière avec un petit ruisseau descendant de Bruyères.

Laval figure dans le dénombrement de T. Alix ; il dépendait de la mairie de Bruyères (voir ce mot); il y avait une *Juration de Laval* qui était sujette de cette mairie. Les membres de cette juration — ceux qui étaient au-dessous et au-dessus de *Lallampont* — payaient redevances pour faire pâturer leurs bestiaux. Durival (1779) indique *Laval et la cense d'Antilleux* comme une communauté.

Antilleux est nne ferme du territoire de Laval, datant de la fin du XVIIIe siècle, on l'appelait, à l'origine, la *Cense-Nouvelle*.

Il y eut une maladrerie — La Magdeleine de Laval —

à Laval, elle existait au XIII° siècle et disparut au XVI°. Il en est resté une chapelle. Presque en face de celle-ci se trouvait un château totalement détruit, le nom seul — *le Château* — en conserve le souvenir. Il fut remplacé par une habitation, propriété, au siècle dernier, de la famille de Martimprey et qui existe aujourd'hui encore. Ce château nouveau n'a rien de remarquable, c'est une maison plus vaste que les voisines.

Bailliage de Voge, prévôté et mairie de Bruyère (1594) ; bailliage de Bruyères (1751) ; district et canton de Bruyères (1790).

LAVELINE-DEVANT-BRUYÈRES. — Comme toutes localités de ce nom de *Laveline*, se trouve dans une *region d'eaux* ; Laveline est placé entre la Vologne et le Neuné, tout près de leur confluent.

Laveline : « *Aquilina* ou l'*aquatique*, ou l'*aqueux* », dit Dom Calmet.

Ce village était autrefois plus important et, ajoute Durival, il y avait un château « aujourd'hui détruit » (1779).

Il reste de ce château un *lieu-dit* et une maison, quoique ressemblant à toutes les autres, qui en occupe l'emplacement, porte le nom de château.

Au XV° siècle, les habitants furent anoblis pour faits de guerre par le duc René II, on les appelait les *gentilshommes de Laveline*.

Bailliage de Voge et prévôté de Bruyères (1594); bailliage de Bruyères (1751); district et canton de Bruyères (1790).

LAVELINE-DU-HOUX.— Commune formée de deux groupes principaux, distant d'un kilomètre l'un de l'autre. Tous deux sont situés sur la rive droite du Barbas, au point où ce dernier s'infléchit un instant vers l'ouest pour passer au pied du musoir, où se trouvait le château de Faucompierre (voir ce mot). *Laveline* est en amont, au confluent du

Barbas et du ruisseau descendant d'*Hérigotle* (1); plus bas (1 kil.), même rive droite. *Le Houx*.

Laveline, l'Aveline est un nom qui se trouve fréquent dans les Vosges, il indique un lieu où il y a de l'eau, des petits ruisseaux : *Aquilinæ*.

Le *houx*, très abondant, a donné son nom à l'autre portion de la communauté.

Leaveline figure, tout à la fois, dans les prévôtés de Bruyères et d'Arches au dénombrement de T. Alix (1594). A la prévôté d'Arches il est appelé *Leaveline-du-Houx* et *Leaveline* seul dans celle de Bruyères.

Au spirituel, « *L'Aveline* et *Houx* » relevaient de Jussarupt de la *cure de Champ-le-Duc* (voir ce mot). « Le *Hou du Ban de Tendon*, sur les granges de Coppel et de Harigotte (Hérigotte) » (Bugnon, 1719). Ni Bugnon, ni Durival ne parlent de la portion de Laveline dépendant de la prévôté de Bruyères, ils les indiquent comme appartenant au *ban de Tendon*. Nous trouvons encore (XVII[e] siècle) écrit : L'*Aveline-du-Houlx*.

Bailliage de Voge et prévôté d'Arches (1594); bailliage de Remiremont (1751); district de Bruyères et canton de Docelles (1790).

LÉPANGES. — Sur la rive droite de la Vologne ; figure dans un acte de 1299.

Il y avait là une seigneurie comprenant Saint-Jean-du-Marché, Les Fols et partie de Boulay et Lépanges.

Relevait au spirituel de Charmois.

Les Panges, *Les Panges* (1594) ; *Lépanche-sur-Vologne* (XVIII[e] siècle).

« Il avoit à *Lespange* (1284) ; Jehan Anthoine, mayeur dudit *Lespanges* (1604)... *Les Panges* (1612).

---

(1) On trouve dans les dépendances du ban de Tendon : *Les Copelles de Harigotte*.

D'où vient ce nom ? de *Lespach* : fourré ?

Lepange figure comme fief dans le dénombrement de T. Alix et comme communauté dans Durival.

Bailliage de Voge et prévoté de Bruyères (1594); bailliage de Bruyères (1751); district de Bruyères et canton de Docelles (1790).

Liézey. — Commune créée en 1836 sur Gérardmer, Champdray, Granges. De celle-ci elle a pris : *Pinayfain* (Pinéfaing), *Pre-d'Aunis* (d'Anis), *Strouefaing*, *Le Page*. *Liézey*, qui a donné son nom à la commune, était paroisse, mais du territoire de Gérardmer : « *Lièzé*, grange de la communauté de Gérardmer. » (Bugnon, 1719.)

Les fermes qui forment cette commune étaient absolument ignorées des gouvernants pendant la Révolution : L'abbé Georgel, curé de Deycimont, dut abandonner sa cure et se réfugier à Liézey, dans une ferme lui appartenant. Il continua à célébrer la messe et les habitants, sous sa direction, édifièrent l'église actuelle (1794-95), où en novembre 1795, l'abbé Georgel officia publiquement. Est-ce le résultat d'un acte de tolérance ou d'ignorance des lieux, peu importe ? l'origine de cette église est à citer.

Parlant d'une autre localité, de nom à peu près semblable : *Lezey;* Dom Calmet fait venir ce nom d'*Alt-zeye* ou *Zeich*, *vieil étang*. L'origine serait-elle la même pour le *Liézey* qui nous occupe ? On ne peut le dire, ce nom ne paraissant dans aucun vieux texte. Les étangs ne manquent pas dans la région de *Liézey*, arrosée de tous côtés. *Alt-zeich* ou *Zeye* serait devenu *Alezey* et *Lezey*, *Lièzey*.

Bailliage de Voge et prévôtés de Bruyères et Arches (1594); bailliages de Bruyères et Remiremont (1751); district de Bruyères et canton de Gérardmer.

Longchamp. — *Longus-campus*. Ce nom dispense de toute explication.

On l'appelait aussi *Longchamp-lez-Epinal.*

Il est situé à l'origine d'un petit ruisseau — le *Dreuxey* — qui coule vers le Saint-Oger et au faîte séparatif du Saint-Oger d'avec le Durbion.

Il figure dans le dénombrement de T. Alix.

« Ad *Longo-campo*, octo manses et capilla sua subjecta » (1003).

Bailliage d'Epinal ; district d'Epinal et chef-lieu de canton (1790).

Ban de Longchamp. — Ancienne division territoriale de la vallée de la haute Moselle. Les bans de Longchamp et Ramonchamp comprenaient tout le val de la Moselle, depuis Remiremont jusqu'au col de Bussang (voir : Ramonchamp). *Ramonchamp*, après avoir été chef-lieu d'un ban, puis de canton, est aujourd'hui une commune du canton du Thillot. *Longchamp* est encore plus déchu ; il est un simple hameau du village de Rupt.

Longchamp-sur-Moselle, écart de Rupt, est situé rive gauche de la Moselle, sur le versant du Mont-de-Fourche qui regarde la Moselle ; ses habitations sont éparses le long de la route qui relie Rupt à Faucogney et Luxeuil. Sa population actuelle est de 48 habitants répartis dans 12 maisons.

Longchamp était le chef-lieu d'un ban de ce nom, il comprenait les localités suivantes : « Longchamp, chef-lieu ; La Coste, Dommartin, La Dremanville, Ferdrupt, Franould, Grand-Rupt et granges éparses, Lépange, Lette, Liébauxard, Maxonchamp, La Poirie, Reherey, La Roche, Rupt, Saux, Vecoux, Xoarupt et partie de Remanviller » (Durival).

C'est-à-dire la vallée de la Moselle depuis Dommartin jusqu'à *Remanviller*, à la limite aval de la commune de Ramonchamp.

Ce ban forme aujourd'hui les communes suivantes :

1° *Dommartin* avec Franould et La Poirie ;

2° *Vecoux* et Reherey ;

3° *Rupt* avec Longchamp, Le Chêne, Lette, Les Côtes, Dermanvillers, Laroche, Lépanges, Maxonchamp et Saux ;

4° *Ferdrupt* avec Libauxaire, Xoarupt et Remanvillers. Ce dernier hameau appartenait partie au ban de Ramonchamp, partie à celui de Longchamp : le ruisseau du Morbieux le divisait et formait limite entre les deux bans.

On le voit : le ban de Longchamp comprenait quatre villages importants de la vallée de la Moselle.

Longchamp n'était point une paroisse, il n'y avait pas d'église et son ban était divisé entre les églises de Dommartin et Rupt.

Il y avait dans ce ban des *Forestaux*, des *Ecclésiaux*, des *Arrentés ;* il y avait une seigneurie des *Usuaires.* Les seigneurs en étaient nombreux : le chapitre de Remiremont et les ducs ; au XVe siècle, un acte nous montre le duc de Bourgogne, Jean-sans-peur, les sires de Ronchamp, de Savigny, jouissant de droits divers ; au XVIIe, on trouve aussi le curé de Rupt ; le prieur du St-Mont ; le sieur de Serre, avocat à la cour souveraine de Nancy, le sieur des Piliers...

Il y avait un *grand-maire du ban de Longchamp ;* les seigneurs, les voués, y avaient pour leur compte d'autres maires appelés les *menus maires du ban de Longchamp.*

Le ban de Longchamp dépendait en 1594 de la prévôté d'Arches, bailliage de Voge ; 1751 : bailliage de Remiremont.

Longuet. — Ancien chef-lieu de communauté dont dépendait St-Nabord, aujourd'hui devenu à son tour le centre et qui lui a donné son nom.

Longuet formait une seigneurie appartenant à des sei-

gneurs particuliers ; elle était composée de « Longuet, Lochepierre, St-Navoir (St-Nabord) et en partie de la haute et basse Raon ». « Les villages de *Longuet* et *Sainct-Naboir* (1484). Longuet est cité par T. Alix, Bugnon, Durival : « Longuet et les granges qui en dépendent ».

Le Longuet est un hameau placé sur la rive gauche de la Moselle, sur la route nationale de Remiremont à Epinal et en aval de St-Nabord. Son nom figure dans un des plus glorieux épisodes de l'histoire de France : Turenne y séjourna du 14 au 23 décembre 1674 ; c'est au Longuet qu'il concentra son armée et qu'il partit (23 décembre 1674) pour cette immortelle campagne qui se termina par la victoire de Turkheim et la délivrance de l'Alsace un moment reconquise par les Allemands.

Prévôté d'Arches, bailliage de Voge (1594) ; bailliage de Remiremont (1751) ; district et canton de Remiremont (1790).

Martimprey. — Col très ouvert, mais très marqué, où passe la route de Gérardmer à St-Dié.

Il y avait là un château détruit en 1635 par les Suédois, puis rebâti, vendu comme bien national et rasé en 1835.

A côté de l'emplacement du château se trouve une chapelle dédiée à Sainte Anne.

Les Martimprey possédaient ce fief.

Martimprey forme plusieurs hameaux, sur le versant Nord du col :

Le *Haut-Martimprey*, où se trouvait le château, avec un étang, une maison forestière ;

La *Plaine-de-Martimprey* au-dessous, et ensuite la *Basse-de-Martimprey*.

« Ung quart à luy appartenaut au fief de *Martimprey* » (1701).

Territoires de Gerbépal et Gérardmer.

Mazelay. — A l'Est de la *côte de Virine* (alt. 467 m.), point culminant de cette région et du faîte qui sépare l'*Avière* des affluents du Madon (Robert, Colon).

Ce village est traversé par un petit ruisseau descendant de la *côte de Virine*, le *Maillaupré*, et qui disparaît dans le sol, en aval du village.

Mazilleis (1147); *Mazelet* (1594); *Mazelier*, *Mazelières*, *Mazelley* : « Durand de *Maxellay* » (1475).

D'où vient ce nom? Un *mazel* était une boucherie, et un *mazelier* un boucher.

Vient-il de *maceries*, clôtures entourant des vignes? Il y a encore cent hectares de vignes à Mazelay.

Il figure dans le *Dénombrement* de 1594.

Bailliage de Voge et prévôté de Dompaire (1594); bailliage de Darney (1751); district de Mirecourt et canton de Dompaire (1790).

Mèménil. — *Mesmenil*, *Memansile*. Qu'est le *mé* devant *ménil?* un nom transformé de personne ?

Appartenait au *ban de Dompierre*. Est cité dans le Dénombrement de T. Alix. Annexe au spirituel de Deycimont.

Bailliage de Voge et prévôté de Bruyères (1594); bailliage de Bruyères (1751); district de Bruyères et canton de Gugnécourt (1790).

Le Ménil. — Dépendait du ban de Ramonchamp; il eut, dès 1733, son administration municipale en même temps qu'une église (1733-1735); un vicaire y fut établi en 1768.

Cette commune comprend les deux tiers supérieurs de la vallée du Ménil, depuis le col de même nom jusqu'en aval de *Demrupt*. Vers l'*Est*, son territoire remonte le ruisseau des Granges et se trouve — du *Peu-haut* au *Collet* — limitrophe avec celui de Bussang.

C'est par la vallée du Ménil et le col du même nom que passe la route qui relie Cornimont et Ventron au Thillot.

Domruz (1343) : la maison sur le ruisseau.

1594 : ban de Ramonchamp, prévôté d'Arches, bailliage de Voge ; — *1751* : bailliage de Remiremont ; — *1790* : district de Remiremont et canton du Thillot.

MORIVILLE. — *Mauritii-villa ; Murini-villa* (1114); *Moreville* (1594) ; *Mauriville* (1639).

On retrouve dans des actes plusieurs noms de lieux de cette commune : « Nous leur confirmons le lieu de *Tontigni*, auparavant de l'héritage de Moriville... ...*Fondus* de *Tontineï* ou *Beldon* (XIIe s.) » ; s'écrit aussi *Tottigni*. La ferme de *Bedon* existe encore.

« ...Et tous aultres pasturaiges nécessaires en *Onzaine*, en *Hazelle*, en *Terne*, en *Frasse* » (Fraize.) ...Nos bien aimez subjets de *Mauriville...* » (1625). Le canton d' « *Ez Onzaines* », voisin des Verrières-d'Onzaines. Un coteau appelé « *Haut de l'Assaut* » et la « *Fosse Allemand* », le « *Haut-de-la-Forge* » enfin.

Il est également, en 1476, des bois de « *Fraize* ».

Ce village est traversé par un ruisseau, le *Mory* ou *Maury*, qui va se jeter dans la Moselle en aval de Portieux et passe à la Verrerie.

T. Alix indique « Moriville » ; *Durival* : « *Moréville*, Magnienville et la Verrerie-de-Portieux ».

Magnienville et la *Verrerie-de-Portieux* (voir ce mot) dépendent aujourd'hui de la commune de Portieux.

Bailliage de Châtel, district de Rambervillers et canton de Châtel (1790).

MOSELLE. — Le cours de la Moselle a déjà été décrit dans un chapitre précédent, inutile d'y revenir.

« O Moselle ! qui sait te couronner de cornes,
Ta réputation ne connais pas de bornes,

On se repait au loin de ta célébrité
Comme aux lieux où sortant de ta source, tu montre,
De ton front de taureau l'éclat étincelant... (1).

La Moselle, ainsi que je l'ai dit, est véritablement formée à Remiremont, au point où ses deux branches principales, ses deux sources — les deux cornes de son front étincelant — se réunissent.

Il n'y à pas qu'*Ausone* qui ait chanté cette belle rivière, *Fortunatus Venantius* parle aussi de ses bords agrestes et fertiles, des poissons qui la peuplent; il est même très précis dans sa description.

Selon Zeuss, *Moselle* signifierait *petite Meuse : Mosella.* Dans l'antiquité elle est appelée : *Mosella*, *Musellæ*, *Musalla* (Tables de Peutinger); *Muzale* au moyen-âge : « qu'ils puent (peuvent) à tos jors conduire de l'aure (eau) de *Muzale* à lor molins qui sont desous Virecort (1255)... », *Mezelle* (1479)...

Ptolemée, ne cite pas la Moselle, mais il désigne sous le nom d'*Obringa* un cours d'eau qui ne peut-être que notre rivière : « la partie du pays qui avoisine le Rhin, de la mer au *fleuve Obringas* est appelée Germanie-Supérieure et les villes, à partir du *fleuve Obringas* sont...(2).

Marcien d'Héraclée de son côté : depuis la mer jusqu'au *fleuve Obrincas*, la Germanie prend le nom d'inférieure; à partir du *fleuve Obrincas* celui de supérieure... (3).

Ce nom d'*Obringas*, s'écrit dans les textes Grecs sous les formes suivantes : *Obrigma*, *Ombrika*, *Ombrigga*, *Obrigga*, *Ombrigka*, *Abrikka*...

Les latins : *Obringas*, *Obrincas*, *Obrincus*, *Abrincus*, *Abrinca*...

(1) Ausone — *La Moselle* — traduction de M. Charton dans les Annales de la Société d'Emulation des Vosges. — T. XI. 1861.
(2) *Position de la Celto galatic Belgique* — (Ptolemée — L. II. Chap. IX.)
(3) Marcien d'Héraclée — *Périple de la mer extérieure Belgique* (L. II.)

On a beaucoup discuté pour savoir si le « fleuve Obringas » était bien la Moselle.

Ptolemée et Marcien d'Héraclée, l'indiquent comme formant limite entre les deux Germanies — supérieure et inférieure, — le premier place *Moguntiacum* (Mayence) dans l'inférieure; or, dit M. Desjardins (1), aux IVe et Ve siècles, on sait que cette ville dépendait de la supérieure et en était le chef-lieu.

Il faudrait donc supposer deux choses :

1° Une transposition dans l'énumération de Ptolemée et rétablir la limite des deux Germanies tel que nous la trouvons aux âges postérieurs au Géographe grec, et voir dans *Obringas*, un nom nouveau donné à la *Moselle*.

2° Ou respecter le texte ainsi que l'ordre qui y est suivi ét admettre que la frontière des deux Germanie n'était plus la même au temps où écrivait Ptolemée (IIe siècle) et, si véritablement, Mayence faisait partie de la Germanie inférieure, ce ne serait plus la Moselle qui aurait porté le nom d'*Obringas*, mais la *Pfrimm* qui se jette dans le Rhin au dessous de Worms; puisque d'après Ptolemée, cette ville dépendait de la Germanie supérieure, *et qu'au dessous*, se trouve Mayence de la Germanie inférieure.

Cette opinion émise par M. Desjardins (2), avait l'avantage de ne pas déranger le texte et de s'accorder avec les variations fréquentes des limites des provinces romaines. Mais, cet auteur est revenu sur sa supposition (3) et a adopté la première hypothèse; Ptolemée a plus d'une fois changé les noms des rivières et fleuves, ainsi l'Escaut — *Scaldis* — qu'il appelle *Tabuda*; la Somme — *Sumina* — devenue *Phrudis*.

---

(1) et (2) Desjardins — *Géographie de la Gaule romaine.* — (T. 1er, p. 130-135. — T. III, p. 355-358).

(3) Desjardins — *Géographie de la Gaule romaine.* — (T. III, p. 355-358).

Enfin, il est bien difficile d'admettre que Ptolémée ait omis un affluent du Rhin aussi considérable que la Moselle, il l'a décoré d'un autre nom.

L'*Obringas* est donc bien la *Moselle*.

Ausone donne les noms des poissons que l'on retrouve encore aujourd'hui dans la Moselle :

Le *Salar* « au dos étoilé de taches purpureuses » est la *truite; Umbra* : l'*Ombre; Barbus : Barbeau; Salmo* : le *saumon*, devenu très rare aujourd'hui dans la portion de la Moselle, coulant dans les Vosges: il y a vingt-cinq années, on en pêchait encore à Epinal.

Mussela : le *Lotte; Perca* : la *Perche; Alausio* : l'*Alose; Fario* : doit-être le *Bécard* ou saumon blanc (faux-saumon); *Gobio* : le *Goujon; Alburnus* : l'*Ablette; Capito* dont « sa trop molle chair d'arêtes hérissées » doit être le *Vilain* ou *Meunier*; *Redo* « qui n'est armé d'aucune arête sur le dos » est la *Loche* (1).

Ausone, Venantius, parlent aussi des prairies, des vignobles de la Moselle; ceux-ci, dans les Vosges, commencent au dessus de Châtel; mais il est certain que ces auteurs font surtout allusion à ceux de la basse Moselle.

La haute vallée de la Moselle a été de tout temps un de ces passages toujours fréquentés : elle était la grande route mettant en relation la Suisse, la Haute-Alsace avec la Lorraine et la basse Moselle.

A l'origine, ainsi qu'il a été dit déjà, le mouvement commercial se faisait par voie fluviatile; on remontait le plus haut possible les rivières ; puis, par des *portages*, on traversait les faîtes pour gagner le cours d'eau de l'autre versant. C'est ainsi qu'il exista un de ces portages de Corre (Saône) à Charmes (Moselle) ; il en était de même à

(1) Charton — Traduction de la *Moselle*, d'Ausone. (Annales de la Société d'Emulation des Vosges. — T. XI, p. 861).

travers le col de Bussang et la haute Moselle. Aussi, peut-on dire que, dès l'époque de l'indépendance gauloise, la vallée de la haute Moselle était déjà une voie de transit; elle le devint bien plus, sous la domination romaine, quand une grande voie de Bâle à Metz, la suivant sur tout son parcours, fut créée. Ce qui en augmenta encore l'importance, c'est qu'à cette voie venaient se souder d'autres, comme à Charmes, Epinal, Remiremont ; ou la croisaient à Portieux, Arches. Des vestiges trouvés dans nombre de localités démontrent enfin qu'il y avait une certaine population.

La Moselle n'était pas navigable dans notre département, son cours rapide, capricieux, ne le permit jamais. Par contre, le flottage y était pratiqué ; Vaubourg des Marets (1) en cite un exemple bien intéressant : « Le Roi a fait descendre et flotter sur la même rivière (Moselle) des *mâts* pour les vaisseaux de guerre ; ils étoient coupés dans les montagnes de Vosge, au-dessus de Remiremont, et descendaient jusqu'à Toul ; de là, on les transportoit par charrois jusque Bar-le-Duc, où ils étoient mis sur la rivière d'Orney (Ornain) qui tombe dans la Marne, au-dessous de Vitry ; ainsi, de la Marne dans la Seine ; ces mâts flottoient jusqu'au Havre-de-Grâce... Il faut encore remarquer que si le Roi a tiré par la Saône des mâts de Vosge pour les vaisseaux de la marine du Levant, il en a tiré par la Moselle pour les arsenaux du Ponant (Occident.)

Le Roi était Louis XIV, maître de la Lorraine jusqu'au traité de Ryswick, où elle fut restituée à ses ducs.

Aujourd'hui, la vallée de la Moselle est desservie par des routes, un canal, un chemin de fer. Si ce dernier s'arrête

---

(1) Vaubourg des Marets. — *Mémoire concernant les Etats de Lorraine*, dressé par Vaubourg des Marets, intendant de Lorraine et des Trois Evêchés (publié par la Société d'Archéologie).

au pied du col de Bussang, c'est que l'enlèvement de l'Alsace, des raisons de défense nationale, en ont empêché la construction. Du reste, en août 1870, cette voie ferrée reliant Wesserling à Remiremont avait été concédée ; on appelait cette ligne le Grand-Central Vosgien.

La Moselle divise en deux portions presque égales le département des Vosges ; elle coule selon une direction Sud-Est, Nord-Ouest ; elle sort du département au-dessous de Charmes, entre Socourt et Chamagne. Son développement atteint 108 kil. Chose à remarquer : dans le département des Vosges, ses affluents principaux lui viennent tous sur sa rive droite : Moselotte, Vologne, Durbion ; sur l'autre rive, il n'y a que l'Avière. Cela tient à ce que la Moselle coule à l'extrémité Ouest de son bassin particulier et que la rive gauche est bordée par le faîte de séparation d'avec les affluents de la Saône, puis du Madon. Celui-ci rejoint la Moselle hors des Vosges, dans Meurthe-et-Moselle. Les deux tiers de la surface du département dépendent du bassin de la Moselle et de ses affluents : Moselotte, Vologne, Meurthe et Mortagne sur la rive droite ; Madon sur la gauche.

Dans le département des Vosges, le cours de la Moselle se divise en deux portions bien nettes : de la source à Epinal, c'est-à-dire au point où elle sort définitivement de la région montagneuse, après s'être frayée — entre Arches et Epinal — un passage long de 13 kilomètres, au travers de cet énorme massif de grès vosgien qui s'étend du Donon à l'Ouest d'Epinal ; d'Epinal à la sortie du département, où sa vallée s'élargit, entre dans la *plaine*. Plus bas, la Moselle aura d'autres obstacles à franchir, mais ils ne sont pas dans notre département.

Elle traverse les arrondissements de Remiremont, Epinal et un coin de celui de Mirecourt ; elle passe dans deux villes importantes : Epinal et Remiremont, et dans des chefs-lieux de cantons : Le Thillot, Châtel, Charmes.

Ban de Moulin. — Moulin est un hameau dépendant aujourd'hui de St-Nabord. Il est situé à deux kilomètres aval de Remiremont, rive gauche de la Moselle, sur la route nationale vers Epinal.

Jusqu'à la Révolution, *Moulin* fut le chef-lieu d'un ban important ; voici sa composition selon T. Alix : « *Molin* (Moulin), *La Forresterie*, *Seuch* (Seux), *Senevois* (Xenois), *Auterive*, *Méhachamp*, *Mailleviller* (Meyviller), *Sainct-Avet* (St-Amé), *Sainct-Etienne* » (1594).

Bugnon décrit ainsi ce ban : « *Moulin*, dit la *Chambre-de-Moulin*, est le chef-lieu d'un ban de même nom, prévosté d'Arches. Les granges qui sont sur le finage sont : *Les Royes*, *Grosjean* (Les Royes-Grosjean) et *Huineras Xenenois* (Xenois) en partie et un hermitage... » (1719).

Durival, enfin, le donne tel qu'il était en 1789 : « *Le ban de Moulin*, *Chambre-de-Moulin* (granges éparses), *Moulin*, *Rainfaing* (Ranfaing), *Lanol* (St-Amé), *St-Amé* (paroisse), *St-Etienne*, *Méhachamp*, *St-Nabor*, *Purifaing*, *Seux* et *Rouvrois* (Rouveroye) ; censes de *Corroy* et de *Montaigue* » (1779).

La prévôté du Chapitre de Remiremont y possédait « les mêmes droits et autorités qu'ez bans précédents (Vagney, Longchamp, Ramonchamp), en toute haute, moyenne et basse justice ».

Les habitants de ce ban de Moulin étaient soumis aux droits de morte-main, sauf ceux de la *Chambre-de-Moulin*.

La *Chambre-de-Moulin* formait une communauté de granges éparses sur le territoire du ban.

Les souverains étaient le duc, le Chapitre ; il y avait également d'autres seigneurs.

Il se trouvait aussi sur ce ban une « *Forresterie* » : « La Foresterie du ban de Moulin, dit Bugnon, est un lieu composé de quelques habitants et des granges dittes de la *Foresterie et des Franches-gens* : *Morigneux*, *Lacheté*, *Criolle*, *Puxieux* (Puzieux), *Haut-Moutard* (Houman-

tard) et *Olinchamp* (Olichamp), *Montègue* (Montaigu), *Rainfaing* (Ranfaing), Beaupré, Bouchot (Bouchaux), Faillier (Faillières), *Prey-Brayeux* (Pré-Brayeux), *Heuchères* (Huchères) et *Neuves-Granges* » (1719) ; c'est-à-dire sur la partie du territoire de la commune de St-Nabord qui s'étend vers le faîte séparatif de Moselle et bassin de la Saône.

Le territoire du ban de Moulin dépendait des trois communes actuelles :

1° *St-Etienne* : Seux, Purifain, Méhachamp et une partie de Xenois ;

2° *St-Amé* : portion de La Nol (aujourd'hui *St-Amé*, voir ce nom). Thierry Alix fait figurer, dans le ban de Moulin, Nailleviller (Meyviller) et Autrive ; il s'agit ici de quelques maisons, car le premier de ces hameaux dépendait en presque totalité de la mairie de *Celle* (voir ce mot), et le second de celle de *Pont* (voir ce mot) ;

3° *St-Nabord* : Moulin, Les Royes-Grosjean, Ranfaing, Puzieux, Houmantard, Olichamp, Montaigu, Faillières, Pré-Brayeux, Huchères, Bouchaux.

Le territoire du ban de Moulin s'étendait sur les deux rives de la Moselle en aval de Remiremont, et remontait sur la droite de la Moselotte.

Le nom de *Moulin* s'explique de lui-même.

Mais ceux de *Xenois* (Chenois), sur la rive droite de la Moselle ; de *Rouvrois* (Rouveroye), sur la gauche et en face, rappellent que jadis cette région était couverte d'une forêt de chênes remontant sur les montagnes voisines, sur le Fossard, le St-Mont qui furent des sanctuaires druidiques. Cette forêt de chênes s'étendait bien au-delà vers le Nord ; au-dessus de Jarménil, il existe encore un bois qui porte encore le vieux nom caractéristique de *forêt de Tannière* (chêne).

Moulin, chef-lieu d'un ban, n'avait pas d'église. Il y en

avait deux sur le territoire : St-Etienne et St-Nabord, qui figurent comme paroisses dans le Pouillé de 1402.

Le Pouillé du diocèse de Toul de 1710 indique, de son côté, trois chapelles dépendant du ban : « Les chapelles de *Ste-Anne*, de *Montaigue* ou de l'*Enfant-Jésus* et de *Lorette*. Ces chapelles sont jointes à trois métairies et elles appartiennent au Chapitre de Remiremont qui en tire les revenus ». Toutes trois étaient situées sur le territoire actuel de la commune de St-Nabord.

Moulin doit remonter à l'époque gallo-romaine de la villa d'Habend ; il devint le noyau d'une population qui devint un centre agricole, puis du ban qui porta son nom.

Il appartenait, en 1594, à la prévôté d'Arches et bailliage de Voge, et en 1751, à celui de Remiremont.

NOMEXY. — Rive gauche de la Moselle, en amont de sa jonction avec l'Avière ; en face de Châtel, placé sur l'autre rive.

Autrefois, la route nationale de Charmes-Epinal qui le traverse, au lieu de suivre la rive gauche de la Moselle, passait sur le coteau boisé qui domine cette même rive et retrouvait la rectification à l'entrée d'Igney.

« Il y a deux cantons apellés le *bois bannal* et d'*Anne Catin* » (*Pouillé* de 1711).

Il y avait trois seigneuries à Nomexy, dont une, la grande, avait un maire spécial.

Il figure dans le *Dénombrement de 1594* comme communauté, et aussi dans Durival : « *Nommexy* et le prieuré *d'Aubiey* » (1770). Ce prieuré est situé dans un vallon ; il fut donné en 1287 au *prieuré d'Hérival* par l'abbesse de Remiremont. On lui retira le titre de prieuré en 1783. Il y avait trois fermes en 1710. Il ne reste du prieuré qu'une tour, quelques murs de chapelle et un pigeonnier.

« bans et finaige du village de *Nompcey* près Chaté-sur-

Mezelle... (1576) ...Messire Arnoulf, curé de *Nommexey*... ...Nous mayeur et gens du consoeil de *Nommexy* (1613) ». « Y comprins l'ospitalier le prieur d'*Aubyé* » (1509). *Aubyé* se prononçait *Aubèye.*

Darbreyo (1402), *Aubyé* (1509), *Obiey* (1711), *Aubiez*, *Aubièy* (XVIIIe s.). Ce nom vient d'*abe*, arbre ; *ab'eye*, lieu où il y a des arbres. *Aubié* est encore environné de forêts.

Nomosium, *Nommexium*, *Nombrexeyo* (1402), *Nommexey* (1509), *Nomexey* (1594), *Nompcey* (1576), *Nomesy* (1711) ; se prononce : *Nom'sy* (1).

Bailliage de Châtel, district de Rambervillers et canton de Châtel (1790).

ONCOURT. — Sur la rive gauche de l'Avière. Faisait partie du ban de Madonne (1594).

Oncuria ; Unocourt, *Unocurt* (1147) ; Molendinum de *Auncort* (1187) ; Alodii de *Aunchort* (1197).

On voit, par ces citations, que *Oncourt* remonte au XIIe siècle.

Bailliage de Voge et prévôté de Dompaire (1594) ; bailliage de Darney (1751) ; district d'Epinal et canton de Domèvre-sur-Avière (1790).

PALLEGNEY. — *Palligny* (1594) ; *Palgney-sur-d'Urbion* (XVIe s.) ; doit son nom à la racine : *palus*, *pal*, qui signifie *patis*, *champ de pâture*. *Paligny* : lieu du champ de pâture.

Pallegney, ainsi que Zincourt et Vaxoncourt, appartinrent jusqu'en 1567 au *temporel de l'évêché de Metz ;* ils étaient par conséquent indépendants de la Lorraine.

---

(1) Nomexy, situé sur la rive gauche de la Moselle et en amont du confluent de cette rivière avec l'Avière, eut beaucoup à souffrir par suite de la rupture de la digue de Bouzey. Onze personnes furent noyées, et les dégâts payés montèrent à 1200,000 francs.

Ils furent rattachés au *bailliage d'Epinal.*

Pallegney est situé sur la rive gauche du Durbion.

Bailliage d'Epinal (1594); district de Rambervillers et canton de Châtel (1790).

PONT-LEZ-REMIREMONT. — Hameau de la commune de Dommartin.

Situé dans la vaste plaine formée par la Moselotte et la Moselle, à leur jonction et entre ces deux rivières. *Pont* était chef-lieu d'une mairie composée de *Pont*, *Xenevois* (Xénois) et *Autrive.*

Pont dépend aujourd'hui de Dommartin, *Autrive* de St-Amé, et *Xenois* (Xenevois) de St-Etienne.

Pont est séparé de Remiremont par la Moselle ; il y eut là un pont permettant le passage de la rivière, au chemin de Remiremont à Vagney ; de là ce nom de *Pont.*

La seigneurie de *Pont* relevait directement de la *Dame secrète* du Chapitre : « A *Pont-lez-Remiremont*, elle est dame seule à cause de son office (Dame secrète), y ayant la haute, moyenne et basse justice en la seigneurie de ce lieu-là... »

Pont dépendait du bailliage de Voge, prévôté d'Arches (1594) ; bailliage de Remiremont (1751).

PORTIEUX. — Sur une falaise dominant la Moselle (R. D.) ; en aval du village, le ruisseau du *Mory* se jette dans la Moselle et porte, sur le territoire de Portieux, le nom de *Rochon*, à cause de terrains rocheux et couverts de vignes au pied desquels il coule.

Sur le territoire actuel de la commune se trouvent l'ancien prieuré de *Belval* et la *Verrerie-de-Portieux* (voir ce mot). Portieux figure dans le *Dénombrement* de *T. Alix*, comme communauté (1596).

Durival : « *Portieux* et le *prieuré de Belval* » (1779).

Le *prieuré de Belval* fut fondé en 1107. Il est situé sur le versant des coteaux dominant la rive gauche du *Rochon* ou *Mory*, ou *Hugonruz*.

Il s'appela au XVIIe siècle *Ste-Croix de Belval* et devint une simple ferme au XVIIIe siècle; avec ce qui reste du bâtiment, on a fait un hospice de vieillards.

Ce fut un ermite appelé *Hugues*, établi dans la forêt de *Terne*, qui, aidé de dons, éleva le prieuré; de là, le nom de *Hugon ruz* donné au ruisseau du Mory ou Rochon.

Portus Cœlorum, *Portus Suavis*, *Porticiolo* (1170), *Portus*, *Porti*, *Portessieulz* (1475), *Portessieux* (1594), *Pourcieu*, *Portcieux*, *Porcieux* (1753).

« Apud *Bellam Vallem* et *Portecieux* »... qui non longè post cellam *Bellæ-Vallis*.

«... En faveur de l'esglise et prieuré de *Belleval*... à tous et chacun les manans et habitants de *Portessieulx* (1475)... *Portsieux* (1644); *Portcieux*, Pourcieux (1706).

Portieux faisait jadis un grand commerce de merrains, que l'on expédiait en les faisant flotter sur la Moselle, de là, ce nom de *Port* et non de *Porte*. Le prieuré de *Belval* avait une église consacrée à la *Sainte-Croix*, on y allait en pèlerinage; de là, sans doute ce nom de *Ciel*, *Cieux* : *Port* ou *Port-des-Cieux* donné à ce village (1).

Bailliage de Châtel; district de Mirecourt et canton de Charmes (1790).

LES POULIÈRES. — Figure dans le dénombrement de T. Alix sous la forme de *Lespouillière* (1594), *Les Poulières*

---

(1) Le territoire de la commune actuelle de Portieux passe sur la rive gauche de la Moselle, vers Vincey. Cette anomalie s'explique par les variations du cours de la Moselle, qui autrefois, coulait sur la gauche, vers Vincey. La limite n'a pas variée, malgré le déplacement de la Moselle.

Lespolières (1683), formait avec Biffontaine un ban (Durival) ; auparavant (1594), dépendait du ban de Belmont (1).

Lambanie, écart des Poulières, figure également dans Durival.

Il y avait deux autres lieux-dits : *Lexipré* et *Voiseneuse*.

Le territoire de ce village est sur la rive droite du Neuné et remonte jusque sur la crête, même rive.

Ce nom doit venir du patois : *Polieuge*, *Polieu*, *Spolieue* : *Thym*, *Serpolet*.

Lambanie : lieu en ban. *Lexipré* : le pré d'Alexis, (*Lexis* en patois) ; *Voiseneuse*, lieu gazonné, on le retrouve sous la forme *Vazenée* (Gérardmer).

Bailliage de Voge et prévôté de Bruyères (1594) ; bailliage de Bruyères (1751) ; district de Bruyères, canton de Corcieux (1790).

POUXEUX. — Sur une terrasse de diluviums s'étendant sur la rive gauche de la Moselle. Son territoire comprend tout le massif montagneux compris entre la Moselle et le petit bassin de *la Niche*.

Pouxeux est traversé par le petit ruisseau de *Génemont*. Les textes anciens l'appellent *Pexei*. Il existe dans la vallée entre Pouxeux et St-Nabord (territoire de cette dernière) un lieu dit : *Peuxey* qui est la transformation de *Pexeï*.

Il y aurait eu, en aval de *Peuxey* au lieu dit les *Barres*, sur une seule saillie de la terrasse de diluviums et au sommet d'un coude de la Moselle, un château-fort élevé là pour s'opposer aux invasions des seigneurs alsaciens

(1) Comme Biffontaine, Les Poulières dépendent du canton de Brouvelieures, sans doute parcequ'autrefois il relevait du ban de Belmont.

dans cette région. On trouve en effet dans ce lieu, des restes de murailles, des tuiles, enfin ce nom de *Barres* rappelle une ancienne défense. *Les Barres*, placés en face d'Eloyes, sur la droite de la Moselle, appartiennent à cette dernière commune, dont le territoire déborde sur l'autre rive de la Moselle, en cet endroit.

Pouxeux était divisé en *haute et basse Pouxeux*, il dépendait du ban d'Arches :

« *Pouxey* » ban d'Arches dit le *Dénombrement de 1594*.

« *Pousseux-le-haut* et *le bas* sont *deux villages* du ban et de la prévosté d'Arches. Ils ont sur leurs bans deux granges, l'une appelée les *Gouviaux* (Goujeaux), et l'autre *Gomelprey* (Genelle-pré) ». (Bugnon 1719.)

« *La haulte et la basse Poucheux* » (1711);... *La haute et la basse Pouxeux* » (1779). On trouve ce nom écrit également : *Pexeï* (XVIe siècle) ; *Base Porcheu* et *Haute Porcheu* (1704) ; *Pécheu*.

On sait que l'*x* se prononçait *ch*, de là *Poucheux* pour *Pouxeux*. Aujourd'hui les habitants disent : *Poucheux*.

Il y a encore une *haute* et *basse* Pouxeux.

C'est sur ie territoire de cette commune, au sommet du Ribaumont (alt. 470 m.) que se trouve le *fort d'Arches*.

Pouxeux, sous la forme *Portexuelz*, figure dans le pouillé de l'évêque de Toul de 1402, comme annexe d'*Eloyes (Lobereiis)*. Il y avait une église romane que l'on faisait remonter au VIIe siècle selon les uns et au XIe siècle selon d'autres. Elle fut démolie en 1784 et remplacée par l'église actuelle plus vaste.

D'où vient ce mot *Pouxeux* ou *Poucheux ?* En patois on le prononce : *Pouhheuye* (Pou-hheu-ye).

Pouxeux est sur la Moselle, très poissonneuse, en ce lieu — en truites surtout.— Il y a toujours eu de nombreux pêcheurs et ce commerce y est très productif. *Pouhheuye* ne viendrait-il pas de *Pouhhon*, devenu *Pouhheuye* : lieu où il a du poisson ?

Bailliage de Voges, prévôté et ban d'Arches (1594); bailliage de Remiremont (1751); district de Remiremont et canton d'Eloyes (1790).

PREY. — Sur la rive gauche de la Vologne, doit son nom aux prairies qui l'entourent.

Il figure dans le Dénombrement de T. Alix (1594); *Bugnon* l'appelle un « hameau de la prévôté de Bruyères »; Durival l'indique comme une communauté : *Praye-sur-Vologne.*

Prey relevait de la paroisse de Champ.

Bailliage de Voge et prévôté de Bruyères (1594); bailliage de Bruyères (1751); district et canton de Bruyères (1790).

RAMONCHAMP et LÉTRAYE. — Ramonchamp, chef-lieu de canton jusqu'en 1860, comprend divers hameaux : *Champ*, *L'Etat*, *Petit-Remanvillers*, *Lètraye*; Ce dernier est de beaucoup le plus intéressant.

C'est *Létraye* qui fut le noyau primitif de cette localité. *Létraye* est placée sur la route nationale de Remiremont à Bussang, jadis sur la voie romaine de Metz à Bâle. Son nom rappelle la présence de cet antique chemin, il vient de *Strata :* route. On le retrouve sous les formes d'*Estaye*, *Estraye*, *Lestraye*, *Letraye*.

On le rencontre en d'autres lieux sous les formes de *Steige*, *Estaye*, *Taye :* à Bussang par exemple où le col fut longtemps appelé : *Perthuis d'Estaye*, aujourd'hui encore les envirous de ce col portent encore le nom de *colline de Thaye* ou *Taie*.

Il y a, en Alsace, le village de *Steige* sur une antique route; dans la montagne on le rencontre sous les formes de *Steigi-goutte*, *Stingigoutte*... etc... etc.

Letraye, fut au moyen-âge, le point de jonction de la

route de Comté, passant par le col du Château-Lambert; car Le Thillot (voir ce nom) n'était à cette époque composé d'une simple maison de péage et de quelques habitations éparses de Forestaux. Le col du Château-Lambert est appelé par la *Chronique de Lorraine* : « *Perthuis de Letraye* », c'est-à-dire du nom de la localité importante la plus voisine.

C'est donc à ce lieu de *Létraye* que se trouvait un noyau de population à l'époque gallo-romaine.

Si on n'a trouvé jusqu'alors, aucuns vestiges de cette époque, nous en trouverons d'autres preuves dans certaines coutumes religieuses, par des droits auxquels étaient soumis les habitants.

Létraye existait avant l'arrivée au St-Mont des saints Amé et Romaric; il y avait là une population païenne que l'on convertit : une église fut établie sur la rive gauche de la Moselle, en face de Letraye ; elle fut très probablement construite par Romaric, et ce lieu prit le nom de *Romarici-Campus*, devenu plus tard, *Ramonchamp*.

Cette église devint le centre d'une importante paroisse, en même temps que le groupe d'habitations qui ne tarda pas à l'entourer devenait le chef-lieu d'un ban considérable (voir : *ban de Ramonchamp*).

L'église de Ramonchamp possédait nombre de reliques de saint Remy, saint Denis, saint Amé, saint Romaric, saint Martin, saint Brice, saint Quentin, saint Clément, sainte Agathe... elle en possédait même de l'archange Michel ! ! !... Je dois à la vérité de dire que l'auteur d'un procès-verbal constatant l'authenticité de ces reliques, ne peut s'empêcher, au sujet de celles de saint Michel, de dire : « Ne sçais ce que c'est, pour être mélangées les unes avec les autres ».

Un aussi grand nombre de reliques devaient attirer la foule : ainsi on guérissait les coliques des enfants, mais il

fallait que l'invocation fût faite ***immédiatement après la nouvelle lune de chaque mois***, « comme par créance que la lune influe à leur guarison ». Ces pratiques, « avec une arrière-pensée à la lune » (Fréry), étaient accompagnées d'une telle consommation de chandelles de poix que l'église « étoit obscurcie, de la fumée grasse et épaisse sortant par les portes et fenêtres à grosses bouffées, comme du respirail d'une fournaise ».

Si je cite ces faits, c'est qu'ils proviennent directement des cultes antiques et nous prouvent qu'il y eut en ce lieu une population païenne.

Certains habitants étaient mainmortables, ainsi les Forestaux du hameau de Remanvillers ; à celui de Champ, c'était le curé qui possédait ce droit ; du reste, il en était le seul seigneur (Pouillé de 1710). Ce droit de mainmorte était un reste de l'antique servitude : aux esclaves succédèrent les serfs, et ceux-ci, malgré bien des améliorations apportées à leur sort, étaient soumis à des servitudes qui rappelaient leur origine.

On peut supposer, de tout ce qui précède, qu'il y eut à Ramonchamp une population antérieure à l'arrivée des moines du St-Mont, que cette population habitait le long de la voie romaine, qu'elle était païenne.

Plus tard, saint Romaric ou ses successeurs, afin de la convertir, y établit une église, et le lieu où elle fut construite prit le nom de *Romarici-Campus* ou Ramonchamp.

Comme nous le verrons pour St-Maurice, c'est le centre religieux qui donna son nom à la communauté et devint ensuite chef-lieu d'un ban.

L'église actuelle fut rebâtie au commencement du siècle dernier.

« A *l'Estraye*, dit le Pouillé de 1710, il y a la chapelle de Notre-Dame et de St-Joseph, fondée en 1671 par Jean-François Rousselot, religieux cordelier du couvent de Thann ».

Dans ce même Pouillé, je trouve quelques noms de lieux où l'église percevait des droits : « Le marguillier prend la dîme sur un canton de terres appelé *la Fosse et Peine-perdue* ; il a aussi la dîme d'un laboureur dans l'un des *trous Varois* ». *Remonchamp* (1758.)

Ramonchamp, chef-lieu d'un ban considérable et d'une très importante communauté, ne fut pas chef-lieu de canton en 1790 ; mais il le redevint quelque temps après. Il perdit définitivement cette qualité en 1860, au profit du Thillot. Celui-ci, jusqu'en 1860, dépendit de Ramonchamp.

1594 : chef-lieu d'un ban, prévôté d'Arches et bailliage de Voge ; 1751 : bailliage de Remiremont ; 1790 : district de Remiremont et canton du Thillot.

Ban de Ramonchamp. — Selon T. Alix, la « grande mairie du ban de Ramonchamp » comprenait : « *Ramonchamp, Lestraye, La Moline, Lestat, Sainct-Maurice, Bussans* ». Ni Le Ménil, Le Thillot, Fresse n'y figurent. Cette dernière, toujours d'après Alix, aurait relevé de la mairie du ban de Longchamp (1594).

« *Ramonchamp*, dit Bugnon, est le chef-lieu d'un ban de même nom, et les autres lieux qui composent ledit ban, sont : *Le Champ, Remanvillers* en partie, *Lestraye, Lestat, les Mines du Thillot, Le Thillot, Demtrud, Le Ménil, La Mouline, Fraisse, Le Pont-Jean, Les Laisses* et *Hardoyes, St-Maurice* et *Bussang*, avec les granges qui en dépendent encore de tous les lieux avec quatre moulins qui sont encore sur son ban » (1719).

Durival, enfin : « Ban de Ramonchamp, composé de *Ramonchamp* où est une église paroissiale, *Le Champ Létat, Letraye, Les Mines* (granges éparses), *La Mouline, Le Thillot*, partie de *Remanviller ;* de *Fresse* où est une église annexe de Ramonchamp, *La Hardoye, Le Pont-Jean*, du *Ménil* où il y a une église annexe, *Le Prey*,

Saint-Maurice où il y a une église paroissiale, et de *Bussang* où est une église annexe de St-Maurice » (1779).

« Le ban de Ramonchamp, composé de plusieurs villages, est, comme les précédents (Vagney et Longchamp), dépendant de l'office du sieur grand-prévôt (du chapitre de Remiremont) qui y a tous droits de haute, moyenne et basse justice » (1683).

Ce ban s'étendait depuis le col de Bussang jusqu'au hameau de Remanvillers, divisé entre les bans de Longchamp et de Ramonchamp. Ce dernier forme aujourd'hui six communes :

1° *Ramonchamp*, avec Remanvillers (en partie), Champ, Létraye, Létat (en partie);

2° *Le Thillot*, contenant Les Mines, l'autre portion de Létat, Le Prey, La Mouline ;

3° *Le Ménil*, avec Demrupt ;

4° *Fresse*, comprenant Le Pont-Jean, La Hardoye, Les Laisses ;

5° *St-Maurice ;*

6° *Bussang.*

Raon-aux-Bois. — Situé dans la vallée de la *Niche* qui, au début, s'appelle : ruisseau de la *Colline des eaux*, puis de la *Basse des eaux* et enfin la *Niche*.

Les affluents de celle-ci sont nombreux et *Raon*, divisé en *Raon-haute* et *Raon-basse*, a chacune de ces parties sur une jonction de ruisseaux. De là, ce nom de *Ravon* ou *Raon* donné à ces deux localités ; il a été dit *(Fasic. 2*, mot : *Raon-l'Etape)* que ce mot indiquait un *confluent.*

En outre des deux *Raon*, il existe sur la surface du territoire d'autres hameaux.

« *Raon-aux-Bois*, appelé *Raon-le-bas*, ne fait qu'une communauté avec *Raon-le-haut*, avec quatre censes qui sont la *Vitresse*, le *Void-de-Cosne*, *Pierrefontaine* et

Praillon. Les deux premières *sont sur le finage* de Raon-le-bas et les deux autres sur celuy de *Raon-le-haut* avec quatre moulins » (Bugnon, 1719).

Ainsi chacune des deux portions qui formaient la même communauté de Raon-aux-Bois avait son finage spécial.

A ces noms indiqués par Bugnon, le *Pouillé de 1711* en donne d'autres : *Fragnieux*, *Froidefontaine*, *Les Trayes*.

Bugnon considère *Raon-le-bas* comme étant le centre véritable ; aujourd'hui c'est Raon-la-haute, que l'on appelle de préférence *Raon-aux-Bois* sans désignation comme pour l'autre, toujours appelée *Raon-basse*.

T. Alix cite *Raon-aux-Bois* dans son Dénombrement de Lorraine ; il y figure deux fois. comme domaine et fief.

Durival : « *Raon-au-Bois* distingué en *Raon-la-haute* et *Raon-la-basse* et censes qui en dépendent. »

Raon ne doit guère remonter au-delà du quatorzième siècle, puisqu'en 1400, il n'y avait que douze habitants. A la ferme de *Mexières*, on a découvert des traces de voie romaine : c'est sans doute celle de Bourbonne se dirigeant vers Arches.

« ...Lesquelles choses dessus dictes de *Rawon*... (1401) ; ...Nicolas Colin et Nicolas Amet demeurant à *Ravon*-la-Basse... (1627).

Bailliage de Voge et prévôté d'Arches (1594) ; bailliage de Remiremont (1751) ; district de Remiremont et canton d'Eloyes (1790).

Rehaincourt. — Sur l'*Euron* qui prend sa source en amont, proche la halte d'Ortoncourt. La vallée qui se dirige vers l'ouest est large, à droite se trouve *Passoncourt* (voir plus loin) ; puis la vallée s'infléchit vers le N.-O., se rétrécit, c'est là où se trouve le village de *Rehaincourt*.

Rehaincourt et *Passoncourt* font partie du *Haut-de-Lorraine*, terre aux riches céréales. On y trouve, comme à Haillainville, leur voisin, des ruines gallo-romaines considérables, au lieu dit : *Nazière* ou *Nazure*.

Rehaincourt et *Passoncourt* formaient avant 1789, deux communautés distinctes, elles sont réunies aujourd'hui et Passoncourt n'est plus qu'un hameau de Rehaincourt.

Passoncourt formait non seulement une commune à part, mais jusqu'au commencement du XVIIIe siècle, dépendit de la paroisse de Damas-aux-Bois (pouillé 1711) ; ensuite il fut joint à Rehaincourt. Ce dernier était annexe de Moriville (1711).

Passoncourt est situé sur la droite de l'Euron naissant et à mi-chemin de la source de ce dernier et de Rehaincourt.

«... Vel quibus cum que aliïs officialibus *Pinzoni-Curia* »... *Passonis-Curia*, *Pinzonis-Curia*, *Pinsonis-Curia* ...apud *Pisonis-Curtem* (1076).

Rehaincuria, *Riheicort* (1181), *Rehaincourt* (1671), *Rehencourt* (1532).

Les deux communautés de *Rehaincourt* et *Passoncourt* appartenaient au *Bailliage de Châtel;*

Dans un acte de 1172 se trouve le passage suivant relatif à la limite de la terre de Beldon, territoire de Moriville, mais limitrophe de Rehaincourt : «... d'une part s'appert ung petit hault et petite montaigne duquel lieu l'on regarde la ville qui est dicte *Rehaincourt*, sur laquelle petite montagne y a ung chesne, dont diz iceluy chesne tirant droict par droict allignement jusqu'au ruix de Passoncourt et de rechef dez ledit chesne en tirant droict vers le midy don sur le boix baunal qui s'appelle *Hazille*, et dez la sente par laquelle l'on va à *Moriville* emprès la corvei *Warnel* jusque au lieu dit le *Mansneil de Boson...*» (Traduction ancienne de Charte).

Bailliage de Chatel; district de Rambervillers et canton de Fauconcourt (1790).

REHAUPAL. — Dans la *vallée du Barba* et sur sa rive gauche, au confluent du petit ruisseau le *Fossé*, venu du plateau de Champdray.

Rehaupaulx (1418); *Rehaupau* (1594); *Rehampault; Rehaupaux* (1683); *Achaupal* (1711); *Rehapal:* « La prison pour les personnes qui viennent de *Rehaupau*, est en la maison abbatiale (Remiremont) et s'appelle la *chambre des chiens;*... quant à *Rehaupau*, les meubles et héritages sont sujets à confiscation; (1524)... Remontrent très humblement les habitants de *Rehaupaulx* et Chandray...(1644)... La rivière de *Barbey* (Barba) qui flue par le ban de Tendon qui commence et prend son nom à *Rehaupaux* et qui court jusqu'à Docelles...» (1683).

D'où vient ce mot *Rehaupal? Palus* ou *Pal* indiquent un *patis*, un champ de pâture. Mais *Rehau?* Est-ce un nom de personne ? Ou bien viendrait-il du patois *Rohhel, Rohhé*, ruisseau ? Le *ruisseau du patis?*

Bailliage de Voge et prévôté de Bruyères (1594); bailliage de Bruyères (1751); district de Bruyères et canton de Granges (1790).

REMIREMONT. — (Voir fascicule 4).

RENAUVOID. — Commune composée de groupes épars dans le massif forestier qui entoure les sources de l'Avière. Cette région dépendait du *ban de Girancourt* (voir ce mot), sous les noms de *Granges de Renaufief* et *Granges de Renauvoid*. Ces deux noms ne figurent ni dans *T. Alix*, ni *Bugnon*.

Au quatrième fascicule (p. 72 et suiv.) j'ai parlé de groupes d'habitants (Forestiers, Arrentés, Ecclésiaux, *Rey-*

gniaulx...) à qui l'on concédait à des conditions déterminées des portions de terrains et qui ont tant contribués au défrichement de la forêt vosgienne. Les *Reygniaulx* étaient de ceux-là.

Dans le *Dénombrement des terres et seigneuries de Monthureux-sur-Saône* (1498), je relève les passages suivants : ...« S'ensuyt la déclaration des terres et signories que j'ay et m'apartient au ban de Girancourt... *item*, à moi soul (seul) six hommes appelés *Reynyaulx*...; *item*, les boix de *Regnalweoid*...; *item*, me compète (me revient) une verrière qui est cituée et asise au dit boix de *Regnalweoid*... » (1).

Il y avait une forêt de *Regnalweoid* (*Regnauvoid*, *Renauvoid*) ou des ascensements furent faits à des habitants qui prirent le nom de *Reygniaulx*. Alors, comme aujourd'hui, les habitations étaient éparses dans cette forêt de *Regnalweoid* (Renaud-Void) : «... puissent aller ez bois de *Renawé* (1466)... ; forêt de *Renalwals* (1469). Le lieu où se trouvait la *verrière* (verrerie) en 1498, porte encore ce nom.

Bailliage de Voge et prévôté de Dompaire (1594) ; bailliage de Darney (1751) ; district d'Epinal et canton de Girancourt (1790).

ROCHESSON. — Dans la vallée du Bouchot, sur la rive droite se voient d'énormes massifs rocheux, entre autre la *Roche des Ducs*. De là sans doute, ce nom de *Rochesson*. Faisait partie du ban de Vagney et de la *mairie des Usuaires*. Bugnon le désigne ainsi : « hameau du ban de Vagney, de la Foresterie. Il y a un moulin et une scierie sur le ban » (1719).

(1) Documents inédits du département des Vosges. — T. VII. P. 135.

Durival (1779) indique « *Rochesson* et *Sappois* » comme faisant partie de la même communauté.

C'est le hameau *d'Aurimont* ou *Orimont* qui constitua le premier groupe d'habitants de cette commune.

Orimont est cité en 1343 et qualifié de village en 1359.

Au commencement du xvie siècle, Orimont fut détruit par un incendie et rebâti au lieu actuel du village. Une chapelle dédiée à saint Hubert y fut construite (1593), on la démolit en 1722 pour y élever une autre plus vaste.

Rougesson (1594); *Roschon, Rochon, Roxesson.*

Bailliage de Voge et prévôté d'Arches (1594); bailliage de Remiremont (1751); district de Remiremont et canton de Vagney (1790).

Le Roulier-devant-Bruyères. — Fit partie de la commune de *Charmois*, appelée alors : *Charmois-le-Roulier* (voir ce mot).

Le Roulier faisait partie du *ban de Vaudicourt* (voir ce mot).

Roullier, Rouilliers, Rouillie, ont pour origine les mots patois : *Lo Reï, Lo Reuï, Les Rouheux, Lo Reuyé; endroit où l'on rouït le chanvre.*

Le Roulier, en patois se prononce : *Lo Reuyé.*

On trouve ce nom très nombreux dans le département des Vosges.

Bailliage de Voge et prévoté de Bruyères (1594); bailliage de Bruyères (1751); district de Bruyères et canton de Docelles (1790).

Rupt-sur-Moselle. — Toutes les communes de la haute Moselle (sauf Le Ménil et Fresse, placés dans des vallons latéraux) étendent leur territoire sur les deux rives de la Moselle, de la crête la séparant de la Saône à celle qui la sépare de la Moselotte : Bussang, St-Maurice,

Le Thillot, Ramonchamp, Ferdrupt, Rupt, sont entièrement et uniquement renfermés dans la vallée de la Moselle ; elles la divisent en bandes plus ou moins parallèles, s'étendant d'un faîte à l'autre.

La commune de *Rupt* dépendait autrefois du ban de Longchamp. Elle est formée d'une série de hameaux dont le centre est *Rupt*, situé sur la rive droite de la Moselle, ainsi que *Lette*, *la Dermanville*, *la Roche ;* au contraire, *Lépanges*, *Maxonchamp*, *Longchamp*, *le Chené*, *Saulx*, sont sur la rive gauche.

La route de Faucogney et Luxeuil se détache de la route nationale au hameau de *Lette ;* elle gravit le flanc de la montagne du *Mont-de-Fourche* en décrivant deux grands lacets et passe au pied sud de ce sommet. C'est du haut du Mont-de-Fourche que les habitants de Rupt lançaient autrefois, le 24 juin, la roue de fortune enflammée vers la Moselle. Ce qui semble indiquer que ce sommet devait être consacré au dieu-soleil, Belen.

La situation de Longchamp au pied de cette montagne consacrée, semble démontrer l'antiquité de ce hameau et expliquerait sa qualité de chef-lieu du grand ban de Longchamp (*voir ce nom*), ayant été le premier noyau de population établie en ce lieu.

Longchamp n'a jamais eu d'église, le centre religieux était sur l'autre rive de la Moselle, à *Rupt.* Du reste, ce nom de *Longus-campus* (Longchamp) a l'air tout gallo-romain ; tandis que celui de *Rupt* est d'une formation bien postérieure.

C'est évidemment le ruisseau — le Rupt — qui descendait de la *colline au-dessus de Rupt* (tel est son nom), qui donna à ce lieu son nom.

Ruys (1402) ; *Ruz* (1594).

1594 : ban de Longchamp, prévôté d'Arches et bailliage de Voge ; 1751 : bailliage de Remiremont ; 1790 : district et canton de Remiremont.

SAINT-AMÉ. — Commune formée par les hameaux de St-Amé, Celle, Meyviller et Auterive.

Avant la Révolution, le groupe de St-Amé dépendait de la *mairie de Celle*, aujourd'hui déchu (voir ce nom).

Meyvillers relevait également de la mairie de Celle et figure, aux XVIe et XVIIe siècles, sous les noms de *Maillervillers*, *Maillewiller*, *Meilleviller*.

Auterive appartenait à la *mairie de Pont* (voir ce nom). Ce dernier est situé sur la rive gauche de la Moselotte, tandis qu'Auterive est placé sur la droite; de là ce nom d'*Autre-rive*, *Auterive*, qui lui a été donné : par rapport au chef-lieu (Pont), il était sur l'*autre rive* de la rivière.

Quant au nom de *St-Amé* donné au chef-lieu de la commune actuelle, il est tout moderne et date de la fin du siècle dernier.

Il a été dit, au mot *Celle*, que l'église paroissiale dédiée à saint Amé se trouvait, jusqu'en 1725, sur le territoire du hameau de Celle et que l'emplacement de cette église, de son presbytère et du cimetière, figure dans le *Dénombrement* de Thierry Alix sous le nom de *St-Avêt* et *St-Amet*.

Ce *St-Amé* n'est donc pas celui du lieu qui nous occupe.

Lorsque l'église fut transférée (1725) à *la Nol*, le nom de St-Amé suivit l'église et le nouvel emplacement prit ce nom; quant à l'ancien, il disparut en même temps que l'église qui fut démolie en 1749.

Il en résulte — je le répète — que le St-Amé figurant, au XVIe siècle, dans le *Dénombrement* de T. Alix, n'est pas le même que celui de nos jours, et que ce nom de lieu situé sur territoire de Celle disparut avec l'église.

Le *St-Amé* chef-lieu de communauté aujourd'hui, s'appelait alors *la Nol*; la présence de l'église fit d'abord donner le nom de *St-Amé* à l'emplacement où elle fut

édifiée, puis il finit par être donné à l'ensemble du groupe de population. C'est ainsi que disparut le nom de *la Nol* (1).

Celui-ci était partagé en deux : une portion appartenait à la *mairie de Celle*, l'autre au *ban de Moulin*. C'est sur cette partie que fut construite la nouvelle église ; ce qui explique que Durival, parlant des localités appartenant à ce ban, ait dit : « La Nol, St-Amé, *paroisse* ».

C'est donc à partir de la construction de l'église à La Nol (1725) que celui-ci prit — en devenant chef-lieu de paroisse — le nom de *St-Amé*.

Le nom du saint — très vénéré dans la région — suivit l'église et donna son nom au lieu où celle-ci fut transférée.

C'est sur le territoire de St-Amé que se trouve le célèbre *St-Mont*, ainsi que la ferme qui s'y trouve. Je renvoie, pour tout ce qui concerne le St-Mont, au Fascicule IV, chapitre XIII et XIV de ce travail.

Bailliage de Voge et prévôté d'Arches (1594) ; bailliage de Remiremont (1751) ; district de Remiremont et canton de Vagney (1790).

SAINT-ETIENNE. — Formé d'une série de hameaux dont les plus importants sont : *Xenois*, *Seux*, *Méhachamp*, *Purifaing*, *Crébimont*...

Le territoire de la commune de St-Etienne est très vaste, sa surface est de 3,439 hectares, la population de 1,775 habitants.

Au niveau du pont *Le Prieur* (Remiremont, route de Vagney), la limite du territoire qui remontait la rive droite de la Moselle depuis la *grange Dila* (2 kil. amont d'Eloyes), traverse la rivière, en remonte pendant quelques cents mètres le cours ; puis, s'en éloignant, se dirige vers l'amont de La Madeleine, d'où elle longe la route de Bussang jusqu'à la *ferme de l'Oiseau*, formant une longue bande

(1) Toutefois, un quartier de St-Amé est encore appelé *la Nol*.

étroite de terrain resserrée entre la route et la gauche de la Moselle, pour remonter à flanc de montagne jusqu'au-dessus du hameau de *La Croisette*, partagée entre Saint-Etienne et Dommartin.

La plateforme qui couronne le St-Mont où se trouvait le monastère primitif des saints Amé et Romaric, puis le prieuré, est en dehors de la commune de St-Etienne ; elle dépend de St-Amé ; on a respecté l'ancienne limite des deux paroisses, le monastère du St-Mont ayant toujours dépendu de la paroisse de St-Amé. Cette limite passe aux deux tiers supérieurs du versant Sud-Ouest du St-Mont, se dirige vers le Pont-des-Fées et ensuite vers le Fossard.

Toute cette portion du territoire de St-Etienne est riche en souvenirs : c'est dans le Fossard que l'on trouve la *fontaine Ste-Sabine*, la *pierre Kerlinkin*, le *fardeau St-Christophe*, le *rocher du Poële-Sauvage*, les *roches du Thin* qui tous, rappellent le souvenir des cultes antiques et peut-être la présence de peuplades préhistoriques.

C'est au pied Sud-Ouest du Saint-Mont que l'on voit la *ferme de Miraumont*, la *chapelle de St-Romary*, restes ou souvenirs des créations du fondateur du monastère du St-Mont.

C'est par St-Etienne que l'on passait pour aller du palais d'Habend au St-Mont ; ce village était séparé de la villa royale par la Moselle : *Sancto Stephano ultra Mozellam*, dit le Pouillé de 1402 ; au-delà de la Moselle, qu'il fallait traverser pour gagner le St-Mont. Il ne semble pas qu'à l'origine il y eût un pont : au dixième siècle, selon les légendes, les religieuses, fuyant l'invasion des Huns traversèrent la Moselle dont les eaux étaient très basses, tandis que quelques heures plus tard, les Huns (Hongrois) ne purent la passer par suite d'une crue subite des eaux.

Situé entre le monastère et la villa qui devint plus tard Remiremont, Saint-Etienne doit forcément remonter à

l'époque des fondations religieuses des saints Amé et Romaric.

St-Etienne dépendait du ban de Moulin (voir ce nom), mais il fut toujours un chef-lieu de paroisse : « *St-Estienne*, dit Bugnon, est le nom d'une église paroissiale d'où dépendent les lieux de *Seux* et de *Méachamp* (Méhachamp), avec les granges scituées sur le ban ; au ban de Moulin avec un prieuré appelé St-Mont ».

Cette dernière phrase semble en contradiction avec ce qu'il a été dit plus haut à propos de l'emplacement de ce prieuré : avant 1789, celui-ci dépendait, au temporel, du ban de Moulin, tout comme St-Amé et St-Etienne. A la Révolution, lors de la dislocation du ban, on adopta les divisions des paroisses.

Jusqu'en 1790, St-Etienne resta chef-lieu de paroisse ; le hameau de Seux, qui dépend de la commune de St-Etienne aujourd'hui, avait une plus grande importance : « *Seux*, dit Bugnon, du ban de Moulin, prévôté d'Arches, est un village qui fait communauté avec *St-Nabor ;* il y a sur ce finage le moulin de *Xenevois* (qui existe encore) et la grange de *Lemanvillers* » (1719).

Le même Bugnon dit, à propos de La Croisette située sur la rive gauche de la Moselle : « *La Croisette*, nom de deux autres granges sur le *finage de Seux*, au ban de Moulin, lesquelles estoient anciennement appelées *Destronches* et *Des prey Pulletier* » (1719). Il existe encore au lieu de La Croisette le « *Pré Pelletière* ».

Mehachamp, dit Bugnon, « au ban de Moulin, finage de Seux...

Crébimont, grange du ban de Moulin sur le finage de Seux ».

On voit, par ces citations, que Seux avait une certaine importance ; s'il n'est pas devenu chef-lieu de la communauté, c'est que l'église était à St-Etienne.

Xenois, ou *Xenevois*, ou *Chenevois*, n'appartenait pas au ban de Moulin, mais à la « mairie et seigneurie » de Pont (voir ce nom).

A la Révolution, St-Etienne prit le nom de *Valmoselle*.

1594 : prévôté d'Arches et bailliage de Voge ; 1751 : bailliage de Remiremont ; 1790 : district et canton de Remiremont.

Saint-Jean-du-Marché. — Situé au pied N.-O. du château de Faucompierre. Il faisait partie du ban de ce nom. Il appartenait aux seigneurs de Faucompierre ; un acte de 1285 parle de « *lou merchel desoux Faulcompierre* ». Cette phrase nous montre que le lieu où existait le marché n'avait pas de nom à la fin du XIIIe siècle et que simple dépendance du château et tout proche de ce dernier, les seigneurs y avaient établis un marché.

Saint-Jean-du-Marché figure dans le dénombrement de T. Alix, comme appartenant au ban de Faucompierre (voir ce mot).

Bailliage de Voge et prévôté de Bruyères (1595) ; bailliage de Bruyères (1751) ; district de Bruyères et canton de Docelles (1790).

Saint-Laurent. — *St-Laurent*, *Les Granges*, *Humbertois*, qui dépendent de cette commune figurent au *Dénombrement de 1594*.

Bertramey (Bertraménil), *Pré-Hozel*, *Char-d'Argent*, *Besonfosse*. sont indiqués dans Durival. Toutes ces localités, indépendantes les unes des autres, relevaient du *ban d'Uxegney* (voir ce mot) et prévôté de Dompaire.

Dinozé ne dépend de St-Laurent que depuis 1873, auparavant il appartenait au *ban d'Arches*, prévôté d'Arches.

St-Laurent est situé dans le vallon de *l'Etrangleux*

ou *Grand-Mery*, sur la route d'Epinal à Dounoux et Xertigny; l'église est au débouché de ce ruisseau vers la Moselle, près des *Neuves-Granges*.

Le territoire de St-Laurent comprend trois vallons, partant du faîte séparatif de Moselle et bassin de la Saône : Le premier — en remontant la Moselle — c'est le *ruisseau de Bertraménil* ou *Char-d'Argent*; le second, *l'Etrangleux;* le troisième, le *Rainjuménil* venu de Dounoux et se jetant dans la Moselle au hameau de *Dinozé* (1).

C'est la Moselle qui forme la limite N.-E. du territoire, d'amont d'Epinal au hameau de *Quéquement*.

Bailliage de Voge et prévôté de Dompaire (1594); bailliage de Darney (1751); district d'Epinal et canton de Girancourt (1790).

SAINT-MAURICE. — La Moselle, à son origine (col de Bussang) se dirige vers le N.-O.; en amont de Bussang, au point où elle reçoit les eaux de la colline de la Hutte, elle s'infléchit brusquement vers le S.-E. et suit cette direction pendant cinq kilomètres, jusqu'à Saint-Maurice où elle se heurte au Ballon de Servance pour reprendre sa direction primitive vers le N.-O.

Toute cette portion de la haute vallée de la Moselle semble absolument formée à ses deux extrémités. Ce territoire si bien délimité formait ce qu'on appelait autrefois le *Vicentin* ou *Vissandine*, il comprenait les deux communes actuelles de Bussang et Saint-Maurice: Sur la droite de la Moselle il est limité par la crête, la séparation de la colline de Fresse; sur la gauche, mais plus à l'Est, par le faîte même des Vosges.

Jusqu'au douzième siècle, tout était boisé; seul le fond

(1) *Dinozey*, *Dinozel*, doit venir *d'Anozé*, *Anozel :* lieu où il y a des *aulnes*.

de la vallée de la Moselle présentait des vides où se trouvaient des noyaux de population qui devinrent Bussang et Saint-Maurice; là passait aussi la voie romaine de Metz à Bâle.

Le chef-lieu du *Vicentin* ou *Vissandine* était Saint-Maurice; c'est là, à son terminus Sud, au renflement formé par la courbure de la vallée qu'on éleva la première chapelle chrétienne, qui plustard devint le centre de la paroisse. Tout naturellement, le groupe d'habitations qui s'éleva autour de l'église prit le nom du patron de celle-ci : *Saint-Maurice*. Le nom de *Vissandine* resta au hameau placé à l'autre extrémité de la vallée, Bussang, ainsi qu'il a été dit (voir : Bussang).

Le lieu de Saint-Maurice doit avoir été habité dès la période Gallo-Romaine: Les Ballons d'Alsace et de Servance qui la dominent, étaient des sanctuaires dédiés au Dieu-Soleil, Belen.

Ces lieux consacrés attiraient à certaines époques la foule, et furent la cause de la présence de noyaux de populations; du reste, la présence de la voie romaine ne peut que confirmer cette supposition.

Saint-Maurice est situé à la jonction des vallées des Charbonniers et de Presle avec celle de la Moselle.

Il relevait du ban de Ramonchamp : « Saint-Maurice, dit Bugnon, du ban de Ramonchamp avec une cense appelée *Gresson* » (1719).

Le curé y était seigneur d'une maison appelée le *Brect saud* ou la *seigneurie du curé*. Il avait sur cette maison le droit de main-morte.

Divers chemins fort anciens partaient de Saint-Maurice : un par le *col de Stalon* le mettant en relation avec la vallée du *Rahin*; un autre par la colline et le col des Charbonniers, permettant l'accès de la vallée alsacienne de la Doller et de la cense du Gresson; le troisième — vieux

chemin du Ballon d'Alsace — placé entre les deux premiers — reliait Saint-Maurice à Giromagny et Belfort; ce chemin fut remplacé, en 1756, par la magnifique route du Ballon.

Enfin, il y avait un chemin minier, allant — à flanc de montagne — du col du Stalon à celui des Charbonniers.

La *colline des Charbonniers* forme l'annexe principale de Saint-Maurice; cette vallée fut occupée par des mineurs danois, suèdois, attirés en Lorraine par les faveurs accordées par les ducs à ce genre de travail; ils vécurent entre eux, se considérant comme les maîtres du sol et des forêts, en exploitant les minerais, les bois; ils fabriquaient du verre, de la soude, de la potasse: des noms comme la *Goutte-Verrière*, *Goutte-Potassique*, *Tête du Fourneau*, témoignent de l'industrie de ces étrangers fusionnés aujourd'hui avec la population voisine.

1945 : Ban de Ramonchamp, prévôté d'Arches, bailliage de Voge ; 1751 : Bailliage de Remiremont ; 1790 : District de Remiremont et canton du Thillot.

SAINT-NABORD. — Dépendait du *ban de Moulin* (voir ce mot). Chef-lieu de communauté depuis 1790, comprenant *Le Longuet* (voir ce mot) et *Chaumont* (voir ce mot).

Il figure sous la forme *Sainct-Nabvoir* dans le *Dénombrement* de T. Alix (1594) comme fief.

Bugnon le donne ainsi : « *Saint-Nabor*, c'est le nom d'une paroisse au *ban de Moulin* composée en partie des Granges de la Foresterie (voir : Ban de Moulin) et des franches gens. D'une partie du village du Longuet et des Chambres de Moulin qui ne font qu'une même communauté avec les lieux de Saint-Etienne, Seux, Meharchamp (Méhachamp). Les Granges de la Foresterie et Franches-Gens sont : Noirgueux, Lacheté, Criole, Puxieux (Pusieux), Rochotte, Haut-Moutard (Houmantard), Suri-

fontaine, Olichamp, Montague (Montaigu), Rainfain (Ranfaing), Benipràs, Bouchos, Faillier (Fallières), Prés-Bayeux (Prés-Brayeux), Heuchères (Huchères), et Neuves-Granges. Tous ces lieux, il y a seulement 36 habitants » (1719).

De cette paroisse de Saint-Nabord, relevaient également trois chapelles : de *Sainte-Anne*, de *Montaigu* ou de *l'Enfant-Jésus* et *de Lorette* « ces trois chapelles sont jointes à trois métairies et elles appartiennent au chapitre de Remiremont qui en tire le revenu » (Pouillé de 1711).

Dans le *Pouillé de 1402*, Saint-Nabord figure comme paroisse sous la forme : *Sancto-Navoirs* (1402).

Durival enfin (1779), désigne simplement Saint-Nabord comme appartenant au ban de Moulin.

Saint-Nabord est une très grande commune dont la population s'élève à *1,824 habitants* et la surface a *3899 hectares*.

Le *Longuet* qui formait avant 1789, une communauté indépendante, ainsi que les *Arrentés de Chaumont* avec le *hameau de Fallières*, sont aujourd'hui déchus et relèvent de Saint-Nabord (1).

On retrouve dans le *Dénombrement de 1594*, divers noms de hameaux de cette commune : « Ranfain, Olychamps, Rouverois, Longuet, Verd-Corrois (Courroye).

Les villages de Longuet et *Sainct-Naboir* (1484); *Sancto-Navoirs* (1402), *Saint-Naboir* (1484); *Sainct-*

(1) Au XVIIe siècle, une épidémie de peste décima toute la région. Le cimetière devint insuffisant et il fallut enterrer les victimes dans les environs; à *Chaumont*, à *Puzieux*, on trouve encore des tombes portant la date de cette épidémie.

Il en fut ainsi dans bon nombre de lieux : à Rambervillers, on ensevelit hors du cimetière — devenu insuffisant — sur le vieux chemin de Bru, nombre de victimes ; on trouve encore de ces tombes. La municipalité (1611) profita de cette circonstance pour supprimer le cimetière placé autour de l'église et au centre de la ville, pour le transférer au lieu où est actuellement l'hôpital.

Nabvoirs (1594); *Saint-Nabor* (xviiie siècle); s'appela pendant la révolution : *Roche-Libre,* à cause des masses rocheuses qui avoisinent Saint-Nabord.

Bailliage de Voge, prévôté d'Arches et ban de Moulin (1594); bailliage de Remiremont (1751); district de Remiremont et canton d'Eloyes (1790).

Saint-Vallier. — Village situé sur le faîte qui sépare l'*Aviere* qui coule vers la Moselle, du *Colon* qui va au Madon, entre deux sommets dont l'un, au Sud, le *Croisillon* (*Croix de Saint-Vallier* — alt. 444) et l'autre au Nord, de 418 mètres d'altitude. Par sa situation ce village se trouve faire partie des deux versants du *Colon* et de l'*Avière.*

Au bas du village, entre ce dernier et *Frison* se trouve une source minérale semblable à celles de Vittel ou Contrexéville, appelée *Source Valère* ou de *Saint-Vallier.*

Catherine, femme de feu Wilame de *Saint-Valier* (1476). *Saint-Vallier* est la transformation de *Valere*: *Sanctus Valerius, Saint-Valey, Saint-Valier.*

Bailliage de Voge et prévoté de Dompaire (1594); bailliage de Darney (1751); district de Mirecourt et canton de Dompaire (1790).

Sanchey. — Appartenait au ban *d'Uxegney* (voir ce mot). *Bouzey* en partie dépend de cette commune (voir *Bouzey).* On trouve dans les forêts du territoire des *tumuli, mares* et *mardelles.*

Un hameau qui figure (1594) dans le *Dénombrement* de T. Alix, *Chattimont,* a été détruit pour faire place au réservoir de Bouzey. « *Chattimont* » est au nombre des lieux faisant partie du ban d'Uxegney (1494) ; il ne figure plus dans Durival. *Xatimont.*

Seuxey (1594), *Sanxey* (1591), *Sancey* (1608), *Sanché* (xviiie s.).

Bailliage de Voge et prévoté de Dompaire (1594) ; bailliage de Darney (1751) ; district d'Epinal et canton de Girancourt (1790).

Sapois. — Nom provenant du mot *Sapin*. Divisé en haut et bas Sapois ; figure dans le *dénombrement* de T. Alix comme faisant partie du ban de Vagney.

« *Sapois* du ban de Vagney, mairie de Celle, il y a sur le ban une grange appelée *le Tras*, il fait partie de la communauté d'*Ensan-la-Ville*. Il y a encore sur le ban deux scieries..... Les *Arrantès de Sapois* au ban de Vagney sont plusieurs habitants du village précédent qui font ban particulier ; il y a un moulin proche de Brehanvillers » (Bugnon 1719).

Durival (1779) indique « *Sapois* » comme formant une seule communauté avec Rochesson.

Au nombre des hameaux écarts de cette commune figure *Cens-la-Ville* qui était un groupe de cinquante maisons et qui fut détruit au xviie sciècle. On retrouve encore de nos jours des restes de ces habitations.

Cens-la-Ville figure dans T. Alix sous le nom d'*Enssens-la-Ville* comme relevant de la *mairie des Usuaires*. Bugnon, nous venons de le voir, l'indique comme chef-lieu de la communauté de Sapois.

Voici ce qu'il en dit encore : « *Ensen-la-Ville*, du ban de Vagney avec les Granges *de Faillers*, le *Feny*, la *Charme*, *Vrémont*, le *Haut-du-Tot*, *Bonifet*, *Lamelon*, *Lomelon* et le *Saulier* ».

Il y a une église au *Haut-du-Tot* qui dépendait de *Cens-la-Ville*, c'était sans doute l'église de cette localité. Les Pouillés sont muets à son sujet.

« *Sapois* et *Sens-la-Ville* en la montagne dessus les *Scyes* (Scieries) des *Corbères* à l'envers des dits villages (1559).

Baillage de Voge et prévoté d'Arches (1594); bailliage de Remiremont (1751) ; district de Remiremont et canton de Vagney (1790).

SAULXURES-SUR-MOSELOTTE. — Thierry Alix donne du territoire de Saulxures les noms suivants : « *La Poirie, Les Amyas* » dépendent du ban de Vagney (1594).

Bugnon, parlant de Saulxures : « Saussure grange de la communauté de la Poirie au ban de Vagney (1719) ». Le même dit de *La Poirie* : *Les Arrantès de la Poirie*, au ban de Vagney, sont les habitants vulgairement appelés *Arrantès de la Poirie* qui ont leurs habitations sur l'un et l'autre des trois précédents villages. — Prévoté d'Arches. » (1719).

Durival indique Saulxures comme communauté : « La paroisse de Saulxures au ban de Vagny, composée de *Bamont, La Poirie-de-Saulxure, Les Amias, Les Gravières, Les Arrentès de Saulxures* » (1779).

Dans le Pouillé de 1402, Saulxures figure déjà comme paroisse. L'église et le presbytère étaient isolés et portaient seuls le nom de *Saulxures ;* tandis que le groupe d'habitations qui était en aval était appelé : *La Poirie* ; nous avons vu que la *Poirie* était comoosé d'arrentés, c'est-à-dire de maisons éparses. *La Poirie-Saulxures* dépendait de la *mairie des Usuaires* (voir ban de Vagney).

Il résulte de tout ce qui précède que ce qui forme le village de Saulxures était, jusqu'à la fin du siècle dernier, composé de hameaux indépendants les uns des autres et relevant tous du ban de Vagney.

Aujourd'hui, malgré ses 3,294 habitants, ce chef-lieu de canton a conservé sa physionomie éparpillée, il n'y a pas d'agglomérations véritables d'habitants : On trouve dans la vallée, d'aval en amont, sur une longueur de plus de six kilomètres : *Les Thiots, les Graviers, les Amias, Saulxures, Bamont.*

A Saulxures, formé aujourd'hui du groupe de l'église et du hameau de la Poirie, se trouvent la mairie, l'église; c'est le centre de la commune. *La Poirie* (1) se reconnait facilement par les vieilles maisons qui se trouvent sur la route, près du chemin du Château et de la gare.

Saulxures est situé dans un renflement de la vallée de la Moselotte, il est placé sur la rive droite de la rivière. Il y a un grand nombre de maisons, fermes, dans la montagne, sur la rive droite, c'est-à-dire au Sud, tandis que l'autre versant boisé est infiniment moins peuplé.

Le 22 mars 1867, un décret autorisa cette commune à s'appeler : *Saulxures-sur-Moselotte* (2).

Ce renflement de la vallée était autrefois un marécage couvert de *saules* qui donnèrent leur nom au lieu; en patois : *Sauce*, *Sausse*.

Ce nom était à l'origine donné à l'église seule, au presbytère et à une grange qui se trouvait à côté.

Saxures (1345); *Sauzuriis* (1402) ; *Saxure* (1433); *Sausure*, *Saussière* (XVIIe s.) ; *Saussure* (1793).

---

(1) *La Poirie* vient du patois: *Parée, Parère*, signifiant carrière.

Il y a au sommet du *Haut-du-Roc* qui domine Saulxures un banc de grès qui a toujonrs été exploité par les habitants de la région.

Les habitants de *La Poirie* devaient exploiter ces grès. *Parère, Perrai, Pouareré, Poirieil*, sont les noms patois de carrière et ont donné *Poirie* à cette localité.

Ces carrières de grès ou de *pierres de sable* sont rares dans ce pays, aussi la présence d'une telle carrière devait laisser son nom à une localité qui l'exploitait.

(2) Dans cette commune se trouve le *Bambois-de-Bamont*, dont les rochers font le bonheur des botanistes. Il y a aussi un étang rempli de roseaux, plantés là par un tisserand, qui en était le propriétaire, pour en faire des peignes à tisser la toile de ménage. Ce roseau est appelé dans le pays du nom de *nûnû*.

Il y a dans ces rochers une grotte dite : *le Poële des fées*. Autrefois six personnes pouvaient y tenir ; elle fut fort réduite par la foudre (1838) qui détacha des fragments de rochers s'élevant à 15 ou 16 mètres cubes.

Pendant les Cent jours, cette grotte servit de refuge à des réfractaires de l'armée.

« Li englise de *Saxures* (1345); Les *Amyas* et *La Poirie* contenant trente conduits ou qu'on dit la *Roche des Taillegains*, jusqu'en haut du chemin...; *Bayemont* (Bamont) contenant quarante conduits ou qu'on dit *ez Sammées...*; Les *Graviers* contenant onze conduits où qu'on dit dessous la *Roche de la Moyette* (1559).

Ban de Vagney — Bailliage de Voge et prévoté d'Arches (1594); bailliage de Remiremont (1751); district de Remiremont et canton de Cornimont (1790).

Sercœur. — Sur la rive gauche du Durbion. Communauté en 1789.

Cercorum; ad *Sarcoaco* ecclesiam (1003); ad *Sarcos*; ecclesiæ de *Sarclois* (1115); *Sercuelx* (1390); *Sarcofago* (1402); *Sercuis* (1435); Demenge Estienne, demeurant à *Sercuer* (1444); *Cercœur* (1711).

Bailliage d'Epinal, district d'Epinal; district d'Epinal et canton de Longchamp (1790).

Socourt. — Formait une mairie avec *Gripport* (de Meurthe-et-Moselle aujourd'hui). Il est placé sur la rive gauche de la Moselle. au pied des grands côteaux qui bordent cette rive et à l'extrême limite du département des Vosges.

Bailliage et prévôté de Charmes (1594); bailliage de Charmes (1751); district de Mirecourt et canton de Charmes (1790).

Syndicat. — Jusqu'en 1868 s'est appelé *Syndicat de St-Amé*.

Plusieurs hameaux, aujourd'hui de la commune de *Syndicat* et autrefois du *ban de Vagney* ne dépendaient pas de la paroisse de cette dernière localité, c'étaient: *Bémont*, *Bréhavillers*, *Peccavillers*, *Champé* et *Nol*, qui relevaient

de la paroisse de *Celle* et de *St-Amé* ensuite (voir *Celle*). Ces hameaux avaient eu un *Syndic* spécial, élu tous les ans à Noël, de là ce nom de *Syndicat de St-Amé*, ce qui voulait dire : ***Syndicat de hameaux dépendant du ban de Vagney et relevant de la paroisse de Saint-Amé;*** ces lieux dépendaient au spirituel de l'église de Saint-Amé et au temporel du ban de Vagney.

Au mot *Vagney* on verra l'importance de cette localité; elle fut à l'origine chef-lieu temporel et spirituel d'un vaste territoire; plus tard, le développement de la population obligea de le fractionner en plusieurs paroisses, mais à l'origine celles-ci relevaient de l'église de Vagney. Il n'en est point ainsi pour Bémont, Brehavillers, Peccavillers, Champé et Nol qui, tout en appartenant au ban de Vagney, ne dépendirent jamais de son église. Ils relevaient, au spirituel, de la paroisse de Celles (puis de St-Amé) au moins aussi ancienne que celle de Vagney. Peut-être, à l'origine, ces hameaux dépendirent-ils de la mairie de Celles et furent-ils adjoints à Vagney plus tard ?

A la Révolution, le *Syndicat de St-Amé* prit le nom de *Sables de Cleurie*, ce nom ne prévalut pas et l'on a conservé, avec raison, celui de *Syndicat* qui rappelle un fait intéressant l'histoire de cette commune.

Durival la désigne comme communauté : *Cleurie, Belmont, Brehaviller, Peccaviller, Champel, Nol* et *Chanois* (1779).

Le territoire de *Syndicat* est situé en entier sur la rive gauche du Cleurie, il déborde, en aval, sur la vallée de la Moselotte qu'il traverse, séparant la commune de Vagney d'avec St-Amé et Dommartin.

En descendant le Cleurie, on trouve *Julienrupt*, groupe récent de population avec l'église et une école.

En 1827, il n'y avait que quelques granges occupées — sous le nom des *Feignes de Julienrupt* — par des *Arrentés-de-Cleurie*. Son développement date de 1850.

Bemont, jadis siège de la *seigneurie de Buffegnecourt*. Une vaste prairie qui s'étend près de ce hameau porte encore le nom « *des fiefs* ».

Cette seigneurie, dès le XIVe siècle, appartenait au prieuré du St-Mont; on a retrouvé au centre du hameau de vieilles murailles, des débris de verres, de poteries et un four souterrain. Les chanoines du St-Mont en étaient les seigneurs et y exerçaient les droits de création du maire, de tutelle, de curatelle, taille.

Puis viennent dans la vallée de la Moselotte :

Brehavillers, ancienne localité, où l'on trouve des maisons remontant à deux siècles.

Sur le territoire ce cette commune se trouve le lieudit : *Pont-de-Cleurie*, où se trouvait un ancien moulin appelé *Moulin-Genau*, détruit en 1770 par une inondation, dont la population a conservé le souvenir.

Peccavillers, *Champé*, *Le Chanois*, dont le nom rappelle la présence de chênes et *Nol* « dont les habitants sont appelés les *Arrentés de Nol* au ban de Vagney » (1779).

... « Les villages de *Belmont* et *Brehavillers* qui contiennent environ trente maisons (1559); ... *Peccavillers* et *Champel* contenant vingt conduits en la montagne *dessus le ban de Rochelle* (1559); ... le *Chanois* et *Nol* au nombre de trente conduits en les montagnes dites les *droits de Chenaux* (1559). »

Ban de Vagney; bailliage de Voge et prévôté d'Arches (1594); bailliage de Remiremont (1751); district de Remiremont et canton de Vagney (1970).

TENDON. — Véritable commune de montagnes, avec de nombreux écarts et dont la partie la plus peuplée est formée par la vallée de même nom, qui se joint à celle du *Barbas* (R. G.) et *La Poirie*, en face de Faucompierre.

T. Alix indique les noms de lieux suivants relevant du ban de Tendon et qui appartiennent aujourd'hui à ce village : *La Poirie*, *Hennezels*, *La Hutte*,

Bugnon, Durival indiquent les noms suiuants :

Giresta (Gérastat), *Blanmotier* (Blancmoutier), *Larmont* (Lormont), *Champ-de-Brayes*, *Les Gouttes*.

En 1594 le ban de Tendon était composé de : *Tendon*, *Leaveline de Houx*, *Chamontarupt*, *La Hutte*, *La Poirie*, *Demenge-Champs*, *Hennezel*, les *Monnelotz*.

Durival (1779) : Le ban de Tendon, en une seule paroisse, composé de *Tendon* et *Houx*, *Le Boulay*, *Le Champ-des-Prayes*, *Gresmomenil*, *Laveline-du-Houx*, *La Poirie*, *La Neville*, *Rupt* et *Chevilley*. »

Ce ban forme aujourd'hui les trois communes de *Tendon*, *Le Boulay*, *Laveline-du-Houx*.

D'autres lieux désignés dépendent de La Neuveville-devant-Bruyères (*Gresmomesnil*) : *La Neville* ou *Neuvelotte* et *Rupt* du Tholy; *Demange-Champs*, indiqué par T. Alix, appartenait à Xamontarupt.

Tendon, à l'origine, dépendait au spirituel de la paroisse de *Docelles;* en 1682 on y construisit une chapelle, vingt-cinq anuées plus tard (1707), les habitants demandèrent la création d'une paroisse ; ils étaient, disaient-ils, une population de 8 à 900 âmes, répandues sur la surface du territoire, dans des censes et granges. Ce qui leur fut accordé par l'évèque de Toul ; il y eut des protestations et l'évèque de Metz, nommé arbitre, annula la décision de son collègue de Toul. Il y eut appel à Rome et la cure fut rétablie définitivement en 1715. On se servit, jusqu'en 1757, de la primitive chapelle (élevée en 1682), époque où fut construite l'eglise.

Le *Pouillé de Toul* (1711) indique comme dépendances de la nouvelle paroisse : « *Faucompier* (Faucompierre), *La Poirie* et environ quarante granges. »

Aux siècles passés on écrivait *Tandon* ou *Tendon*. *Tandon* (1230);... les manans et les habitants du ban de *Tendon* (1473).

D'où vient ce mot *Tandon* ou *Tendon ?* La racine *Tan* rappelle le chêne qui, autrefois, dut être très abondant dans cette région, comme il l'était sur la droite de la Vologne (voir Cheniménil). Il n'y aurait rien d'étonnant à ce que la racine *Tan*, chêne, ne soit l'origine de ce nom de lieu.

Bailliage de Voge et prévôté d'Arches (1594); bailliage de Remiremont (1751); district de Remiremont et canton d'Eloyes (1790).

THAON. — Sur la rive gauche de la Moselle et la route nationale de Metz à Besançon.

Dans un acte du XIIIe siècle, il est dit que les forêts du territoire de Thaon sont, partie sur terrain pierreux, partie sur sol marécageux; cet acte fixant la délimitation de forêts appartenant au Chapitre d'Epinal, renferme les passages suivants : ...« si se retorne (la limite) par devers les boix juriei d'*Yegney* et de *Chalmoisey* et de lai, se renait sus par lou *molz* (marécageux) et lou *dur*... lou chaisne qui est entre *Baldimont* et lou boix de *Thaon*... »

« ...ont été darrenièrement loigiés en ma ville de *Tahon* » (1444). « ...Jehan Demenge de *Taon* » (1444).

Tavonum, *Tadone*, *ad Tadonem* (1003), *Taonno* (1402), *Tahon*, *Taon* (1444), *Thavon* (1711), *Tavon*.

D'où vient ce nom de Thaon? En patois, on appelle *tahon* ou *tohon* des terres fortes; cette expression est employée dans la plaine, à Morelmaison (Haillant). A Thaon, à Chavelot, il y a une très belle surface cultivée; peut-être ces terres, moins sableuses que celles des environs, lui ont fait donner ce nom ? Cependant, il faut remarquer qu'en 1003 il y avait une véritable population, puisque

par un acte de cette date, il est donné *dix maisons* au Chapitre d'Epinal : « *ad Tadonem*, mansos decem, cum ecclesia ». Ainsi, en 1003, le village existait, avec un véritable noyau de population et un nom formé *ad Tadonem*. Or, il faut bien admettre qu'au dixième siècle ce village existait ; la langue, à cette époque, n'était guère formée. Aussi, je crois que Thaon doit son nom très probablement à celui d'une personne.

Bailliage d'Epinal ; district d'Epinal et canton de Domèvre-sur-Avière (1790).

THIÉFOSSE. — Situé sur la rive droite de la Moselotte. Sur son territoire, cette rivière coule encaissée entre deux lignes de rochers à pic ; de là ce nom de *fosse*. *Thié* est la contraction de *Tillet*, *Tyet*; *Tyot*; *Tilleul*. Thiéfosse : fosse des tilleuls.

T. Alix n'en parle pas.

Bugnon (1719) : « *Thiéfosse*, village du ban de Vagney, avec les granges *des Hauts*, *le Freheu*, *Lageur*, *Tellimont* et *les Gitolières*, y compris les *Arrentès* du même nom » ; plus bas, il ajoute : « Les *Arrentès de Thiéfosse* sont des habitants qui font partie de la communauté de Thiéfosse ».

Durival le désigne comme relevant du ban de Vagney (1779).

« ...Thiéfosse contenant vingt-quatre maisons en la montagne le *Freheu*, dessous la *Gibolerie*, à l'envers dudit Thiéfosse..., 1559 ; 62 arpens en la montagne de *Freheu*, dessous la *Giboltières*, à l'envers dudit Thiéfosse » 1569.

Bailliage de Voge et prévôté d'Arches (1594) ; bailliage de Remiremont (1751) ; district de Remiremont et canton de Vagney (1790).

LE THILLOT. — L'emplacement du Thillot est de ceux

qui imposent, pour ainsi dire, l'établissement de noyaux de populations.

Situé dans la vallée et sur la rive droite de la Moselle, sur la grande et antique route de Bâle à Metz, à la jonction du val du Ménil ; et, sur la rive gauche en face, le petit vallon du Vacceux, par lequel on arrive au col du Château-Lambert, où passe la route reliant la Comté et la Bourgogne à l'Alsace par le Col de Bussang et le Thillot.

Cette situation avait fait du Thillot — c'est là sans doute son origine comme Raon-l'Etape — une douane, ou plutôt un lieu de péage.

En 1347, on constate que l'on y percevait pour le compte des souverains lorrains des droits sur toutes marchandises venant de la Bourgogne et Comté, de même pour ce qui arrivait d'Alsace par le Col de Bussang : « Volons que chascun char chargiez de vins d'*Assair* (Alsace) qui passeroit par ledict *Tillot* paie pour *lou dict paiage* (péage) dous (deux) gros tournois, et chascune charatte (charrette) chargée de vins d'Assair ung gros tournois... »

Au Col du Château-Lambert existait un château — appelé parfois : *Chastel-Humbert* — appartenant aux seigneurs de Faucogney ; là aussi, il y eut un autre péage pour tout ce qui venait d'Alsace et de Lorraine vers la Comté et la Bourgogne. Les habitants de Remiremont se prétendaient francs de toutes ces redevances ; mais les seigneurs comtois passèrent outre, puisque nous trouvons dans les Coutumes de Remiremont (xive siècle) : « ...et nous ne doïens (devons) payer ne tonneu, ni *paige* (passage) en toute la terre St-Pierre ni à *Chastellemberc* ni aultre part, et si lou nous fait on paier, à Chastellemberc n'en devons point... »

Cette situation topographique valut très vite au Thillot une grande importance commerciale ; c'était là que se trouvait la douane pour les produits venus d'Alsace, de Comté, ou transitant de la première à la seconde.

Toutes les communes de la haute vallée de la Moselle, de Saint-Maurice à Rupt, ont pour limite Sud la crête séparative de la Moselle et des affluents de la Saône, crête formant en même temps frontière entre la Lorraine et la Comté, et aujourd'hui entre les départements des Vosges et de la Haute-Saône. On rencontre sur ce faîte plusieurs passages ; le plus important est, sans contredit, le Col du Château-Lambert.

Ce col est limité, au Sud, par le sommet dit : *la Vierge des Neiges*, ainsi appelé parce que les habitants du village de Château-Lambert (Haute-Saône) y ont élevé une statue de la Vierge ; et au Nord, par un autre sommet couronné par le *Château-Lambert* et aujourd'hui par le fort de même nom. Entre les deux passe la route du Thillot à Mélisey et Lure. Cette route, très ancienne, servait aux relations entre la Lorraine, l'Alsace et la Franche-Comté ; elle figure dans la *Chronique de Lorraine*, au chapitre LXXXI, où il est raconté que les Bourguignons (XVe siècle), après un combat malheureux, « hastivement se mirent en chemin par le *Pertuys de Letraire*.. ». Il s'agit du Col du Château-Lambert. A cette époque, Le Thillot était fort peu de chose, une maison de péage et un tilleul auprès ; le lieu important était *Létraye* (voir ce nom), tout proche du Thillot ; il était tout naturel que l'on donnât ce nom au col voisin. Du reste, nous avons vu au mot Létraye quelle en était l'origine, *Strata :* route.

Ce qui donna aussi une grande importance au Thillot à la fin du XVIe siècle, ce furent les mines que l'on y exploita : « *Le Tillot*, dit Bugnon, au ban de Ramonchamp, il y a des *mines de fer sur le finage* » (1719) ; il y en avait aussi de cuivre.

Afin d'attirer les ouvriers mineurs, les ducs leur accordèrent de grandes faveurs ; ils formèrent une communauté spéciale : « *le ban de de la Mine* ou *les Mines du Tillot* ».

Ce hameau était situé sur le versant gauche de la Moselle, au fond du *vallon du Couard*. Les mineurs y avaient une chapelle dédiée à leur patronne, sainte Barbe : « *Le Tillot et les Mines*, dit le Pouillé de 1710, il y a une petite chapelle sous l'invocation de sainte Barbe, bâtie par la piété des anciens mineurs du village des Mines... »

Ce hameau existe encore sous le nom : *les Mines*, et dépend de la commune du Thillot.

La commune du Thillot fut détachée de Ramonchamp en 1860 ; le même décret en fit le chef-lieu de canton. Ramonchamp perdit ainsi la moitié de sa population et le titre de chef-lieu de canton.

Déjà, en 1790, Le Thillot avait été le chef-lieu du canton ; mais il fut bientôt réannexé à l'ancien centre du ban de Ramonchamp dont il releva jusqu'en 1790.

Il y avait sur le territoire du Thillot un certain nombre de maisons dépendant de la seigneurie des Forestaux.

Le Tyllet (1343) ; *Teillot* (1344) ; *Tillot* (xv[e] siècle). En patois, *Thiyot* (ti-yo).

Ce nom vient de *Tio*, patois de tilleul. Cet arbre, ainsi qu'il a été dit (voir : tilleul), semble avoir été un arbre religieux ; on le plantait près des églises, des chapelles, des croix.

Le Thillot n'avait pas d'église, il dépendait de la paroisse de Ramonchamp ; il n'y avait qu'une chapelle au « ban des Mines ».

L'église actuelle (inachevée, du reste) fut bâtie en 1837, par souscription des habitants.

En 1834, un grand incendie détruisit quarante-deux maisons ; on l'a rebâti, et les constructions nouvelles lui ont donné l'aspect d'une petite ville.

De nos jours, Le Thillot est devenu un centre industriel et commercial très prospère.

Ban de Ramonchamp, prévôté d'Arches et bailliage de

Voge (1594) ; bailliage de Remiremont (1751) ; district de Remiremont et chef lieu de canton (1790).

Le Tholy. — Voir *Cleurie* (val de).

Tilleul. — Cet arbre semble être l'*arbre sacré* de nos montagnes ; on le trouve auprès des églises ou chapelles : au devant de la cathédrale de Saint-Dié, autour des chapelles de la Trinité (Gérardmer) de Longemer, du Brabant (La Bresse).... etc..., etc.; règle générale : il y avait toujours auprès d'une église, d'une chapelle, d'une croix, un ou plusieurs tilleuls.

On en trouve sur les places publiques : à la Bresse, on rendait la justice sous un de ces arbres ; à Cornimont les officiers de la communauté s'asseyaient au pied d'un tilleul, assis sur des pierres placées en demi-cercle ; il y avait sous cet arbre une croix qui seule a subsisté.

De nombreux lieux-dits doivent leurs noms au tilleul : *Le Thillot*, *Le Tholy*, *Thiefosse*, *Les Thiots*, il y avait là une chapelle ou une croix disparue aujourd'hui.

Pourquoi cette préférence pour le Tilleul, à l'exlusion de tout autre arbre ? Jusqu'ici je n'en ai pu trouver la raison. Je me contente de constater un fait.

Travexin. — Ne figure pas dans le *Dénombrement* de T. Alix.

Bugnon (1709) le décrit ainsi : « *Travexin et les Gravières* sont les arrentés du même nom qui sont des habitants du ban de Vagney qui résident aux hameaux de *Travexin* et les *deux Censes de Gravières.* »

Durival (1779) l'indique comme faisant partie du ban de Vagney.

N'a jamais dépendu de Cornimont avant 1833.

Travexin formait après 1790, une communauté sous le

nom de *Travexin et le Menil* qui fut réunie en 1833 à Cornimont.

Le territoire de cette commune se composait de la petite vallée qui part du *Col du Menil* pour aboutir au ruisseau de Grandrupt dans la vallée de Ventron. La limite de ce côté, sur tout le débouché du vallon du Travexin, était parallèle au côté gauche de la route de Ventron à Cornimont.

Uxegney. — Chef-lieu d'un ban très important en 1594, dans le Dénombrement de Lorraine, il est ainsi composé « sçavoir : *Uxegney*, *Seuxcey* (Sanchey), *Chattimont*, *Les Granges*, *Humbatemps* (Humbertois), *Safframénil*, *Cosne*, *Sainct-Laurent*, *Les Forges*, *Bainville*, *Pont-les-Bonfays*, *Rancourt* ».

De son côté Durival désigne ainsi ce ban : « Uxegney, *Bertramey*, *Besonfosse*, *Chardargent*, Humbertois, St-Laurent, Les Forges, *Bois-l'Abbé*, Cosne, *Prey-Haurel*, Safframénil et Xanchey (Sanchey) » (1779).

Bainville, *Rancourt*, *Pont-les-Bonfays* désignés par T. Alix sont des communes de l'arrondissement de Mirecourt et éloignées d'Uxegney, elles relevaient de la petite chancellerie du chapitre de Remiremont comme Uxegney.

Bois-l'Abbé appartient à la commune actuelle d'*Uxegney*.

Bertramey (Bertraménil), *Pré-Hosel*, *Besonfosse*, *Char-d'Argent*, *Humbatemps* Les Granges font partie de *Saint-Laurent*.

Cosne (Cône) et *Safframénil*, du territoire d'*Uriménil*. Enfin, *Les Forges* et *Seuxey* ou *Xanchey*, aujourd'hui *Sanchey*, forment des communes. *Chattimont* appartenait à cette dernière.

Ainsi du *Ban d'Uxegney* on a formé les communes d'*Uxegney*, *Saint-Laurent*, *Les Forges* et *Sanchey*, et une portion d'*Uriménil*.

On trouve dans le dénombrement des propriétés et droits du chapitre de Remiremont : lieu dit sur *les Ruaux* et *ruz des Ruaux* finage d'Ussegney.

Uxegney est placé sur l'Avière.

Le 27 avril 1895, à la rupture de la digue de Bouzey, dix-sept habitants périrent et dix-sept maisons furent détruites.

« Que comme anciennement le *ban d'Uxegny* ait esté le plus puissant ban et mieulx peuplé des quatre bans de *la Haye* ou quel souloit avoir quatre vingt ou cent mesgnies d'omes — que le dict ban estoit réduit à telle pauvreté et dépopulation qu'il n'y avoit demeuré fors deux ou trois hommes... » 1478.

...« Après que le plaid bannal du ban d'Uxegney a esté tenu au lieu dit des *Forges* déppendant dudict ban, les habitants de Sainct-Laurent, Saffremesnil, Cosne, Humbertois et autres maisons et censes scizes et déppendantes dudit ban.... Lorsque le maire dudict Ban sera et résidera a Uxegney, Sanxey ou à Forges, qu'il ayt un lieutenant à Sainct-Laurent... » (1591).

« Les manans du village de Sainct-Laurent et des métairies de *Besongfosse* et de *chez Lallemant* scituez au ban d'Uxegney, en la Grurie de Dompaire..» (1602). « Paris d'*Urcigney* aigié d'environ xxv ans » (1476)... « Les maisons et habitants du ban d'*Euxegney...* » (1562)... « Ban d'*Uxegney*, l'un des neuf bans de notre prévosté de Dompaire... » (1574).

Uxegneium ; Ursigney (1187) ; *Uxigneiy* (1295) ; *Encegney* (1335) ; *Urcygneyo* et *Usxegneyo* (1402) ; *Uxegny* (1486), *Euxegney* (1562) ; *Huxegney ; Ussegney* (1683).

Bailliage de Voge et prévoté de Dompaire (1594) ; bailliage de Darney (1751) ; district d'Epinal et canton de Domèvre-sur-Avière (1790).

Vagney.— C'est en amont de *Vagney*, à *Zainviller*, que s'épanouit la vallée de la Moselotte, jusque là enserrée par les montagnes, en une magnifique et fertile plaine.

Vagney est placée à la jonction de cette plaine avec celle du *Bouchot;* il était difficile de choisir un meilleur emplacement : c'est là que se joignent les routes venant de La Bresse, Cornimont, Saulxures avec celle de Sapois, Rochesson, Gérardmer. Aussi, y a-t-il eu de tout temps un véritable mouvement commercial à Vagney.

Vagney est située sur la rive droite et à 4 ou 500 mètres de la Moselotte. Il forme un groupe important de maisons, bien construites pour la plupart et lui donnant l'aspect d'une petite ville.

Vagney ne doit pas son importance à l'industrie; c'était, longtemps avant l'établissement de celle-ci, un lieu peuplé : 2280 habitants en 1804; 2735 en 1830; 3153 en 1867 et 3106 en 1891.

En amont, se trouve *Zainviller* avec une importante usine; en aval, les hameaux de *Fontaine* et *Cremanviller*.

Cette situation si heureusement choisie a valu à Vagney d'être très probablement peuplée à l'époque gallo-romaine et surement d'être une dépendance de la villa d'Habend (Remiremont). Il y eut là un centre agricole qui en fit le point de départ de colonies qui remontèrent la vallée de la Moselotte, celle du Bouchot et en commencèrent le défrichement. C'est ce qui explique l'importance du ban de Vagney et que cette localité en resta le chef-lieu jusqu'en 1790 (voir le mot : *Ban de Vagney*).

La plaine de Vagney est la première terre en descendant de la montagne où croissent les céréales (seigle, avoine). A douze kilomètres en amont de la villa d'Habend, elle dépendit de celle-ci et en devint une métairie, un *gagnage*. Ce qui le démontre, c'est que dès les premiers siècles du monastère de Remiremont, celui-ci en était le

seigneur, le souverain spirituel et temporel, il en fut ainsi jusqu'à la Révolution.

La villa d'Habend, puis le Chapitre, possédaient une terre qui devint *Vagney*. Ils avaient là un *Gagnagium* ou *Wagnagium* qui devinrent un *Gaignage*, un *Waignage*, car on écrivait indifféremment *Gagnagium* ou *Wagnagium* (voir : Du Cange). *Vagney* n'est que la transformation de ce vieux nom : *Vagniacus*, *Vaineis* (1147) ; *Waugney* (1246); *Waigniez* et *Waingneez* (1285); *Walhigney* (1343); *Wachgney* (1344); *Waigniey* (1366); *Vahegneyo* et *Wangneyo* (1402); *Vagny* (1595); *Vaigney* (1664); *Vagney* (xviie siècle).

« ... On *Vaul de Waaingnez* (1285); ... que le sonrier de *Vaingnez* (1425); ... la Foresterie dudit *ban de Vagney* appartient présentement au comte de Salm (1560); ... en tout ledit ban n'y a aucun *signe patibulaire*, sinon au lieu de *Vagney*, à la *Franche-Maison* dudit lieu... (1582). »

« *Breue* et *Zainviller* en la montagne du *Fossez* (1599); ... ceux de *Cremanviller* et *Fontaine* (1559); ... la montagne dite la *Fresse* entre lesdits Belmont et *Crémanvillers* (1559). »

Chef-lieu de ban jusqu'en 1789. Bailliage de Voge et prévôté d'Arches (1594); bailliage de Remiremont (1751); district de Remiremont et chef-lieu de canton (1790).

Ban de Vagney. — D'après *T. Alix* ce ban était composé, en 1795, des localités suivantes :

« *Vagney*, *La Foresterie*, *Sapois*, *Rougesson*, *Lessol*, *Planois*, *Baymont*, *La Poirie*, *Les Amyas*, *Peccaviller*, *Jainviller*, *Bresle*, *Fontaine*, *Cremanviller*, *Brehanviller*, *Bains*, *Le Chesnois*, *Xousse*, *Cornimont*, *Ventron*. »

Durival, cent quatre-vingts ans plus tard, le décrit ainsi :

« *Vagney*, *Amias*, *Bamont*, *Belmont*, *Bouvacôte*, *Bre-*

haviller, Champel, Le Chanois, Cleurie : granges éparses, *Contrexard, Cremanviler, Enfan-la-Ville, Fontaine, Gerbamont, Les Gravières, Lesjol, Nol, Peccaviller, Peubas, Planois, La Poirie-de-Saulxures, Preille, Rochesson, Sapois, Thiéfosse, Travexin, Trougemont. Zinviller.* »

Ce ban forme aujourd'hui onze communes :

1° *Basse-sur-le-Rupt :* Contrexard, Peubas, (Pubas), Planois, Preille (Presle) et *ses granges éparses*, Trougemont.

2° *Cleurie : « Granges éparses. »*

3° *Cornimont :* Selon *T. Alix* cette localité relevait du ban de Vagney; *Durival* ne donne plus que *Travexin*, lieu indépendant de Cornimont. *Travexin-du-Ménil* formait une communauté qui fut réunie à Cornimont en 1833.

4° *Gerbamont :* Lejol (Lessol de T. Alix).

5° *Rochesson :* Le *Rougeson* d'Alix.

6° *Sapois :* Enfan-la-Ville.

7° *Saulxures* : Amias, Bamont, Gravières (Les Gravières), La Poirie-Saulxures.

8° *Syndicat* : Belmont (Bemont), Brehanvillers (Brehaviller), Champel (Champé), Chesnois (Chanois). Nol, Peccaviller.

9° *Thiefosse.*

10° *Vagney :* Bouvacôte, Cremanviller, Fontaine, Zinviller.

11° *Ventron*, que T. Alix fait également figurer dans le ban de Vagney.

« Au ban de Vagney, la haute, moyenne et basse justice qui est commune en notre église (chapitre de Remiremont) et le prévôt d'Arches pour le souverain (duc de Lorraine) s'y exerce sur les sujets et habitants de la *Grande-Mairie.* »

Ce qui veut dire que le ban de Vagney avait pour seigneurs les ducs lorrains et le chapitre de Remiremont.

Il y avait en plus :

1° La *Seigneurie des Usuaires*, avec son maire spécial, dépendant du chapitre de Remiremont. Voici les lieux où s'exerçaient ces droits : « Pubais (Pubas), Breire (?), Trugemont (Trougemont), les Amyas, les Gravières, Rougesson (Rochesson), Planois, Poirie-lez-Saulxures, Gerbaumont (Gerbamont), Peccavillers, Jainviller (Zinviller), Enssens-la-Ville (Cens-la-Ville), Giradmer (Gérardmer), La Bresse. »

2° La *Seigneurie de la Foresterie du ban de Vagney*, dont les sujets étaient épars sur le territoire du ban, le chef-lieu était à Vagney, au *Franc-Chazau*, maison située dans le village. Cette seigneurie appartenait à des seigneurs particuliers et, en dernier lieu, aux comtes de Salm.

3° La communauté des *Arrentés du ban de Vagney*, dont les sujets étaient répandus sur la surface du ban. Ainsi il y avait au ban de Vagney : le *Grand-Maire du ban* et les « *menus maires* » de chacune des seigneuries ou communautés : Maires des *Usuaires*, des *Forestaux*, des *Arrentés*.

En 1569, le ban de Vagney comprenait 370 conduits ou maisons : « Belmont et Brehainvillers : 30 maisons ; Cremanvillers et Fontaine : 30 conduits ; Peccavillé et Champé : 20 conduits ; Chanois et Nol : 30 conduits : Vagney : 20 conduits ; Sapois et Sanslaville : 35 conduits : Rochesson : 20 conduits ; Pubas, Gerbamont, Contrexard, Trougemont : 50 conduits ; Planois : 10 maisons ; Zainvillers : 20 conduits ; Thiéfosse : 24 maisons ; Gravières : 11 conduits ; Amias et la Poirie : 30 conduits ; Bamont : 40 conduits. »

En comptant six personnes par conduit, on trouve qu'en 1569 la population du ban de Vagney s'élevait à 2,220 habitants.

On voit de quelle importance était le ban de Vagney, qui s'étendait dans la vallée de la Moselotte depuis la limite

de Saint-Amé jusqu'à celle de La Bresse, remontant dans les vallées de Menaurupt en totalité, et en partie dans celle de Cleurie.

On a pu se rendre compte aussi combien était embrouillée la situation politique des habitants, qui dépendaient tout à la fois des ducs et du Chapitre, ou seulement des souverains lorrains comme les *Arrentés*, ou du Chapitre, comme les *Usuaires*, ou enfin de seigneurs divers, comme les *Forestaux*.

En 1790, lors de la constitution des départements, districts et cantons, cette importance valut à Vagney d'être chef-lieu d'un canton ; aujourd'hui il n'est plus qu'une commune de celui de Saulxures-sur-Moselotte.

VAUDÉVILLE. — Il y avait une seigneurie. *Vaudainville* (1596). *Bugnon* le désigne comme hameau. *Durival* le dénomme *Vaudéville-les-Longchamps* et formant une communauté.

Bailliage d'Epinal (1594-1751) ; district d'Epinal et canton de Domèvre-sur-Durbion.

VAUDICOURT. — Il exista jusqu'en 1789 un ban de ce nom : *Ban de Vaudécourt*.

T. Aliz le désigne ainsi : *Ban de Vaudicourt* : Fontenay, Aidoille (Aydoilles), Charmois, Le Roullier, Mozeville (Nonzeville) et Girecourt. » (1594).

Bugnon : « *Vaudécourt* chef-lieu d'un ban qui comprend encore les villages de Rouilliers, Charmois, Edouelle (Aydoilles) et Fontenoy en partie. Il y a quatre moulins. » (1719)

Durival : « Le *ban de Vaudicourt* composé de Charmois, La Rouillie (Roulier) et *de partie* d'Aydoille, Fontenay et Nonzeville. » (1779)

La forêt, qui était commune au ban, où les communes

possédaient des droits d'usage, porte encore le nom de *ban de Vaudicourt*, elle est située sur le faîte qui sépare la Vologne du Durbion : Aydoilles et Fontenay sont au *nord* (versant du Durbion) et Le Roulier et Charmois au *sud* (vallée de la Vologne).

« Li *ban de Wauldeicourt* (1295); ... supplient très humblement le restant des pauvres habitants du *ban de Vaudécourt.* » (1669)

VAXONCOURT. — *Vaxon-curia, Vassoncourt.* Comme Zincourt et Pallegney, appartint, jusqu'en 1567, au *temporel de l'évêché de Metz* et par conséquent indépendant de la Lorraine. 1403 : « Bois dits le *Treyal* et de *Fourche.* »

Vaxoncourt est situé sur un terrain de diluviums laissés par la Moselle (R. D.); à gauche se trouve la Moselle, mais à distance, et à droite le *Durbion.*

On a trouvé, en deux lieux du territoire de Vaxoncourt, des ruines gallo-romaines : au *Bas-du-Chêne* et au *Vieux-Pré.*

Dans la vallée de la Moselle, en aval du village, il y a une prairie appelée le *Camp* et le chemin qui y aboutit : *Chemin de l'armée.*

Bailliage d'Epinal, district de Rambervillers et canton de Châtel (1790).

VECOUX. — Désigné par T. Alix comme dépendant du ban de Longchamp. Au siècle dernier appartenait à la communauté et paroisse de Dommartin, devenu commune en 1847.

« *Vecoux*, dit Bugnon, du ban de Longchamp, prévôté d'Arches, avec les Granges de la *Voite* (La Voide), *Vambia, Chaude-Fontaine, Ranchia*(Rinxary), *Clauchamp* (Closchamp), *Grapiot, Dacourt* et *les Huttes* qui sont tous sur le finage du lieu de Vecoux avec un moulin. » (1710)

La commune de Vecoux, détachée de celle de Dommartin en 1847, et la presque totalité de son territoire sur la droite de la Moselle, en un seul point et en amont, il gagne la rive gauche, englobant le lieudit : *Aux mortes*.

Ce territoire est contenu, dans ses deux tiers, dans un vallon arrosé par le Reherey et qui part du *col du Xiard* sur le faite séparatif de Moselle et Moselotte et permet de gagner cette dernière et Thiéfosse.

C'est sur ce versant de la rive gauche du Reherey que se trouve la *Chaude-Fontaine* dont il a été déjà parlé.

Le centre de cette commune (Vecoux) est placé à la jonction des vallées de la Moselle et du Reherey, les maisons remontent le cours de ce ruisseau.

Vescoux (1594).

Relevait de l'office de la grande prévôté du Chapitre de Remiremont.

Vai en patois, dit M. Haillant, se prononce *Vé* et a le sens d'*aval*. *Couô* ou *Kouô* signifie chaussé d'étangs. Il y avait, en effet, des étang dans cette vallée de Vecoux : *étang de Sauvegète* entre autres. *Ve-couo* signifiait : *étang d'en bas*.

Ban de Longchamp. Bailliage de Voge et prévôté d'Arches (1594); bailliage de Remiremont (1751); district et canton de Remiremont (1790).

Ventron. — « *Ventron* est au sieur de Mailhane qui a la création du maire dudict lieu, lequel maire prend congnoissance des causes réelles et personnelles et quand aux faictz criminelz il appartient au dit prévost d'Arches... » (1582).

Le territoire de Ventron comprend la vallée de ce nom de son origine — col d'Oderen — en amont de Travexin, écart de Cornimont.

Les premières habitations de Ventron furent des huttes

bâties par des Alsaciens qui y fabriquaient du charbon : tous les noms des premières habitations sont de langue alsacienne : *Hans*, *Hantz*, *Jehans*... etc... devenus plus-tard *Gehiin*, *Gehin*, très nombreux encore dans ce pays. En même temps des marcaires de même nationalité occupaient tous les pâturages.

De là, des noms d'origine allemande comme *Vinteraw* : *pré d'hiver*, c'est-à-dire un pâturage que l'on ne pouvait occuper qu'en été ; *Wintergès*, au pied sud-ouest de la Tête du Chat-Sauvage, *Wintersche wasen*, gazon que l'on peut habiter toute l'année.

Walcheborne, *Greuzvalsch*... etc...

Pourtant, la vallée dut être peuplée de bonne heure, parcequ'elle servait de passage pour gagner de Cornimont et Saulxures, l'Alsace par le col d'Oderen, que les Lorrains appelaient : *Mont d'Aire* ou *d'Er*. Le chemin suivi portait le nom de *Chemin des Marchands*. Autrefois cette route aboutissait directement à Oderen et non à *Kruth* (*Gritte*) comme la route actuelle.

Wintheraw (1594) ; *Vinterung* (xvie siècle).

Bailliage de Voge et prévôté d'Arches (1594) ; bailliage de Remiremont (1751) ; district de Remiremont et canton de Cornimont (1790).

Verrerie-de-Portieux. — Le village de Portieux est placé au pied de grandes forêts, aussi y faisait-on un grand commerce de *merrains*, il était le *port* d'où l'on expédiait ces bois. Ce voisinage de forêts en faisait également un emplacement pour « usine à bouche à feu », une *verrerie* par exemple.

Magnien, contrôleur de l'hôtel du duc Léopold, anobli en 1701, créa en 1705, *une verrerie* au village même de Portieux, sur l'emplacement de la maison Bajolet.

Cette usine fut transformée en fief au profit de Magnien en 1709, avec 150 jours de terres sur le ban de Langley.

En 1710, Magnien en établit une autre, à quatre kilomètres plus haut, sur la rive droite du Mory, près d'une source dite *Fontaine du Viller*, on l'appela *Verrerie du Bois*. Celle-ci était située un peu plus bas que l'usine actuelle et sur le versant opposé du ruisseau. On y faisait comme à celle de Portieux, village, de la gobeletterie.

En 1715, on créa une usine à glace, sur le versant gauche du ruisseau, au dessus et en face de celle du *Bois* ou *Fontaine de Viller*. Cette nouvelle usine était à la lisière de la *forêt de Fraize*.

Ainsi en 1715, il y avait trois usines :

1° Au village (maison Bajolet);

2° Rive droite du Mory à la Fontaine de Villers;

3° Rive gauche du Mory, à la lisière de la forêt de Fraise ou de Fraize. C'est l'emplacement de l'usine actuelle.

En 1718, on démolit l'usine du village ; celle de la *Fontaine de Villers* fut abandonnée et tout fut concentré à la verrerie de Fraize. Elle y est toujours restée depuis. Cette usine fut constituée en fief sous le nom de *Magnienville* en 1722 et au profit de Magnien. En 1731, l'usine fit retour au domaine, mais les terres adjointes au fief restèrent à la famille de Magnien.

Vienville. — Alt. 540 m. Sur la route de Colmar à Epinal placé dans la dépression formée entre le Thiriville an nord et le Tiremont au sud, formé de plusieurs hameaux dont plusieurs relevaient de communautés voisines (voir : *Corcieux* et *La Chapelle*).

Figure sous le nom de *Viefville* dans Alix; ce nom : *vieille ville*, prouve que ce lieu fut un des premiers défrichés de la région avoisinante.

Finaige de *Neuné* (1452), *Neuné* est un des hameaux de Vienville.

Bailliage de Voge et prévôté de Bruyères (1594); bail-

liage de Bruyères (1751); district de Bruyères et canton de Corcieux (1790).

VILLONCOURT. — *Villoncuria*, *Villancourt* (1453), *Villeroncourt* (1466), *Vuilloncourt* — ne serais-ce pas la *Curtis* de Villaume ? L'ordre de St-Jean y possédait une ferme dite la *Commanderie*. Au *bois de la Commanderie*, se trouvent des *tumuli*.

T. Alix donne Villoncourt comme relevant du clergé — la *Commanderie;* et appartenant en partie au ban de *Bayecourt*, prévôté de Bruyères.

L'autre partie appartenait au bailliage d'Epinal. *Bugnon* et *Durival* l'indiquent comme relevant seul de ce dernier.

Ce village est situé sur la rive droite du Durbion.

Bailliage d'Epinal; district de Rambervillers et canton de Domèvre-sur-Durbion (1890).

VIMÉNIL. — *Viri Mansile*, *Vymesnil; Vy* ne serait-il pas plustôt la déformation d'un nom de personne ? *Viri Mansile*, traduction faite après formation du nom ne signifie rien : *ferme de l'homme ?* ne serait-ce pas la ferme *Viry ? Viménil* appartenait au ban de Dompierre et était une dépendance de la paroisse de Gugnécourt.

...« Tous manants et habitants de *Vymesnil* (1620).

Bailliage de Voge, prévôté de Bruyères (1594); bailliage de Bruyères (1751), district de Bruyères et canton de Gugnécourt.

VINCEY. — Situé sur la rive gauche de la Moselle et au pied des coteaux qui bordent cette rive de la rivière.

Vincey est dominé par un grand coteau où se trouve la ferme du *Bigarand* et dont le point culminant est le *Haut-de-Beaucamp* (alt. 408 m.). La tradition place là

un camp gallo-romain. La voie romaine de Langres à Strasbourg y passait et l'on y trouve une excellente source presque au sommet. Des fouilles et recherches n'ont pas permis de constater la présence de ce camp; mais sa situation et la persistance de la tradition donnent toute vraisemblance à cet établissement militaire.

Vincey est un lieu très ancien, il doit remonter à l'époque où *Beaucamp* était occupé par les Romains. En admettant que ce camp n'ait jamais existé; nous trouvons le nom de Vincey dans un acte de *708*; il est nommé dans le second testament du comte Vulfoade : « dedit... locellum nunc occupatum *Vinciaco*, in *fine Ausiniaca villa*, in pago Sengentense super fluvium Mosella » (708).

Que peut être *Ausiniaca villa ?* Ne serait-ce pas *Dodonica villa*, qui était tout à la fois le centre religieux et politique de cette région de la Moselle qui appartenait aux évêques de Metz (voir : *Dognéville*). A la fin du x° siècle, *Vincey* avait déjà une certaine importance, puisqu'en 1003 vingt habitations furent données au Chapitre d'Epinal : « ad *Vinciaco mansos vigenti*, cum ecclesiam omnibus qui ad eam permitentibus » (1003).

L'église de Vincey était champêtre, c'est-à-dire isolée ; mais, dit le Pouillé de 1711, on fait le service dans la chapelle de la Trinité, située au village, pour la commodité des paroissiens. En outre, il y avait les chapelles de saint Clément et de saint Didier. Une église fut bâtie en 1731.

Il y eut, dès 1303, des habitations autour de l'église champêtre : « Il a été reporté que ceux qui demeuraient dans le parvis de l'église et ceux de *Landelux*... » (1303); 1458 : « de toute la cure de *Vencey* » ...au village de *Vencey* » (1577).

Il y a encore à Vincey un canton du nom de la *Justice*, « et sa justice commençait au *ruisseau Chaînêtre* » (1303).

Vinciacus, *Vinciaco* (708); *Vinciacum* (1003); *Ven-*

cey-lez-Charmes (1308) ; *Vinceyo* (1402); *Vancey* (1453); *Veincey* (1683) ; *Vencey* (1711).

Bailliage de Voge et prévôté de Charmes (1594); bailliage de Charmes (1751); district de Mirecourt et canton de Charmes (1790).

VOLOGNE. — Il y a deux cours d'eau de ce nom dans les Vosges ; on les distingue parce que l'un est au féminin, la *Vologne*; l'autre au masculin, *ruisseau de Vologne*. Ce dernier est de beaucoup le moins important ; il forme une des deux branches qui, réunies à La Bresse, constituent la *Moselotte*.

Tous deux prennent leur source au même sommet — *Haut-de-Falimont* — et à quelques centaines de mètres de distance : l'un au versant Nord, l'autre au côté Sud ; on peut dire que tous deux partent du même point, du même marécage, *de la même feigne*. Rien d'étonnant qu'ils portent le même nom ; en tout cas, le fait est là, tous deux s'appellent : *Vologne*.

Au mot LA BRESSE, on a vu qu'une colonie alsacienne, venue par le Rothenbach, s'était établie dans la *colline de Vologne* et que le hameau, ainsi que la région avoisinante, avait pris le nom de *Woln*, *Wolle*; que, de tout temps, les Alsaciens avaient appelé de ce nom le village de La Bresse. Le seul fait que des Alsaciens passant les Vosges pour venir s'établir, il y a dix siècles, sur versant lorrain, prouve que cette région était inoccupée, qu'il n'y avait aucune population ; cela est d'autant plus probable que la nouvelle colonie s'installait à l'extrémité d'une haute vallée vosgienne et séparée — alors — de tous lieux habités par une vaste forêt. Il est donc hors de doute que ces Alsaciens furent les premiers occupants de cette région, *qu'ils n'y trouvèrent, naturellement, aucun nom de lieux dits, que c'est bien eux qui donnèrent ce nom de* Woln *à leur hameau et celui-ci au cours d'eau.*

Ces Alsaciens occupèrent tous les pâturages environnants : *Schmargult*, *Ferschsmuss*, *Breitsuzen*, *Walsch*, *Rothenbach*, sont des noms de leur langue que nous avons conservés plus ou moins... estropiés. Ils occupèrent aussi le haut de la vallée, au lieudit : *Feignes-sous-Vologne*, qui forme un cirque on ne peut mieux exposé au Midi.

Ces pâturages abondent en marécages ou *feignes*, donnant naissance à autant de filets d'eau constituant les deux Vologne.

La caractéristique de toutes ces feignes est le *jonc cotonneux*, appelé en français : *Linaigrette, herbe à coton, minons*, et en alsacien : *wollgrass*, *mattenwolle*.

Pendant des siècles, ce *wollgrass* (herbe à laine) fut l'objet d'un grand commerce dans la vallée de Munster ou de St-Grégoire ; on allait le chercher dans toute la région qui nous occupe pour les couchettes d'enfants, rembourrer des sièges, feutrer les gants, les chaussons ; avec les filaments on fabriquait des mèches à lampes, pour remplacer l'amadou utilisé auparavant. Les Alsaciens, je le répète, appelaient ce jonc, ou plutôt ce *coton* : *wolle* (laine) ou *wollgrass* (herbe à laine).

Voici ce qu'en dit *Kirschleger* : « *Le coton de linaigrette* peut servir à rembourrer des sièges, à remplir des coussins, à faire des feutres, des gants. Difficile à filer, on s'en sert pour fabriquer des mèches que l'on enduit de suif... ». On voit qu'il y a quarante ans on utilisait encore la linaigrette en Alsace.

Les deux Vologne prennent naissance à une de ces feignes ou le *wolle* abonde ; je le répète, ces marécages abondent dans tous les pâturages, or la *Wollgrass* en était la caractéristique, il était l'objet d'une grande exploitation, quoi de plus naturel que de donner à cette région inhabitée jusqu'alors le nom de *Wolle*, c'est à dire du jonc cotonneux ?

Comme partout, les cours d'eau ont pris le nom de la région et ont été appelés : *Wolle*, *Woln*, *Wœln* devenus en français : *Vologne*.

Il ne faut pas oublier combien sont prépondérants, dans la formation du nom de lieux, les influences du relief du sol, de ses produits naturels : il était tout indiqué qu'une population donnait à la région qu'elle venait d'occuper le nom du produit végétal qui était pour elle, une source de revenus.

Aussi, cette explication du nom de *Vologne*, par celui d'un produit végétal naturel me semble des plus rationnelle et, en tous cas, préférable à celle qui traduit *Wœln* par *eau bouillante*.

Je ferai remarquer enfin, que si les marécages et les *linaigrettes* ou *wollgrass* abondent au lieudit : *Feignes-sous-Vologne* ; ils sont pour le moins aussi nombreux sur le versant nord, ou de Retournemer où coule la *Vologne* véritable : il y a là des *feignes* considèrables, aussi bien dans les forêts que sur les flancs de la montagne ; là comme sur l'autre côté, les *wollgras* abondent et étaient aussi exploitées que celle des Feignes-sous-Vologne.

Volomna, *Voloyne* (1285) ; *Voullongne* (1530) ; *Voullogne* (XVI[e] siècle) ; *Voloigne*.

Ici comme pour La Bresse, j'ai tenu le plus grand compte des souvenirs et traditions des populations, J. N. Clément a résumé dans un petit opuscule — *La Bresse et ses environs* — toutes ces intéressantes traditions.

XAMONTARUPT. — C'est une communanté de montagne, le groupe principal — *Xamontarupt* — est sur un ruisseau — un rupt — qui se jette dans le *Barbas*, sur la rive gauche.

On sait qu'en patois l'*h* correspond à l'*x* et au *ch* français, que l'*x* de *Xamontarupt* devient *ch* et que l'on pro-

nonce *Chamontarupt* et aussi *Hhamontarupt*. Or *Hha*, en patois signifie *Sec*, *Aride; Xamont* ou *Chamont*, ou *Hhamont*, voudrait dire : mont sec, aride, près d'un *rupt* ou ruisseau.

Xamontarupt figure au dénombrement de T. Alix : *Chamontaruz* (1594) (1),

« *Xamontarupt* ou *Chamontarupt* et les *Arrentés de Xamontarupt* » (Durival 1779).

Bugnon (1719) de son côté : « *Chamontarupt* avec douze granges sur le ban ».

Xamontarupt appartenait au ban de Tendon; au spirituel il relevait de Docelles; « *Chamon-la-rue* et plusieurs granges » (Pouillé de 1711).

Cette façon d'écrire le nom de cette communauté nous montre avec qu'elle fantaisie procédaient les copistes.

Jacques Willame de *Chamontarupt* (1471).

Bailliage de Voge et prévôté d'Arches (1794); bailliage de Remiremont (1751); district de Bruyères et canton de Docelles (1790).

ZINCOURT. — Appartint jusqu'en 1567 au temporel de l'évêché de Metz et ne devint Lorrain qu'à cette date.

Situé sur une colline, rive droite du Durbion.

On a trouvé sur son territoire des ruines gallo-romaines; la voie de Langres à Strasbourg le traverse à l'extrémité nord.

« Grangiam *Uzincurt* » (1187); *Xaincourt* (1711).

Bailliage d'Epinal; district de Rambervillers et canton de Châtel.

---

(1) T. Alix désigne également comme dépendance du ban de Tendon, *Demange-Champs* appelé aujourd'hui le *Haut-du-Bois* et qui dépend de la commune de *Xamontarupt*.

THÉORIE

DES

Mouvements Verticaux

DES BALLONS

par P. VALERIO,

Capitaine d'Artillerie



AVANT-PROPOS

Les auteurs qui font de la navigation aérienne l'objet de leur étude, ont l'habitude de diviser les appareils aériens en deux grandes classes : 1° appareils plus légers que l'air ou ballons ; 2° appareils plus lourds que l'air ou appareils mécaniques. Cette classification est défectueuse, car le ballon obéit aux lois générales de la nature aussi bien que les appareils plus lourds que l'air, les seuls auxquels est attribué le nom d'appareils mécaniques. Le ballon n'est qu'une sorte de machine élévatrice : il transporte à une hauteur déterminée un poids connu ; la formule du travail qu'il exécute existe sans aucun doute ; la loi de la conservation de l'énergie doit en régir toutes les transformations. Quelles sont les conditions du mouvement dans l'ascension ou dans la descente ? Quelle est la vitesse, quelle est l'accélération à un moment donné ? Quelles sont les conditions de l'équilibre ? Quels sont les effets des variations de température et des radiations solaires ou terrestres ? Grâce à la lutte rationnelle contre les phénomènes contraires, grâce à la mise à profit de toutes les circonstances favorables, l'équilibre sera maintenu plus longtemps par le jeu économique du lest, et la durée du voyage pourra être accrue notablement.

Telles sont les différentes questions qui font l'objet de cette étude ; leur importance n'échappera à personne, à cette époque où la solution du problème de la navigation aérienne s'entrevoit, où le ballon dirigeable a cessé d'être une utopie.

MOUVEMENTS VERTICAUX

ET ÉQUILIBRE DES BALLONS

CHAPITRE Ier.

Loi des altitudes et des pressions.

1. — L'étude de l'équilibre et des mouvements verticaux des ballons est dominée par les lois qui régissent l'atmosphère, dans laquelle ils sont en équilibre ou en mouvement.

En appelant p la pression en kilos par mètre carré dans un plan horizontal situé à une hauteur z au-dessus du sol, et π le poids du mètre cube d'air à cette hauteur, la variation de la pression est reliée à celle de l'altitude, par l'expression :

$$-dp = \pi . dz$$

ou, en remplaçant π par sa valeur en fonction du poids spécifique de l'air d_0, de la température absolue T et de la pression p, et isolant dz

$$dz = -\frac{p_0}{d_0} \cdot \frac{T}{T_0} \cdot \frac{dp}{p}.$$

Le poids du mètre cube d'air varie d'ailleurs sous l'influence d'autres causes, telles que l'état hygrométrique,

l'intensité de la pesanteur variable avec l'altitude et la situation géodésique ; mais les variations étant relativement très faibles, on peut les négliger dans la question qui nous occupe.

L'intégration de cette équation exige la connaissance d'une relation soit entre la pression et la température, soit entre la température et l'altitude.

La loi qui relie la température à l'altitude ou à la pression n'est pas connue ; on ne possède que des données approchées ; suivant l'heure, la saison, l'état climatérique, les conditions sont différentes.

2. — La première hypothèse, qui se présente à l'esprit, est d'admettre la température uniforme dans toute l'atmosphère ; l'altitude est donnée, en fonction de la pression par l'équation :

$$z = \mathrm{I}.\ \mathrm{L}\,\frac{p_0}{p}$$

en posant $\mathrm{I} = \frac{p_0}{d_0} = 7991$, et en prenant, pour origine des hauteurs, le plan horizontal où la pression est $p_0 = 10333$.

Cette hypothèse, on doit le remarquer, revient à considérer la colonne d'air comme s'étant détendue suivant la loi de la détente isothermique. C'est donc supposer que la masse gazeuse a fait un gain de chaleur exactement correspondant au travail de détente ; c'est supposer en outre que ce gain de chaleur se répartit de telle façon que la température soit la même dans toutes les couches de l'atmosphère.

3. — Au lieu de supposer la température uniforme, on peut admettre que la masse gazeuse, formant l'atmosphère, s'est dilatée sous l'action de sa propre chaleur sans faire ni gain ni perte. L'équilibre ainsi déterminé, les gains ou les pertes de chaleur deviennent des causes secondaires venant modifier la loi générale.

Chaque couche, se dilatant sous l'action de la quantité de chaleur qu'elle possède et sous le poids des couches supérieures, se détendra suivant la loi de la transformation adiabatique, de telle sorte que l'on aura

$$\frac{T_0}{T} = \left(\frac{p_0}{p}\right)^{\frac{n-1}{n}}$$

En portant cette valeur dans l'équation du n° 1 et en faisant les transformations nécessaires, on trouve

$$\frac{dp}{p^{\frac{1}{n}}} = -\frac{d_0}{p_0^{\frac{1}{n}}} \cdot dz$$

d'où, en intégrant entre deux points où les pressions seraient p et p_0, et dont la différence de niveau serait z

$$z = \frac{n}{n-1} \cdot \frac{p_0}{d_0}\left[1 - \left(\frac{p}{p_0}\right)^{\frac{n-1}{n}}\right] = \frac{n}{n-1} \cdot \mathrm{I}\left[1 - \left(\frac{p}{p_0}\right)^{\frac{n-1}{n}}\right]$$

ou en introduisant les données numériques

$$z = 3.45 \times 7991\left[1 - \left(\frac{p}{p_0}\right)^{\frac{n-1}{n}}\right] = 27569\left[1 - \left(\frac{p}{p_0}\right)^{\frac{n-1}{n}}\right]$$

4. — Pour intégrer la fonction $dz = -\mathrm{I}.\frac{T}{T_0} \cdot \frac{dp}{p}$, Laplace fait observer « que comme les intégrales ne s'étendent jamais qu'à un intervalle peu considérable relativement à la hauteur de l'atmosphère, toute fonction qui représente à la fois les températures des deux stations inférieure et supérieure, et suivant laquelle la température diminue à peu près en progression arithmétique de l'une à l'autre, est admissible, et l'on peut choisir celle qui simplifie le plus le calcul ». Il adopte comme température uniforme de l'atmosphère la moyenne des températures de la station inférieure et de la station supérieure. Dans le problème qui nous occupe, la température de la station inférieure nous est seule connue. D'après les résultats des expériences de M. Glaisher, et en tenant

compte des travaux de M. Flammarion, M. le Commandant Renard a énoncé une loi approximative reliant les températures aux pressions, loi dont l'expression est :

$$T_0 - T = 55\left(1 - \frac{p}{p_0}\right)$$

En calculant d'après cette formule la température de la station supérieure, on peut calculer *a priori* l'altitude, en se servant de la formule de Laplace.

On peut aussi, en introduisant la valeur de T dans la fonction $dz = -\,\mathrm{I}.\,\frac{T}{T_0}\cdot\frac{dp}{p}$, obtenir directement une relation entre l'altitude et la pression. Cette relation est la suivante :

$$z = \mathrm{I}.\,\frac{T_0 - 55}{T_0}\cdot \mathrm{L}\,\frac{p_0}{p} + \mathrm{I}.\,\frac{55}{T_0}\left[1 - \frac{p}{p_0}\right] = 6747\,\mathrm{L}\,\frac{p_0}{p} + 1610\left(1 - \frac{p}{p_0}\right)$$

5. — Il est facile de s'assurer, par un calcul numérique, que les différences accusées par les trois expressions de la hauteur données précédemment, ne sont pas considérables. Mais les valeurs obtenues par la loi approximative des températures s'éloignent souvent d'une façon notable des nombres fournis par l'expérience. D'un autre côté, les températures réelles sont, à quelques exceptions près, toujours inférieures à la température initiale et toujours, sans exception, supérieures aux valeurs fournies par la loi adiabatique.

Nous donnons le nom d'atmosphère *adiabatique* á l'atmosphère idéale, dont la masse gazeuse se serait mise en équilibre sous l'action d'une détente adiabatique, et celui d'atmosphère *isothermique* à celle dont la température resterait constante sur toute l'étendue et égale à la température initiale.

Complètement négligés dans l'atmosphère isothermique, les phénomènes calorifiques, qui influent sur la température de l'air, prennent une importance exagérée dans l'atmosphère adiabatique; mais, tout au moins, peut-on être certain de ne pas laisser de côté dans l'étude des lois qui régissent le mouvement des ballons un élément essentiel. Dans l'atmosphère isothermique, les hauteurs sont exagérées, les résistances diminuées, la densité supposée de l'air étant toujours inférieure à la densité réelle ; dans l'atmosphère adiabatique, les effets inverses se produisent, de telle façon que les lois du mouvement réel sont intermédiaires entre les lois déterminées au moyen de deux hypothèses limites.

6. — En aérostation, il est commode d'évaluer la pression en fractions d'atmosphère.

En posant $\gamma = \frac{p}{p_0}$ et $\gamma_0 = 1$, on a :

$$dz = -\frac{p_0}{d_0} \cdot \frac{T}{T_0} \cdot \frac{d\gamma}{\gamma}$$

et les formules donnant l'altitude en fonction de la pression deviennent pour l'atmosphère isothermique :

$$dz = -I \cdot \frac{d\gamma}{\gamma} \text{ et } z = -I \cdot L\frac{1}{\gamma}$$

et pour l'atmosphère adiabatique :

$$z = \frac{n}{n-1} I \cdot \left[1 - \gamma^{\frac{n-1}{n}}\right] \text{ et } dz = -I \cdot \frac{d\gamma}{\gamma^{\frac{1}{n}}}$$

CHAPITRE II

Principe d'Archimède.

7. — Toute la théorie du ballon repose sur le principe d'Archimède.

Une surface fermée, plongée dans un fluide pesant en équilibre, supporte une pression résultante égale et directement opposée au poids du fluide déplacé.

Imaginons un ballon de volume C, de dimensions assez restreintes, pour que la couche d'air, dans laquelle il est plongé, puisse être considérée comme homogène. Le poids de l'unité de volume étant π, la poussée F est

$$F = C\pi$$

8. — Le travail élémentaire de la poussée, travail moteur, est pour un déplacement ascensionnel dz

$$d\,T_m = F\,dz = C\pi.\,dz$$

et comme

$$dz = -\frac{dp}{\pi}$$

$$d\,T_m = -\,Cdp.$$

Intégrant entre les zônes de pression p_0 et p, on a

$$(1) \qquad T_m = \int_{p_0}^{p} -\,Cdp = -\int_{p_0}^{p} Cdp.$$

9. — Mais à toute élévation dz du ballon de volume C, correspond la chute d'un même volume d'air de la hauteur $-\,dz$; le poids de ce volume étant $C\pi$, le travail élémentaire effectué par la chute est

$$d\,T_a = -\,C\pi\,dz = Cdp.$$

et le travail total

$$T_a = \int_{p_0}^{p} Cdp$$

Donc, dans l'ascension d'un corps plus léger que l'air, le travail de la poussée est égal et de signe contraire au travail de chute du poids d'air déplacé dans les positions successives du ballon.

10. — Si dans l'équitation (1) on suppose le volume C_1 constant, on trouve immédiatement

$$T_m = C_1 (p_0 - p) \text{ ou } T_m = p_0 C_1 (\gamma_0 - \gamma_1)$$

On doit remarquer que le travail élémentaire absorbé par le gonflement du ballon à la zône de pression p est $p.dC_1$, et le travail total pC_1.

On en conclura que :

Pour un ballon à volume constant, le travail de la poussée de la zône p_0 à la zône p est égal à la différence des travaux de gonflement dans les mêmes zônes.

Ce résultat pourrait se démontrer à priori d'une manière très simple. En effet, imaginons un corps en équilibre à la surface d'un fluide homogène ; si l'on enfonce ce corps à uue certaine profondeur, on emmagasine dans le liquide, s'il est permis de s'exprimer ainsi, une certaine quantité d'énergie égale au produit, par la hauteur au-dessous du niveau, du poids du volume déplacé. Ce travail sera restitué, quand on abandonnera le corps à lui-même et qu'il reviendra occuper sa position première d'équilibre à la surface. On aurait produit la même quantité d'énergie, si l'on avait gonflé, à la position inférieure un ballon occupant le même volume que le corps immergé. Si le fluide n'était pas homogène, on pourrait toujours le décomposer en couches horizontales, assez minces, pour que le densité puisse y être considérée comme constante, et raisonner comme dans le cas précédent.

L'atmosphère ne fait donc que restituer un travail effectué dans le gonflement et joue, pour ainsi dire, le rôle d'un accumulateur.

11. — Toute l'énergie motrice provenant d'un travail produit avant l'ascension, il semble donc que la dilatation du gaz aérostatique ne soit accompagnée d'aucun développement d'énergie sensible.

La poussée actionnerait en effet un ballon entièrement vide de la même manière qu'un ballon de même volume, de même poids et plein de gaz; les mouvements des deux aérostats seraient, semble-t-il, rendus identiques en remplaçant dans le premier le poids du gaz du second par une surcharge de lest que l'on consommerait suivant la loi d'écoulement du fluide par l'appendice du ballon à gaz. D'autre part, puisque le volume est constant, on ne voit pas comment la masse gazeuse pourrait avoir une influence sur le mouvement ascensionnel, sinon toutefois par réaction en s'échappant par l'appendice; mais dans ce cas, la pression de sortie est, comme on va le voir, si faible, que ce souffle ne pourrait produire sur la masse de l'aérostat le moindre effet sensible.

12. — Les calculs relatifs aux vitesses et aux pressions d'écoulement du gaz ont été établis par M. le commandant Renard, pour déterminer les dimensions de l'appendice.

Le ballon se trouvant à une altitude telle que la pression atmosphérique soit p, la masse gazeuse, qui y est renfermée, obéit à l'équation caractéristique

$$pC = R'.T'$$

d'où l'on tire, en prenant les dérivées logarithmiques

$$\frac{dC}{C} + \frac{dp}{p} = \frac{dT'}{T'}$$

Lorsque la température est invariable, on a simplement

$$-\frac{dC}{C} = \frac{dp}{p}$$

ou, en prenant les différences finies,

$$-\frac{\Delta C}{C} = \frac{\Delta p}{p};$$

donc, la variation du volume du ballon est au volume entier comme la variation de pression est à la pression entière.

Si le ballon se meut avec une vitesse φ, on a très approximativement, la vitesse ne dépassant guère 4 ou 5 mètres

$$\Delta p = -\frac{d_0}{p_0}\varphi = -\frac{\varphi}{I}$$

Remplaçant Δp par sa valeur dans l'équation précédente il vient

$$\frac{\Delta C}{C} = \frac{\varphi}{I}$$

La variation de volume du ballon, que l'on appelle vitesse de dilatation ou de contraction du ballon est donc donnée par la formule

$$\Delta C = \frac{C\varphi}{I}$$

qui est indépendante de l'altitude.

Si v est la vitesse d'écoulement du gaz par l'appendice de section ω, on a évidemment

$$v . \omega = \Delta C$$

et en remplaçant ΔC par sa valeur

$$v = \frac{C\varphi}{I\omega}$$

On peut trouver facilement la pression d'écoulement. Soit p' cette pression, δ étant la densité du gaz à la zône de pression p, elle est donnée par la formule

$$p' = \frac{\delta v^2}{2g}$$

qui convient aux faibles vitesses,

En général on prend le diamètre de l'ouverture égal à la 1/20 partie du diamètre D du ballon. En tenant compte de cette donnée et en remplaçant I par sa valeur, approximativement 8000, la formule de la vitesse devient

$$v = \frac{1}{30} D. \varphi;$$

pour un ballon de 10^m de diamètre, animé d'une vitesse de 4^m correspondante au maximum de la pratique, on trouve

$$v = 1^m 33;$$

quant à la pression p' en attribuant à δ sa plus grande valeur à 0° et sous la pression 760, $\delta = 0^k,200$ pour l'hydrogène, on a

$$p' = 0^k,018$$

pression insignifiante.

La surface de l'ouverture est $\pi \frac{D^2}{4 \times 400} = 0^m,14$ et la pression totale égale à la réaction est donc

$$\omega p' = 0^k,0025.$$

Ces nombres sont des maxima, car, outre la plus grande vitesse et la densité la plus élevée, nous avons également admis la vitesse de dilatation la plus grande en ne tenant compte d'aucun refroidissement du gaz.

13. — Ceci étant posé, nous pouvons évaluer le travail effectué par la masse gazeuse entre deux zônes de pression; ce travail se compose en effet du travail de la réaction et de la force vive communiquée au gaz écoulé.

Si nous laissons au-dessous de nous les 30 centièmes de l'atmosphère, ce qui correspond à une altitude de 2.850^m environ, le travail de la réaction sera au maximum de

$$0^k,0025 \times 2.850 = 7^{kgm}25$$

et la force vive communiquée à la masse gazeuse écoulée 0,30 C sera

$$\frac{1}{2} \frac{0.30C \times \delta}{g} v^2 = 2^{kgm}8$$

Le travail effectué par la masse gazeuse dans sa dilatation est donc au plus égal à 10^{kgm} environ, ce qui correspondrait à une diminution absolument insignifiante de la température interne, environ 0°05.

La température du gaz aérostatique peut donc être considérée comme constante et le travail extérieur comme nul, avec d'autant plus de raison que tout agrandissement de l'ouverture a pour conséquence une diminution de la vitesse et de la pression d'écoulement, et qu'il en est de même pour toute diminution de la vitesse ascensionnelle.

14. — Quand un ballon est incomplètement gonflé, l'étoffe est repliée sur elle-même à la partie inférieure et il existe (*fig. 1*) une tranche AB où la pression du gaz et la pression de l'air sont les mêmes. Si dans les formules de la vitesse et de la pression d'écoulement, nous remplaçons la section ω de l'orifice par la surface de la tranche AB, nous obtiendrons des résultats analogues et en tirerons les mêmes conclusions.

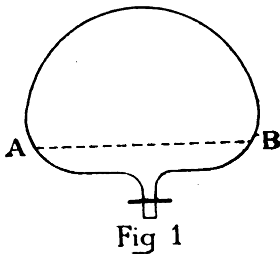
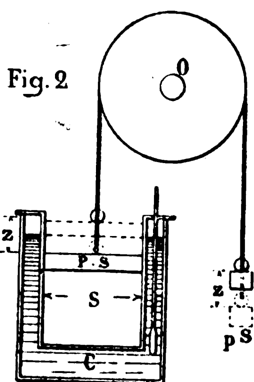


Fig 1

Donc, dans le ballon incomplètement gonflé, comme dans le ballon entièrement plein, la température du gaz aérostatique peut être considérée comme invariable dans l'ascension et le travail extérieur accompli par le gaz comme nul.

15. — Ces conclusions, auxquelles nous sommes arrivés en nous servant des résultats acquis par la pratique, peuvent se déduire facilement des principes de la thermodynamique.



Imaginons un cylindre de section S (*fig. 2*) placé dans une cuve calorimétrique C et rempli de gaz, qu'un piston de poids P × S maintient à la pression P. Le piston est relié par l'intermédiaire d'un cordon passant sur une poulie O, à un poids S.p de telle sorte que, le gaz se détendant, le piston va monter d'une hauteur Z, telle que le gaz se trouve de nouveau en équilibre sous la pression P — p. Le travail T effectué par le fluide est facile à évaluer, car l'énergie absorbée par l'élévation du piston S.P est S.P.Z, dont une partie S.p.Z doit être attribuée à la chute du poids p.S, de telle sorte que le travail de détente est

$$T = S\,(P - p)\,Z$$

Le thermomètre de la cuve accuserait une perte de chaleur.

Mais, si au lieu du poids p.S nous suspendons un poids P.S + p', p' étant un poids additionnel destiné à vaincre les résistauces de frottement, on aura

$$T = S\,(P - P)\,z = 0;$$

le travail extérieur effectué par le gaz est nul et le thermomètre restera stationnaire, car le travail de chute du poids P.S est égal au travail absorbé par l'ascension du poids P.S. Cette expérience hypothétique est analogue à l'expérience bien connue de Joule où un gaz s'écoule d'un récipient où il était comprimé dans un second récipient vide. La seule différence est que le vide se produit par l'élévation du piston, au cours même de l'expérience.

Imaginons maintenant que notre ballon, au lieu d'être en mouvement dans une atmosphère de plus en plus raré-

fiée, soit placé sous le récipient d'une machine pneumatique, et, en outre, que son enveloppe soit imperméable à la chaleur; si on met les pistons de la machine en mouvement, l'air va se raréfier et le ballon va se dilater dans les mêmes conditions que la masse gazeuse contenue dans le cylindre considéré précédemment.

Le gaz se dilate sans produire de travail extérieur; or l'on sait que « tout changement de volume qui n'est accom-« pagné d'aucun développement de chaleur sensible n'en-« traîne aucune variation de température, ou entraîne des « variations telles que les quantités de chaleur correspon-« dantes se compensent exactement ». Dans le cas particulier qui nous occupe, les différences de température aux divers points de la masse gazeuse s'éteindraient rapidement par convection.

16. — Reprenons maintenant l'expression du travail moteur

$$T_m = \int_{p_0}^{p} - C dp.$$

Si le volume du ballon est variable, l'intégration exige la connaissance d'une relation entre la pression et le volume. Les considérations précédentes la déterminent, car, la température étant constante, le gaz se conforme à la loi de Mariotte et l'on a

$$Cp = C_0 p_0,$$

C_0 étant le volume initial du ballon à la zône de pression p_0.

Remplaçant C par sa valeur dans la formule du travail, on a

$$T_m = \int_{p_0}^{p} - C_0 p_0 \frac{dp}{p} = C_0 p_0 L. \frac{p_0}{p}.$$

On a également

$$C_0 p_0 = C_1 p_1$$

p_1 étant la pression à la zône où le ballon atteint son volume maximum C_1, et par suite

$$T_m = C_1\, p_1\, L\,.\,\frac{p_0}{p}$$

Il convient de faire remarquer que les expressions du travail moteur sont indépendantes de la loi qui relie les altitudes aux pressions.

17. — Le poids d'un ballon à volume constant varie à chaque instant de l'ascension, car la dilatation a pour conséquence l'évacuation d'une partie du gaz. Dans le ballon incomplètement gonflé, le poids de la masse gazeuse est constant. Enfin, si l'on suppose réalisé un ballon à enveloppe rigide vide d'air ou bien rempli de gaz et fermé à sa partie inférieure, dans un tel ballon, le volume et le poids restent constants.

Nous basant sur ces considérations, nous étudierons dans le chapitre suivant les lois du mouvement dans les trois cas suivants :

1° Ballon à volume constant et à masse variable ;

2° Ballon à volume variable et à masse constante ;

3° Ballon à masse et à volume constants.

Cette étude sera faite pour les deux atmosphères idéales limites et en supposant l'enveloppe imperméable à la chaleur.

CHAPITRE III

Mouvement ascensionnel des ballons

NOTATIONS

C capacité du ballon.
D diamètre.
d_0 poids spécifique de l'air.
δ_0 poids spécifique du gaz.
F force ascensionnelle de l'aérostat.
G poids des parties solides.
m masse.
γ pression en fractions d'atmosphère.
φ vitesse.
θ temps.
$\tau = \dfrac{d\varphi}{d\theta}$ accélération.
Z hauteur parcourue.
T température absolue de l'air.
T′ température du gaz.

Mouvement ascensionnel du ballon à volume constant et masse variable, et du ballon à volume et poids constants.

18. — On donne le nom de force ascensionnelle à la résultante de la poussée et du poids total de l'aérostat. La force ascensionnelle pour un ballon en mouvement à la zône de pression γ et de température T est donc

$$F = Cd_0 \frac{T_0}{T} \gamma - C\delta_0 \frac{T_0}{T'} \gamma - G.$$

La température du gaz étant constante, et celle de l'air l'étant également dans l'hypothèse isothermique, on peut poser

$$d_0 \frac{T_0}{T} = d \text{ et } \delta_0 \frac{T_0}{T'} = \delta$$

et l'expression de la force ascensionnelle devient

$$F = C(d - \delta)\gamma = Ca\gamma - G,$$

en écrivant $d - \delta = a$, force ascensionnelle du mètre cube de gaz dans les conditions de température énoncées.

19. — Le mobile est soumis dans son mouvement à la résistance de l'air R. On peut, d'après les expériences faites à Chalais, considérer la résistance éprouvée par un ballon sphérique comme proportionnelle au carré du diamètre de la sphère, au carré de la vitesse, à la densité de l'air; ces diverses circonstances sont exprimées par la formule

$$R = k\, D^2 \gamma\, \varphi^2 = K \gamma\, \varphi^2,$$

en écrivant $K = kD^2$.

Le coefficient k a été trouvé égal à 0,0255, pour les étoffes en soie ponghée vernie.

20. — L'aérostat en mouvement à la zône de pression γ est soumis aux deux forces que nous venons d'énoncer : force ascensionnelle, $Ca\gamma - G$ et résistance de l'air $K\gamma\varphi^2$. L'équation du mouvement est donc :

$$m \frac{d\varphi}{d\theta} = Ca\gamma - G - K\gamma . \varphi^2.$$

Le ballon perdant du gaz par l'appendice au fur et à mesure de l'ascension, la masse est variable et égale à

$$\frac{G + C\delta\gamma}{g}$$

Remplaçant m par sa valeur et posant $\frac{d\varphi}{d\theta} = \tau$, on a

$$(1) \quad \frac{G + C\delta\gamma}{g} . \tau = Ca\gamma - G - K\gamma . \varphi^2$$

d'où

$$K\, \varphi^2 = Ca - \frac{G}{\gamma} - \frac{G}{g} . \frac{\tau}{\gamma} - \frac{C\delta}{g}\, \tau$$

Différentiant il vient

$$2\, K\, \varphi\, d\varphi = \frac{G}{\gamma^2}\, d\gamma + \frac{G}{g}\, \tau \frac{d\gamma}{\gamma^2} - \frac{G}{g} . \frac{d\tau}{\gamma} - \frac{C\delta}{g}\, d\tau$$

Mais l'on a $\varphi d\varphi = \tau . dz$, et, comme $dz = - I \frac{d\gamma}{\gamma}$, $\varphi d\varphi = - I \tau \frac{d\gamma}{\gamma}$

Remplaçant $\varphi d\varphi$ par sa valeur, et, après toute simplification, il vient

$$d\tau - \frac{1 + \frac{2K.Ig}{G}\gamma}{\gamma + \frac{C\delta}{G}\gamma^2}\tau d\gamma - \frac{g}{\gamma + \frac{C\delta}{G}\gamma^2} d\gamma = 0$$

équation linéaire du premier ordre.

Pour l'intégrer, faisons $\tau = uz$, u et z étant des fonctions indéterminées de γ, on aura $d\tau = udz + zdu$, et, en substituant

$$udz + zdu - \frac{1 + p\gamma}{\gamma + b\gamma^2} uzd\gamma - \frac{g}{\gamma + b\gamma^2} d\gamma = 0,$$

où l'on a posé $p = \frac{2KIg}{G}$ et $\frac{C\delta}{G} = b$.

Déterminons u par la condition $du - \frac{1 + p\gamma}{\gamma + b\gamma^2} ud\gamma = 0$, il en résultera $udz - \frac{g}{\gamma + b\gamma^2} d\gamma = 0$. En intégrant la première, il vient

$$Lu = \int \frac{1 + p\gamma}{\gamma + b\gamma^2} d\gamma = L\gamma (1 + b\gamma)^{\frac{p}{b} - 1}$$

et

$$u = \gamma (1 + b\gamma)^{\frac{p}{b} - 1};$$

substituant dans la seconde et isolant dz il vient

$$dz = \frac{g}{\gamma^2 (1 + b\gamma)^{\frac{p}{b}}} d\gamma$$

et

$$z = g \int \frac{1}{\gamma^2 (1 + b\gamma)^{\frac{p}{b}}} d\gamma + C^{te}$$

On a donc

$$\tau = uz = \gamma (1 + b\gamma)^{\frac{p}{b} - 1} \left[C^{te} + g \int \frac{1}{\gamma^2 (1 + b\gamma)^{\frac{p}{b}}} d\gamma \right]$$

Déterminons la constante de manière que le mobile ait l'accélération τ_0 à la zone de pression $\gamma_0 = 1$, ces deux valeurs répondant aux conditions initiales du départ; il vient

$$(2)\ \tau = \gamma \left(\frac{1 + b\gamma}{1 + b}\right)^{\frac{p}{b} - 1} \tau_0 + g\gamma (1 + b\gamma)^{\frac{p}{b} - 1} \int_{\gamma_0}^{\gamma} \frac{1}{\gamma^2 (1 + b\gamma)^{\frac{p}{b}}} d\gamma$$

τ_0 est d'ailleurs donné par l'équation de mouvement (1) en y faisant $\gamma = \gamma_0 = 1$ et $\varphi = 0$. On a ainsi

$$\frac{G + c\delta}{g} . \tau_0 = Ca - G$$

d'où

$$\tau_0 = g . \frac{Ca - G}{G + C\delta}$$

21. — La valeur de l'accélération tient donc à l'intégration de la différentielle binôme $\gamma^{-2} (1 + b\gamma)^{-\frac{p}{b}} d\gamma$.

L'indice $\frac{p}{b} = \frac{2KgI}{C\delta}$ de la puissance est toujours très élevé et ne descend pas, comme on peut facilement s'en assurer en introduisant des données numériques plausibles au-dessous de 600 à 700. L'intégration donnerait donc une suite, peu convergente d'ailleurs, d'un nombre considérable de termes. On peut tourner cette difficulté et obtenir une solution très approchée de la question.

Il est d'abord facile de voir que l'expression $\frac{1}{\gamma^2 (1 + b\gamma)^{\frac{p}{b}}}$ est très peu différente de $\frac{1}{\gamma^2 e^{p\gamma}}$

On a en en effet

$$e^{p'ax} = lim \left(1 + \frac{p'ax}{m}\right)^m$$

et comme le nombre p' est plus grand que $p'ax$, a et x étant supposés tous les deux plus petits que l'unité, on pourra écrire

$$e^{p'ax} = (1 + ax)^{p'}$$

en faisant $m = p'$ et en commettant une erreur

$$\varepsilon < \frac{(p'ax)^{p'+1}}{1.2\ldots\ldots(p'+1)} e^{\theta.p'ax}$$

Si je pose $p' = \frac{p}{b}$, $a = b$, $x = \gamma$ on aura

$$e^{p\gamma} = (1 + b\gamma)^{\frac{p}{b}}$$

l'erreur correspondante étant de

$$\varepsilon < \frac{(p\gamma)^{\frac{p}{b}+1}}{1.2\ldots.\left(\frac{p}{b}+1\right)} e^{\theta.p\gamma}$$

L'intégrale $\int_{\gamma_0}^{\gamma_1} \frac{1}{\gamma^2(1+b\gamma)^{\frac{p}{b}}}$ diffère donc de très peu de l'intégrale $\int_{\gamma_0}^{\gamma_1} \frac{1}{\gamma^2 e^{p\gamma}}$, qui dépend elle-même de l'intégrale cherchée $\int \frac{d\gamma}{L\gamma}$.

Mais on doit remarquer que, dans le cas qui nous occupe, p étant très élevé et γ variant entre 1 et 0,3 au plus, l'intégrale $\int_{\gamma_0}^{\gamma_1} \frac{1}{\gamma^2 e^{p\gamma}} d\gamma$ diffère très peu de $\frac{1}{\gamma_1^2} \int_{\gamma_0}^{\gamma_1} \frac{1}{e^{p\gamma}} d\gamma$. En effet, substituer cette deuxième intégrale à la précédente revient à remplacer, dans la quadrature, la courbe $y = \frac{1}{\gamma^2 e^{p\gamma}}$ par la courbe $y = \frac{1}{\gamma_1^2 e^{p\gamma}}$. L'erreur sur chaque

ordonnée est égale à

$$\varepsilon = y' - y = \frac{1}{e^{p\gamma}}\left(\frac{1}{\gamma_1^2} - \frac{1}{\gamma^2}\right);$$

Cette erreur est susceptible d'un maximum, car, d'une part, elle s'annule pour $\gamma = \gamma_1$; d'autre part, si le facteur $\frac{1}{\gamma_1^2} - \frac{1}{\gamma^2}$ va en augmentant jusqu'à sa valeur maxima $\frac{1}{0.3^2} = 11.1$ .... le terme $\frac{1}{e^{p\gamma}}$ diminue de telle façon que ε tend vers zéro.

Ce maximum sera déterminé par la condition $\frac{d\varepsilon}{d\gamma} = 0$ ou

$$-\frac{p}{e^{p\gamma}}\left[\frac{1}{\gamma_1^2} - \frac{1}{\gamma^2}\right] + \frac{1}{e^{p\gamma}}\,\frac{2}{\gamma^3} = 0.$$

Multipliant par $e^{p\gamma'}$ qui conserve toujours une valeur finie, il vient

$$-p\left[\frac{1}{\gamma_1^2} - \frac{1}{\gamma^2}\right] + \frac{2}{\gamma^3} = 0$$

et

$$\left(\frac{1}{\gamma}\right)^3 + \frac{p}{2}\left(\frac{1}{\gamma}\right)^2 - \frac{p}{2}\left(\frac{1}{\gamma_1}\right)^2 = 0.$$

On voit immédiatement que $\frac{1}{\gamma}$ doit très peu s'éloigner de $\frac{1}{\gamma_1}$, car l'influence du terme $\left(\frac{1}{\gamma}\right)^3$ est très faible en présence du terme élevé $\frac{p}{2}\left(\frac{1}{\gamma}\right)^2$; posons $\frac{1}{\gamma} = \frac{1}{\gamma_1} - \alpha$, α étant très petit par rapport à $\frac{1}{\gamma_1}$. Remplaçant $\frac{1}{\gamma}$ par cette

valeur, développant et négligeant les termes en α^2 et α^3, on trouve

$$\alpha = \frac{\left(\frac{1}{\gamma_1}\right)^2}{3\left(\frac{1}{\gamma_1}\right) + p} = \frac{1}{\gamma_1 (3 + p\gamma_1)}$$

Substituons à $\frac{1}{\gamma}$ sa valeur $\frac{1}{\gamma_1} - \frac{1}{\gamma_1 (3 + p\gamma_1)}$ dans l'expression de ε, développons; en négligeant le terme $\frac{1}{\gamma_1^2}\left(\frac{1}{3 + p\gamma_1}\right)^2$ très faible, il restera

$$\varepsilon_m = \frac{1}{e^{p\gamma}} \frac{2}{\gamma_1^2 (3 + p\gamma_1)}$$

L'erreur commise dans la quadrature, sera donc plus petite que

$$\int_{\gamma_0}^{\gamma_1} - \varepsilon_m \, d\gamma = \int_{\gamma_0}^{\gamma_1} - \frac{1}{e^{p\gamma}} \frac{2}{\gamma_1^2 (3 + p\gamma_1)} \, d\gamma$$
$$= - \frac{2}{3 + p\gamma_1} \cdot \frac{1}{\gamma_1^2} \int_{\gamma_0}^{\gamma_1} \frac{d\gamma}{e^{p\gamma}}$$

c'est à dire plus petite que la

$\frac{2}{3 + p\gamma_1}$ partie de la surface totale $\frac{1}{\gamma_1^2} \int_{\gamma_0}^{\gamma_1} \frac{d\gamma}{e^{p\gamma}}$

Soit un ballon de 10^m de diamètre, placé au départ dans les conditions suivantes :

Cube d'air déplacé....	520^{m3}	
Poids d'air déplacé....	676^k	
Poids du gaz.........	156^k	676^k
Poids mort...........	420^k	
Rupture d'équilibre...	100^k	

et s'élevant par suite, à peu près, à la zone de pression $\gamma = 0.8$. On trouvera $p = \frac{2Kg\mathrm{I}}{G} = 951$ et l'erreur commise serait de $\frac{1}{382} = 0.0026$ de la surface limitée par la courbe.

On pourra de même substituer à l'intégrale

$$\int_{\gamma_0}^{\gamma} \frac{1}{\gamma^2 (1 + b\gamma)^{\frac{p}{b}}} d\gamma \text{ l'intégrale } \frac{1}{\gamma^2} \int_{\gamma_0}^{\gamma} \frac{1}{(1 + b\gamma)^{\frac{p}{b}}} d\gamma,$$

très peu différente de $\frac{1}{\gamma^2} \int_{\gamma_0}^{\gamma} \frac{1}{e^{p\gamma}} d\gamma$.

Par un raisonnement analogue à celui qui vient d'être employé, on démontrerait d'ailleurs directement l'équivalence approchée des deux intégrales; mais nous avons préféré passer par cet intermédiaire, parce que, dans les calculs qui suivront, nous retrouverons constamment la fonction sous cette forme.

22. — Ceci posé, revenons à la détermination de l'accélération. Elle est donnée par la relation

$$\tau = \gamma \left(\frac{1 + b\gamma}{1 + b} \right)^{\frac{p}{b} - 1} \times \tau_0 + g.\gamma (1 + b\gamma)^{\frac{p}{b} - 1} \int_{\gamma_0}^{\gamma} \frac{1}{\gamma^2 (1 + b\gamma)^{\frac{p}{b}}} . d\gamma$$

ou, en tenant compte des considérations qui précèdent

$$\tau = \gamma \left(\frac{1 + b\gamma}{1 + b} \right)^{\frac{p}{b} - 1} \times \tau_0 + \frac{g}{\gamma} (1 + b\gamma)^{\frac{p}{b} - 1} \int_{\gamma_0}^{\gamma} \frac{1}{(1 + b\gamma)^{\frac{p}{b}}} d\gamma$$

et en effectuant l'intégration

$$\tau = \gamma \left(\frac{1 + b\gamma}{1 + b} \right)^{\frac{p}{b} - 1} \times \tau_0 - \frac{g}{\gamma (p - b)} \left[1 - \left(\frac{1 + b\gamma}{1 + b} \right)^{\frac{p}{b} - 1} \right]$$

expression peu différente, nous le savons, de la suivante

$$\tau = \gamma \frac{e^{(p-b)\gamma}}{e^{(p-b)\gamma_0}} \tau_0 - \frac{g}{\gamma(p-b)} \left[\frac{e^{(p-b)\gamma}}{e^{(p-b)\gamma_0}} \right]$$

τ_0 étant égal à $g. \dfrac{Cd - G}{G + C\delta}$

23. — Avant de discuter cette équation, déterminons l'accélération d'un ballon à poids et volume constants. Ici la masse est $\dfrac{G}{g}$, la force ascensionnelle $F = Cd - G$, la résistance de l'air $K\gamma\varphi^2$. L'équation de mouvement est donc

$$\frac{G}{g} \dot{\tau} = Cd.\gamma - G - K\gamma\varphi^2$$

En procédant comme précédemment, on établit facilement l'équation différentielle

$$d\tau - \frac{1 + p'\gamma}{\gamma} \tau\, d\gamma - \frac{g}{\gamma} d\gamma = 0$$

dont la solution est

$$\tau = \gamma e^{p'\gamma} \left(C^{te} + g \int \frac{d\gamma}{\gamma^2 e^{p'\gamma}} \right);$$

déterminant la constante par les conditions initiales du mouvement et substituant à $\displaystyle\int \frac{d\gamma}{\gamma^2 e^{p'\gamma}}$ l'intégrale $\displaystyle\frac{1}{\gamma^2} \int \frac{d\gamma}{e^{p'\gamma}}$, on trouve

$$\tau = \gamma . \frac{e^{p'\gamma}}{e^{p'\gamma_0}} \tau_0 - \frac{g}{p'\gamma} \left[1 - \frac{e^{p'\gamma}}{e^{p'\gamma_0}} \right]$$

τ_0 étant égal à $g. \dfrac{Cd - G}{G}$ et p' à $\dfrac{2KI\, g}{G}$.

Cette expression est identique à celle du numéro précédent, à la valeur des constantes près.

24. — Nous pouvons maintenant nous rendre facilement compte des circonstances du mouvement.

Tant que γ est extrêmement peu différent de γ_0, $\frac{e^{p'\gamma}}{e^{p'\gamma_0}}$ diffère très peu de l'unité, le second terme est très petit et l'accélération prend le signe positif du premier terme tout en décroissant très rapidement; elle le conservera, jusqu'à ce que, γ augmentant, elle devienne nulle; c'est la période de mise en train.

Lorsque l'accélération est nulle, le ballon a atteint sa vitesse minima, et la zone de pression, à laquelle ce phénomène a lieu est donnée par la relation

$$\gamma \frac{e^{p'\gamma}}{e^{p'\gamma_0}} \tau^0 - \frac{g}{p'\gamma}\left[1 - \frac{e^{p'\gamma}}{e^{p'\gamma_0}}\right] = 0$$

A partir de ce moment, l'accélération prend le signe négatif de son second terme et, comme $\frac{e^{p'\gamma}}{e^{p'\gamma_0}}$ devient excessivement faible, elle est sensiblement égale à $-\frac{g}{p'\gamma}$, dont la valeur absolue devient de plus en plus grande puisque γ du dénominateur diminue; c'est la période d'arrêt qui dure pendant tout le reste de l'ascension jusqu'à ce que la vitesse s'annule.

25. — La zone d'accélération nulle ou de vitesse maxima est très rapprochée de la zone initiale. Elle est donnée, nous venons de le voir, par l'équation

$$\gamma \cdot \frac{e^{p'\gamma}}{e^{p'\gamma_0}} \tau_0 - \frac{g}{p'\gamma}\left[1 - \frac{e^{p'\gamma}}{e^{p'\gamma_0}}\right] = 0$$

mais, si γ est peu différent de γ_0, les facteurs γ et $\frac{1}{\gamma}$ auront une influence peu sensible en présence du terme $e^{p'\gamma}$ dont

la variation $p'e^{p'\gamma}d\gamma$ est excessivement rapide. On pourra donc écrire plus simplement

$$\frac{e^{p'\gamma}}{e^{p'\gamma_0}}\tau_0 - \frac{g}{p'}\left[1 - \frac{e^{p'\gamma}}{e^{p'\gamma_0}}\right] = 0$$

d'où

$$e^{p\gamma} = \frac{g \cdot e^{p'\gamma_0}}{g + p'\tau_0}$$

et, en prenant les logarithmes et divisant par $p' \log e$

$$\gamma = \gamma_0 - \frac{\log \dfrac{g + p'\tau_0}{g}}{p' \log e}$$

Reportons-nous au ballon précédemment considéré, nous aurons $p' = p - b = \frac{2KgI}{G} - \frac{C\delta_0}{G} =$ environ 951 et $\tau_0 = g \cdot \frac{Ca - G}{G + C\delta} = g \cdot \frac{100}{576}$; on aura donc

$$\frac{\log \dfrac{g + p'\tau_0}{g}}{p' \log e} = \frac{\log\left[1 + p' \cdot \dfrac{Ca - G}{G + C\delta}\right]}{p' \log e}$$

$$= \frac{\log\left[1 + 951\,\dfrac{100}{676}\right]}{951 \times 0.4343} = \frac{2.15}{413} = 0.0052$$

Ce qui correspond à la pression en $^m/_m$ de mercure $0.0052 \times 760 = 3^m/_m95$, et à une dénivellation de $10{,}5 \times 3.95 = 41^m50$.

La pression à la zone de vitesse maxima est donc 0.9948.

26. — Au moment où l'accélération est nulle, la vitesse maxima nous est donnée par l'équation de mouvement en

y faisant $\tau = 0$. On a donc, à ce moment, γ_1 étant la pression à cette zone

$$0 = Ca\gamma_1 - G - K\gamma_1\varphi_m^2$$

d'où

$$\varphi_m^2 = \frac{Ca\gamma_1 - G}{K\gamma_1}$$

en désignant par φ_m la vitesse maxima.

Puisque la pression varie excessivement peu pendant la période de mise en train, nous pouvons, sans erreur sensible, la considérer comme constante dans cet intervalle, ainsi que les valeurs qui en dépendent telles que la masse, la force ascensionnelle, le coefficient de la résistance de l'air. On pourra donc écrire, dans cet intervalle, l'équation de mouvement sous la forme

$$\frac{G + C\delta}{g} \cdot \frac{d\varphi}{d\theta} = Ca - G - K\varphi^2$$

d'où

$$d\theta = \frac{G + C\delta}{g} \cdot \frac{1}{Ca - G - K\varphi^2} d\varphi = \frac{G + C\delta}{gK} \frac{1}{\frac{Ca - G}{K} - \varphi^2} d\varphi$$

et en posant $\frac{Ca - G}{K} = \rho^2$

$$d\theta = \frac{G + C\delta}{gK} \cdot \frac{1}{\rho^2 - \varphi^2} d\varphi = \frac{G + C\delta}{gK} \cdot \frac{1}{2\rho}\left[\frac{1}{\rho + \varphi} - \frac{-1}{\rho - \varphi}\right] d\varphi$$

d'où en intégrant

$$(1) \qquad \theta = \frac{G + C\delta}{gK} \frac{1}{2\rho} L \frac{\rho + \varphi}{\rho - \varphi},$$

la constante arbitraire étant nulle, quand on la détermine par les conditions initiales $\theta = 0$, $\varphi = 0$.

Si l'on fait $\rho - \varphi = \varepsilon$, il vient

$$\theta = \frac{G + C\delta}{gK} \cdot \frac{1}{2\rho} \left[L(2\rho - \varepsilon) - L\varepsilon\right]$$

ou, plus simplement en négligeant ε devant 2ρ

$$\theta = \frac{G + C\delta}{gK} \cdot \frac{1}{2\rho} \left[L\, 2\rho - L\varepsilon \right]$$

Cette expression nous donne la durée de la mise en train si l'on remplace ε par la différence $\rho - \varphi_m$, dont l'expression se détermine en prenant la différence finie de φ_m en fonction de $\Delta\gamma$; on a ainsi

$$\varepsilon = \frac{G}{2\,K\,\rho} \times \Delta\gamma$$

Pour le ballon de 10^m déjà considéré, on aura

$$\rho = \sqrt{\frac{Ca - G}{K}} = \sqrt{\frac{100}{2.5}} = 6.3, \varepsilon = \frac{420}{2 \times 2.5 \times 6{,}3} \times 0.0052$$
$$= 0.069$$

et

$$\theta = \frac{576}{9.81 \times 2.5} \cdot \frac{1}{12.6} \times 2.3 \left[log\, 12.6 - log\, 0.069 \right] = 9''$$

Telle est la durée de la mise en train; elle donne sur son parcours 41^m50, une vitesse moyenne de $\frac{41.5}{9} = 4^m60$

On peut aussi, en se servant de l'équation (1) déterminer l'espace parcouru pendant la période de mise en train. En résolvant cette équation, par rapport à la vitesse, on trouve

$$e^{2A\theta} = \frac{\rho + \varphi}{\rho - \varphi} \qquad \text{et } \varphi = \rho \cdot \frac{e^{2A\theta} - 1}{e^{2A\theta} + 1},$$

$\frac{1}{2A}$ étant égal à $\frac{G + C\delta}{gK \cdot 2\rho}$

Si l'on remplace dans la deuxième φ par $\frac{d\tau}{d\theta}$ et qu'on multiplie les deux membres par $d\theta$, on a

$$dz = \rho \cdot \frac{e^{2A\theta} - 1}{e^{2A\theta} + 1} d\theta = \rho \cdot \frac{e^{A\theta} - e^{-A\theta}}{e^{A\theta} + e^{-A\theta}} \cdot d\theta$$

d'où, en intégrant et déterminant la constante de manière que z soit nul pour $\theta = 0$

$$z = \frac{\rho}{A} \cdot L \frac{e^{A\theta} + e^{-A\theta}}{2} = \frac{\rho}{A} L \frac{e^{2A\theta} + 1}{2e^{A\theta}} ;$$

en négligeant l'unité devant $e^{2A\theta} = \frac{\rho + \varphi}{\rho - \varphi} = \frac{12.6}{0.069}$, il reste

$$z = \frac{\rho}{A} L \frac{e^{2A\theta}}{2e^{A\theta}} = \frac{\rho}{A}\left[L e^{A\theta} - L2\right] = \frac{\rho}{A}\left[A\theta - L2\right] = \rho\left[\theta - \frac{L2}{A}\right]$$

En expliquant cette formule à l'exemple choisi, on trouve

$$z = 6.3\left[9 - \frac{576}{155} \times 2{,}3 \times 0{,}3\right] = 6.3 \times 6.5 = 40^{m}95,$$

nombre en somme peu différent de celui qui a été précédemment trouvé $41^{m}50$.

27. — Si l'on introduit la valeur de l'accélération dans l'équation de mouvement, il vient

$$\frac{G + C\delta_\gamma}{g}\left[\gamma\tau_0 \frac{e^{p\gamma}}{e^{p\gamma_0}} - \frac{g}{p'\gamma}\left(1 - \frac{e^{p\gamma}}{e^{p\gamma_0}}\right)\right] = Ca_\gamma - G - K_\gamma \varphi^2$$

d'où, en isolant φ^2

$$\varphi^2 = \frac{Ca_\gamma - G}{K_\gamma} + \frac{G + C\delta_\gamma}{gK_\gamma}\left[\frac{g}{p'\gamma}\left(1 - \frac{e^{p\gamma}}{e^{p\gamma_0}}\right) - \gamma\tau^0 \frac{e^{p\gamma}}{e^{p\gamma_0}}\right]$$

où $\tau_0 = g \cdot \frac{Ca - G}{G + C\delta}$, comme on le sait.

Nulle au départ, la vitesse s'accélère, et devient maxima, lorsque l'on a $\tau = \frac{d\varphi}{d\theta} = 0$; sa valeur est alors $\varphi_m^2 = \frac{Ca_{\gamma_1} - G}{K_{\gamma_1}}$. A partir de ce moment, elle diminue len-

tement, car si, d'une part, le terme $\frac{Ca\gamma - G}{K\gamma}$, dont l'influence est prépondérante aux environs de la vitesse maxima et presque pendant toute la durée du trajet, décroît, le second terme s'accroît et devient maximum pour la plus grande valeur de γ. Cette valeur est γ_2 pression à la zone, dite d'équilibre, donnée par la relation

$$Ca\gamma_2 - G = 0$$

A ce moment la vitesse est

$$\varphi'^2 = \frac{G + C\delta\gamma_2}{gK\gamma_2} \frac{g}{p'\gamma}$$

car le terme $\frac{e^{p\gamma}}{e^{p\gamma_0}}$ devient infiniment petit.

La vitesse n'est donc pas nulle au moment où le ballon arrive à la zone dite d'équilibre ; par suite, il la dépasse et l'on ne pourrait le maintenir dans l'espace sans un sacrifice de lest. Ce phénomène bien connu des aéronautes reçoit ici son explication.

28. — La période qui s'écoule entre l'arrivée à la zone dite d'équilibre et la zone où la vitesse sera réellement nulle, constitue la véritable période d'arrêt ; il est facile de déterminer sa longueur. Arrivé à la zone d'équilibre avec la vitesse φ', dont nous avons donné la valeur, le ballon va continuer à monter jusqu'à ce que sa force vive ait été absorbée par le travail de la résistance de l'air. On peut donc écrire, en désignant par z l'espace nécessaire à l'arrêt

$$\frac{1}{2} m\varphi^2 = K\gamma\varphi^2 \times z$$

d'où

$$z = \frac{m}{2K\gamma}$$

expression indépendante de la vitesse. Pour un ballon de 10^m de diamètre, z est égal à environ 13^m, ce qui répond bien à la réalité des faits.

En établissant la formule ci-dessus, on a négligé un terme de l'équation de mouvement ; la force ascensionnelle devient en effet négative, mais sa variation est très faible sur une hauteur si petite et elle peut être négligée.

La véritable zone d'équilibre est donc un peu plus élevée que la zone dont la pression est donnée par la relation

$$\gamma_2 = \frac{G}{Ca}$$

29. — Si dans l'équation de la vitesse on remplace τ_0 par sa valeur, on trouve

$$\varphi^2 = \frac{Ca\gamma - G}{K\gamma}\left(1 - \frac{e^{p\gamma}}{e^{p\gamma_0}}\right) + \frac{G + C\delta\gamma}{K\gamma} \cdot \frac{1}{p'\gamma}\left(1 - \frac{e^{p\gamma}}{e^{p\gamma_0}}\right)$$

Quelques instants après avoir dépassé la zône de vitesse maxima, le terme $\frac{e^{p\gamma}}{e^{p\gamma_0}}$ devient tellement faible qu'il est absolument négligeable ; ainsi dans l'exemple choisi, à la zone de pression 0.99, sa valeur est 0.00013.

La formule peut alors s'écrire plus simplement pour la suite du mouvement

$$\varphi^2 = \frac{Ca\gamma - G}{K\gamma} + \frac{G + C\delta\gamma}{K\gamma} \cdot \frac{1}{p\gamma}$$

L'examen de ces deux termes ne laisse aucun doute sur leur importance relative. Leurs valeurs, dans notre exemple, sont renfermées dans le tableau suivant :

PRESSIONS	1er TERME	2e TERME
0.99	38.3	0.26
0.90	21.3	0.29
0.85	10.35	0.32
0.82	2.92	0.35
0.81	0.59	0.36

Ainsi à la zone de pression 0.81, très peu distante de la zone d'équilibre (0.8076), le deuxième terme a encore une importance moindre que le premier; sa valeur n'éprouve d'ailleurs qne de faibles variations le long de la trajectoire. Déterminons la zone pour laquelle les deux termes ont la même valeur; dans ce cas, on doit avoir

$$Ca\gamma - G = \frac{G + C\delta\gamma}{p\gamma};$$

en remplaçant p par sa valeur $\frac{2Kg\,I}{G}$ et faisant les transformations nécessaires, on obtient l'équation

$$\gamma^2 - \frac{G}{Ca}\gamma - \frac{C\delta}{2KgI}\cdot\frac{G}{Ca}\gamma - \frac{G}{2KgI}\cdot\frac{G}{Ca} = 0$$

Négligeant le 3e terme très petit, et remplaçant $\frac{G}{Ca}$ par sa valeur γ_2, cette équation peut se mettre sous la forme

$$\gamma(\gamma - \gamma_2) = \frac{G}{2KgI}\gamma_2;$$

Comme γ est plus grand que γ_2, on peut être certain que la zone γ est extrêmement peu éloignée de la zone d'équilibre γ_2, étant donnée la petitesse du second membre.

Cette discussion met hors de doute le peu d'influence du second terme sur la vitesse, ce qui permet soit de le négliger, soit d'en tenir compte en lui donnant une valeur constante moyenne.

30. — Si l'on néglige le second terme dans l'expression de la vitesse, on a

$$v^2 = \frac{Ca\gamma - G}{K\gamma}$$

d'où

$$Ca\gamma - G = K\gamma v^2$$

ce qui fait voir que la résistance fait à chaque instant équilibre à la force ascensionnelle à peu de chose près.

On ne doit pas perdre de vue que cette équation ne peut en aucun cas être considérée autrement que comme une approximation. L'accélération étant nulle, elle n'est complètement exacte que pour un point, celui où la vitesse est maxima.

De la vitesse approchée ainsi déterminée, il est facile de déduire la durée de l'ascension : on a en y remplaçant v par sa valeur $\frac{dz}{d\theta}$ et, plus loin dz par $- I \frac{d\gamma}{\gamma}$,

$$\frac{dz}{d\theta} = \frac{1}{\sqrt{K}} \left(Ca - \frac{G}{\gamma}\right)^{\frac{1}{2}}$$

d'où

$$d\theta = \sqrt{K} \frac{dz}{\left(Ca - \frac{G}{\gamma}\right)^{\frac{1}{2}}} = - I \sqrt{K} \frac{d\gamma}{\left(Ca\gamma^2 - G\gamma\right)^{\frac{1}{2}}}$$

Intégrant en faisant les substitutions nécessaires pour rendre le dénominateur rationnel, on a

$$\theta = 2I \sqrt{\frac{K}{Ca}}\, L\left(\sqrt{Ca\gamma} - \sqrt{Ca\gamma - G}\right) + C^{te}$$

La détermination de la constante dépend de l'origine des temps; on pourrait prendre cette origine au point où la vitesse est maxima, mais ce point est si peu éloigné de

la zone de départ que l'on ne commettra pas d'erreur sensible, en déterminant la constante par les conditions initiales $\gamma = \gamma_0$ et $\theta = 0$. On a donc

$$\theta = 2\mathrm{I}\sqrt{\frac{\mathrm{K}}{\mathrm{C}a}}\ \mathrm{L}\frac{\sqrt{\mathrm{C}a\gamma} - \sqrt{\mathrm{C}a\gamma - \mathrm{G}}}{\sqrt{\mathrm{C}a} - \sqrt{\mathrm{C}a - \mathrm{G}}}$$

expression qui donne le temps en fonction de la pression et que l'on peut résoudre par rapport à γ, pour obtenir la zone atteinte au bout d'un temps déterminé.

31. — On aurait pu traiter autrement l'équation de mouvement :

$$m\frac{d\varphi}{d\theta} = \mathrm{C}a\gamma - \mathrm{G} - \mathrm{K}\gamma\varphi^2 ;$$

en effet l'on a

$$\varphi d\theta = dz = -\mathrm{I}.\frac{d\gamma}{\gamma},$$

multipliant la première par celle-ci membre à membre, on aurait eu

$$m.\ \varphi d\varphi = -\mathrm{IC}a + \mathrm{GI}\frac{d\gamma}{\gamma} + \mathrm{KI}\ \varphi^2.\ d\gamma$$

et remarquant que $\varphi d\varphi$ est la différentielle $\frac{d\varphi^2}{2}$, on aurait obtenu une équation linéaire du premier ordre entre φ^2 et γ.

Nous avons préféré adopter la première marche, quoique moins simple, car elle nous a permis de suivre pas à pas les conditions du mouvement, en examinant les variations de l'accélération.

Le deuxième procédé sera d'ailleurs employé plus loin.

Mouvement ascensionnel du ballon à volume variable et à poids constant.

32. — Posons l'équation du mouvement

$$m \frac{d\varphi}{d\theta} = Cd\gamma - C\delta\gamma - G' - K\gamma\varphi^2$$

G' étant le poids des parties solides de l'aérostat.

Le ballon ne perdant pas de gaz pendant l'ascension tant qu'il n'a pas son volume maximum, on a, en désignant par G le poids total de l'aérostat (parties solides et fluides)

$$\frac{G}{g} \frac{d\varphi}{d\theta} = Cd\gamma - G - K\gamma\varphi^2$$

Pour que le mouvement ait lieu, il est nécessaire que la force ascensionnelle $F = Cd\gamma - G$ soit positive. En outre, cette force restera la même, aussi longtemps que l'enveloppe pourra se dilater; en effet, le terme $Cd\gamma$, qui seul pourrait en faire varier la valeur, reste constant dans ces limites, puisque d'une part la masse gazeuse conserve le même poids et que d'autre part le ballon obéit, dans sa dilatation à la loi de Mariotte, la température interne ne subissant pas de modification. Le ballon atteindra donc son volume maximum en possédant la même force ascensionnelle qu'au départ; dès lors complètement gonflé, il se comportera comme un ballon à volume constant. On voit que, abstraction faite des variations de température du milieu ambiant, l'ascension se divise en deux périodes : l'une pendant laquelle la force ascensionnelle reste constante, jusqu'à la zone de volume maximum; la seconde pendant laquelle le ballon, perdant du gaz par l'appendice, devient ballon à volume constant et à poids variable. Nous avons étudié le mouvement dans ce dernier cas; il nous reste à examiner ce qui se passe pendant la première période.

33. — Ces préliminaires posés, soit l'équation de mouvement

$$\frac{G}{g} \cdot \tau = F - K\gamma^2$$

En la traitant comme on l'a fait précédemment dans le cas du ballon à volume constant, on obtient facilement les expressions de l'accélération et de la vitesse

$$\tau = \gamma \frac{e^{p\gamma}}{e^{p\gamma_0}} \tau^0 + \frac{\tau_0}{p\gamma}\left(1 - \frac{\gamma e^{p\gamma}}{\gamma_0 e^{p\gamma_0}}\right)$$

et

$$\gamma^2 = \frac{F}{K\gamma}\left(1 - \frac{\gamma e^{p\gamma}}{\gamma_0 e^{p\gamma_0}}\right)$$

L'accélération est maxima au moment initial et égale à $\frac{gF}{G}$; après avoir passé par un minimum, elle prend la valeur croissante $\frac{\tau_0}{p\gamma} = \frac{G}{2KI\gamma}$, la quantité $\frac{e^{p\gamma}}{e^{p\gamma_0}}$ devenant excessivement petite.

Quant à la vitesse, nulle au début, elle croit continuellement, et peut, au bout d'un faible parcours, être considérée comme égale à $\sqrt{\frac{F}{K\gamma}}$. Le mouvement est donc accéléré et le ballon arrivera à la zone de volume maximum avec sa plus grande vitesse. Cette zone est d'ailleurs déterminée par la relation simple

$$\gamma_1 = \frac{C_0 \gamma_0}{C_1}$$

C_0 étant le volume au début et C_1 le volume maximum.

Cette zone dépassée, le ballon se comporte, comme nous l'avons vu, comme un ballon complètement gonflé, et il

suffira, pour connaître la loi du mouvement pendant la 2[e] période, de déterminer les constantes par les conditions

$\gamma_0 = \gamma_1$ et $\varphi = \sqrt{\frac{F}{K\gamma_1}}$.

La durée du trajet pendant la 1[re] période, se détermine facilement, si l'on ne tient pas compte de la courte hésitation du début. On a en effet

$$\varphi = \frac{dz}{d\theta} = \sqrt{\frac{F}{K\gamma}}$$

d'où l'on tirera facilement, en remplaçant dz par sa valeur en fonction de la pression,

$$d\theta = -\,I\sqrt{\frac{K}{F}}\cdot\frac{d\gamma}{\gamma}$$

et, en intégrant et déterminant la constante comme nous l'avons dit,

$$\theta = 2\,I\sqrt{\frac{K}{F}}\left(\gamma_0^{\frac{1}{2}} - \gamma_1^{\frac{1}{2}}\right)$$

34. — Parallèlement au ballon à volume variable, considérons un ballon complètement gonflé, de même volume maximum ; ces deux ballons parviendront à la même zone d'équilibre, si l'équation

$$C_1\,a\gamma_2 - G' = 0$$

est remplie, c'est-à-dire si le poids des parties solides est le même pour les deux.

Nous savons en effet que la véritable période d'arrêt, qui commence à la zone d'équilibre, se fait sur un parcours constant et indépendant de la vitesse. Les deux ballons exigeront, pour leur arrêt, le même sacrifice de lest (28).

Influence de la température de l'atmosphère.

35. — Nous avons fait jusqu'ici abstraction de la décroissance de la température avec l'altitude. La température de l'air influe sur deux termes de l'équation de mouvement

des ballons : le poids d'air déplacé et la résistance de l'air; car ces deux quantités sont proportionnelles au poids du mètre cube d'air, $\pi = d_0 \frac{T_0}{T} \frac{\gamma}{\gamma_0}$. Les deux termes sont d'ailleurs de signes contraires; d'autre part, quand $\frac{\gamma}{\gamma_0}$ varie de 1 à 0, 3, le rapport $\frac{T_0}{T}$ ne varie guère que de 0.80 à 1 dans les limites du problème qui nous occupe. Pour ces deux raisons, la nature du mouvement ne doit guère être modifiée par l'influence de la température du milieu.

36. — Pour nous rendre mieux compte de son effet, choisissons un des cas précédemment traité, par exemple celui du ballon à volume et à poids constants, et en nous contentant de rechercher la vitesse.

Posons l'équation de mouvement :

$$\frac{G}{g} \frac{d\varphi}{d\theta} = Cd_0 \frac{T_0}{T} \gamma - G - K \frac{T_0}{T} \gamma \varphi^2 ;$$

multiplions membre à membre par la relation connue

$$\varphi d\theta = dz = - I \frac{T}{T_0} \frac{d\gamma}{\gamma},$$

il vient

$$\frac{G}{g} \varphi d\varphi = - CI d_0 . d\gamma + GI \frac{T}{T_0} \frac{d\gamma}{\gamma} + KI \varphi^2 d\gamma$$

et comme $\varphi d\varphi$ est la différentielle de $\frac{\varphi^2}{2}$,

$$\frac{G}{g} \frac{d\varphi^2}{2} = - CI d_0 . d\gamma + GI \frac{T}{T_0} \frac{d\gamma}{\gamma} + KI \varphi^2 d\gamma,$$

d'où

$$d\varphi^2 - \frac{2gKI}{G} \varphi^2 d\gamma + \frac{2gCI d_0}{G} d\gamma - 2gI \frac{T}{T_0} \frac{d\gamma}{\gamma} = 0$$

équation différentielle entre la pression et le carré de la vitesse.

En posant $\frac{2gKI}{G} = p$, et plaçant p en facteur commun des numérateurs et dénominateurs des 3e et 4e termes, on a plus simplement

$$d\varphi^2 - p\varphi^2 d\gamma + \frac{Cd_0}{K}\, d.p\gamma - \frac{G}{K} \cdot \frac{T}{T_0} \cdot \frac{dp\gamma}{\gamma} = 0$$

L'intégration de cette équation donne, en déterminant la constante par les conditions initiales du mouvement

$$\varphi^2 = \frac{Cd_0}{K}\left(1 - \frac{e^{p\gamma}}{e^{p\gamma_0}}\right) + \frac{G}{K}\, e^{p\gamma} \int_{\gamma_0}^{\gamma} \frac{T}{T_0}\, \frac{dp\gamma}{\gamma e^{p\gamma}}$$

Si nous nous plaçons dans le cas limite de l'atmosphère adiabatique, nous aurons $\left(\frac{T_0}{T}\right) = \gamma^{\frac{n-1}{n}}$ et par suite l'intégrale du second membre deviendra

$$\int_{\gamma_0}^{\gamma} \frac{d.p\gamma}{\gamma^{\frac{1}{n}}\, e^{p\gamma}};$$

or, $\gamma^{\frac{1}{n}}$ est plus rapproché de l'unité que γ, par conséquent sujet à une variation moindre, et comme nous avons démontré que l'on pourrait sans erreur sensible substituer à l'intégrale $\int_{\gamma_0}^{\gamma} \frac{dp\gamma}{\gamma e^{p\gamma}}$ l'intégrale $\frac{1}{\gamma} \int_{\gamma_0}^{\gamma} \frac{dp\gamma}{e^{p\gamma}}$, il en sera *a fortiori* de même des deux intégrales $\int_{\gamma_0}^{\gamma} \frac{dp\gamma}{\gamma^{\frac{1}{n}}\, e^{p\gamma}}$ et $\frac{1}{\gamma^{\frac{1}{n}}} \int_{\gamma_0}^{\gamma} \frac{dp\gamma}{e^{p\gamma}}$.

On aura donc

$$\varphi^2 = \frac{Cd_0}{K}\left(1 - \frac{e^{p\gamma}}{e^{p\gamma_0}}\right) - \frac{G}{K}\, \frac{T}{T_0}\, \frac{1}{\gamma}\left(1 - \frac{e^{p\gamma}}{e^{p\gamma_0}}\right)$$

d'où enfin en négligeant $\frac{e^{p\gamma}}{e^{p\gamma_0}}$

$$p^2 = \frac{Cd_0 - G \frac{T}{T_0} \frac{1}{\gamma}}{K} = \frac{Cd_0 \frac{T_0}{T} \gamma - G}{K \frac{T_0}{T} \gamma}$$

Cette expression est analogue à celle déjà trouvée dans l'atmosphère isothermique et établit que : quelle que soit la loi de décroissance de la température avec l'altitude, la force ascensionnelle peut sensiblement être considérée comme faisant équilibre à la résistance de l'air, pendant la majeure partie de la course.

37. — Si l'on tient compte de la température de l'air, les équations d'équilibre se présentent sous une forme peu commode et compliquée. Dans le cas même le plus simple, celui d'une relation linéaire entre la pression et la température, le calcul conduit à une équation du second degré. On peut déduire la zone d'équilibre nouvelle γ_1 de la zone γ dans l'atmosphère isothermique, par une relation approchée mais suffisamment exacte dans la pratique. On a, en effet

$$\gamma = \frac{G}{Cd_0 - C\delta} \qquad \gamma_1 = \frac{G}{Cd_0 \frac{T_0}{T} - C\delta}$$

d'où

$$\gamma_1 = \gamma \cdot \frac{Cd_0 - C\delta}{Cd_0 \frac{T_0}{T} - C\delta} = \gamma \cdot \frac{1 - \frac{\delta_0}{d_0}}{\frac{T_0}{T} - \frac{\delta_0}{d_0}}$$

et en prenant pour T la température en γ.

CHAPITRE IV

Phénomènes thermiques.

38. — Jusqu'ici nous avons supposé le ballon soustrait aux causes extérieures de variation de température, mais il est évident que l'enveloppe ne saurait être imperméable à la chaleur.

La première cause de refroidissement que l'on aperçoive est due au contact de l'air, dont la température est en général moins élevée que celle du gaz intérieur.

Supposons un ballon de température T′ plongé dans un milieu de température T, mais *soustrait à toute autre influence.* Les variations calorifiques sont régies par la loi de Newton : lorsqu'un corps est plongé dans une enceinte maintenue à une température constante, la perte de chaleur est proportionnelle à la température, à la surface du corps et au temps.

Cette loi s'exprime par la relation

$$dq = B.S\,(T' - T).\,d\theta$$

dq étant la perte de chaleur, S la surface et B un coefficient spécifique.

Dulong et Petit ont démontré que la perte de chaleur est égale à la somme des quantités de chaleur rayonnée et de chaleur cédée par convection, et que le coefficient B n'est constant que si la différence de température est inférieure à 20 ou 25 degrés. Dans ce cas, le coefficient B est égal à la somme de deux coefficients r et f, se rapportant le premier à la radiation, le second à la convection. r est égal respectivement à 3.68, 3.65, 3.71 pour les étoffes de laine, de lin ou de soie. Quant à f, il est indépendant de la nature de l'enveloppe et égal à 2.75 ; il augmente avec le degré

d'agitation de l'air, et d'après M. Ser, en raison directe de la racine carrée de la vitesse. Dans le cas qui nous occupe, le coefficient B a une valeur moyenne de 6.43.

Le coefficient B exprime la quantité de chaleur que perd le corps pour une différence de température de 1° en une heure, la surface de transmission étant 1^{m2}. Dans ce qui va suivre, nous supposerons B divisé par 3600, c'est-à-dire rapporté à la seconde comme unité de temps.

Supposons donc le ballon en mouvement, à la zone de pression γ et de température T, la température intérieure du ballon étant T'. On a, conformément à la loi de Newton

$$dq = \mathrm{BS}\,(\mathrm{T}' - \mathrm{T})\,d\theta$$

mais d'autre part,

$$dq = -\,\mathrm{G}c.d\mathrm{T}'$$

G poids du gaz, c chaleur spécifique sous volume constant (2.4 pour l'hydrogène).

La comparaison des deux équations précédentes donne la vitesse de refroidissement

$$(1) \qquad -\frac{d\mathrm{T}'}{d\theta} = \frac{\mathrm{BS}\,(\mathrm{T}' - \mathrm{T})}{\mathrm{G}c}$$

Si la température du milieu reste constante, l'intégration fournit la relation connue

$$\theta = \frac{\mathrm{G}c}{\mathrm{BS}}\,\mathrm{L}\,\frac{\mathrm{T}'_0 - \mathrm{T}}{\mathrm{T}' - \mathrm{T}}$$

T'_0 étant la température initiale du gaz et T' sa température au moment considéré.

Dans le cas qui nous intéresse, on peut conduire le calcul de la façon suivante :

On a d'une part $d\theta = \dfrac{dz}{\varphi} = -\,\mathrm{l}\,\dfrac{d\gamma}{\gamma\varphi}$ et d'autre part, en admettant la loi de décroissance approchée

$$T = T_1 - 55\,(\gamma_1 - \gamma).$$

En portant ces valeurs dans l'équation (1), il vient

$$dT' = \frac{BSI}{Gc\varphi}\left[T' - T_1 + 55\,\gamma_1 - 55\,\gamma\right]\frac{d\gamma}{\gamma}$$

Posant $\frac{BSI}{Gc\varphi} = N$ et isolant dT', on obtient l'équation différentielle

$$dT' - \frac{N}{\gamma}\,.\,T'd\gamma + N\,.\,\frac{T - 55\gamma_1 + 55\,\gamma}{\gamma}\,d\gamma = 0$$

qui relie la température du gaz à la pression, en admettant que la vitesse soit constante et que la masse gazeuse ne varie pas, hypothèses sensiblement exactes.

La solution générale de l'équation est :

$$T' = \gamma^N\left[C^{te} + \frac{T_1 - 55\,\gamma_1}{\gamma^N} + \frac{N}{N-1}\,.\,\frac{55\,\gamma}{\gamma^N}\right]$$

et en déterminant la constante par les conditions initiales T'_1 et γ_1

$$T' = T_1 - 55\gamma_1 + \frac{N}{N-1}\,55\gamma + (T'_1 - T_1)\left(\frac{\gamma}{\gamma_1}\right)^N - \frac{55\gamma_1}{N-1}\left(\frac{\gamma}{\gamma_1}\right)^N$$

Retranchons $T = T_1 - 55\,(\gamma_1 - \gamma)$; nous aurons

$$T' - T = \frac{1}{N-1}\,55\gamma + (T'_1 - T_1)\left(\frac{\gamma}{\gamma_1}\right)^N - \frac{55\gamma_1}{N-1}\left(\frac{\gamma}{\gamma_1}\right)^N$$

équation qui nous donne la différence entre la température interne et la température externe en fonction de la pression et des températures initiales.

Si ces dernières étaient les mêmes, la formule se réduit à

$$T' - T = \frac{1}{N-1}\,55\gamma - \frac{55\gamma_1}{N-1}\left(\frac{\gamma}{\gamma_1}\right)^N$$

Déterminons la valeur du coefficient N ; on a

$$N = \frac{BSI}{3600 \times \varphi Gc} = \frac{6.43 \times 8000}{3.600 \times 2.4}\,\frac{\pi D^2}{\frac{\pi D^3}{6}\,\delta_0\varphi} = \frac{35.70}{D\varphi\delta_0}$$

le coefficient N varie en raison inverse du diamètre et de la vitesse ascensionnelle, de la densité du gaz et de sa chaleur spécifique sous volume constant.

Pour un ballon de 10^m renfermant un gaz de densité 0.300, on aurait $N = \frac{12}{\varphi}$

La zone d'équilibre étant 0.80, et la vitesse de 6^m, on a

$$T' - T = 8^o80$$

et si cette vitesse est de 0^{m}50

$$T' - T = 4^o;$$

dans le premier cas, la température du ballon n'aurait baissé que de 2°2 ; dans le second, de 7°. Dans le premier cas, la durée moyenne de l'ascension est de 416″ ; dans le second cas, de 5000″.

89. Avant de pousser plus loin l'étude des actions thermiques, recherchons d'abord les conditions du mouvement descensionnel sous l'action d'une force constante.

L'équation de mouvement, le poids de l'aérostat étant constant, est

$$\frac{G}{g}\frac{d\varphi}{d\theta} = F - K\frac{T_0}{T}\gamma\varphi^2$$

F désignant la force constante.

Mais ici, les distances verticales se comptant en descendant, on aura

$$\varphi d\theta = dz = I\frac{T}{T_0}\frac{d\gamma}{\gamma};$$

multipliant les 2 équations membre à membre, remplaçant $\varphi d\varphi$ par son égal $\frac{d\varphi^2}{2}$ et posant $p = \frac{2KgI}{G}$, on obtiendra l'équation différentielle

$$\varphi^2 + p\varphi^2 . d\gamma - \frac{F}{K}\frac{T_0}{T} . \frac{p}{\gamma} d\gamma = 0$$

dont la solution sera, en déterminant la constante par les

conditions du mouvement $\varphi = 0$, $\gamma = \gamma_1$ pression à la zone d'équilibre

$$\varphi^2 = \frac{F}{K} \frac{1}{e^{p\gamma}} \int_{\gamma_1}^{\gamma} \frac{T}{T_0} \frac{e^{p\gamma}}{\gamma} dp\gamma$$

L'intégrale $\int_{\gamma_1}^{\gamma} \frac{T}{T_0} \frac{e^{p\gamma}}{\gamma} dp\gamma$ comprise, nous le savons,

entre les 2 intégrales $\int_{\gamma_1}^{\gamma} \frac{e^{p\gamma}}{\gamma} dp\gamma$ et $\int_{\gamma_1}^{\gamma} \left(\frac{\gamma}{\gamma_0}\right)^{\frac{n-1}{n}} \frac{e^{p\gamma}}{\gamma} dp\gamma$

correspondantes aux deux hypothèses limites; par un procédé analogue à celui qui a déjà été employé, on démontrera que ces intégrales sont, avec une grande approximation, égales respectivement à $\frac{1}{\gamma} \int_{\gamma_1}^{\gamma} e^{p\gamma} dp\gamma$ et

$\left(\frac{\gamma}{\gamma_0}\right)^{\frac{n-1}{n}} \frac{1}{\gamma} \int_{\gamma_0}^{\gamma} e^{p\gamma} dp\gamma$.

On aura donc

$$\varphi^2 = \frac{F}{\frac{KT_0}{T} \cdot \gamma} \frac{1}{e^{p\gamma}} \int_{\gamma_0}^{\gamma} e^{p\gamma} dp\gamma = \frac{F}{\frac{KT_0}{T} \gamma} \left(1 - \frac{e^{p\gamma_1}}{e^{p\gamma}}\right)$$

le terme $\frac{e^{p\gamma_1}}{e^{p\gamma}}$ ne tardera pas, γ augmentant, à devenir négligeable et la vitesse pourra être exprimée plus simplement par la relation

$$\varphi^2 = \frac{F}{K \frac{T_0}{T} \gamma}$$

40. — Nous avons admis qu'au moment où l'impulsion de la force F se faisait sentir, la vitesse φ était nulle; mais si nous supposons que le ballon déjà en mouvement sous l'action d'une force F′ possède une vitesse initiale $\varphi' = \sqrt{\frac{F'}{\frac{KT_0}{T_2}\gamma_2}}$ et que la force F intervienne à la zone de pression γ_2, on obtiendra l'équation de la vitesse en introduisant, pour la détermination de la constante arbitraire, la condition $\varphi = \varphi'$. On aura ainsi

$$\varphi^2 = \frac{1}{e^{p\gamma}}\left(\frac{F}{K\frac{T_0}{T}\gamma}\int_{\gamma_2}^{\gamma} e^{p\gamma}\, dp\gamma - \frac{F'}{K\frac{T_0}{T_2}\gamma_2}\right)$$

mais $e^{p\gamma}$ est très élevé et le terme $\frac{1}{e^{p\gamma}}\frac{F'}{K\frac{T_0}{T_2}\gamma_2}$ négligeable, de telle sorte que la vitesse φ, différant bientôt infiniment peu de $\sqrt{\frac{F}{K\frac{T_0}{T}\gamma}}$, sera la même que si le ballon avait commencé sa course sous l'action de la force F.

En résumé

1° Le ballon au bout d'une course très courte, peut être considéré comme se mouvant avec la vitesse

$$\varphi = \sqrt{\frac{F}{K\frac{T_0}{T}\gamma}}$$

2° Toute variation de la force descensionnelle n'a d'autre action que de faire varier la vitesse φ et de lui donner une valeur $\varphi = \sqrt{\frac{F}{K\frac{T_0}{T}\gamma}}$ telle que F correspond à la dernière valeur de la force descensionnelle.

En se rappelant ce qui a été dit à propos de l'ascension, on pourra conclure que, aussi bien dans la descente que dans l'ascension, la résistance fait, à chaque instant, sensiblement équilibre à la force motrice.

En particulier, si la force F s'annulle, la vitesse φ ne tardera pas à s'annuler et le ballon s'arrêtera lorsque sa force vive aura été absorbée par le travail de la résistance de l'air, comme nous l'avons déjà vu dans l'ascension. Mais on ne doit pas en conclure que le ballon a retrouvé une nouvelle zone d'équilibre ; un examen des phénomènes thermiques permettra de démontrer que les choses ne se passent pas ainsi.

41. Les pertes de chaleur subies par la masse gazeuse au contact de l'air, sont donc très lentes. Il n'en est pas moins vrai que, la hauteur déterminée par les conditions de pression et de température une fois atteinte, la perte calorifique continuant, l'équilibre va se trouver rompu et le ballon va descendre.

L'équation d'équilibre est

$$G = Cd_0 \frac{T_0}{T_1} \gamma_1 \qquad (1)$$

mais on peut lui donner une autre forme qui permettra de saisir plus facilement les influences thermiques. Si G' est le poids du gaz, qui reste invariable dans la descente, on a, T'_1 désignant la température du gaz à la zone γ_1,

$$G' = C\delta_0 \frac{T'_1}{T_0} \gamma_1$$

d'où

$$C = \frac{G'}{\delta_0} \frac{T'_1}{T_0 \gamma_1}$$

et en portant cette valeur dans l'équation (1)

$$G = \frac{G'T'_1}{\delta_0 T_0 \gamma_1} \cdot \frac{d_0 T_0}{T_1} \gamma_1 = G' \frac{d_0}{\delta_0} \frac{T'_1}{T_1} .$$

Il ne faut pas perdre de vue que le second membre n'est autre chose que le poids du volume d'air déplacé, qui d'une façon générale peut s'exprimer par $G' \frac{d_0}{\delta_0} \frac{T'}{T}$.

Si donc la température T'_1 du gaz diminue si faiblement que ce soit, il en sera de même du poids d'air déplacé et, par suite, le ballon va tomber sous l'action de la force descensionnelle

$$G - G' \frac{d_0}{\delta_0} \frac{T'}{T}$$

A ne considérer que cette relation, il semblerait même que le mouvement devrait s'accélérer, la température de l'air augmentant au fur et à mesure que le ballon descend. Il en est autrement. A la diminution de température $T'_1 - T'$ correspond une réduction de volume $C - C'$, à laquelle est due le mouvement de descente; mais le volume ayant atteint la valeur C' ne peut plus être réduit sans compression ou sans une nouvelle soustraction de chaleur; or la compression ne peut avoir lieu sans un échauffement parallèle du gaz, c'est à dire sans que T' augmente.

Dans l'atmosphère isothermique, où $T = T_1$ est supposé constant, le poids d'air déplacé est

$$G' \frac{d_0}{\delta_0} \frac{T'}{T_1}$$

mais le ballon étant presque imperméable à la chaleur de l'atmosphère, on peut considérer la compression comme adiabatique; le poids d'air déplacé serait alors, si le mouvement de descente continuait plus rapidement que ne le comporte la dimension de volume

$$G'. \frac{d_0}{\delta_0} \frac{T'_1 \left(\frac{\gamma}{\gamma_1}\right)^{\frac{n-1}{n}}}{T_1} .$$

$\frac{\gamma}{\gamma_1}$ étant plus grand que l'unité ; le poids d'air déplacé tendrait à s'augmenter et à refrener ainsi le mouvement descensionnel. Ce mouvement est donc entièrement subordonné à la soustraction très lente de chaleur par le milieu ambiant ; la perte calorifique continuant, le ballon continuerait à s'abaisser insensiblement, jusqu'à ce que la température intérieure diffère infiniment peu de celle de l'atmosphère. A partir de ce moment, le ballon tombant toujours, la température de la masse gazeuse augmente ainsi que le poids d'air déplacé ; et il semble qu'il puisse se trouver une nouvelle zone d'équilibre. Dès lors, aussitôt que la température s'abaissera de nouveau, le phénomène se renouvellerait en passant par les mêmes phases jusqu'à ce que le ballon atteigne le sol.

Dans l'atmosphère adiabatique, on a par la compression $\frac{T'}{T'_1} \left(\frac{\gamma}{\gamma_1}\right)^{\frac{n-1}{n}}$, mais en même temps $\frac{T}{T_1} = \left(\frac{\gamma}{\gamma_1}\right)^{\frac{n-1}{n}}$; de telle sorte que le poids d'air déplacé est

$$G' \frac{d_0}{\delta_0} \frac{T'_1 \left(\frac{\gamma}{\gamma_1}\right)^{\frac{n-1}{n}}}{T_1 \left(\frac{\gamma}{\gamma_1}\right)^{\frac{n-1}{n}}} = G' \frac{d_0}{\delta_0} \frac{T'_1}{T_1} ;$$

il est donc constant et par suite le ballon descendra d'une façon continue jusqu'au sol, mais sous l'action d'une force descensionnelle excessivement faible, puisque la moindre variation de température produit la rupture d'équilibre.

L'atmosphère réelle, où la décroissance est moins rapide que dans l'hypothèse adiabatique, tiendra l'intermédiaire entre les deux cas précédents ; le mouvement de descente sera extrêmement lent au début, pour les mêmes raisons que dans l'atmosphère isothermique ; la température du gaz diminuant constamment tandis que celle de l'air s'ac-

croît, l'équilibre de température s'établira plus vite, et les phases se succéderont comme dans l'atmosphère isothermique, mais plus rapidement.

Dans les trois cas considérés, le ballon descendra jusqu'au sol avec une vitesse excessivement faible ; or, l'on sait qu'en général la descente du ballon s'accélère et se termine même, si on ne l'enraye, par une véritable chute.

42. — De cette discussion, il ressort que les échanges de température entre la masse gazeuse du ballon et le milieu ambiant ne suffisent pas à expliquer les circonstances de l'équilibre et du mouvement ; c'est qu'en effet interviennent des causes puissantes, les sources de chaleur extérieures, le rayonnement solaire, le rayonnement terrestre et celui du ballon vers les espaces célestes, dont nous avions fait abstraction jusqu'à présent.

Imaginons une masse gazeuse en équilibre de pression au sein de l'atmosphère ; elle s'élèvera ou s'abaissera en présence du soleil, suivant que son pouvoir absorbant sera plus grand ou plus petit que celui du milieu ambiant ; si le gaz est plus diathermane que l'air, le gain serait en faveur de celui-ci et la masse gazeuse devrait tomber.

« L'existence de l'enveloppe amène des phénomènes tout « différents. Sous l'action du rayonnement solaire, celle-ci « s'échauffe rapidement et énergiquement par la raison « très simple qu'elle arrête, à titre de corps peu réfléchis- « sant et peu transparent, la presque totalité des radiations « qui la frappent. Echauffée, cette enveloppe rayonne à « son tour, mais elle rayonne une chaleur très obscure ou « à grande longueur d'onde éminemment absorbable par « le gaz intérieur, et qui élève sa température jusqu'à ce « que celui-ci se soit mis en équilibre calorifique avec « elle. Par l'intermédiaire de son enveloppe, le gaz aéros- « tatique a acquis ainsi la même température que s'il eût

« été doué du pouvoir absorbant d'un corps solide. »
(M. Janssen.)

M. Janssen, qui est l'auteur de l'explication énoncée, a observé, dans l'ascension du Volta, un phénomène remarquable qui la confirme. Dans cette ascension entamée au point du jour, lorsque le disque solaire fut entièrement dégagé, l'air se refroidit rapidement, le thermomètre tomba à 7° au-dessous de zéro et le ballon se mit à descendre.

« Ainsi, par un effet remarquable, mais qui s'explique
« parfaitement, l'apparition du soleil, qui semblait devoir
« être pour le ballon une cause d'échauffement, et par
« suite d'ascension, se traduisit au contraire par un mou-
« vement de descente très prononcé. C'est que le rayonne-
« ment solaire eut d'abord pour effet de dissiper les vapeurs
« atmosphériques et d'augmenter, par là, dans une propor-
« tion considérable le rayonnement du ballon vers les
« espaces célestes. Cette perte l'emporta d'abord sur le
« gain du rayonnement direct de l'astre, d'où résulta le
« refroidissement de l'aérostat et par suite son mouvement
« de descente. »

Comme le pouvoir émissif est égal au pouvoir absorbant, on peut dire que le ballon se comporte comme un corps athermane plongé dans un milieu diathermane.

Cette théorie est d'ailleurs complètement confirmée par les observations faites par les aéronautes et relatées dans divers mémoires publiés par M. le commandant Renard. La disparition du soleil derrière un nuage, la diminution du rayonnement des surfaces placées sous le ballon, le refroidissement par rayonnement de l'enveloppe sont des causes produisant la rupture d'équilibre. Il faut ajouter que, la cause cessant, l'effet disparaît; qu'un nuage passe sur le soleil, il y a refroidissement et descente; si le soleil reparaît, il y a échauffement et nouvelle ascension. A ces

phénomènes thermiques, il convient de rattacher la condensation ou la pluie se déposant sur le ballon, et qui doivent être accompagnées d'une variation de température.

43. — Voyons maintenant comment se comporte le ballon sous l'influence de ces causes calorifiques; soumis à la force ascensionnelle, il va s'élever et il parviendra à une zone d'équilibre déterminée par les conditions de pression et de température : la température interne est constamment soumise aux sources de chaleur externes, qui influencent peu le milieu diathermane dans lequel l'aérostat se meut. Arrivé à sa zone d'équilibre, il s'y maintiendra, tant que les conditions resteront invariables, c'est-à-dire tant que l'absorption calorifique sera égale à l'émission. Cette dernière devient-elle supérieure, le ballon va descendre, et sa vitesse dépendra de la vitesse du refroidissement.

L'intensité éminemment variable de l'absorption ou de l'émission ne permet pas d'enserrer le problème dans un calcul précis et uniforme. Les considérations suivantes permettront cependant de se rendre compte des conditions diverses du mouvement.

44. — Nous pouvons poser facilement l'équation du mouvement descendant. Le ballon est soumis aux forces suivantes : son poids G, la poussée représentée comme nous le savons, par l'expression $G' \frac{d_0}{\delta_0} \frac{T'}{T}$ et la résistance de l'air $K \frac{T_0}{T} \gamma v^2$. L'équation de mouvement est donc :

$$(1) \qquad \frac{G}{g} \cdot \frac{dv}{d\theta} = G - G' \frac{d_0}{\delta_0} \frac{T'}{T} - K \frac{T_0}{T} \gamma v^2$$

mais lorsque le ballon était en équilibre (zone, γ_1, T'_1, T_1) on avait

$$G = G' \frac{d_0}{\delta_0} \frac{T'_1}{T_1};$$

en substituant dans l'équation de mouvement, il vient

$$\frac{G}{g} \frac{d\varphi}{d\theta} = G' \frac{d_0}{\delta_0} \left(\frac{T'}{T_1} - \frac{T'}{T} \right) - K \frac{T_0}{T} \gamma\varphi^2$$

Le ballon prend son mouvement de descente sous l'impulsion de la force variable

$$F = G' \frac{d_0}{\delta_0} \left(\frac{T'_1}{T'} - \frac{T'}{T} \right);$$

comme nous l'avons vu (40), la vitesse φ dépend à chaque instant de son intensité, et l'intensité est fonction de la variation $\frac{T'_1}{T'} - \frac{T'}{T}$ du rapport $\frac{T'}{T}$ de la température intérieure à la température du milieu ambiant, rapport que nous désignerons par Θ_γ. L'importance de ce facteur est évidente. Tant que $\Theta_\gamma = \frac{T'}{T}$ reste égal à $\Theta_{\gamma_1} = \frac{T'}{T_1}$, le ballon se maintient en équilibre ; Θ_γ change-t-il de valeur, le ballon va monter ou descendre selon que l'on aura $\Theta_\gamma > \Theta_{\gamma_1}$ ou $\Theta_\gamma < \Theta_{\gamma_1}$. Dans ce dernier cas, la vitesse de descente est, à chaque instant, déterminée par la valeur de Θ_γ ; Θ_γ cesse-t-il de décroître, le mouvement va cesser de s'accélérer et devenir à peu près uniforme ; s'il croit après avoir diminué, le mouvement se ralentira, et même si l'accroissement est suffisant, l'aérostat s'arrêtera et remontera immédiatement en dépassant sa première zone d'équilibre. Ces considérations méritent un examen plus approfondi.

45. — F étant la force descensionnelle, la vitesse est, à chaque instant, donnée par la relation

$$\varphi = \sqrt{\frac{F}{K \frac{T_0}{T} \gamma}}$$

mais
$$F = G' \frac{d_0}{\delta_0} . \Delta\Theta_\gamma$$

$\Delta\Theta_\gamma$ étant la variation du rapport Θ_γ. On a aussi

$G' = C_1 \delta_0 \frac{T_0}{T'_1} \gamma_1$, $C_1 = \frac{1}{6} \pi D^3$, $K = kD^2$.

Substituant ces diverses quantités dans l'expression de la vitesse, on trouve

$$\varphi = \sqrt{\frac{\pi d_0}{6 k} . \frac{\frac{\gamma_1}{T'_1}}{\frac{\gamma}{T}} . D . \Delta\Theta_\gamma}$$

Donc, la vitesse φ est indépendante de la nature du gaz aérostatique et n'est fonction que de sa température initiale ; elle est proportionnelle à la racine carrée du diamètre, à la racine carrée de la variation $\Delta\Theta_\gamma$, à la racine carrée du rapport $\frac{\gamma_1}{T'_1}$ relatif à la zone d'équilibre et à la racine carrée de l'inverse du rapport $\frac{\gamma}{T}$ relatif à la zone de mouvement.

46. — Pour nous rendre mieux compte de l'influence du rapport Θ_γ et pour mieux en préciser les effets, nous en étudierons l'action sur un exemple numérique.

Supposons un ballon de 10m de diamètre (520m³) en équilibre à la zone de pression $\gamma_1 = 0.73$, de température 273°, la température du gaz étant 284°, par suite le rapport $\Theta_{0.73}$ étant égal à 1.04.

Les conditions d'équilibre sont :

Poids d'air déplacé.......	493k48	
Poids du gaz............	109k48	493k48
Poids des parties solides.	384k00	

Nous avons calculé et réuni dans le tableau suivant les vitesses et les variations de Θ, correspondant à des diminutions de 2, 4, 6, 8, 10, 15, 20 et 25 degrés de la température interne aux zones de pression 0.73, 0.80, 0.90 et 1. Les températures de l'air à ces mêmes altitudes ont été déterminées au moyen de la loi approchée.

	2°		4°		6°		8°	
	$\Delta\Theta$	φ	$\Delta\Theta$	φ	$\Delta\Theta$	φ	$\Delta\Theta$	φ
0.73	0.007	1.35	0.014	1.90	0.022	2.39	0.029	2.75
0.80	0.022	2.28	0.029	2.62	0.037	2.96	0.044	3.23
0.90	0.042	2.98	0.049	3.21	0.057	3.47	0.065	3.70
1.00	0.061	3.40	0.068	3.59	0.075	3.77	0.083	3.97
	10°		15°		20°		25°	
	$\Delta\Theta$	φ	$\Delta\Theta$	φ	$\Delta\Theta$	φ	$\Delta\Theta$	φ
0.73	0.036	3.06	0.055	3.78	0.073	4.36	0.091	4.86
0.80	0.058	3.71	0.069	4.05	0.087	4.54	0.105	4.99
0.90	0.071	3.87	0.088	4.31	0.106	4.73	0.124	5.11
1.00	0.089	4.11	0.106	4.49	0.124	4.85	0.142	5.19

P.e., un refroidissement de 6° se produisant entre la zone de pression 0.73 et la zone de pression 0.90 donne lieu à une vitesse de chute de 3^m47 à la zone 0.90.

La variation $\Delta\Theta$ est reliée au refroidissement t et à la pression par la relation approchée

$$\Delta\Theta = 0.0035\ t + 0.2\ (\gamma - 0.73$$

On constate d'abord que, *pour un même refroidissement t,* la variation $\Delta\Theta$ et la vitesse sont d'autant plus grandes que ce refroidissement a été plus lent. Ce résultat, qui à première vue semble paradoxal, s'explique très simplement; on a en effet

$$\Delta\Theta_{\gamma} = \frac{T'_1}{T_1} - \frac{T'}{T}$$

et l'on voit que $\Delta\Theta_{\gamma}$ est d'autant plus grand que, pour une même valeur de T', T est plus élevé, c'est à dire que le ballon est arrivé à un point de sa course plus rapproché du sol.

La vitesse est évidemment d'autant plus grande que le refroidissement est plus grand.

A un refroidissement régulier, ayant pour résultat une diminution de température t, correspond un mouvement accéléré, $\Delta\Theta$ allant en augmentant constamment et φ étant proportionnel à la racine carrée de $\Delta\Theta$.

On voit également que, pour un écart de température de 25°, que l'en peut vraisemblablement considérer comme un maximum, le ballon de 10^m de diamètre atteint une vitesse de 5^m19; un ballon de 16^m dans les mêmes conditions atteindrait une vitesse de 6^m7; un ballon de 20^m de 7^m30.

47. — Admettons maintenant que le ballon ait, pendant sa descente jusqu'à la zone 0.80, subi un refroidissement de 6°. Supposons que la cause de refroidissement disparaisse; le ballon animé d'une vitesse de 2^m96 va continuer à descendre; mais la diminution de volume n'étant plus causée par une perte calorifique, il y aura compression,

échauffement du gaz, variation du rapport Θ. La perte de chaleur par convection et radiation étant très faible, la compression sera adiabatique, et l'on calcule facilement que pour $\gamma = 0.90$, $\Delta\Theta$ s'annule.

A ce moment, la force descensionnelle est nulle également, mais le ballon n'en est pas moins animé d'une faible vitesse. Cette zone sera dépassée; la force nulle à 0.90 deviendra positive. Ballon incomplétement gonflé, l'aérostat va remonter sous l'action de cette faible rupture d'équilibre sans que la température interne varie, et il ne retrouvera une zone d'équilibre que lorsque, complètement gonflé, il aura perdu du gaz. En effet, la force ascensionnelle

$$Cd_0 \frac{T_0}{T} \gamma - C\delta\gamma - G$$

ne peut que croître, $C\gamma$ étant constant et T décroissant.

Un effet analogue se produira à fortiori lorsqu'au refroidissement succèdera un échauffement; mais alors la force ascensionnelle augmentant à chaque instant, le mouvement s'accélère davantage.

Il peut se faire aussi, comme on peut le calculer aisément que, le refroidissement ayant été très intense, une période d'accalmie ou de réchauffement n'ait d'autre effet qu'un ralentissement dans la chute.

48. — Reprenons l'équation de mouvement

$$\frac{G}{g} \frac{d\varphi}{d\theta} = G' \frac{d_0}{\delta_0} \left(\frac{T'_1}{T_1} - \frac{T'}{T} \right) - K\gamma\varphi^2 - G$$

Si, au moment γ, nous jetons un poids de lest

$$G'' = K\gamma\varphi^2 + \frac{G}{g} \cdot \frac{d\varphi}{d\theta} = G' \frac{d_0}{\delta_0} \left(\frac{T'_1}{T_1} - \frac{T'}{T} \right)$$

la force descensionnelle s'annule, mais le ballon n'en est pas moins animé d'une accélération τ_2 et d'une vitesse φ_2

de telle sorte qu'en posant $G - G'' = G_2$ l'équation de mouvement devient

$$\frac{G_2}{g} \cdot \frac{d\varphi}{d\theta} = G_2 - G' \frac{d_o}{\delta_o} \frac{T'}{T} - K\gamma\varphi^2$$

Ici encore la valeur du rapport Θ nous indiquera si le mouvement va se continuer, se ralentir, s'arrêter et alors nécessairement se produire en sens inverse.

On remarquera que le jet du lest calculé au moyen des températures, tient compte non seulement de la vitesse mais aussi de la force accélératrice ; ce qui n'a pas lieu si, par une mesure directe de la vitesse, on le calcule par la relation

$$G'' = K\gamma\varphi^2$$

On pourrait également déterminer la projection du lest de manière à ce que la vitesse restante ne dépasse pas une quantité donnée φ_m. On a en effet

$$K \frac{T_o}{T} \gamma\varphi^2 = G' \frac{d_o}{\delta_o} (\Theta_{\gamma_1} - \Theta)$$

et

$$K \frac{T_o}{T} \gamma\varphi^2_m = G' \frac{d_o}{\delta_o} (\Theta_{\gamma_1} - \Theta_m)$$

d'où, par soustraction

$$G'' = K \frac{T_o}{T} \gamma (\varphi^2 - \varphi^2_m) = G' \frac{d_o}{\delta_o} (\Theta_m - \Theta) ;$$

on est ici autorisé à négliger les accélérations, assez faibles d'ailleurs et qui n'interviennent que par leurs différences.

Si Θ correspond au plus grand écart de température à craindre, G'' exprimera la quantité de lest à conserver pour manœuvrer pendant l'atterrissage afin d'atteindre le sol avec une vitesse ne dépassant pas φ_m.

Il est d'ailleurs évident qu'on aura à craindre un écart

de température d'autant plus grand que le ballon sera soumis plus longtemps à l'action de la cause de refroidissement, c'est-à-dire qu'il sera plus élevé.

L'augmentation très rapide de la force descensionnelle et par suite du lest à projeter pour en supprimer les effets, ressort nettement du tableau ci-dessous calculé, dans le cas du ballon de 10m, pour les mêmes arguments que la table du n° 46.

	2°	4°	6°	8°	10°	15°	20°	25°
0.73	3k321	6k642	10k437	13k758	17k079	26k093	34k632	43k171
0.80	10k437	13k758	17k553	20k874	27k516	32k735	41k273	49k813
0.90	19k925	23k246	26k041	30k837	33k683	41k748	50k287	58k827
1	28k939	32k260	35k581	39k376	42k223	50k287	58k827	67k366

49. — L'importance du rapport Θ ressort clairement de toutes les considérations ci-dessus. La surveillance de ses variations permettrait sans nul doute de prévoir les mouvements du ballon, de conduire l'aérostat avec économie de lest et, par suite, de prolonger la durée du voyage.

Avant de quitter ce sujet, voici encore une application curieuse de cette théorie. Parmi les moyens préconisés pour parer aux variations de la force ascensionnelle, on a proposé soit d'échauffer le gaz du ballon, soit d'utiliser l'effort d'une hélice tournant autour d'un axe vertical.

M. le commandant Renard a étudié ce dernier moyen ; dans une communication faite à la Société française de physique, il donne les résultats suivants : P étant l'effort de traction, T le travail absorbé par l'hélice, a le diamètre de l'hélice et n le nombre de tours par seconde, ces diverses quantités sont reliées par les formules

$$P = 0.0234\ n^2\ a^4$$

$$T = 0.017\ n^3\ a^5$$

Adoptons une hélice de 6^m de diamètre, exigeons d'elle un effort $P = 43^k$ correspondant pour notre ballon de 10^m à une différence de température de 25° ; supposons en outre que la durée de la déperdition de chaleur a été d'un quart d'heure. Dans ces conditions nous trouverons

$$T = 214^{kgm} \text{ ou } 2^{chx}\ 86$$

et, si la machine motrice est une bonne machine à vapeur, elle brûlera 2^k86 de charbon à l'heure, et seulement 0^k7, si elle ne doit exercer l'effort que pendant 1/4 d'heure.

Dans les conditions admises pour le ballon, la compensation d'un écart de température de 25° exigera la production de

$$109^k5 \times 25 \times 3{,}41 = 9307.5 \text{ calories,}$$

3,41 est la chaleur spécifique de l'hydrogène sous pression constante. Si l'on admet que l'on puisse recueillir 50 °/₀ de la chaleur totale fournie par la combustion, soit 4000 calories par kilo de charbon, ce seront encore 2^k3 de charbon qui seront nécessaires.

L'avantage du procédé mécanique s'affirme, si l'on établit les calculs pour des ballons d'un cube plus élevé.



CHAPITRE V

Travail dans l'ascension

50. — On a déterminé (chapitre II) l'expression du travail moteur. Dans le cas du ballon à volume constant et à masse variable, le travail moteur est égal à la différence des travaux de gonflement à la zone inférieure et à la zone supérieure atteinte. On a donc en désignant par T_m le travail moteur :

$$T_m = Cp_0 (\gamma_0 - \gamma_1)$$

Le travail moteur est dépensé :

1° à l'élévation du poids des parties solides équilibré à la zone supérieure T_1

2° à l'élévation de la masse gazeuse variable T^2

3° à l'élévation de la quantité de lest à consommer pendant l'ascension au gré de l'aéronaute T_3

4° à vaincre la résistance de l'air R T_4

On doit avoir

$$T_m = T_1 + T_2 + T_3 + T_4$$

Evaluons ces diverses quantités.

Le poids total de l'aérostat se décompose en poids mort, poids du gaz aérostatique, poids de lest. Le poids mort ou poids des parties solides et de l'équipage, est évidemment invariable ; les poids du gaz et du lest sont au contraire variables, et ce dernier au gré de l'aéronaute. En admettant que l'on se soit assigné la zone d'équilibre à atteindre, le ballon y parviendra encore chargé d'une certaine quantité de lest, dit disponible, que nous comprendrons dans le

poids mort G de l'aérostat. Le travail dépensé pour l'élévation de ce poids à l'altitude Z, correspondant à la zone d'équilibre choisie γ_1, sera

$$T_1 = G Z$$

Mais l'ascension du ballon à la zone d'équilibre a exigé un délestage facile à calculer; si G_i est le poids du ballon équilibre à la zone initiale, on a

$$G_i = C d_0 \frac{T_0}{T} \gamma_0 - C\delta_0 \frac{T_0}{T'} \gamma_0.$$

On aura de même à la zone d'équilibre choisie

$$G = C d_0 \frac{T_0}{T_1} \gamma_1 - C\delta_0 \frac{T_0}{T'} \gamma_1,$$

en supposant que la masse gazeuse n'ait subi aucune modification de température.

En retranchant la première de la seconde, on obtiendra la quantité totale de lest, dont il a fallu décharger l'aérostat pour obtenir la dénivellation. Ce sera donc

$$G_i - G = C d_0 \left(\frac{T_0}{T} \gamma_1 - \frac{T_0}{T_1} \gamma_1\right) - C\delta_0 \frac{T_0}{T'} (\gamma_0 - \gamma_1)$$

mais l'aéronaute peut projeter ce lest en une ou plusieurs fois, choisir les moments des délestages successifs, en un mot régler la consommation à son gré. Nous donnerons à cette quantité de lest le nom de *lest utilisable entre les zones* γ_0 et γ_1 ou plus simplement du *lest utilisable*. Le travail d'élévation sera

$$T_3 = \int_0^z L dz$$

L désignant le lest utilisable. Ce travail est évidemment variable et dépend des circonstances de la dépense.

Quant à la masse gazeuse, elle varie à chaque instant, on le sait. Le gaz, restant dans l'aérostat au moment γ pèse

$$C\delta_0 \frac{T^0}{T'} \gamma$$

et le travail nécessaire à l'élévation de ce poids variable est

$$T_2 = C\delta_0 \frac{T_0}{T'} \int_0^z \gamma dz$$

Cette quantité n'est fonction que des conditions de température et de pression de la zone atteinte, (la température du gaz étant supposée constante), et par suite elle n'a pour une altitude déterminée qu'une seule valeur.

Quant au travail de la résistance de l'air R, il est

$$T_4 = \int_0^z R dz$$

substituant ces diverses valeurs dans l'équation (1), il vient

$$(2) C p_0 (\gamma_0 - \gamma_1) = G z + C\delta_0 \frac{T_0}{T'} \int_0^z \gamma dz + \int_0^z L dz + \int_0^z R dz$$

51. — Cette relation se vérifie aisément, au moyen de l'équation de mouvement. On a, en effet

$$m \frac{d\varphi}{d\theta} = C d_0 \frac{T_0}{T} \gamma - C\delta_0 \frac{T_0}{T'} \gamma - G - L - R$$

mais

$$\varphi d\theta = dz = - \frac{p_0}{d_0} \frac{T}{T_0} \frac{d\gamma}{\gamma};$$

multipliant membre à membre, on a

$$m\varphi d\varphi = - C p_0 - C\delta_0 \frac{T_0}{T'} \gamma dz - G dz - L dz - R dz$$

Intégrant cette équation entre les limites o et z correspondant à γ_0 et γ_1, et observant que, le corps partant d'une position d'équilibre pour en atteindre une nouvelle, la somme des forces vives est nulle, il vient

$$O = C p_0 (\gamma_0 - \gamma_1) - C\delta_0 \frac{T_0}{T'} \int_0^z \gamma \, dz - GZ - \int_0^z L dz - \int_0^z R dz$$

qui est identique à l'équation (2) du numéro précédent.

52. — Cette équation peut s'écrire :

$$(3)\quad \int_0^z \mathrm{L}dz + \int_0^z \mathrm{R}dz = \mathrm{C}p_0(\gamma_0 - \gamma_1) - \mathrm{C}\delta_0 \frac{\mathrm{T}_0}{\mathrm{T}'}\int_0^z \gamma\, dz - \mathrm{GZ}$$

On a vu (50) que le terme $\mathrm{C}\delta_0 \frac{\mathrm{T}_0}{\mathrm{T}'}\int_0^z \gamma dz$ n'a qu'une seule valeur pour une altitude déterminée; il en est de même des autres termes du même membre et par suite du second membre de l'équation tout entier. Donc :

Pour une zone d'équilibre déterminée, la somme du travail employé à l'élévation du lest utilisable et du travail de la résistance de l'air forme une quantité constante.

Cette relation fait ressortir nettement dans quelle mesure l'aéronaute est maître de diriger le mouvement ascensionnel ; s'il accélère la projection du lest, il fait diminuer le premier terme, et, par suite, augmenter le second ainsi que la vitesse dont il est fonction ; si au contraire il modère la projection, le second terme diminue ainsi que la vitesse. C'est là la confirmation d'une conséquence de l'équation d'équilibre : l'altitude n'est fonction que de la quantité totale de lest projeté, et doit être indépendante du mode suivant lequel a eu lieu la consommation du lest.

Représentons par z l'altitude que le ballon ne doit pas dépasser pour que la descente puisse s'effectuer dans de bonnes conditions, c'est-à-dire avec une réserve de lest suffisante pour amener la vitesse de chûte à ne pas dépasser une certaine valeur (2^{m}). Il est évident que la durée du voyage sera d'autant plus grande que la vitesse d'ascension sera plus faible et, cela ressort de l'équation (3), la distribution du lest plus économique.

53. — Considérons maintenant un ballon à masse constante et à volume variable. Dans l'ascension d'un tel ballon, abstraction faite des variations accidentelles de

température, il faut, comme on le sait, distinguer deux périodes : l'une pendant laquelle s'accroît le volume, soit de γ_0 en γ_1, zone à laquelle le ballon atteint son volume maximum ; la seconde de γ_1 en γ_2 (zone d'équilibre) pendant laquelle le hallon devient ballon à volume constant.

L'expression du travail moteur de la poussée pendant ces deux périodes est

$$T_m = p_0 C_1 \gamma_1 L \frac{\gamma_0}{\gamma_1} + C_1 p_0 (\gamma_1 - \gamma_2)$$

dont les deux termes se rapportent le premier au travail de γ_0 à γ_1, le second au travail de γ_1 en γ_2. C_1 étant le volume maximum du ballon.

Le travail moteur est dépensé :

1° à l'élévation du poids mort équilibré à la zone supérieure $T_1 = GZ_2$.

2° à l'élévation de la masse gazeuse constante de γ_0 à γ_1, variable de γ_1 à γ_2

$$T_2 = C_1 \delta_0 \frac{T_0}{T'} \gamma_1 \cdot Z_1 + C_1 \delta_0 \frac{T_0}{T'} \int_{z_1}^{z_2} \gamma dz$$

3° à vaincre la résistance de l'air $T_3 = \int_0^z R dz$;

de telle sorte que l'on a :

$$p_0 C_1 \gamma_1 L \frac{\gamma_0}{\gamma_1} + C_1 p_0 (\gamma_1 - \gamma_2)$$

$$= GZ_2 + C_1 \delta_0 \frac{T_0}{T'} \gamma_1 \cdot Z_1 + C_1 \delta_0 \frac{T_0}{T'} \int_{z_1}^{z_2} \gamma dz + \int_0^z R dz$$

54. — Cette relation se vérifie aisément au moyen des équations de mouvement.

Entre γ_0 et γ_1, l'équation est

$$m \cdot \frac{d\varphi}{d\theta} = C d_0 \frac{T_0}{T} \gamma - G - C_1 \delta_0 \frac{T_0}{T'} \gamma - R$$

mais, le poids du gaz restant constant, on a

$$C\gamma = C_1 \gamma_1 ;$$

substituant, il vient

$$m \cdot \frac{d\varphi}{d\theta} = C_1 \gamma_1 d_0 \frac{T_0}{T} - G - C_1 \delta_0 \frac{T_0}{T'} \gamma_1 - R ;$$

multipliant membre à membre par $\varphi d\theta = dz = -\frac{p_0}{d_0}\frac{T}{T_0}\frac{d\gamma}{\gamma}$

et intégrant entre 0 et φ_1 vitesse à la zone de pression γ_1

$$(1)\ \frac{1}{2} m\varphi_1^2 = C_1 p_0 \gamma_1 L \frac{\gamma_0}{\gamma_1} - G Z_1 - C_1 \delta^0 \frac{T_0}{T'} \gamma_1 Z_1 - \int_0^{z_1} R dz.$$

De γ_1 en γ_2, le ballon se comportant comme un ballon à volume constant, l'équation de mouvement est

$$m \frac{d\varphi}{d\theta} = C_1 d_0 \frac{T_0}{T} \gamma - G - C_1 \delta_0 \frac{T_0}{T'} \gamma - R ;$$

multipliant par $\varphi d\theta = dz = -\frac{p_0}{d_0}\frac{T}{T_0}\frac{d\gamma}{\gamma}$ et intégrant entre les limites φ_1 et o, γ_1 et γ_2, z_1 et z_2

$$(2)\ -\frac{1}{2} m\varphi_1^2 = C_1 p_0 (\gamma_1 - \gamma_2) - G (Z_2 - Z_1) - C_1 \delta_0 \frac{T_0}{T'} \int_{z_1}^{z_2} \gamma dz - \int_{z_1}^{z_2} R dz ;$$

additionnant (1) et (2) et faisant passer tous les termes négatifs dans le même membre, il vient

$$C_1 p_0 \gamma_1 L \frac{\gamma_0}{\gamma_1} + C_1 p_0 (\gamma_1 - \gamma_2)$$
$$= G Z_2 + C_1 \delta_0 \frac{T_0}{T'} \gamma_1 Z_1 + C_1 \delta_0 \frac{T_0}{T'} \int_{z_1}^{z_2} \gamma dz + \int_{z_1}^{z_2} R dz$$

équation identique à celle du numéro précédent.

55. — Examinons maintenant les effets des variations de température du gaz intérieur.

Supposons que le gaz du ballon éprouve une modification

de température de T′ à T″ ; les équations d'équilibre sont respectivement dans les deux cas

$$C_1 d_0 \frac{T_0}{T_2} \gamma_2 = G_1 + C_1 \delta_0 \frac{T_0}{T'} \gamma_2$$

et

$$C_1 d_0 \frac{T_0}{T'_2} \gamma'_2 = G_1 + C_1 \delta_0 \frac{T_0}{T''} \gamma'_2$$

T_2 et T'_2 étant les températures de l'air aux zones de pression γ_2 et γ'_2

On tire par soustraction de ces deux équations :

$$\gamma'_2 \left(\frac{d_0}{T'_2} - \frac{\delta_0}{T''}\right) = \gamma_2 \left(\frac{d_0}{T_2} - \frac{\delta_0}{T'}\right) ;$$

on voit qu'à une augmentation de la température interne de T′ à T″ correspondra un accroissement du terme $\frac{d_0}{T'_2} - \frac{\delta_0}{T''}$ et par suite une diminution de γ'_2. Le ballon s'élèvera donc d'autant plus haut que la température du gaz sera plus élevée.

Une diminution de température produit un effet inverse.

Mais on doit remarquer que cet accroissement de l'altitude semble absolument indépendant de la durée de la modification calorifique et du moment auquel elle a lieu ; cette conclusion digne d'attention s'applique tout aussi bien au ballon flasque qu'au ballon entièrement gonflé, puisque dans les deux cas les équations d'équilibre sont les mêmes ; ce phénomène mérite un examen plus approfondi.

56. — Toute augmentation de température a pour effet d'activer l'évacuation du gaz dans le cas du ballon à volume constant, ou d'accélérer le complet gonflement dans le cas du ballon à volume variable, tandis que toute diminution de température aura pour effet de retarder l'un et l'autre.

Considérons d'abord le premier cas et reprenons l'équation de mouvement :

$$\frac{G}{g} \cdot \frac{d\varphi}{d\theta} = C_1 d_0 \frac{T_0}{T} \gamma - C_1 \delta_0 \frac{T_0}{T'} \gamma - G - L - R$$

Si $C_1 p_0 \frac{T_0}{T''} \gamma'_2$ est le poids du gaz restant dans le ballon à la zone d'équilibre γ'_2, on aura en désignant par ε le poids variable du gaz, qui s'écoule entre les zones γ et γ'_2

$$C_1 \delta_0 \frac{T_0}{T'} \gamma = C_1 \delta_0 \frac{T^0}{T''} \gamma'_2 + \varepsilon$$

Portant cette valeur dans (1), il vient

$$\frac{G}{g} \cdot \frac{d\varphi}{d\theta} = C_1 d_0 \frac{T^0}{T} \gamma - C_1 \delta_0 \frac{T_0}{T''} \gamma'_2 - \varepsilon - G - L - R$$

d'où, en multipliant membre à membre par $\varphi d\varphi = dz = -\frac{p_0}{d_0} \frac{T}{T_0} \frac{d\gamma}{\gamma}$ et intégrant entre les limites 0 et z'_2, γ_0 et γ'_2

$$O = P_0 C_1 (\gamma_0 - \gamma'_2) - GZ'_2 - C_1 \delta_0 \frac{T_0}{T''} \gamma'_2 \cdot Z'_2 - \int_0^{z'_2} \varepsilon dz - \int_0^{z'_2} L dz - \int_0^{z'_2} R dz$$

et

$$\int_0^{z'_2} \varepsilon dz + \int_0^{z'_2} R dz = P_0 C_1 (\gamma_0 - \gamma_1) - GZ'_2 - C_1 \delta_0 \frac{T_0}{T''} \gamma'_2 Z'_2 - \int_0^{z'_2} L dz$$

équation dont le second terme est constant, en admettant, bien entendu, que l'aéronaute observe dans tous les cas le même mode de répartition du lest.

La somme des deux termes du premier membre étant constante, l'évacuation plns rapide du gaz, ayant pour conséquence de faire diminuer $\int_0^{z'_2} \varepsilon \, dz$, fera augmenter $\int_0^{z'_2} R dz$ ou inversement. Ainsi quelle que soit la durée de la modification calorifique, à quelque moment de

l'ascension qu'elle se produise, la partie du travail moteur ainsi dépensé reste la même et l'altitude est bien indépendante des deux circonstances énoncées.

On voit en outre qu'une perte de gaz par l'appendice joue un rôle analogue à celui d'une projection de lest.

57. — Examinons maintenant les effets des variations de température du gaz dans le cas du ballon flasque.

Si la variation se produit entre la zone de volume maximum et la zone d'équilibre, le ballon étant alors à volume constant et à poids variable, l'étude du phénomène vient d'être faite. Il nous reste donc à examiner le cas où la modification se produit pendant que le ballon n'est pas encore entièrement gonflé, c'est-à-dire de γ_0 en γ_1.

Reprenons l'équation de mouvement sous sa forme connue :

$$\frac{G}{g}\frac{d\varphi}{d\theta} = G' \cdot \frac{d_0}{\delta_0}\frac{T'}{T} - G - K\frac{T_0}{T}\gamma\varphi^2 ;$$

on constate que l'intensité de la force ascensionnelle $F = G' . \frac{d_0}{\delta_0}\frac{T'}{T} - G$ dépend, comme dans la descente, de la valeur du rapport $\Theta = \frac{T'}{T}$ et que, par suite, la vitesse ascensionnelle croîtra avec l'augmentation de la température interne ; et croîtra d'autant plus que la température du milieu T décroît avec l'altitude.

Si la température du gaz varie de T' à T'', il est facile de déterminer la nouvelle zone γ'_1 de volume maximum. En effet, le poids du gaz étant le même en γ' et γ'_1 on a

$$C_1\delta_0 \frac{T_0}{T''}\gamma'_1 = C_1\delta_0\frac{T_0}{T'}\gamma_1$$

et, par suite,

$$\frac{\gamma'_1}{T''} = \frac{\gamma_1}{T'} ;$$

les pressions aux zones de volume maximum sont proportionnelles aux températures absolues du gaz intérieur.

Le ballon se trouvera donc entièrement gonflé à une zone de pression d'autant plus élevée ou à une altitude d'autant plus faible que la température interne s'élèvera d'avantage.

Il est facile de démontrer d'autre part que toute augmentation du volume a pour conséquence un abaissement de la zone de volume maximum. On a en effet

$$C\gamma = C_1\gamma_1$$

et en différentiant par rapport à C et γ_1, on obtient

$$dC = C_1 \frac{d\gamma_1}{\gamma}$$

ce qui démontre la proposition énoncée.

Ces préliminaires posés, nous aurons recours à une des équations fondamentales de la thermodynamique des gaz.

Soit l'équation caractéristique :

$$pv = RT$$

Sa différentiation nous donne

$$pdv + vdp = RdT\ ;$$

d'autre part, on sait que, le volume et la pression s'accroissant simultanément de dv et de dp, le gaz reçoit une quantité de chaleur

$$dq = \frac{c'p}{R}dv + \frac{cv}{R}dp\ ;$$

en éliminant dv entre ces deux dernières équations, il vient

$$dq = c\,.\,dT + \frac{c' - c}{R}pdv$$

et en désignant par $E = \dfrac{R}{c' - c}$ l'équivalent mécanique de la chaleur

$$Edq = EcdT + pdv\,.$$

Introduisons nos notations dans cette équation, nous aurons

$$Edq = Ec\,G'dT' + p_0\gamma.dC$$

Substituant à dC sa valeur trouvée précédemment en fonction de γ_1

$$Edq = EcG'dT' + p_0C_1d\gamma_1$$

et intégrant entre les limites T′ et T″, γ_1 et γ'_1 on aura

$$EQ = EcG'(T'' - T') + p_0C_1(\gamma'_1 - \gamma)$$

Si l'on suppose que le gain de chaleur s'est produit tout entier à la zone de pression γ, la démonstration se présente sous une forme des plus simples. Désignant par C″ et C′ les volumes limites, la détente se produisant sous la pression constante $p_0\gamma$, on a

$$EQ = EcG'(T'' - T') + p_0\gamma(C'' - C')$$

mais

$$C'' = \frac{C_1\gamma'_1}{\gamma} \text{ et } C' = C_1 . \frac{\gamma_1}{\gamma}$$

et par suite

$$EQ = EcG'(T'' - T') + p_0C_1(\gamma'_1 - \gamma_1)$$

La quantité de chaleur gagnée se répartit en deux parts, l'une qui échauffe la masse gazeuse, la seconde qui accomplit un travail extérieur, égal à celui qui est nécessaire pour l'élévation du ballon entièrement gonflé de γ'_1 à γ_1.

On voit maintenant d'une façon claire le développement du phénomène ; le gain de chaleur a pour conséquence un abaissement de la zone de volume maximum mais en même temps il fournit le travail nécessaire pour regagner la hauteur perdue. A partir de ce moment le ballon se comportera comme un ballon à volume constant et s'élèvera à la même altitude, si son volume est le même et s'il transporte le même poids mort. En effet, par le même procédé, qui a été employé précédement, on démontrerait que la somme

$$\int m\varphi d\varphi + \int \varepsilon\, dz + \int L dz + \int R dz$$

dont nous connaissons la signification des termes, et les intégrales étant toutes prises entre les limites γ'_1 et γ'_2, est constante pour une même altitude, et par suite indépendante de la vitesse plus ou moins grande que peut prendre le mobile.

58. — Pour clore cette étude nous en ferons une application.

Les auteurs qui s'occupent de navigation aérienne classent les machines, objets de leur étude, en appareils plus légers que l'air ou ballons et en appareils plus lourds que l'air ou appareils mécaniques ; ces derniers se subdivisent en deux genres principaux : les hélicoptères et les aéroplanes. La théorie du travail ascensionnel permet d'assimiler le ballon à une machine élévatrice et d'en comparer les effets aux appareils mécaniques.

Prenons pour exemple le ballon, *la France*, cubant $1{,}864^{m3}$, construit par MM. Renard et Krebs, et expérimenté en 1884 et 1885.

Le poids s'y répartissait à peu près de la façon suivante :

ballon et filet.	496^k	
machine motrice et propulseur. . .	652^k	$1{,}900^k$
nacelle et aéronautes.	752^k	

le ballon dans ces conditions se trouvait en équilibre à 409^m environ d'altitude (pression 0.95), et renfermait 402^k de gaz.

Le travail moteur du ballon, est, comme nous le savons,

$$1864 \times 10333\ (1 - 0.95) = 963036{,}6 \text{ kilogrammètres ;}$$

quant au travail utile, c'est l'élévation à 409^m d'altitude de $1900 + 402 = 2302$ kilos, soit 941518 kilogrammètres ; le rendement est donc $\frac{941518}{963035} = 0.978$.

Le poids du mécanisme nécessaire au ballon machine élévatrice, c'est le poids du ballon avec son filet soit

496 kil., auquel il convient d'ajouter 402 kilos de gaz, au total 898 kilos.

Suivant le mode adopté pour la projection du lest, le ballon peut atteindre sa zone d'équilibre au bout d'un temps plus ou moins long. Si l'ascension dure une heure (vitesse 0^m113), on dépense en une heure 941518 kilogrammètres ou 3,48 chevaux-heures, ce qui porte le poids du cheval-heure à $\frac{898}{3.48} = 258$ kilos ; si l'ascension ne dure que cinq minutes (vitesse 1^m36), on pourrait dépenser en une heure $941518 \times \frac{60}{5}$ kilogrammètres ou 41.8 chevaux-heures, ce qui réduit le poids du cheval-heure à $21^k,4$. On remarquera dès à présent la souplesse de la machine-ballon, souplesse qui permet de faire varier la puissance, sans effet sur le rendement, de 3 à 42 chevaux utiles.

La translation était donnée à l'aérostat au moyen d'une hélice, actionnée par un moteur électrique. Le poids total du mécanisme se composait des poids de la pile, de la dynamo, de l'hélice et de son arbre, soit 652 kilos ; le travail utile, travail de traction θ, est fourni par la relation, déduite de l'expérience,

$\theta = 0.01685\ D^2 v^3 = 256{,}8$ kilogrammètres $= 3{,}42$ chevaux
D diamètre $= 8^m4$; v vitesse $= 6^m$.

La durée du voyage pouvant être de 2 ½ heures, le poids du cheval-heure était $\frac{652}{2.5 \times 3{,}42} = 76^k\,100$.

Les conditions du travail de traction étaient 42 kilos d'effort et 6^m de vitesse.

Comparativement au ballon, supposons réalisé un hélicoptère, dans des conditions de poids analogues, possédant la même source de travail, travail dont nous pouvons, par un mécanisme approprié, modifier les facteurs. Ce travail s'effectuant à la vitesse de 0^m113, fournirait un effort de

2230 kilos, donnant un excédent de 2230 — 1404 = 826 kilos ; cet effort disponible ne saurait être mis en comparaison avec l'augmentation de poids que subirait le matériel pour résister à l'effort de 2230 kilos ; pour le faible effort de 42^k, le mécanisme pèse déjà $118^k 5$ (hélice 41^k, batis et engrenages 47^k, arbre moteur $30^k,5$). Si l'on veut porter la vitesse d'ascension à $1^m 36$, l'effort que pourra exercer la machine tombera à $\frac{42 \times 6}{1.36} = 185^k$, et cette force sera impuissante à élever même le poids de la machine motrice.

Voyons maintenant l'aéroplane. Dans une communication faite à la Société française de physique, M. le Commandant Renard étudie les conditions de fonctionnement de cet appareil ; il établit les 2 formules suivantes :

$$(1) \qquad P = 2\varphi S V^2 \alpha$$

$$(2) \qquad T = \frac{P^2}{2\varphi S V} + \varphi \sigma V^3$$

P poids de l'appareil.

S surface du plan sustentateur.

V vitesse.

α angle du plan avec la direction du mouvement.

T travail de traction.

φ coefficient de résistance de l'air = 0.125.

σ surface plane normale équivalente à l'ensemble des résistances longitudinales.

Le minimum de travail a lieu quand

$$\frac{P^2}{2\varphi S V} = 3\varphi\sigma V^3$$

c'est-à-dire quand le travail de sustentation est égal au triple du travail de progression,

De la formule (2), il ressort d'ailleurs que le travail est d'autant plus faible que la surface S est plus grande.

Construisons un aéroplane dans des conditions analogues à celles du ballon *la France*. L'appareil pèsera 1900 kilos et,

comme la nacelle chargée de son équipage et de sa machinerie pèse 1404 kilos, il nous restera 496 kilos pour le plan sustentateur et la suspension ; on ne peut estimer à moins de 2 kilos le poids au mètre carré de ce plan rigide et très allongé, de sorte que la surface peut être au maximum de 250^{m2} ; quant à la surface normale équivalente à l'ensemble des résistances longitudinales, en l'estimant à 2^{m2} environ (dans les calculs, on a pris $2^{m}38$) on sera certainement au-dessous de la vérité.

En introduisant ces données dans le calcul, on trouve pour le travail dépensé à diverses vitesses, relativement au ballon et à l'aéroplane, les valeurs consignées dans le tableau ci-dessous.

vitesses. .	10 mètres	15,95 mètres	20 mètres
ballon. . .	1190 kgm.	4827,4 kgm.	9520 kgm.
aéroplane.	6073 kgm.	4827,4 kgm.	5268 kgm.

on voit que le ballon conserve, dans la progression, l'avantage sur l'aéroplane jusqu'à la vitesse de 16^{m} ; il la perd au delà. Cette vitesse de 16^{m} correspond pour l'aéroplane, dans les conditions adoptées, au minimum de travail.

Quant au pregrès à réaliser dans le mécanisme, il trouve sa mesure dans le rapport du travail à obtenir soit 4827 kgm. au travail obtenu actuellement soit 257 kgm. avec 652 k. de machine ; en d'autres termes le poids du cheval-heure qui était de $76^{k}1$ pour le ballon "*La France*" doit descendre à 4 kilos ; ce résultat sera d'autant plus difficile à obtenir, que l'effort de traction augmentant, on doit augmenter le poids de l'hélice et de l'arbre ; par suite les progrès à réaliser sur la machine productrice sont d'autant plus considérahles. Jusque-là, le ballon conservera sa supériorité au point de vue de la progression horizontale. Mais il ne s'agit pas seulement de progression horizontale, il faut aussi que l'aéroplane s'élève ; l'effort de traction de

l'hélice s'augmentera de la composante du poids parallèle au chemin suivi : en admettant que la pente soit de 1°, seulement, cette différence sera de $1900 \times Sin\ 1° = 22^k 300$ et le travail sera augmenté de 355 kgmètres par seconde pendant l'ascension.

La limite, à partir de laquelle l'aéroplane prend la première place, se trouvera encore reculée, si l'on parvient à réduire la résistance longitudinale du ballon en augmentant son allongement.

Ces conclusions, peu encourageantes, ne sont pas faites pour donner grand espoir de la solution prochaine du problème de la navigation aérienne. Toutefois il est un fait sur lequel il est bon d'attirer l'attention. En considérant l'oiseau comme un aéroplane, M. le Commandant Renard a calculé, que, dans les conditions du minimum de travail, un oiseau de 10 k. ayant 1^{m2} de surface d'aile, σ étant égal à 0.001, volerait avec une vitesse de 32^m1 en dépensant 16,7 kgm. de travail par seconde ; or l'étude des moteurs animés fait ressortir qu'un travail de 1 kilogrammètre correspond en général à un poids de 4 à 5 k., soit 2 kilogrammètres à 2 kil. 5 pour un oiseau de 10 kilos, en admettant, comme il est raisonnable de le supposer, que l'oiseau travaille à peu près dans les mêmes conditions que les autres moteurs animés ; il y a désaccord absolu entre les deux résultats. Ne doit-on pas logiquement en déduire que l'oiseau ne peut être assimilé à un aéroplane ? Reprenons notre aéroplane, mais, au lieu de laisser le plan inactif, animons-le d'une vitesse propre de 14 mètres de telle sorte que sa vitesse relative V par rapport de l'air sera 30^m, la vitesse de progression v de l'aéroplane s'abaissant à 15^m95 ; le formule (2) devient

$$T = \frac{P^2}{2\varphi SV} + \varphi\tau v^3 ;$$

dans ces conditions le travail se réduit à 3131 kgmètres.

Il semble aussi que l'on pourrait donner à la surface de sustentation nue forme telle que le coefficient φ du premier terme varie du simple au double, par exemple, en faisant subir au travail total à produire une diminution notable.

Il serait sans doute téméraire de compter sur des résultats certains en partant d'une théorie aussi peu précise et ne s'appuyant que sur des données incomplètes; on peut toutefois conclure que des recherches et des essais dirigés dans ce sens auraient quelques chances d'être couronnés de succès. En tous cas, nous croyons avoir démontré que seul, à l'heure actuelle, le ballon peut offrir une solution pratique du problème, dans des conditions de vitesse limitées 10 à 12m, il est vrai, mais permettant la manœuvre dans la moitié ou même les trois quarts des circonstances.



NOTE

sur la Valeur nutritive comparée du pain blanc et du pain bis

lue à la séance de la Société du 16 Juillet 1896

par M. Le Moyne, membre titulaire.

Vous vous rappelez, Messieurs, qu'il y a quelques mois, plusieurs publicistes ont ouvert une bruyante campagne pour recommander la substitution du pain bis (dit *pain complet*) au pain blanc, comme étant beaucoup plus nutritif. Notre Société elle-même a été saisie de la question par une brochure de M. Bürger, inspecteur des forêts en retraite à Meaux, un des premiers et des plus ardents défenseurs de la prévalence du pain bis.

Beaucoup de personnes, déférant aux conseils et aux affirmations de ces publicistes, ont essayé du pain bis; mais très peu ont persisté. L'usage du pain blanc a prévalu plus que jamais et la question de la prévalence du pain bis semble abandonnée de nouveau. Mais est-ce à tort ou à raison que tous, ou presque tous, nous préférons le pain blanc?

Pour vous fixer à cet égard, je crois bon de vous lire aujourd'hui, si vous le voulez bien, un court résumé de la communication faite sur ce sujet à l'Académie des Sciences de Paris, dans la séance du 8 juin dernier, par le savant

et consciencieux chimiste, M. Aimé Girard, résumé que j'emprunte en l'abrégeant au *Journal officiel* du 14 juin 1896.

ACADÉMIE DES SCIENCES

Séance du 8 juin.

PRÉSIDENCE DE M. CORNU

M. Aimé Girard fait une communication sur la valeur alimentaire des pains provenant de farines blutées à des taux d'extraction différents. Dans l'appréciation de la valeur alimentaire des pains, on voit souvent intervenir un préjugé que rien ne justifie : Le pain blanc provenant de farines pures est, dit-on alors, moins nutritif que le pain bis fourni par les farines inférieures. Les choses sont même à ce point qu'on a pu, dans ces derniers temps, rencontrer chez certains écrivains (bien incompétents, d'ailleurs) cette assertion singulière que les farines blanches ne contiennent pas de gluten et que le pain qui en provient est, par suite, exclusivement fait d'amidon. C'est chose aisée, dit M. Girard, que de faire justice de ces erreurs et de démontrer que, à poids égal, le pain blanc est aussi nutritif que le pain bis.

L'origine du préjugé réside en ceci, qu'aux débris de sons qu'un blutage imparfait laisse en mélange dans la farine inférieure reste attachée une couche mince de l'amande du grain, et qu'à cette couche appartient une richesse en gluten supérieure à celle de l'amande considérée dans son entier.

« Le fait est exact, et j'en ai donné, dit M. Girard, la démonstration dans mes *Recherches sur la composition chimique de la valeur alimentaire du grain de fro-*

ment (1). Mais, lorsque, une fois le fait démontré, on cherche à établir quelle est, par rapport au grain entier, l'importance pondérale de cette couche riche en gluten, on reconnait qu'elle est insignifiante. En réalité, elle forme à la périphérie du grain et au-dessous de la membrane interne du tégument séminal une zone qui mesure à peine 1/10e de millimètre d'épaisseur, alors que l'amande ne mesure pas moins de 3 millimètres sur 6 millimètres environ.

« Le poids relativement faible de cette zone glutineuse ne permet guère de lui attribuer, *a priori*, une influence sérieuse sur la richesse des farines en gluten ; c'est ce qu'on a fait cependant et c'est de là qu'est né le préjugé qui, en s'exagérant peu à peu, a amené certaines personnes à croire que le gluten ne se retrouve pas dans la partie centrale du grain et que les farines pures n'en contiennent pas.

« Pour détruire ce préjugé si fâcheux au point de vue des progrès industriels de la meunerie et de la boulangerie, il me suffira d'appliquer un calcul bien simple aux produits successifs fournis par les trois moutures faites en 1894 et 1895, à Paris et à Marseille, sous la surveillance d'une commission officielle que j'avais l'honneur de présider et dont les résultats pratiques ont été, au mois de décembre dernier, communiqués à l'Académie.

« Comme type de farine supérieure, je me suis arrêté au taux d'extraction de 60 p. 100 ; pour les farines inférieures. j'ai été aussi loin que chaque mouture l'a permis, de façon à dépasser toujours le taux d'extraction de 70 p. 100.

« Si l'on applique à ces poids de farine les teneurs respectives en gluten, on arrive alors à cette conclusion inat-

(1) *Annales de Chimie et de Physique*, 6e série, tome III, page 349 : 1884.

tendue que le poids de gluten contenu dans 1 kilogr. de pain est, pour le pain blanc des farines à 60 p. 100 d'extraction :

Blé tendre.		Blé dur.
I	II	III
86 gr.	84 gr.	103 gr.

tandis que, pour les pains bis des farines blutées à 73, 72, 74 p. 100 extraites du même blé, ce poids est de

83 gr.	83 gr.	104 gr.

« Les poids de gluten, en un mot, c'est-à-dire de la matière azotée plastique, qui (les proportions de matières hydrocarbonées ne présentant pas de variations appréciables) sont habituellement pris comme mesure de la valeur nutritive des pains, sont, dans l'un et l'autre cas, sensiblement identiques, de telle sorte qu'au préjugé que je m'attache à combattre depuis longtemps, il convient de substituer cette donnée certaine qu'**à poids égal le pain blanc des farines pures est aussi nourrissant que le pain bis des farines inférieures,** comme aussi il est, au point de vue de la perméabilité par les sucs digestifs, de la digestibilité, de la conservation, etc., supérieur à celui-ci. »

Vous voyez par là, mes chers collègues, qu'à moins d'admettre que M. Girard se soit trompé dans ses analyses ou dans ses calculs et que l'erreur commise n'ait pas été relevée depuis sa communication du 8 juin, vous n'avez pas besoin de tourmenter votre boulanger pour qu'il emploie des farines bises au lieu de blanches; ou pour qu'il se fournisse de farines fabriquées dans les anciens moulins à meules de grès, ce qui lui serait d'ailleurs difficile dans notre région où ces anciens moulins ont presque tous disparu devant les grands moulins à cylindres d'acier.

ORGANISATION

D'UN

RÉSEAU INTERNATIONAL

de Stations Séismographiques

RAPPORT

SUR LE

PROJET DE M. LE DOCTEUR GERLAND

par M. Ad. GARNIER

Depuis un certain nombre d'années, on observe dans plusieurs stations de l'Europe, à l'aide de certains instruments très sensibles, des tremblements de terre légers, imperceptibles à nos sens, qui sont toutefois la répercussion de mouvements plus énergiques survenus à de grandes distances.

Leur durée est souvent de plusieurs heures et ils se propagent sur des milliers de kilomètres avec une vitesse apparente qui peut atteindre jusqu'à 10 kilomètres à la seconde.

M. le docteur Gerland, professeur à l'université de Strasbourg, appelle l'attention de tous les amis de la science géographique, surtout dans les pays extra-européens, sur l'utilité d'organiser à travers le monde un réseau international de stations séismographiques à l'effet d'observer d'une matière systématique l'extension de ces perturbations sur la surface ou à travers le globe.

L'installation des stations déjà existantes laisserait beaucoup à désirer, les instruments d'observation seraient très dissemblables et n'embrasseraient qu'une trop faible surface de la terre.

M. le docteur Gerland donne le nom de 35 localités des deux mondes où l'on devrait installer de nouveaux postes.

L'Europe en aurait 9 dont un en France, à Grenoble.

A partir du Japon qui, dit-il, est non seulement un pays où les tremblements de terre sont très fréquents, mais qui possède aussi la meilleure organisation pour l'observation de ces phénomènes, on pourrait, pour le moment, se contenter de 10 stations distribuées à peu près symétriquement sur la moitié de deux grands cercles joignant Tokio à son antipode en passant, l'un par le centre de l'Afrique et l'autre par l'Amérique du Sud.

Ces 10 stations seraient les suivantes :

Sanghaï ;	Cap de Bonne-Espérance ;
Hong-Kong ;	Rio-de-Janeiro ;
Calcutta ;	Santiago ;
Rome ;	Tacubaya ;
Port-Natal ;	et Sydney.

Pour pouvoir donner aux observations toute la précision nécessaire, il serait désirable et important que toutes les stations fussent pourvues d'instruments identiques, ayant tous le même degré de sensibilité.

Vous savez que ces instruments s'appellent séismographes.

Les régions exposées à de fréquents tremblements de terre en possèdent depuis longtemps. En Italie, il y en a dans un grand nombre de villes : à Naples, à Catane, à Rome, à Gênes, etc. En Suisse, il y en a à Berne et à Zurich.

Le docteur Gerland nous apprend qu'il y en a aussi en

Allemagne, en Russie, en Angleterre, en Amérique et au Japon.

Nous ignorons s'il en existe en France, où les séismes sont d'ailleurs très rares ; mais nous savons que les appareils magnétiques que nous possédons à Perpignan, Lyon, Nantes, St-Maur, Montsouris, Nancy, etc., mentionnent les tremblements de terre.

Les instruments d'observation sont aussi nombreux que variés. Dans les uns, le mouvement du sol est accusé par les déplacements d'un liquide (de préférence du mercure); dans les autres, on utilise des corps solides, disposés surtout sous forme de pendule ou balancier d'horloge.

L'un des plus employés en Italie se compose d'une cuve en fer à bords peu élevés et remplie de mercure. Au moindre choc, le liquide se déverse dans des godets auxquels aboutissent des rainures pratiquées suivant les principales directions de l'espace. On peut juger du sens de la secousse par la direction du godet et de son intensité par la quantité de mercure déversée.

On a aussi le système des quilles. Sur une surface bien horizontale sont disposées des quilles dans deux directions à angle droit. Elles reposent sur le sable et on juge de la direction d'après le sens dans lequel les quilles ont été renversées. Celles-ci étant atteintes au pied, se couchent en sens inverse du mouvement.

Mais ces divers appareils n'inscrivent pas les secousses, ils indiquent simplement que le sol a tremblé ; ils ne sont donc pas, à proprement parler, des séismographes; ce sont des séistomètres qui exigent l'intervention fréquente d'un observateur pour constater les résultats produits.

Les stations les mieux outillées font usage aujourd'hui de pendules qui oscillent librement dans toutes les directions.

Dans les uns, la pointe qui les termine entre légèrement

dans une couche de sable fin. Dès qu'un choc se produit, la pointe trace dans ce sable un sillon d'amplitude variable, dans la direction même du mouvement.

Dans les autres dits à charnière, les mouvements du bout du pendule sont dessinés par un crayon ou une plume sur une bande de papier qui se déplace sous l'action d'un mouvement d'horlogerie.

On parle encore de balances ayant à l'extrémité du fléau un petit pinceau qui enregistre les vibrations.

Les séismographes usités au Japon et sur quelques points de l'Europe, et dont M. le docteur Gerland veut bien nous donner la description, se composent d'une masse penduliforme tenue dans une position horizontale et tournant librement autour d'un axe vertical.

Quand le sol est tout à fait tranquille, le pendule est en équilibre ; mais le moindre ébranlement ou le plus léger changement brusque de niveau suffit pour le mettre dans une violente agitation.

Les mouvements du pendule, auquel on a fixé un miroir, se dessinent par la photographie sur un cylindre couvert d'un papier sensible mû par un mouvement d'horlogerie. Les tremblements de terre produisent sur le papier des figures de vibration plus ou moins visibles.

Le docteur Gerland réserve pour plus tard, quand il pourra juger de l'accueil que ses propositions recevront en dehors de l'Europe, ses communications en ce qui concerne l'instrument à employer dans les stations dont il demande la création ; il nous dit seulement qu'on devrait commencer à installer dans ces stations un pendule avec un appareil enregistreur, et il nous apprend que les frais d'acquisition d'un de ces instruments et son installation s'élèveraient à environ 1,000 marcks ou 1,250 francs de notre monnaie.

L'appareil devrait être placé dans une cave sèche ; mais à défaut, il suffirait d'un local au rez-de-chaussée, pourvu

qu'il fut protégé contre les fortes variations de température et contre les dérangements extérieurs.

Là où les dépenses indispensables empêcheraient seules l'achat de cet instrument, le docteur prie les sociétés scientifiques ou les personnes libérales de s'en charger. Il s'adresse surtout aux directeurs des Observatoires réunissant naturellement les conditions les plus favorables pour réaliser son plan. Il croit d'ailleurs que ces observations permettraient encore d'obtenir des éclaircissements indirects sur l'état de l'intérieur de la terre, probablement à jamais dérobé à l'observation directe.

Comme complément nécessaire du système proposé, toutes les observations du monde entier seraient centralisées et publiées en Allemagne.

A défaut d'instrument enregistreur, les communications écrites, pourvu qu'elles aient un caractère positif, seraien accueillies avec la plus grande reconnaissance par le comité de publication.

En résumé, si nous comprenons bien sa pensée, le docteur Gerland demande en premier lieu la création de 35 stations séismographiques jugées nécessaires pour l'observation des tremblements de terre sur la surface du globe.

En dehors de ces stations, nécessairement très éloignées les unes des autres, et de celles passablement nombreuses qui existent déjà, notamment en Europe, il parait désirer encore la création d'autres stations secondaires qui resserrent assez les mailles de son réseau d'observations pour qu'aucune secousse, si petite qu'elle soit, ne puisse passer inaperçue.

Nous n'avons rien à dire des 35 stations internationales dont l'emplacement est déterminé dans le plan qui nous est soumis. L'installation de ces stations se ferait sans

doute aux frais, ou tout au moins avec la participation des États intéressés.

Pour la constitution des postes secondaires, M. le docteur Gerland sollicite le concours des Observatoires régionaux et des Sociétés scientifiques provinciales à l'effet d'acheter un séismographe enregistreur d'un système nouveau, ou, à défaut de cet instrument, de rendre compte par écrit des faits certains observés dans leur zone d'action.

En ce qui la concerne, la Société d'Emulation des Vosges peut répondre que la nature de ses travaux et les ressources dont elle dispose ne lui permettent pas de faire l'acquisition d'un instrument; mais que, le cas échéant, les communications qui pourront lui être faites sur les tremblements de terre ou les secousses locales dont notre département serait le théâtre, seront à la disposition de M. le docteur Gerland.

RAPPORT

SUR LE

MUSÉE DÉPARTEMENTAL DES VOSGES

par M. VOULOT, Membre titulaire

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de soumettre ci-dessous à votre sollicitude éclairée les améliorations obtenues depuis un an au musée départemental, et celles dont il me paraît susceptible dans un prochain avenir.

Le conservateur de nos précieuses collections ne saurait se désintéresser de l'état des abris qui leur sont offerts.

L'an dernier, M. l'architecte avait entretenu ses collègues de la commission de surveillance de l'état de plus en plus défectueux du pavillon de sculpture. Il s'était engagé à présenter différentes propositions au Conseil général lors de sa prochaine session d'août. Un surcroît d'occupation n'ayant sans doute pas permis de réaliser ce vœu, la question a dû être ajournée.

Cette année, M. l'Inspecteur des musées a reconnu le danger qu'il y aurait de laisser plus longtemps, exposées aux intempéries, la plupart de nos antiquités lapidaires. Il a proposé que le département fît les frais d'une vérandah destinée à les abriter, s'engageant à demander lui-même à l'Etat un secours pour alléger la dépense. M. l'architecte départemental, d'accord avec la commission de surveillance, a bien voulu se charger de préparer un devis pour l'établissement d'une vérandah d'environ 1^{m}50 de largeur et bordant les murs de la cour intérieure. Ce projet doit être soumis au Conseil général en août prochain.

Je suis heureux, Monsieur le Préfet, de constater toujours l'accroissement de nos collections. Mon rapport de l'an dernier exprimait le regret que l'école moderne de peinture ne fût que bien peu représentée dans notre établissement.

Cette année, M. l'Inspecteur des musées nous a fait obtenir de l'Etat une fort belle toile, *le Pardon*, composition de Ch. Marchal. Cet artiste a obtenu de beaux et légitimes succès en Alsace et en Lorraine. Le tableau du *Pardon*, représente de jeunes villageoises, fraîches, naïves, d'une vérité saisissante, et quelques jeunes gens. Tous sortent d'une petite église, après le coucher du soleil. Au fond, vers la droite, se devinent, derrière un groupe d'arbres du premier plan, les pentes du Hùndsrück, qui indiquent la région où se passe la scène. En effet, les costumes des jeunes filles, fort gracieux, étaient portés dans une partie de l'ancien Palatinat.

La composition, pittoresque, est bien équilibrée ; l'effet et la couleur sont d'une grande vérité et l'exécution est à la fois large et fine.

M. le prince de Baufremont, qui n'oublie pas l'origine vosgienne de sa famille, vient de nous envoyer un petit buste, reproduit d'après Iselin, du général prince Paul de Baufremont, qui s'est distingué au Mexique, en Algérie et se trouvait aux côtés du général Marguerite à l'héroïque charge de Sedan.

La princesse Marie-Louise de Baufremont a bien voulu ajouter à ce don celui de cinq belles reproductions en argent de jetons de personnages célèbres du XVIe et du XVIIe siècles.

Bien que nous n'ayons fait aucune acquisition nouvelle, l'archéologie n'est pas restée sans progresser. Nos quatre dernières inscriptions, copiées par le célèbre épigraphiste Hirschfeld, ont pris place dans le dernier volume du « Compendium » et pourront, pour cette raison, être étudiées par

les premiers archéologues du monde et servir à l'histoire de notre pays. L'une d'elles, gravée sur une des stèles funéraires découvertes à Monthureux-sur-Saône par M. Ed. Bresson, a été fort remarquée aussi par un homme érudit, M. l'abbé Narbey, de Clichy-la-Garenne, à qui il m'a été fort ogréable de faciliter la reproduction d'un certain nombre de nos monuments, pour un ouvrage qu'il vient de publier sur les origines du christianisme. Bien que je sois en désaccord avec ce savant qui voit dans presque toutes les stèles des monuments chrétiens, je suis heureux d'avoir pu favosiser une publication qui fournira de nouveaux arguments à cette importante question et permettra d'en éclairer des points de vue spéciaux.

Un autre ecclésiastique, M. l'abbé Olivier, professeur au petit séminaire de Châtel, à qui j'ai fait voir au Musée divers souvenirs de cette petite ville, va les reproduire dans une monographie historique.

J'ai décrit moi-même, pour paraître au prochain Bulletin de la Société philomathique vosgienne, l'autel gaulois, dit de « Saint-Bozon », qui appartient à notre Musée.

Nos galeries de science et d'art sont de plus en plus livrées à l'étude et visitées par les étrangers.

Parmi les dons que nous avons reçus, on peut distinguer les suivants : une belle hache polie en pierre dure, trouvée à Fontenoy-la-Ville, une fort belle francisque recueillie dans une sculpture ancienne de la même localité, offertes par M. l'abbé Olivier.

M. Lamy, pharmacien de la marine à Brest, nous a donné, pour notre collection ethnographique, un beau casse-tête en bois de fer, un arc, objets qui nous manquaient, et cinq flèches, le tout rapporté par lui du Tonkin.

Nos séries d'histoire naturelle n'ont pas été oubliées. M. Larquier, ancien conducteur des ponts-et-chaussées, qui a exploité, pour le pavage, des gisements de granit qu'il a

découverts, notamment dans la vallée du Coney, étant réduit à l'inaction par les suites de la catastrophe de Bouzey, m'a prêté généreusement l'aide de sa précieuse activité et de ses connaissances en pétrologie et en minéralogie, pour classer les nombreux doubles des minéraux accumulés pendant un demi-siècle et non exposés. Ce classement nous permet aujourd'hui d'enrichir nos collections, où il manque des séries entières, en faisant des échanges avantageux. M. Alfred Kampmann vient déjà de nous offrir, de la part de son fils, ingénieur au Caire, une très curieuse collection de fossiles du terrain tertiaire, recueillis dans le pays. Il recevra en échange divers échantillons de muschelkalck, dont nos dépôts sont presque encombrés.

Novs devons encore au zèle infatigable de M. Kampmann, père, le délicat échange, avec l'ingénieur des mines, M. de Mauroy, d'une fraction extrêmement minime de notre météorite de La Baffe, contre cinq beaux spécimens d'autres météorites. Réunis sur le même plateau et bien étiquetés, ces six pièces permettront aux amateurs d'en faire la comparaison.

M. de Mauroy a bien voulu ajouter à cet échange le don d'un grand nombre de roches rares qui manquaient à nos collections.

Tels sont, Monsieur le Préfet, les principaux changements dont le Musée a été l'objet depuis une année.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'hommage de mon profond respect.

Le Conservateur du Musée départemental,
F. VOULOT.

PROGRAMME DU PRIX LAMAYRAN

à décerner par la Société d'agriculture de Seine-et-Oise en 1897

Un concours est ouvert par la Société d'agriculture et des Arts de Seine-et-Oise sur la question suivante :

De l'utilité du rétablissement du droit de douane, dit de l'échelle mobile, en vue d'arrêter l'avilissement du Cours du Blé en France.

Le prix proposé, provenant du legs fait à la Société par le docteur Lamayran, consiste en une médaille d'or d'une valeur de 100 francs et une prime de 200 francs,

Ce prix sera décerné dans la séance publique de la Société, de juillet 1897.

Les mémoires devront être déposés au siège de la Société, rue Gambetta, n° 5, à Versailles, avant le *1er mars 1897*.

Les mémoires déposés ne contiendront aucun nom d'auteur, mais simplement une devise ou épigraphe qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur. Ces mémoires seront placés sous une autre enveloppe cachetée portant pour suscription :

Mémoire pour concourir au prix Lamayran à décerner par la Société d'agriculture de Seine-et-Oise en 1897.

Le pli cacheté joint au mémoire ne sera ouvert que dans le cas où l'auteur aurait mérité le prix ou une mention honorable.

Les mémoires récompensés resteront la propriété de la Société, qui en fera la publication, si elle le juge utile. Ils ne seront pas rendus, mais les auteurs seront autorisés, sur leur demande, à en faire prendre copie.

Dans le cas où la Société ne jugerait aucun mémoire digne d'être couronné, elle se réserve le droit d'accorder des médailles d'encouragement et des mentions honorables.



LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'EMULATION

DU

DÉPARTEMENT DES VOSGES

BUREAU

Président d'honneur, *M. le Préfet des Vosges.*

Président, M. Le Moyne, Charles (O ✱, A ✿).

Vice-présidents:
- M. *Gazin*, Edgard, (I. ✿), avocat, docteur en droit.
- M. *Huot*, J.-B. (✱), ancien maire de la ville d'Epinal.

Secrétaire perpétuel, M. *Haillant* (A. ✿), avoué, docteur en droit.

Secrétaire-adjoint, M. *Husson* Henry, professeur libre, peintre décorateur.

Trésorier, M. *Guyot*, ancien directeur des contributions directes.

Bibliothécaire-archiviste, M. *Tremsal* (A. ✿), directeur d'école primaire.

Bibliothécaire-archiviste-adjoint, M. *Garnier* (I. ✿. ✿), conducteur des ponts-et-chaussées.

COMMISSIONS ANNUELLES

1° COMMISSION D'AGRICULTURE

MM. Lebrunt, *président* ; Huot, *vice-président* ; Derazey, *secrétaire* ; Mongenot, Le Moyne, Guyot, Ména, membres titulaires.

2° COMMISSION D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

MM. Gley (Gérard), *président*; Bour, *secrétaire*; Chevreux, Gazin (Edgard), Mieg, Voulot, Tremsal, membres titulaires.

3° COMMISSION LITTÉRAIRE

MM. Chaudey, *président*; Bour, *secrétaire*; Berher, Derazey, Gley (Gérard), Ohmer, Gautier, membres titulaires.

4° COMMISSION SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIELLE

MM. Le Moyne, *président* ; Hausser, *secrétaire* ; Gautier, Huot, Kampmann, Lebrunt, Mieg, membres titulaires.

5° COMMISSION DES BEAUX-ARTS

MM. Chevreux, *président* ; Husson, *secrétaire* ; Amann, Hervé, Louis, Voulot, membres titulaires.

6° COMMISSION D'ADMISSION

MM. Guyot, *président* ; Garnier, *secrétaire* ; Gazin (Edgard), Gley (Gérard). Tremsal. Lebrunt. Ohmer, membres titulaires.

M. le Président de la Société et M. le Secrétaire perpétuel sont de droit membres de toutes les commissions.

MEMBRES TITULAIRES
résidant à Epinal

MM. les Sociétaires qui changent de domicile sont instamment priés d'en informer sans retard M. le Secrétaire perpétuel, et d'indiquer très exactement leur nouvelle adresse, avec toutes les rectifications concernant les noms, prénoms, professions, titres, grades, distinctions et qualités.

MM.

Amann, (A. ✿), sculpteur, 8, rue Rualménil (1893). (1).

Berher, Eugène, docteur en médecine, botaniste, 10, rue des Forts (1870).

Bour, juge d'instruction, 11, rue du Doyenné, (1887).

Brenier (l'abbé) (✻), curé de la paroisse, 10, rue Haute (1874).

Chaudey, (A. ✿), agrégé de l'Université, inspecteur d'Académie, 1, rue Gilbert (1892).

Chevreux, Paul (A. ✿), ancien élève de l'Ecole des Chartes, archiviste départemental, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, 34, rue de la Préfecture (1880).

Claudot, (A. ✿), inspecteur des forêts, 32, rue de la Préfecture.

Derazey, Albert, avocat, 4, faubourg d'Ambrail (1888).

Garnier, Adolphe (I. ✿, ♦), conducteur des ponts et chaussées, chef des bureaux de l'ingénieur en chef, 10, rue Jeanne d'Arc (1878).

Gauthier, Léon (✻), membre du Conseil général des Vosges, ancien capitaine du génie, 39, rue de la Préfecture (1878).

Gazin, Edgard (I. ✿), avocat, docteur en droit, 24, rue d'Ambrail (1885).

Gebhart (A. ✿), pharmacien, 38, rue Léopold-Bourg (1871).

Gley, Gérard (I. ✿), professeur en retraite, 5, rue de la Calandre (1853).

---

(1) Le millésime qui suit le nom indique l'année d'admission.

Guyot, directeur des contributions directes en retraite, 19, rue de la Louvière (1883).

Haillant, Nicolas, (A. ♆), avoué, docteur en droit, lauréat de l'Institut, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, 17, rue du Quartier (1875).

Hausser, Ernest (A. ♆, ✻), sous-ingénieur des ponts et chaussées, rue Grennevo, 3 (1889).

Hervé, professeur de dessin au collège, artiste peintre, 1, rue des Casernes (1891).

Huot, Jean-Baptiste (✻), conducteur des Ponts et chaussées en retraite, 33, avenue des Templiers (1882).

Husson, Henry, professeur libre, peintre décorateur, 2, place des Vosges (1889).

Jolly, inspecteur-adjoint des forêts, faubourg Saint-Michel, 71 (1894).

Kampmann (✻), industriel, Président du tribunal de commerce, route du Champ-du-Pin (1885).

Lapicque, Auguste, (♁), vétérinaire, 5, rue de la Bourse (1861).

Lebrunt (I. ♆, ♁), professeur en retraite, 43, rue de la Préfecture (1854).

Le Moyne, Charles (O. ✻, A, ♆), directeur des postes et télégraphes en retraite, 14, rue de la Préfecture (1864).

Louis, Léon, (I. ♆), chef de division de la Préfecture, 29, rue Gambetta (1886).

Ména, Philippe, inspecteur des forêts, 12, quai de Dogneville (1884).

Merlin, (Ch. I. ♆), secrétaire de l'inspection académique, 5, place de l'Atre (1862).

Micg, Charles, industriel, 18, rue Thiers (1888).

Mongenot, (✻, ♁) conservateur des forêts, rue Thiers, 23 (1893).

Mottet Jean-Baptiste, (✻), directeur des postes en retraite, 15, rue de l'Hôtel-de-Ville (1879).

Ohmer, Auguste (✻, I. 🙰), proviseur honoraire, 17, rue Thiers (1881).

Pucelle, (🙰), agent-voyer-chef, 16, rue de la Préfecture (1893).

Stein, (A. 🙰), ancien notaire, licencié en droit, 7, rue de la Préfecture (1882).

Tourey, Charles (I. 🙰), professeur et compositeur de musique, rue de l'Ancien-Hospice (1882).

Tremsal (A. 🙰), directeur d'école primaire à Epinal, rue Lormont (1892).

Voulot, Félix (I. 🙰), conservateur du Musée départemental, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, 1, place Lagarde (1875).

MEMBRES LIBRES

résidant à Epinal

MM. les Sociétaires qui changent de domicile sont instamment priés d'en informer sans retard M. le Secrétaire perpétuel, et d'indiquer très exactement leur nouvelle adresse, avec toutes les rectifications concernant les noms, prénoms, professions, titres, grades, distinctions et qualités.

MM.

Ancel (A. 🙰), docteur en médecine, 6, rue du Chapitre (1877). (1)

Baetzner, pharmacien de 1re classe, 13, rue du Boudiou (1892).

Ballon, pharmacien de 1re classe, 9, rue de la Paix (1887).

Castier, Georges, docteur en droit, notaire, place Saint-Goëry (1894).

Clasquin, François (I. 🙰), architecte départemental, 13, rue du Quartier (1886).

---

(1) Le millésime qui suit le nom indique l'année de l'admission.

Dalsace, Gaston (✻), inspecteur des forêts en retraite, 5, rue de l'Ecole normale (1882).

Doley, Henry, fils, avocat, 2, rue des Forts (1886).

Fricotel, imprimeur, 2, quai de Juillet (1888).

Gley, Emile, ancien imprimeur, 19, place de la Bourse (1874).

Goguel, pasteur, 31, rue Gambetta (1882).

Hun, Damien, publiciste, 22, rue Jeanne-d'Arc (1891).

Hussenet, avoué, 12, rue des Forts (1894).

Juillard, Georges, (✻, A. ♅), industriel, maire d'Epinal, 27, rue de la Louvière (1889).

Legras, (Dr P.), médecin, 14, rue d'Arches (1893).

Le Bègue (✻), ancien directeur de l'asile public des aliénés de Brou, adjoint au maire, 7, rue de la Préfecture (1878).

Merklen, notaire, docteur en droit, 6, rue Thiers (1880).

Mougenot, Louis, (♅), architecte, 16, rue de la Préfecture (1891).

Musset (I. ♅), principal du Collège et directeur de l'Ecole industrielle d'Epinal, licencié ès-sciences, rue Sadi-Carnot (1896).

Perrout, René, (♁), avocat, 4, rue Thiers (1891).

Sonrel, propriétaire, 11, rue Jean Viriot (1887).

Vial (A. ♅), directeur des travaux de la ville d'Epinal (1896).

MEMBRES ASSOCIÉS

résidant dans le département des Vosges

Les membres de la Société qui changent de domicile sont instamment priés d'en informer sans retard le Secrétaire perpétuel, et d'indiquer très exactement leur nouvelle adresse avec toutes les rectifications concernant les noms, prénoms, professions, titres, grades, distinctions et qualités.

MM.

Bailly, Nicolas (✻ A. ✪), docteur en médecine, membre du Conseil général, maire de Bains (1882). (1).

Boucher, Henry, licencié en droit, député des Vosges, Ministre du Commerce et de l'Industrie, membre du Conseil général, industriel à Kichompré, commune de Gérardmer (1875).

Bouloumié, Ambroise, licencié en droit, membre du Conseil général, maire de Vittel (1883).

de Boureulle (O. ✻), colonel d'artillerie en retraite à Docelles (1876).

Bresson, Edouard (✻ A. ✪), ancien député des Vosges, membre du Conseil général des Vosges, maire de Monthureux-sur-Saône (1882).

Buffet, Louis (✻), sénateur, ancien ministre, membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), à Ravenel (Mirecourt) et 2, rue Saint-Pétersbourg à Paris (1850).

Chapelier (l'abbé), curé-doyen à Lamarche (1886).

Déchambenoît, directeur des usines de la Pipée, à Fontenoy-le-Château (1876).

Didier-Laurent (l'abbé), curé à Thiéfosse (1885).

Ducret, Gustave, rentier, délégué cantonal à Bulgnéville (1873).

(1) Le millésime qui suit le nom indique l'année de l'admission.

Edme-Gaucher, Louis, licencié en droit, à Rouceux (1876).

Ferry, Léopold, agriculteur à Corcieux (1887).

Fournier, Alban, docteur en médecine, président de la section des Hautes-Vosges du C. A. F., à Rambervillers (1875).

Gazin, Auguste, inspecteur-adjoint des forêts à Raon-l'Etape (1887).

Gérard, Albert, avocat, docteur en droit, à Saint-Dié (1890).

Germain, Victor, conseiller d'arrondissement, industriel à Ventron (1889).

Hénin (le prince d') député, conseiller général, au château de Bourlémont (Neufchâteau) (1876).

Houot, directeur de l'école primaire supérieure à Charmes (1894).

Kiener, Roger, fils, industriel à Eloyes (1879).

Kintzel, chef de section au chemin de fer de l'Est, à Mirecourt (1879).

Krantz, Camille, (O. ✻), député des Vosges, 226, boulevard Saint-Germain, Paris, et à Dinozé (1893).

Krantz, Lucien, industriel à Docelles (1880).

Le Beuf, Eugène, professeur départemental d'agriculture à Mirecourt (1862).

Lederlin, Armand (✻, I. ✿, ♣), conseiller général directeur des établissements industriels et maire de Thaon (1876).

Legras, docteur en médecine à Dompaire (1878).

Leroy (l'abbé), curé à Archettes (1896).

Liégeois (A. ✿), docteur en médecine, membre correspondant de l'Académie de médecine, à Bainville-aux-Saules, par Dompaire (1876).

Liétard (✻), médecin-inspecteur des eaux de Plombières, membre de l'Académie de médecine (1862).

Lung, Albert (A. ✿), industriel, membre du conseil général, à Moussey (1876).

Martin, Camille (A. ✿), compositeur et professeur de musique, organiste à Charmes (1887).

Masure, Albert, industriel à Arches (1879).

Mathieu, Emile, ancien juge au tribunal de commerce, industriel à Clairey (1887),

Méline, botaniste, instituteur à Thiéfosse (1883).

Merlin, licencié en droit, membre du conseil d'arrondissement, maire de Bruyères (1889).

Mougin, Xavier (✻), député des Vosges, conseiller général, directeur de la verrerie de Portieux (1889).

Olivier (l'abbé), professeur à Châtel-sur-Moselle (1894).

Pierfitte (l'abbé), curé de Portieux (1894).

Raoult, docteur en médecine, à Raon-l'Etape (1882).

de Ravinel, (Charles), ancien député, président du comice agricole de Rambervillers, agriculteur à Nossoncourt (1888).

Resal, Victor (✻), ancien député, avocat à Dompaire (1838).

Resal, Antoine, docteur en médecine, à Dompaire (1862).

Richard, Alfred, licencié en droit, notaire à Remiremont (1882).

Tourdes, juge au tribunal civil, à Saint-Dié (1893).

Vatrel (l'abbé), curé de Nompatelize (1894).

Virtel, Albert, agriculteur, lauréat de la Société d'Emulation, à Damas-devant-Dompaire (1896).

MEMBRES CORRESPONDANTS (1)

résidant hors le département des Vosges

Les membres se la Société qui changent de domicile sont instamment priés d'en informer sans retard le Secrétaire perpétuel, et d'indiquer très exactement leur nouvelle adresse, avec toutes les rectifications concernant les noms, prénoms, professions, titres, grades, distinctions et qualités.

MM.

Adam, Lucien (✻), président de Chambre à la Cour d'appel de Rennes (Ille-et-Villaine) (1862).

Amaral B. de Toro (don José do) architecte et archéologue, à Viseu-Alfagache, 8, Estrada Real, (Portugal) (1881).

Baradez, substitut du procureur général à Nancy, 6, rue du Montet, Nancy (1885).

Barbier, docteur, à Paris (1893).

Barbier (I. ✪), secrétaire général de la Société de géographie de l'Est, rue de la Prairie, 1 *bis*, à Nancy (1879).

**Barbier de Montaut* (I. ✪), prélat de la maison de Sa-Sainteté, 37, rue Saint-Denis, à Poitiers (1875). A. P.

Bataillard, agronome à Champagney, par Audeux (Doubs) (1861).

Baudrillart (✻), ancien conservateur des forêts, à Dreux (Eure-et-Loir) (1854).

**de Baufremont-Courtenay* (le prince Eugène), duc d'Atrisco, au château de Brienne (Aube) (1871). A. P.

**de Baufremont-Courtenay* (le prince Gontran), au château de Brienne (Aube), (1871), A. P.

Bécus, ancien notaire, agronome, 28, rue Saint-Nicolas, à Nancy (1878).

---

(1) Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des membres abonnés aux *Annales de la Société*. — Ceux dont les noms sont suivis des lettres A. P. sont *abonnés perpétuels* aux mêmes Annales. — Le millésime qui suit le nom indique l'année d'admission.

Benoît, Arthur, archéologue à Berthelming (Lorraine), (1870).

Benoît, Charles (✻, I. ✪,) doyen honoraire de la Faculté des lettres de Nancy (1860).

Bertherand, docteur en médecine, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura) (1862).

Bleicher, professeur à l'Ecole de pharmacie, 4, rue de Lorraine, Nancy (1890).

de Blignières (O, ✻), ancien préfet des Vosges, au ministère des affaires étrangères, à Paris (1871).

Bœgner (O. ✻, I. ✪), docteur en droit, ancien préfet des Vosges, préfet du Loiret, à Orléans (1878).

Bonnardot (I. ✪), archiviste-paléographe, sous-inspecteur du service historique de Paris, à l'Hôtel-de-Ville, 46, rue de la Santé, Paris (1875).

Boudard (I. ✪), inspecteur de l'enseignement primaire 23, rue Stanislas, à Nancy (1875).

Bourgeois, ancien professeur à l'école professionnelle de Mulhouse, en retraite à Besançon (1862).

Bourlot, professeur de mathématiques au lycée de Montauban Tarn-et-Garonne (1861).

**Bouvier*, Félix (✻, I. ✪), chef de bureau au ministère des Finances, 5, avenue de la Muette, à Paris, place Possoz, à Paris-Passy (1883).

Braconnier (✻), ingénieur des mines, rue de la Monnaie, 5, à Nancy (1879).

Bretagne, F., contrôleur principal des contributions directes à Nancy, rue de la Ravinelle (1880).

**Burel*, Abel (✻, ♣), conservateur des forêts en retraite, 7, boulevard Beaumarchais à Paris (1885).

Burger (♣), inspecteur-adjoint des forêts en retraite, à Meaux (Seine-et-Marne) (1881).

Burtaire (I. ✪), professeur de mathématiques au lycée de Bar-le-Duc (1875).

Caillat, docteur en médecine à Aix (1863).

Campaux, Antoine (✻, I ✪), professeur honoraire à la Faculté des lettres de Nancy, faubourg Saint-Georges, 15 bis (1863).

Chervin, aîné, directeur-fondateur de l'Institution des bègues, avenue d'Eylau, 90, à Paris (1869).

de Clinchamps (✻), inspecteur des Enfants assistés, rue Baudimont, 61, Arras (1867).

Cournault, Ch. (✻), conservateur du Musée lorrain, rue de la Rivière, 16, à Malzéville, près Nancy (1849).

Darcy (✻), ancien préfet des Vosges, à Dijon (1873).

Daubrée (G. O. ✻), membre de l'Institut (Académie des sciences), directeur honoraire de l'Ecole des mines, boulevard Saint-Michel, 62, à Paris 1858.

Debidour (✻, I ✪), inspecteur général de l'Université, à Paris (1879).

Delétang (✻), ingénieur des chemins de fer de l'Est, à Charleville (1856).

Denis, Charles, (A. ✪), lieutenant au 2e bataillon de chasseurs à pied, à Lunéville (1884).

Dietz, pasteur à Rothau, par Schirmeck (Alsace-Lorraine) (1888).

Durhen, aîné (I. ✪), professeur à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 74, à Besançon (1851).

Duhamel (A. ✪), archiviste du département de Vaucluse, à Avignon (1865).

Durosel, ancien professeur d'agriculture du département des Vosges, Grande-Rue, 77, à Malzéville, par Nancy (1879).

Figarol, V., 4, rue Pierre Le Grand, Paris (1882).

Finot, licencié en droit, archiviste du département du Nord, 1, rue du Pont-Neuf, à Lille (1879).

Fliche, professeur d'histoire naturelle à l'Ecole forestière, ancien président et membre titulaire de l'Académie de Stanislas, 9, rue Saint-Dizier, à Nancy (1884).

Florentin, receveur des établissements de bienfaisance, à Bar-le-Duc (1874).

Français (O. ✻, I. ⚘), peintre paysagiste, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), boulevard Montparnasse, 139, à Paris (1870).

Gaspard, directeur du Crédit foncier de France, rue des Loups, 12, à Nancy (1872).

Gauguet (I. ⚘), ancien professeur, libraire-éditeur, rue de Seine, 36, Paris (1882).

Gaulard, docteur en médecine, professeur à la Faculté de médecine de Lille, 170, rue Nationale (1880).

**Gérard*, C.-A., conservateur des hypothèques en retraite à Rethel (Ardennes) (1876).

**Germain*, Léon (I. ⚘), bibliothécaire-archiviste de la Société d'archéologie lorraine, 26, rue Héré, à Nancy (1880).

Gillebert d'Hercourt, directeur de l'établissement hydrothérapique d'Enghien (Seine-et-Oise) (1852).

Ginoux, Denis, greffier de paix à Château-Renard (Bouches-du-Rhône (1876).

**Gley*, Antoine, (C. ✻), ancien officier d'administration principal des subsistances militaires, rue Cassette, 11, à Paris (1845).

Gley, René, inspecteur des domaines, à Saint-Lô (Manche) (1878).

**des Godins de Souhesmes*, Gaston, publiciste, Parc de Bois-la-Reine (Belcourt), Alger-Mustapha (1876).

**de Grandprey* (✻), inspecteur général des forêts en retraite, 41 bis, rue Saint-Honoré, à Versailles (1873).

**Guyot*, Charles (I. ⚘, ♣), Inspecteur des forêts, sous-directeur de l'Ecole forestière, 10, rue Girardet, à Nancy (1886).

Heitz, percepteur à Vézelise (Meurthe-et-Moselle) (1883).

Héquet, comptable aux forges de Liverdun (Meurthe-et-Moselle) (1863).

Hoorebecke, (van) Gustave, avocat à la cour d'appel de Gand (Belgique), (1858).

Hyver (l'abbé), professeur à l'Institut catholique de Lille (1874).

**Jacob*, directeur du Musée, à Bar-le-Duc (Meuse) (1875). A. P.

Joly, avocat, secrétaire de la Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers (1863).

Joubin (O. ✻, I. ✪), inspecteur de l'Académie de Paris, à Paris (1860).

**Julhiet* (O. ✻), capitaine de vaisseau en retraite, à la Côte-Saint-André (Isère) (1874).

**Kuhn* (l'abbé) Hermann, curé de Lixheim, par Dieuze (Lorraine) (1868). A. P.

Kuss (✻), ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite à Paris (1855).

Lafosse (O ✻), intendant militaire à Alger (1872).

Landmann (A. ✪), professeur de dessin au lycée de Versailles (1881).

Laurent (l'abbé) (I. ✪), ancien inspecteur d'académie, 12, place Dauménil, à Paris (1873).

**Lebrun*, architecte, 11, place de l'Eglise, à Lunéville (Meurthe-et-Moselle) (1849). A. P.

**Lecomte* (I. ✪), ancien professeur, à l'Ecole normale des institutrices de Vals, près Le Puy Haute-Loire (1883).

Lehr, docteur en droit, professeur de droit à l'Académie de Lausanne (Suisse) (1867).

Le Plé (✻), docteur en médecine, président de la Société libre d'émulation de la Seine-Inférieure, place de la Pucelle, 20, à Rouen (1874).

Levallois (✻), inspecteur général des Mines, rue Bellechasse, 41, à Paris (1847).

**Liégey*, docteur en médecine, rue Saint-Louis, 11, à Choisy-le-Roi (Seine) (1849). A. P.

Liron d'Airolles (Jules de), secrétaire général honoraire de la Société d'agriculture de Châlon-sur-Saône (1861).

Lorrain, homme de lettres, à Iberville (Canada) (1878).

Ly Chao Pé, lettré, mandarin chinois, attaché à l'ambassade chinoise, 5, avenue Kléber, à Paris (1881).

Malgras, ancien magistrat à Lunéville (1878).

Maire (A. Ψ), inspecteur des forêts à Gray (1881).

**Mangin*, directeur des contributions indirectes, en retraite à Saint-Martin d'Ablois (Marne) (1884).

* *Marchal*, juge de paix à Bourmont (Haute-Marne) (1859) A. P.

Maréchal (A. Ψ), inspecteur de l'enseignement primaire à La Châtre (Indre) (1871).

Matheron (✻), ingénieur civil à Marseille (1853).

Maxe-Werly (I. Ψ), archéologue, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue de Rennes, 61, à Paris (1876)

Morand (O. ✻), médecin principal de première classe, en retraite, rue Gay-Lussac, 13, à Paris (1859).

Moret, Emile, comptable à Nancy, officier d'administration de réserve (1888).

Mortillet (Gabriel de) (✻), Directeur du Musée national de Saint-Germain (1866).

Mougel, curé de Duvivier, par Bône (Algérie) (1861).

Moynier de Villepoix (A Ψ), professeur à l'école secondaire d'Amiens (1878).

Muel (A. Ψ), conservateur des forêts à Bordeaux (1878).

Muel, directeur de l'enregistrement, Nancy (1889).

Noël, Ernest, industriel à Paris (1868).

Nolen (✻, I. Ψ), recteur honoraire (1879).

Pange (comte Maurice de), historiographe, rue de l'Université, 98, à Paris (1880).

Papier (I. Ψ), chef du service des tabacs, en retraite, président de l'Académie d'Hippone à Bône (Algérie) (1876).

de Pfluck-Hartung, de Hambourg, professeur à Tubingue (1883).

Ponscarme (✻), artiste graveur, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts, à Malakoff-Vanves, près Paris (1861).

**Puton*, procureur de la République à Rocroi (Ardennes) (1894).

Quélet (A. ✻), docteur en médecine, président honoraire de la Société mycologique de France, à Hérimoncourt (Doubs) (1883).

Quintard, archéologue, 30, rue Saint-Michel, à Nancy (1871).

Rabache, homme de lettres, à Morchain, par Nesle (Somme) (1869).

Rance (l'abbé), (A. ✻), docteur en théologie, ancien professeur à la Faculté d'Aix (Bouches-du-Rhône) (1883).

Renauld, F., pharmacien à Saint-Chamond (Loire)(1872).

Reuss, docteur ès-sciences, professeur de mathématiques au lycée de Belfort (1859).

Risler (O. ✻), agronome, directeur de l'Institut agronomique à Paris (1851).

Ristelhüber, homme de lettres, lauréat de l'Institut, rue de la Douane, 7, à Strasbourg (1870).

* *Riston*, Victor, docteur en droit, membre de l'Académie Stanislas, avocat à Malzéville, rue d'Essey, 3, par Nancy (Meurthe-et-Moselle) (1888).

Robert (Ferd. des), membre de l'Académie de Stanislas, 1, villa de la Pépinière, à Nancy (1881).

* *Roumeguère*, mycologue, lauréat de l'Institut, directeur de la *Revue mycologique*, 37, rue Piquet, à Toulouse (1881).

**Save*, Gaston, artiste peintre, 2, place Saint-Jean, à Nancy, et à Saint-Dié (Vosges) (1894).

Seillière (le baron), Frédéric, ingénieur diplômé des Arts et Manufactures, avenue de l'Alma, 41, à Paris (1878).

Simon, Max, médecin en chef de l'asile de Bron, près Lyon (1883).

Simon, Eugène, ingénieur civil, à Almajean, province de Soria (Espagne) (1888).

Simonet (A. ✿), ancien principal du collège de Mirecourt

Steinheil (✻), ancien député des Vosges, manufacturier à à Rothau (1867).

Thévenot, Arsène, lauréat de l'Institut, publiciste, ancien vérificateur des poids et mesures, à Lhuitre (Aube) (1869).

Thomas, Louis, sous-ingénieur ordinaire des ponts et chaussées en retraite, à Auvillers-les-Forges (Ardennes). (1878).

**Thouvenin* (✻, I. ✿), agrégé de l'Université, inspecteur d'Académie honoraire, à Nancy (1885).

Vatin (O. ✻, A. ✿), préfet du Calvados à Caen (1882).

Vergon (✻), docteur en médecine, 52, rue Saint-André-des-Arts, à Paris (1862).

Ville, Georges (✻), professeur-administrateur au Muséum d'histoire naturelle, rue Cuvier, 57, à Paris (1879).

Vrain (✻), docteur en médecine, ancien interne provisoire des hôpitaux de Paris, ancien professeur à l'Association philotechnique, membre de la Société de biologie, médecin consultant à Martigny-les-Bains, 18, rue des Ecoles, à Paris (1895).

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

décédés depuis l'impression des dernières Annales.

Kiener, Christian (✻, A. ✿), sénateur des Vosges, industriel, 22, rue de la Préfecture (1878).

Louis (A. ✿), principal honoraire du collège de Bruyères (1858).

Jouve, Louis (I. ✿), bibliothécaire à l'Arsenal, impasse Excelmans, 24, à Paris (1866).

Couturier, Georges, docteur en médecine, rue Lormont (1888).

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE VOLUME DE 1896



